LA PREMIÈRE BIBLIOTHÈQUE

DE

L'HÔTEL DE VILLE DE PARIS

(1760-1797)

AVEC LES PREUVES EXTRAITES DES ARCHIVES NATIONALES

ET DES PAPIERS DE LA VILLE

PAR

L. M. TISSERAND

CHEF DU BUREAU DES BEAUX-ARTS ET DES TRAVAUX HISTORIQUES

À LA PRÉFECTURE DE LA SEINE

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC LXXIII

U d'of OTTAWA

39003002770138

Universitas
BIBLIOTHECA

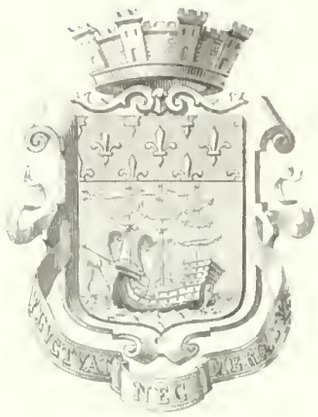

HISTOIRE GÉNÉRALE DE PARIS

COLLECTION DE DOCUMENTS

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE L'ÉDILITÉ PARISIENNE

LA PREMIÈRE BIBLIOTHÈQUE

DE

L'HÔTEL DE VILLE DE PARIS

LA PREMIÈRE BIBLIOTHÈQUE

DE

L'HÔTEL DE VILLE DE PARIS

(1760-1797)

AVEC LES PREUVES EXTRAITES DES ARCHIVES NATIONALES

ET DES PAPIERS DE LA VILLE

PAR

L. M. TISSERAND

CHEF DU BUREAU DES BEAUX-ARTS ET DES TRAVAUX HISTORIQUES

A LA PRÉFECTURE DE LA SEINE

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC LXXIII

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

FOLIO
DC
702
.P7T5

http://www.archive.org/details/lapremirebibli00tiss

AVANT-PROPOS.

Habent sua fata libelli.

Les livres ont leur destin. Le poëte qui l'a dit n'avait en vue que le sort réservé aux œuvres de l'esprit, et il se bornait à indiquer les chances de succès ou de défaveur qui les attendent; mais sa pensée a pris, de notre temps, une tout autre extension. Ce n'est pas seulement lorsque le souffle populaire soulève un écrit encore inconnu et lui assure un jour de renommée, ou lorsque le vent de la critique le balaye comme les feuilles d'automne, qu'on peut dire de cet écrit : Il a eu son destin. Le sens du texte latin est moins étroit, et sa portée philosophique un peu plus haute : la destinée des livres ne se mesure ni à la vogue passagère qu'ils obtiennent, ni à l'indifférence parfois immérité qui les accueille. S'ils exercent une certaine action sur l'intelligence des hommes et sur la civilisation des peuples; s'ils forment les mœurs en même temps qu'ils sèment les idées: s'ils suscitent le talent, font éclore le génie et préparent ainsi les grandes expansions sociales, leur destin grandit alors avec leur influence, et l'on a vu de petits livres, *libelli*, comme les appelle le poëte, devenir tout à coup de gros événements.

Dans une sphère moins élevée, les livres ont aussi leurs vicissitudes : la première et la seconde Bibliothèque de l'Hôtel de Ville de Paris en ont fait successivement la triste expérience. Depuis le majestueux in-folio jusqu'au modeste in-douze, on les vole, on les mutile, on les brûle: on les convertit alternativement en cartouches ou en cendres: associés à notre existence tumultueuse, ils en traversent tous les orages, et ils subissaient, hier encore, le contre-coup de nos agitations : *quidquid delirant... plectuntur*. Ces pauvres livres ont donc une histoire dans la nôtre, et ce n'en est pas l'épisode le moins douloureux. Une bibliothèque populaire, qu'est-ce autre chose qu'un

être moral qui naît, se développe, atteint son apogée, puis décroît, languit et meurt, selon que le sentiment public le soutient de ses sympathies, ou l'abandonne, à ses heures d'égarement. La grandeur et la décadence des livres, racontées par un bibliophile fervent, ne constitueraient pas un récit moins attachant que l'ouvrage justement célèbre de Montesquieu, et le lecteur y trouverait sans doute plus d'un genre d'enseignement.

C'est un chapitre de cette histoire que nous avons écrit il y a trois ans, alors que le vieil Hôtel de Ville était encore debout, abritant, avec une partie des archives de l'antique Échevinage et la plupart des papiers de l'Édilité moderne, quatre-vingt mille volumes et plusieurs milliers de manuscrits. On était bien loin alors de soupçonner les tristes destinées qui attendaient la Bibliothèque du peuple et celle des souverains, confondues depuis dans le même désastre. La Ville de Paris n'avait encore subi qu'une dépossession: et si, au mépris de tous les droits, le Directoire lui avait enlevé ses livres pour en faire le noyau de la Bibliothèque de l'Institut, du moins elle les savait en sûreté au Palais-Mazarin, et elle pouvait se dire, avec quelque orgueil, qu'on les avait trouvés dignes d'appartenir au premier corps savant du monde civilisé. Les annales de cet ancien dépôt, réduites d'abord à quelques pages qui devaient être intercalées dans un ouvrage d'ensemble, ont pris, par suite de nos recherches, un développement inattendu. A mesure que nous avancions dans ce travail, en apparence si borné, de nouveaux aspects se révélaient à nos yeux; nous apercevions mieux le jeu des anciennes institutions municipales, qui semblent aujourd'hui si éloignées de nous; l'action des Prévôts, des Échevins, des Procureurs et des Conseillers de ville nous apparaissait plus clairement marquée, et, dans la formation d'une simple bibliothèque, à laquelle tant de citoyens ont voulu concourir, la magistrature, le clergé, la noblesse, la riche bourgeoisie, l'humble tiers état, c'est-à-dire toute la société d'alors, se montraient à nous sous leur meilleur jour.

Il ne faut donc point s'étonner si nous avons donné à cette monographie une étendue qu'elle ne semblait pas comporter au premier abord. La véritable et solide histoire d'une ville n'est pas celle qui raconte tout au long les événements accomplis dans ses murs, confondant ainsi les faits généraux avec les menus incidents de la vie commune. C'est en comptant, si l'on peut ainsi parler, chacune des pierres qui ont formé les assises de la cité; en mentionnant, année par année, les établissements qui ont pris racine dans le sol; en relevant, de siècle en siècle, les fondations de toute nature, dues soit aux pouvoirs publics, soit à l'initiative privée; en reconstituant ainsi,

pièce par pièce, tout l'organisme de ce grand corps, qu'on parvient à lui rendre le mouvement et la vie. Félibien, Le Roy, De Lamare, les seuls historiens de Paris vraiment dignes de ce nom, n'ont pas procédé autrement: et, si l'on trouve dans leurs livres les éléments d'une restitution sérieuse, c'est parce qu'ils se sont attachés de préférence aux institutions municipales, qu'ils en ont curieusement recherché les origines et attentivement suivi les développements.

Le modeste récit qu'on va lire ne saurait avoir la prétention d'être comparé aux savants ouvrages dont nous venons de citer les auteurs: mais, si petite qu'ait été la place assignée à la Bibliothèque dans l'ancienne organisation de la Ville, si récente qu'en soit la création, elle n'en constitue pas moins une fondation parisienne, qu'ils eussent certainement enregistrée, et dont ils n'auraient pas manqué de publier les titres dans leurs *preuves*, si elle avait eu lieu de leur temps. Ce qu'ils n'ont pu faire, nous l'avons entrepris en 1869, tout en nous félicitant de n'en avoir pas eu la pensée deux ans plus tard. Plusieurs de ces *testimonia*, sans lesquels il eût été impossible de raconter les débuts de la première Bibliothèque municipale, n'existent plus depuis le 24 mai 1871. Les registres des paroisses, à l'aide desquels nous avons pu reconstituer l'état civil des fondateurs et des bienfaiteurs de cet établissement, ont eu le même sort. Quant aux hommes obscurément dévoués, qui se sont succédé dans les emplois de bibliothécaire et de sous-bibliothécaire, consacrant toute leur existence à sauvegarder et à étendre cette chère portion du domaine municipal, on ne connaîtrait aujourd'hui ni leur naissance, ni leur mort, ni les principaux actes de leur vie, si l'archiviste du département de la Seine ne nous avait obligeamment fourni, avant la catastrophe, une partie des documents que nous publions en notes et dans les appendices. Grâce à cet heureux concours de circonstances, les détails qui ont accompagné la fondation et les agrandissements de la première Bibliothèque de la Ville pourront échapper à l'oubli. En sera-t-il de même pour le dépôt qui lui a succédé, et dont il ne reste plus aujourd'hui que le souvenir?

Cette seconde formation avait été très-laborieuse. Ébauchée par un homme de science et de dévouement, dans les années les plus sombres de notre histoire, entravée, à chaque pas, par l'hostilité des uns et par l'indifférence des autres, ayant à lutter contre des préoccupations d'un tout autre ordre, elle avait peu progressé pendant le Directoire, le Consulat et le premier Empire. Si quelques faibles crédits lui furent accordés tout d'abord,

sur les sollicitations de Nicoleau et de Rolle père, ses premiers conservateurs[1], on ne tarda point à supprimer toute espèce de subside. Les budgets municipaux ne portent, en effet, aucune trace d'allocation, de 1810 à 1816, et il fallut qu'un éminent administrateur, M. le comte de Chabrol, prît en main les intérêts de la Bibliothèque renaissante, pour la faire sortir de l'état de pauvreté où elle languissait.

A partir de 1817, une allocation régulière de sept mille francs lui est assurée; elle vit, pendant trente-huit ans, de ce modeste revenu, que les reliures et quelques rares acquisitions absorbent sans peine; à l'indigence avait succédé la médiocrité. Heureusement, en 1841, le Conseil municipal, qui comptait dans son sein de nombreux amis des lettres, désireux d'augmenter les ressources de sa Bibliothèque sans élever le chiffre de la rente qu'il lui servait, imagine une combinaison nouvelle qui donne immédiatement les meilleurs résultats. Il vote des crédits spéciaux pour acquisition d'anciens ouvrages, livres, plans et recueils d'estampes, relatifs à l'histoire de Paris, posant ainsi le principe fécond d'une bibliographie, d'une topographie et d'une iconographie exclusivement parisiennes. M. le comte de Rambuteau souscrit à cette idée, et M. le secrétaire général Walckenaër en poursuit activement la réalisation.

Pendant l'administration de M. le baron Haussmann, tous les services municipaux sont plus richement dotés au budget, et la Bibliothèque prend sa part de cette augmentation de crédits. Dès 1855, sur la proposition de M. Merruau, alors secrétaire général, l'allocation annuelle est portée à plus de onze mille francs; quatre ans plus tard, elle atteint le chiffre de vingt mille, et s'élève graduellement jusqu'à cinquante et un mille cinq cents francs, en 1869 et 1870. L'ensemble des crédits correspondant à cette période administrative ne comprend pas moins d'un demi-million.

D'aussi larges subventions permirent de développer tout à la fois les anciens fonds d'histoire, de littérature, de jurisprudence, d'administration, dont on voulait assurer le complément, et le fonds spécial de la bibliographie et de l'iconographie parisiennes, qu'on s'occupait de former. La Ville eut désormais son représentant aux ventes publiques; elle vit plus d'une fois d'ardents bibliophiles s'incliner respectueusement devant ses offres et renon-

[1] La seconde Bibliothèque de l'Hôtel de Ville n'a eu, depuis Rolle père, que deux conservateurs : MM. Rolle fils et Ch. Read. On compte parmi les sous-bibliothécaires et employés : Mercier, Van Thol, Bailly père, Migon, Sénis, Goupy, Leprévost, Ch. Louandre, Dailly, Knudsen, Saint-Albin, Prosper Bailly, l'abbé Dufour, Poupel, etc. M. Jules Cousin, de la bibliothèque de l'Arsenal, avait été nommé bibliothécaire peu de mois avant les événements de 1870.

cer à un livre, convoité depuis longues années, pour assurer à la Bibliothèque municipale le bénéfice de cette acquisition. Et, lorsque le hasard des enchères l'avait trahie, il n'était pas rare que le volume échappé à sa recherche lui revînt, quelques années plus tard, sous la forme d'une rétrocession.

C'est ainsi que lui était arrivé cet inestimable joyau, si connu dans le monde des artistes et des bibliophiles sous le nom de « Missel de Juvénal des Ursins, » et dont tous les amis des beaux livres déplorent aujourd'hui la perte. On sait que ce splendide manuscrit, qui avait été la propriété du duc de Bedfort avant d'appartenir à Juvénal des Ursins, prieur de Saint-Martin-des-Champs, puis évêque de Poitiers et archevêque de Reims, passa entre les mains de Raoul du Faou, évêque d'Évreux, qui le légua à une abbaye de Normandie, et eut successivement pour possesseurs, depuis 1789, M. de Saint-Amand, préfet de l'Eure, M. Debruges-Duménil, le prince de Soltykoff, et enfin M. Ambroise-Firmin Didot, membre du Conseil municipal, qui, après lui avoir consacré une savante notice, le céda à la Ville au prix d'adjudication. Cette merveille de miniature et de calligraphie était, en outre, un document de la plus haute valeur au point de vue de la topographie parisienne : les lettres ornées, qui étincelaient à chaque page, offraient, entre leurs jambages, des vues de Paris et de ses principaux édifices au commencement du xve siècle ; un tel livre était à lui seul tout un musée. Si quelque chose pouvait adoucir les regrets personnels que nous cause une telle perte, ce serait d'avoir, par la plus heureuse des inspirations, reproduit, en 1867, trois de ces petits chefs-d'œuvre dans le volume que nous avons consacré aux historiens originaux de cette époque[1]. On nous permettra d'y renvoyer le lecteur.

Cet irréparable malheur a presque fait oublier tous les autres : et cependant que de richesses bibliographiques se sont abîmées dans les flammes, avec le Missel de Juvénal des Ursins ! Le vieux fonds de Saint-Louis-la-Culture, augmenté des livres que la suppression des écoles centrales avait rendus disponibles, comprenait des collections théologiques et classiques d'un très-grand prix. Ce n'est pas sans peine qu'un bibliophile voit disparaître ces énormes in-folio qu'on ne réimprime plus, ou qu'on réimprime mal, et qui présentent, dans le cycle immense des sciences religieuses et historiques, les travaux des Martène, des Montfaucon, des d'Achery, des Mabillon et de toute l'école bénédictine, les recherches de Surius, des Bollandistes et de tant d'autres

[1] Voir, dans la collection des publications historiques de la ville de Paris, l'ouvrage intitulé : *Paris et ses historiens aux* XIIIe *et* XVe *siècles*, par MM. Le Roux de Lincy et L. M. Tisserand.

érudits, à qui l'Église faisait des loisirs si enviés des savants modernes. Et ces scoliastes du XVIe siècle, qui consacraient leur vie à éditer un auteur antique, et dont les commentaires s'éternisaient, avec le texte grec ou latin, dans une impression monumentale, ne regrettera-t-on pas bientôt de ne pouvoir plus les lire dans leur propre édition, et n'est-ce pas un deuil, pour les amis des vieux livres, d'en voir disparaître tant de milliers à la fois?

On nous reprocherait de ne pas envelopper dans le même regret la perte de plusieurs autres fonds, qui peuvent se reconstituer, il est vrai, mais dont les éléments dispersés ne sauraient être réunis de nouveau qu'au prix de beaucoup de temps, de soins et de dépenses. Sans parler des grands recueils d'histoire, de littérature et de biographie, sans mentionner les ouvrages à gravures, les encyclopédies, les dictionnaires, les *corpus*, les manuels et tant d'autres répertoires à l'usage des chercheurs, il est impossible de ne pas déplorer la perte d'une rarissime collection de monographies des villes et provinces de France, d'une suite complète des almanachs royaux, depuis 1700, d'une série d'ouvrages héraldiques et généalogiques devenus aujourd'hui presque introuvables, et enfin d'un groupe très-nombreux de livres sur Paris, depuis la première plaquette de Corrozet (1532) jusqu'à la dernière brochure mise en vente la veille même de la catastrophe[1].

De toutes les bibliothèques de Paris, celle de l'Hôtel de Ville était la seule qui possédât un fonds américain de quelque importance : nous voulons parler de la collection Wattemare, provenant de dons et d'échanges avec les grandes villes de l'Union. Elle était plus connue que consultée, et il faut le regretter. La littérature américaine, née d'hier comme la nation, n'est pas riche sans doute : mais la science positive et le régime fédéral ont fait éclore, aux États-Unis, une foule de publications économiques et parlementaires des plus intéressantes pour les hommes d'État de notre pays. Aujourd'hui que la similitude des institutions donne aux études de politique comparée un caractère d'actualité qu'elles ne pouvaient avoir antérieurement, la perte de la collection Wattemare est regrettable, et il est fort à désirer qu'elle se reconstitue, soit à l'Hôtel de Ville, soit ailleurs, avec les parties qui en ont été détachées pour être transportées à la mairie du XVIe arrondissement; les villes américaines feraient le reste. Rien ne nous paraît plus utile que de généraliser le principe des échanges internationaux et *intermunicipaux*, aussi bien en

[1] Une seconde collection complète des éditions de Corrozet, formée par le service des Travaux historiques et confiée à M. Paul Lacroix, après la mort de M. Le Roux de Lincy, en vue d'une édition *variorum*, a été sauvée, grâce à cette heureuse circonstance.

matière de livres qu'en matière de commerce et d'industrie. Les villes et les États s'appauvrissent en parquant leurs idées et leurs produits dans les limites de leurs frontières respectives : il font plus que s'appauvrir; ils s'isolent dans leur ignorance, s'infatuent d'eux-mêmes, parce qu'ils n'ont aucun terme de comparaison, et vont ainsi, les yeux fermés, au-devant des abîmes.

Le lecteur trouvera ces réflexions bien sérieuses peut-être, à propos de la perte de dix mille volumes; c'était le chiffre de la collection Wattemare. Mieux vaut, sans doute, l'arracher à la douloureuse contemplation du passé, et arrêter ses regards sur un spectacle plus consolant. La formation d'une troisième Bibliothèque municipale a été résolue le jour même où l'Édilité parisienne a repris possession de la cité; et, aussitôt que ses représentants ont pu se grouper autour du chef de l'Administration, ils ont unanimement exprimé le vœu que la ville de Paris eût, comme avant nos malheurs, son grand dépôt littéraire.

Mais cette résurrection exigeait presque un miracle : une bibliothèque générale se reconstitue sans trop de difficultés; une bibliothèque parisienne est très-lente à se former, dans l'état de dissémination où sont aujourd'hui les livres dont elle doit se composer, et au prix excessif que les amateurs leur ont fait atteindre. D'ailleurs, pour une création de ce genre, un premier noyau est indispensable : l'ancien Échevinage, après avoir inutilement émis des vœux et voté des fonds, n'est parvenu à constituer un dépôt de quelque valeur qu'en groupant quatre ou cinq bibliothèques, légnées ou acquises, autour de celles de Moriau et de Bonamy. M. Jules Cousin, qui sait son histoire, a compris qu'il serait, pendant de longues années, bibliothécaire *in partibus*, s'il n'imitait la généreuse conduite de ses devanciers; il a donc spontanément offert à la Ville une collection bibliographique d'un prix considérable et exclusivement consacrée à l'histoire de Paris; livres et estampes atteignent le chiffre de sept à huit mille. Avec un premier fonds de cette importance, l'avenir de la troisième Bibliothèque municipale est désormais assuré, et le principe de la spécialité parisienne, impossible à réaliser jusqu'ici par suite de la diversité des origines, se trouve imposé autant par la nature des livres offerts que par la volonté même de l'Administration. Les chercheurs et les curieux, connaissant la composition exclusive de ce nouveau dépôt, seront certains d'y trouver les ressources bibliographiques dont ils ont besoin, avec les recueils généraux nécessaires à l'intelligence des textes, et le lecteur ordinaire, venu pour y étudier l'histoire de Paris, aura le choix entre tous les auteurs qui ont écrit les annales de la grande cité.

Les destinées de trois bibliothèques, dont les années ajoutées les unes aux autres dépassent un siècle à peine, quel mince sujet d'études en apparence, et pourtant quelle ample matière à réflexions! Que d'événements dans le cours de ce siècle! Que de vicissitudes chez les hommes, encore plus que chez les livres! et combien les bibliothèques semblent durables, quand on les compare aux institutions! Les goûts littéraires ont varié sans doute, et les brochures ou les feuilles volantes, organes des écoles et des partis, se sont trop souvent substituées aux solides volumes que feuilletaient nos pères: mais, en dépit de tous les systèmes, malgré les enthousiasmes et les dénigrements, les bons et beaux livres ont gardé leurs fidèles; dans le camp des bibliophiles, il n'y a pas de défections. A aucune autre époque, le culte bibliographique n'a été si vif : jamais on a tant choyé ces vrais amis du jour et de la nuit, du dedans et du dehors, de la ville et de la campagne, comme les appelle Cicéron, et jamais aussi on n'a payé si cher le bonheur de les posséder. Les bibliophiles étaient rares au temps de Gaignères : il fallait être un Mazarin ou un Colbert pour se passer cette coûteuse fantaisie. Un siècle plus tard, le goût des livres était descendu dans les classes moyennes; de simples magistrats, comme Moriau, des hommes de lettres vivant de leur plume, comme Bonamy, parvenaient à réunir les éléments d'une bibliothèque municipale. De nos jours, ce goût sain et honnête va se développant sans cesse : les bibliophiles se nomment légion.

Puisse cette passion, la plus pacifique de toutes, se généraliser encore et prendre la place de sentiments moins inoffensifs! La Ville de Paris a contribué plus que personne à la répandre en créant, il y a cent douze ans, une grande bibliothèque dans un quartier populeux, privé de toutes ressources littéraires, et en l'ouvrant libéralement à tous les citoyens. Elle renouvelle aujourd'hui cette généreuse tentative, avec l'espoir que l'amour des livres, en se démocratisant, deviendra la sauvegarde de ceux qu'elle rassemble aux lieux mêmes où les premiers ont été réunis [1]. Plus ils compteront de lecteurs dans les rangs de la population parisienne, moins ils auront à redouter les hasards des révolutions et la torche des incendiaires.

[1] La première Bibliothèque de la ville de Paris a été ouverte dans les bâtiments de l'hôtel Lamoignon, alors habité par le donateur, Moriau, à l'angle de la rue Pavée et de la rue Neuve-Sainte-Catherine. La troisième est en voie de formation à l'hôtel Carnavalet, qui n'est séparé de l'hôtel Lamoignon que par la rue actuelle des Francs-Bourgeois. Ces deux résidences seigneuriales sont figurées sur le plan-fleuron placé en tête de la présente monographie.

SOMMAIRE.

Origines de la bibliothèque de l'Hôtel de Ville de Paris. — Ouvrages réunis pour en faire partie. — Vœux exprimés en faveur de la formation d'une bibliothèque municipale. — L'idée est recueillie par l'un des officiers de la Ville. — Legs de la bibliothèque d'Antoine Moriau. — Détails sur le donateur. — Nomination de Pierre Bonamy comme bibliothécaire, et de Jean-Baptiste Mulattier comme sous-bibliothécaire. — Dispositions relatives au local où était placée la bibliothèque léguée par Moriau. — Commissions de bibliothécaire et de sous-bibliothécaire accordées à Pierre Bouquet et à Hubert-Pascal Ameilhon, en survivance de Bonamy et de Mulattier. — La collection de plans formée par l'abbé de La Grive est achetée par Du Fresne d'Aubigny, qui la réserve à la Ville. — *Ex libris* et marques des volumes ayant appartenu à Moriau. — Ouverture de la bibliothèque au public. — Bonamy offre sa bibliothèque à la Ville, moyennant le payement d'une rente viagère. — *Ex libris* de Bonamy. — Acquisition de la bibliothèque de Joseph Tauxier. — Marque des livres provenant de cette source. — Délibération du Bureau de la Ville relative à la liquidation de la succession Moriau. — Accord fait avec les chanoines de Saint-Louis-la-Culture, pour installer la bibliothèque dans les bâtiments de la maison professe de la rue Saint-Antoine, occupés par ces religieux. — Nomination d'Ameilhon comme bibliothécaire. — Description du nouveau local de la bibliothèque. — Vente des jetons et médailles appartenant à la Ville. — Accroissement de la bibliothèque. — Dons faits par l'évêque de Callinique. — Marque des livres donnés par ce prélat. — Jours et heures d'ouverture de la bibliothèque au public. — Le buste et les œuvres de Bailly sont placés dans le local de la bibliothèque. — Ameilhon est nommé bibliothécaire de la Commune. — Actes de vandalisme conseillés par Ameilhon. — Affaire des papiers de la Bastille. — Dépôt littéraire établi dans la maison de Saint-Louis-la-Culture. — Démarches faites par Ameilhon pour obtenir l'autorisation de choisir des livres dans les dépôts littéraires. — Attribution de la bibliothèque à l'Institut. — Résistance d'Ameilhon au dédoublement des places littéraires. — Translation de la collection au Louvre. — Estampilles et marques des livres. — Nouvelles estampilles ajoutées par l'Institut. — Formation d'une seconde bibliothèque par les soins de Nicoleau. — Installation de cette nouvelle bibliothèque.

Appendices et pièces justificatives.

ORIGINE

DES

SUJETS SUR BOIS, SUR PIERRE ET SUR ACIER.

Pages

I. L'hôtel Lamoignon et ses environs. — *Fac-simile héliographique.*
Plan dit de Turgot (1735) . . . . . .

II. Michel-Étienne Turgot. — *Photolithographie.*
Reproduction d'un portrait du temps 1

III. Plan des locaux occupés par la bibliothèque dans l'hôtel Lamoignon. — *Bois.*
Annexe du bail de location entre la Ville et le propriétaire 5

IV. *Ex libris* d'Antoine Moriau. — *Bois.*
Bibliothèque de l'Institut, in-4°, n° E 46 7

V. Marque bibliographique d'Antoine Moriau. — *Bois.*
Bibliothèque de l'Institut, in-fol. n° L 140 7

VI. Autre marque. — *Bois.*
Bibliothèque de l'Institut, in-8°, n° Q 420 7

VII. Autre marque. — *Bois.*
Bibliothèque de l'Institut, in-8°, n° S 294 7

VIII. Les bienfaiteurs de la bibliothèque. — *Lithographie.*
D'après les portraits et les tableaux du temps 8

IX. *Ex libris* de Bonamy. — *Bois.*
Bibliothèque de l'Institut, in-4°, n° C 105 9

X. Marque bibliographique de Joseph Tauxier. — *Bois.*
Bibliothèque de l'Institut, in-fol. n° L 105 O 11

XI. L'évêque de Callinique. — *Photolithographie.*
D'après une gravure du temps 16

XII. Marque bibliographique de l'évêque de Callinique. — *Bois.*
Bibliothèque de l'Institut, in-4°, n° R 42 17

XIII. Signature de Bailly, maire de Paris. — *Bois.*
Archives du département de la Seine 20

Pages.

XIV. Signature d'Ameilhon. — *Bois.*
Archives du département de la Seine. 24

XV. Première estampille. — *Bois.*
Bibliothèque de l'Institut, in-12, n° M 1584. 25

XVI. Deuxième estampille. — *Bois.*
Bibliothèque de l'Institut, in-12, n° M 1425. 25

XVII. Inscription frappée sur les volumes. — *Bois.*
Bibliothèque de l'Institut, in-4°, n° B 42. 26

XVIII. Grande marque bibliographique. — *Bois.*
Bibliothèque de l'Institut. *Gazette de France*, année 1689. 26

XIX. Petite marque. — *Bois.*
Bibliothèque de l'Institut, in-8°, M 1734 A. 27

XX. Première estampille frappée par l'Institut. — *Bois.*
Bibliothèque de l'Institut, in-4°, n° A 21. 27

XXI. Deuxième estampille de l'Institut. — *Bois*
Bibliothèque de l'Institut, in-fol. n° M 329. 27

XXII. Signature de Nicolaï. — *Bois.*
Archives du département de la Seine. 122

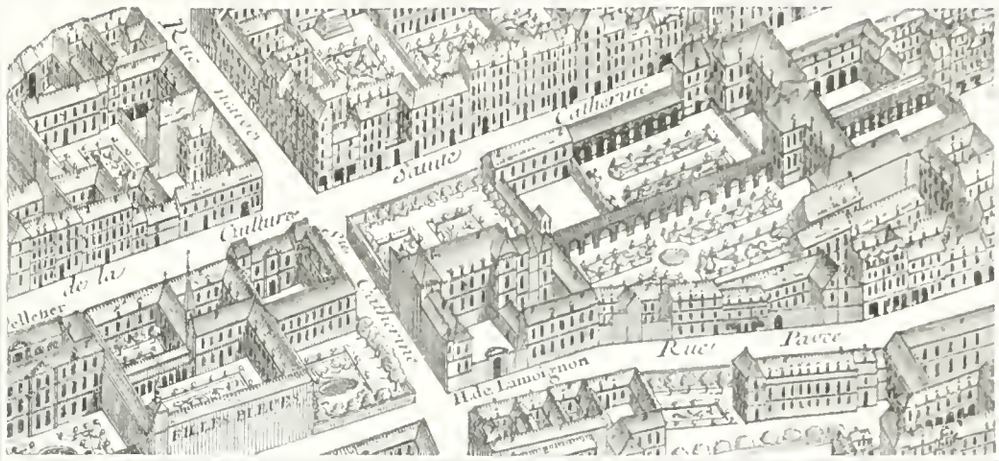

LA PREMIÈRE BIBLIOTHÈQUE DE L'HÔTEL DE VILLE DE PARIS.

Antérieurement au XVIIIe siècle, la Ville de Paris ne paraît pas avoir eu de bibliothèque. Les quelques livres dont on lui faisait hommage ou qu'elle acquérait pour son usage particulier étaient, pour la plupart, des ouvrages d'administration et de jurisprudence, que l'on conservait à l'Hôtel de Ville, dans les « chambres voûtées du *Grand* et du *Petit Trésor*[1], » pour être mis à la disposition exclusive des officiers et employés du Bureau, et dont il devait être fait mention expresse « dans l'inventaire des chartres et papiers d'icelle Ville. » Là se trouvaient « placez dans des armoires fermantes à clef, les registres du payement des rentes, « titres, papiers et acquits. . . . les liasses concernant le domaine municipal, cens, « fonds de terres, octroys et autres affaires publiques. . . . minutes, comptes, plu-

[1] Ces « chambres voûtées, » affectées au dépôt des Archives, se retrouvent dans la plupart des anciens édifices publics; elles sont généralement situées à l'étage supérieur. Le célèbre Hôtel-Dieu de Beaune, construit environ un siècle avant l'Hôtel de Ville de Paris et dans les mêmes conditions de magnificence, a conservé sa chambre voûtée, sa porte de fer et ses armoires « fermantes à clef, » où le *Trésor* de ses Chartes est à l'abri de toute entreprise.

« mitifs, rangez par ordre de chronologie d'année en année, et mis sur des ta-« blettes ou dans des boëtes de carton[1]. »

Cet ensemble de documents constituait proprement les Archives de l'Hôtel de Ville et le sommier du domaine municipal; la garde en était confiée au greffier de la Ville, et les livres n'y occupaient encore, au siècle dernier, qu'une assez petite place. On y voyait, entre autres, deux exemplaires de « mng livre en vers « latins, intitulé *Lutetia*, qui traite des antiquitez, des choses rares, remarquables « et des grandes merveilles de la Ville de Paris: » c'était le poëme descriptif offert, en 1611, par Raoul Boutrays, au Prévôt des Marchands, Jacques Sanguin, et mis par son ordre « au thrésor de ladicte Ville[2]. » Il y a tout lieu de croire que ce poëme était là en compagnie des livres de Corrozet, de Bonfons, du P. Dubreul, de Malingre, de Le Maire et autres annalistes, qui avaient fait hommage de leurs essais historiques aux membres de l'Échevinage parisien, sans doute « dans l'idée « de former un commencement de bibliothèque[3]. »

Mais il était réservé aux grands ouvrages dont la Ville favorisa plus tard la publication de constituer peu à peu le noyau d'une véritable bibliothèque municipale, et, par conséquent, d'en suggérer l'idée à des administrateurs intelligents. Bignon et Trudaine, en traitant avec Félibien et Lobineau, eurent certainement la pensée de réunir quelques bons livres aux exemplaires de l'*Histoire de Paris*, qui devaient être remis à la Ville en échange de la subvention accordée par elle. Si le temps et les ressources leur firent défaut, si leurs successeurs immédiats manquèrent d'initiative, le projet du moins fut recueilli par le Prévôt Michel-Étienne Turgot, qui a laissé de si brillantes traces de son passage aux affaires municipales[4].

Précisément, et comme à point nommé, venaient de paraître les grands travaux du P. Dubois, du commissaire De Lamare, de Sauval, de Dom Bouillart et autres érudits voués à l'étude des « singularitez et antiquitez » parisiennes; Lobineau achevait l'œuvre de Félibien; Bretez terminait son plan, et la Ville pouvait désormais appeler le public à lire son histoire. C'est alors que Turgot prit deux mesures qui honoreront à jamais son administration : d'une part, il acquit un certain nombre d'ouvrages solides et provoqua le don d'importantes collections historiques, « dans la pensée, dit-il expressément, de former un commencement « de bibliothèque[5]; » d'autre part, il créa un emploi d'historiographe, pour con-

[1] Registres du Bureau de la Ville. (Archives nationales, H 1856, fol. 135.)

[2] Registres du Bureau de la Ville. (Archives nationales, H 1795, fol. 309.)

[3] Registres du Bureau de la Ville. (Archives nationales, H 1961.)

[4] Michel-Étienne Turgot, père du célèbre économiste, naquit à Paris le 9 juin 1690 et mourut dans la même ville le 1er février 1751; il fut Prévôt des Marchands de 1729 à 1740.

[5] Registres du Bureau de la Ville. (Archives nationales, H 1961.)

TURGOT
Mich. Vanloo Pinx.
Vin. Vangelisty Sculp. 1776.

tinuer l'œuvre de Félibien et « faire passer à la postérité les fastes dont l'Hôtel de « Ville possède les preuves dans son sein[1]. »

La féconde administration de Turgot ne put, malgré sa durée, réaliser les espérances qu'elle avait fait concevoir; mais la pensée de l'éminent Prévôt avait été comprise par l'un de ses principaux officiers, que ses fonctions rendaient en quelque sorte inamovible, et qui consacra la moitié de sa vie tant à rappeler aux Prévôts en charge le projet de leur illustre prédécesseur qu'à réunir lui-même les éléments d'une bibliothèque digne de la Ville de Paris. Cet officier était Antoine Moriau, issu d'une ancienne famille de la bourgeoisie parisienne et qui avait succédé à son père en qualité de procureur du Roi et de la Ville[2].

Moriau ne fut pas seulement un excellent magistrat: c'était encore un bibliophile infatigable, et il avait très-heureusement pu mettre au service de cette passion une fortune considérable. Au moment de sa mort, sa bibliothèque renfermait quatorze mille volumes imprimés et deux mille manuscrits, parmi lesquels se trouvaient les précieux cartons dits de Godefroy[3], qui comprennent une admirable collection de documents relatifs à l'histoire de France. On y voyait encore cinq cents portefeuilles remplis de pièces rares, de plans, de médailles, de cartes et d'estampes concernant la Ville de Paris. Jamais on n'avait formé sur cette matière aucun recueil qui approchât de celui-là; il se composait de près de vingt mille pièces, et l'auteur des *Mémoires secrets*, en cherchant à le dénigrer, nous en a fait connaître l'inestimable valeur : « Ce ne sont, dit-il, qu'un ramas d'estampes « du Pont-Neuf, et autres niaiseries de cette espèce propres à amuser des enfants[4]. »

[1] Registres du Bureau de la Ville. (Archives nationales, H 1856, fol. 169.)

[2] Antoine Moriau, qu'on a confondu avec Guillaume, son père, était né le 13 novembre 1699, ainsi qu'il résulte des registres de la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois : « Du vendredy, treziesme novembre 1699, fut baptisé Antoine, fils de Me Nicolas-Guillaume Moriau, conseiller du Roy, cy devant « payeur des rentes de cette ville, et de dame Marie « Catherine Brillon, son espouse, rue Jean Lointier; « le parein Me Jean-Baptiste Brillon, advocat en « Parlement; la mareine dame Françoise Baince, « femme d'André Pioger, conseiller secrétaire du Roy; « l'enfant est né cejourdhuy, et ont signé : Moriau, « Brillon, Baince. »

L'acte de décès, extrait des registres de la paroisse de Saint-Paul, est ainsi conçu : « Le dimanche « vingt mai est décédé, rue Pavée, Messire Antoine « Morian, conseiller du Roi, procureur et avocat de « Sa Majesté et de la Ville de Paris, honoraire, âgé « de cinquante-neuf ans environ, et a été inhumé, le « lundy vingt un, dans la cave de la nef de cette « église, par nous soussigné docteur et senieur de « la maison et société de Sorbonne, en présence de « haut et puissant seigneur Jean-Baptiste-Élie Ca- « nus de Pontcarré de Viarmes, conseiller d'État, « Prévôt des Marchands de la Ville de Paris, Mes- « sire Charles-Daniel Quesnau, conseiller honoraire « en la Cour des Aides de Paris, beau-frère, Mes- « sire Jean-François Brallet, écuyer, échevin de la « Ville de Paris, et de Messire Louis-Achille Dionis « du Séjour, écuyer, conseiller en la Cour des Aides, « beau-frère, qui ont signé : Camus de Pontcarré de « Viarmes, Quesnau, Brallet, Dionis du Séjour. »

[3] Moriau avait sans doute acquis cette collection à la mort de Jean Godefroy, sieur d'Aumont, garde des Archives de la Chambre des comptes de Lille, fils et petit-fils d'érudits.

[4] *Mémoires secrets*, dits de Bachaumont, 9 avril 1763, t. I, p. 199.

Telle n'était pas d'ailleurs l'opinion du Bureau de la Ville, qui, depuis longtemps, avait pu apprécier cette riche collection, et s'en exprimait ainsi dans sa délibération du 2 septembre 1760 : « Feu Antoine Moriau..... par la singulière considération qu'il avoit pour la Ville, a légué à ladite Ville, par son testament des 11 et 14 mai 1759, sa bibliothèque, manuscrits, recueil de pièces fugitives, tant imprimées que manuscrites, de toutes les cartes, estampes, dessins exécutés à la main, des médailliers et médailles qui y sont renfermées ou éparses dans quelques tiroirs des bureaux et cabinets, le tout sans aucune exception ni réserve, son désir ayant toujours été qu'il y eût dans l'Hôtel de Ville de Paris une bibliothèque, comme il y en a une en l'Hôtel de Ville de Lyon, et ayant légué de plus à ladite Ville tous les jettons qu'il avoit rassemblés et qui formoient partie du médailler, et en outre tous les deniers comptants qui se trouveroient lui appartenir au jour de son décès, comme aussy toutes les sommes qui pourroient luy être dues par la Ville pour honoraires..... son intention ayant été par là de mettre la Ville en état d'accélérer l'établissement de ladite bibliothèque publique[1].

Le legs de Moriau fut accepté les 22 juillet et 2 septembre 1760, par délibérations du Bureau de la Ville, qui nomma bibliothécaire Pierre-Nicolas Bonamy[2],

[1] Voir, à la suite de cette notice, l'Appendice I.

[2] Nous avons emprunté aux anciens registres des paroisses, conservés autrefois aux archives du département de la Seine et détruits aujourd'hui, les pièces suivantes, relatives à la naissance, au mariage et au décès de Pierre-Nicolas Bonamy.

1694. 19 janvier. « *Pierre-Nicolas Bonamy,* fils de Pierre Bonamy et de Marie-Geneviève Le Duc, a été baptisé et nommé par Messire Nicollas de Corby, prêtre, assisté de Catherine Bonamy. » (Extrait des registres de la paroisse de Louvres en Parisis. Pièce déposée pour le mariage ci-après relaté.)

Le père de Bonamy fut d'abord maître de pension au Thillay, près de Gonesse, ainsi que le constate l'acte d'inhumation de Marie-Geneviève Le Duc, sa femme, ci-joint :

« Extrait du registre mortuaire de l'église paroissiale de Saint-Denis-du-Thillay en France, près Gonesse, diocèse de Paris.

« L'an mil sept cent vingt-sept, le mercredy douzième février au matin, a été inhumée dans l'église de ce lieu par nous, prêtre curé du Thillay soussigné, *Marie-Geneviève Le Duc*, femme de *Pierre Bonamy,* maître de pension en cette paroisse, décédée le jour d'hier agée de cinquante-huit ans ; ladite inhumation faite en présence de son dit mary, de maître Pierre Bonamy, prieur de Saint-Saturnin au diocèse de Poitiers et académicien de l'Académie royalle des belles-lettres à Paris, paroisse Saint-Paul, de Monsieur le prieur de Marle, Monsieur son vicaire et plusieurs autres parens et amis. »

1729. 22 novembre. « Le mardi vingt-deuxième novembre, un ban publié sans opposition dans cette paroissse, vue la dispense des deux autres accordée par l'un des vicaires généraux de Mgr Charles Gaspard Guillaume Vintimille du Luc, des comtes de Marseille, archevêque de Paris, en datte du seize novembre de cette présente année, signée de Cosnac, vic. gñalis, et plus bas Martin, insinuée et controllée le même jour, signée Hamelin en l'absence du greffier, après que les témoins soussignés nous ont attesté que les parties cy après nommées sont libres à contracter mariage et qu'elles demeurent sur cette paroisse depuis plusieurs années, les fiançailles célébrées la veille, ont été mariés *Pierre-Nicolas Bonamy*, bourgeois de Paris, agé de trente cinq ans et dix mois, fils de Pierre Bonamy et de défunte Marie-Geneviève Le Duc, ses père et mère, demeurant depuis quatre ans rue Culture-Sainte-Catherine de cette paroisse, et *Anne-Joachim Le Loup,* agée de quarante-trois ans ou environ, veuve de Pierre Pirepon, demeurant depuis plus de vingt-trois ans rue Culture-Sainte-Catherine de cette paroisse. Ont as-

LA PREMIÈRE BIBLIOTHÈQUE DE L'HOTEL DE VILLE DE PARIS —

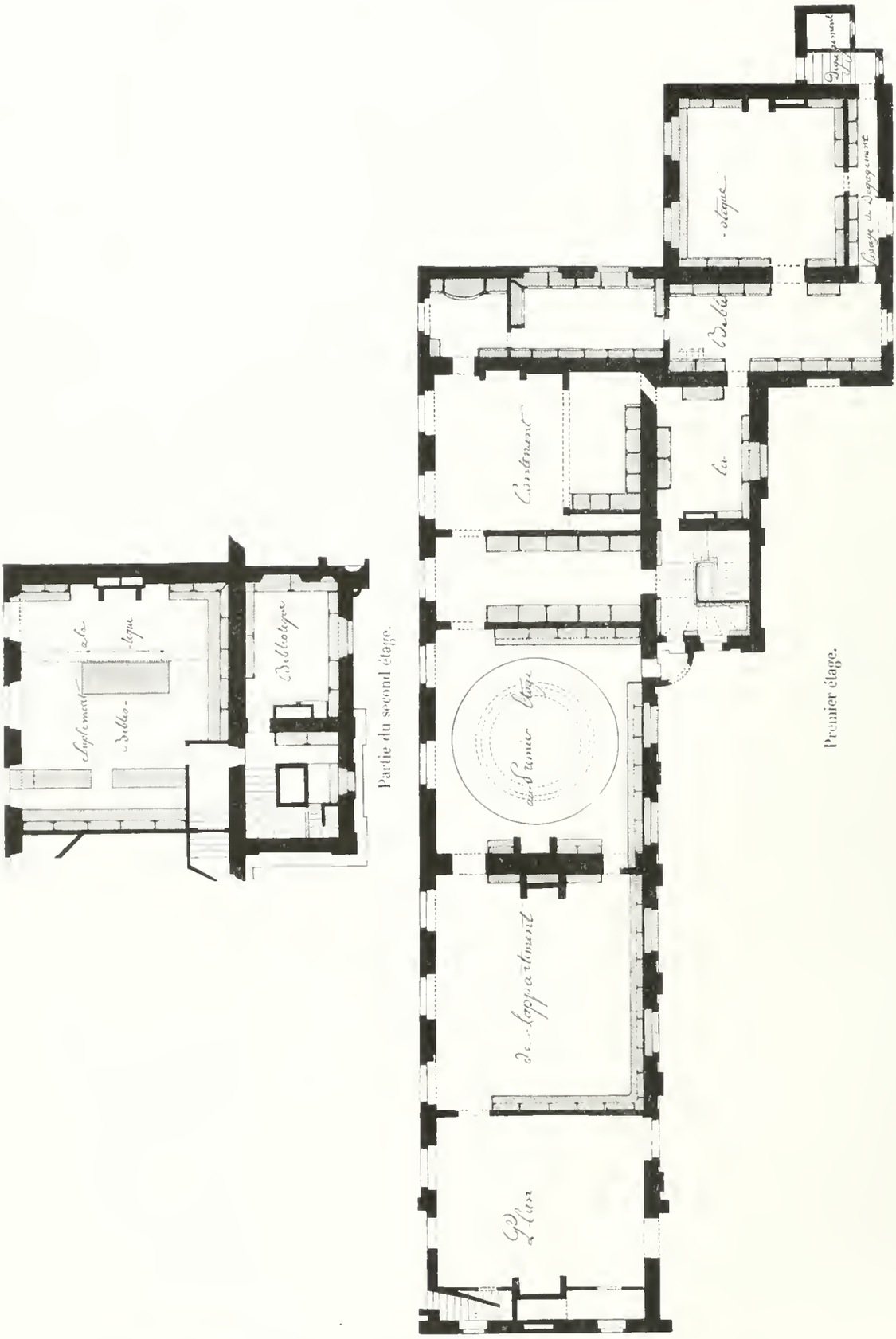

INSTALLATION DE LA PREMIÈRE BIBLIOTHÈQUE DE L'HOTEL DE VILLE DANS L'HOTEL DE LAMOIGNON

déjà historiographe de Paris, après s'être déclaré « duement informé de ses bonnes « vie, mœurs, conversation, religion catholique, apostolique et romaine, sens, « suffisance, capacité, expérience et affection au service du Roi. » La même délibération conférait le titre de sous-bibliothécaire à Jean-Baptiste Mulattier, ancien secrétaire de Morian, qui, « du vivant dudit feu sieur Morian, avoit le soin et la « suite de la dite bibliothèque[1]. »

Au moment de sa mort, Morian habitait depuis sept ans l'hôtel de Lamoignon, situé rue Pavée, au coin de la rue Neuve-Sainte-Catherine, et c'est là que le Bureau de la Ville trouva sa bibliothèque installée. On résolut de l'y conserver provisoirement, en attendant le choix d'un local définitif. En conséquence, le bail de l'hôtel Lamoignon fut renouvelé pour trois, six ou neuf années, moyennant un loyer annuel de six mille livres. Nous reproduisons aux appendices le texte de ce bail passé entre « très-haut et très-puissant seigneur Mgr Guillaume de Lamoignon, « chevalier, chancelier de France, demeurant à Paris, place de Louis-le-Grand, à « l'hôtel du chancelier de France, paroisse Saint-Roch, et Messieurs les Prévost « des Marchands et Échevins de l'Hôtel de cette Ville, actuels et leurs successeurs « esdites places, ce acceptans, preneurs audit titre pour ladite Ville pendant ledit « temps[2]. »

A ce bail sont annexés des plans soigneusement dressés, qui indiquent la distribution de l'hôtel, étage par étage, les pièces occupées par la bibliothèque et l'appartement du bibliothécaire. C'était sans doute celui qu'occupait Morian, pour être plus près de ses livres; il est ainsi désigné dans une pièce conservée aux Archives de l'Empire : « Logement situé, sçavoir, en montant par l'escalier principal, « au second étage, et consistant en une antichambre, salle de compagnie, chambre « à coucher, cabinet, arrière-cabinet et garde-robbes. Dans le grand corps de « logis, ayant trois croisées du côté de la cour et quatre du côté du jardin, une « chambre et arrière-cabinet ensuite, en aîle sur le jardin, du côté de la rue des « Francs-Bourgeois[3]. »

« sisté audit mariage, de la part de l'époux, Pierre « Bonamy, controlleur dans les fermes du Roy, de- « meurant à Saint-Denis en France, son père, Me « Julien Cosson, prêtre de cette paroisse, y demeu- « rant dans la communauté; de la part de l'épouse, « Charlotte Cohier, veuve de Nicolas Le Loup, sa « mère, demeurante susdite rue Culture, Claude- « Barthélemy Moret, bourgeois de Paris, demeu- « rant à l'abbaye Saint-Victor d'Amy, lesquels ont « signé avec les époux. P. N. Bonamy, Bonamy, « Anne-Joachim Le Loup, Charlotte Cohier, J. Cos- « son, Moret, N. Leduc, vicaire. » (Extrait des registres de la paroisse de Saint-Paul à Paris.)

1770. 8 juillet. « Le dimanche huit juillet est de- « cédé, rue Pavée, st *Pierre-Nicolas Bonamy*, agé de « 75 ans, de l'Académie des inscriptions et belles- « lettres, historiographe et bibliothécaire de la Ville « de Paris, censeur royal, et a été inhumé le lundy « neuf dans le cimetière de cette paroisse, en pré- « sence de Me Jean Ringuet, conseiller en l'élection « de Paris, et de Me Pierre-Olivier Pinot, avocat en « Parlement, amis, qui ont signé, J. Ringuet, Pinot. » (Extrait des registres de Saint-Paul.)

[1] Appendice I.

[2] Appendice II.

[3] Archives nationales, H 1961.

Quant à la bibliothèque, elle occupait, tant au premier qu'au deuxième étage, sept pièces bien éclairées et de facile accès. Les dispositions matérielles prises par Moriau furent respectées; mais on y ajouta quelque chose « pour la sûreté des « livres, » ainsi que nous l'apprend un devis, dressé le 1er mai 1761, « des ou- « vrages de serrurerie, épinglerie et peinture d'impression à faire, pour fermer les « devantures de bibliothèque dépendant de la bibliothèque de la Ville, établie à « l'hôtel de Lamoignon. » Il s'agissait d'établir des portes et des châssis à mailles de fil de fer, pour soustraire à la main du visiteur les livres que Moriau s'était contenté de ranger sur de simples tablettes[1].

Ces premières dispositions prises et les clefs de la bibliothèque ayant été officiellement remises à Bonamy par le greffier de la Ville, qui les détenait provisoirement, on s'occupa de régler les fonctions du bibliothécaire et du sous-bibliothécaire. Tous deux étaient tenus de prêter serment; le premier devait « faire « l'inventaire général et par matières de tous les livres, cartons, manuscrits, des- « sins, médailles, jettons et autres généralement quelconques renfermés dans « ladite bibliothèque, veiller sans cesse à sa conservation et à son entretien, et « exécuter au surplus tous les ordres qui lui seroient donnés par le Bureau de la « Ville; » le second était chargé « du soin de la bibliothèque et de tous les objets « qui la concernent, de proposer au bibliothécaire ses observations sur le change- « ment d'éditions, achapt de livres nouveaux, manuscrits ou autres[2]. »

Grâce à la sollicitude municipale, l'avenir de la nouvelle fondation semblait assuré; cependant le Bureau de la Ville, toujours préoccupé du soin d'augmenter les garanties personnelles et réglementaires d'une bonne et sage administration, crut devoir, par délibération des 11 juin 1661 et 22 juin 1762, accorder à Pierre Bouquet[3], neveu du savant éditeur des *Historiens de France*, une commission de bibliothécaire et historiographe, en survivance de Bonamy, ainsi qu'une commission de sous-bibliothécaire à l'abbé Hubert-Pascal Ameilhon[4], en survivance de Mulattier[5].

[1] Appendice III.

[2] Appendice I.

[3] Nous n'avons pu découvrir que l'acte d'inhumation de Pierre Bouquet; en voici la teneur :

1781. « Le mardy trois avril a été inhumé dans « la cave de la chapelle de la Communion en cette « église, Me Pierre Bouquet, clerc tonsuré du diocèse « de Troyes, avocat en Parlement, commissaire du « trésor des chartres de la Couronne, bibliothécaire « et historiographe de Paris, prieur du prieuré « royal de Saint-Pierre de Mortagne en Poitou, dé- « cédé d'hier rue des Juifs, âgé d'environ 64 ans; « en présence de Me Laurent Marcilly, avocat en Par- « lement, son cousin, de Me Antoine de Fontenaille, « avocat en Parlement, prêtre docteur de Paris, et « de Me Louis Parcy, avocat en Parlement et procu- « reur en ladite cour, tous deux amis. Signé : l'abbé « de Fontenailles, de Marcilly, Parcy et Laborey. » (Archives du département de la Seine, anciens registres de la paroisse de Saint-Gervais.)

[4] Hubert-Pascal Ameilhon mourut à Paris en 1811, disent les biographes; cependant il nous a été impossible de découvrir un seul acte de son état civil. Son frère Jacques est mort à Paris, rue de Fleurus, le 4 avril 1815.

[5] Le décès de Mulattier ou Mulatier est le seul acte que nous ayons trouvé. Voici cette pièce :

1763. « Le mardi 25 octobre est décédé, rue Pa-

Cela fait, on songea à terminer une affaire fort intéressante pour la bibliothèque et qui était pendante depuis 1757. A cette époque, la Ville avait eu l'occasion d'acquérir une précieuse collection de plans de Paris gravés et manuscrits, formée par le savant abbé de la Grive[1]. Il venait de mourir et ses meubles allaient être vendus. Mais la Ville manquait d'argent; elle accepta donc avec reconnaissance l'offre que lui fit un des voisins du défunt, le sieur du Fresne d'Aubigny, gentilhomme ordinaire du roi, qui consentit à se rendre acquéreur de la collection et à la conserver jusqu'au jour où la Ville pourrait la lui racheter. Au mois de décembre 1762, le Prévôt des Marchands rappela le fait au Bureau de la Ville et proposa de désintéresser d'Aubigny. Celui-ci avait payé la collection seize mille livres, et, depuis ce moment, il n'avait cessé d'y faire travailler, « ayant « même employé quelques personnes pour entretenir les planches en bon état; » il consentait d'ailleurs à recevoir en échange une rente viagère, qui fut fixée à quinze cents livres[2].

Les questions de personnel et d'administration étant ainsi bien et dûment réglées, on procéda aux travaux d'inventaire, et l'on dut, selon toute vraisemblance, dresser un catalogue de la nouvelle bibliothèque. Nous n'avons point trouvé trace de cette pièce dans l'importante liasse conservée aux Archives de l'Empire, sous la cote H 1961, et d'où ont été tirés la plupart des documents que nous reproduisons. Plus tard, les donations et les achats grossirent considérablement le noyau primitif de la bibliothèque, de telle sorte que l'*ex libris* et les marques de

« vée, Jean Mulatier, ancien secrétaire de feu M. Mo- « riau, procureur du Roi, de la Ville et sous-biblio- « thécaire de ladite Ville, âgé de 55 ans, et a été « inhumé le mercredi 26 dans le cimetière de cette « paroisse par nous soussigné vicaire, en présence « de Jacques Bon, diacre, et de François Billard. « Bok . . . » (Archives du département de la Seine, anciens registres de la paroisse de Saint-Paul.)

[1] Jean de la Grive, prêtre du diocèse de Reims et géographe de la Ville de Paris, mourut en 1757, à l'âge de 68 ans, ainsi qu'il résulte des registres de la paroisse de Saint-Louis-en-l'Île. Il habitait le quai Bourbon. (Archives du département de la Seine.)

[2] Le règlement de cette importante affaire fut l'objet d'une longue délibération prise par le Bureau de la Ville le 10 décembre 1762. On en trouvera le texte aux Appendices, n° VIII.

Morian sont aujourd'hui le seul moyen de reconnaître les volumes qui lui ont appartenu.

Aux termes de la délibération du 2 septembre 1760 (art. VII), l'ouverture de la bibliothèque devait avoir lieu le 1er avril 1762. Elle fut retardée d'un an : et ce qui montre bien avec quelle impatience le public l'attendait, c'est que l'Almanach royal de 1763 et toutes les feuilles du temps s'empressèrent de l'annoncer : ce fut un véritable événement littéraire. Voici en quels termes s'exprime la *Gazette de France* du vendredi 1er avril 1763 :

. . . . . Le feu sieur *Morian*, procureur du Roi et de la Ville, ayant légué par testament sa bibliothèque à la Ville de Paris, à condition qu'elle seroit publique, le sieur *de Viarmes*, Prévôt des Marchands, et les Échevins ont accepté le legs, et, en conséquence, nommé pour bibliothécaire le sieur *Bonamy*, de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, et pour sous-bibliothécaire l'abbé *Ameilhon*. Ainsi cette bibliothèque, qui est placée à l'hôtel de Lamoignon, rue Pavée, au Marais, sera ouverte au public, pour la première fois, le 13 avril prochain, après midi, et continuera de l'être tous les mercredis et samedis de l'année jusqu'aux vacances [1].

La *Gazette de Hollande* du vendredi suivant, 8 avril, reproduisit presque identiquement cet avis. Quant au *Mercure de France* et au *Journal de Verdun*, ils paraissent s'être entendus pour faire la même annonce. Voici ce que publia le *Mercure*, dans son deuxième numéro d'avril :

AVIS AU PUBLIC.

Feu *M. Morian*, procureur du Roi et de la Ville, magistrat respectable, dont la probité et le goût pour les lettres faisoient le caractère, ayant laissé, par son testament, à la Ville de Paris, sa bibliothèque, à la condition de la rendre publique, *M. de Viarmes*, Prévôt des Marchands, et Messieurs les Échevins, toujours disposés à procurer les moyens de cultiver les lettres, ont accepté le legs de *M. Morian*, et, en conséquence, ils ont nommé pour bibliothécaire *M. Bonamy*, de l'Académie royale des belles-lettres, et pour sous-bibliothécairs M. l'abbé *Ameilhon*. Ainsi cette bibliothèque, qui est à l'hôtel de Lamoignon, rue Pavée, au Marais, sera ouverte pour la première fois le mercredi 13 avril de cette année, après midi, et continuera de l'être tous les mercredis et samedis de chaque semaine jusqu'aux vacances. C'est un avantage pour les personnes studieuses de ce quartier de Paris, éloigné des autres bibliothèques publiques [2].

Enfin, le jour fixé pour l'ouverture de la nouvelle bibliothèque étant arrivé (13 avril 1773), le Bureau de la Ville se rendit solennellement à l'hôtel Lamoignon. Il se composait de MM. Camus de Pontcarré de Viarmes, Prévôt des Marchands; Pierre Le Blocteur, avocat; Louis-Denis Chomel, notaire au Châtelet; Jean Boyer de Saint-Leu, Pierre-Julien Darlu, anciens quartiniers, échevins; et Jollivet, procureur du Roi et de la Ville. Bonamy et Mulattier assistaient sans doute aussi à cette séance d'inauguration, dont ils durent rendre compte dans

[1] *Gazette de France*, vendredi 1er avril 1763, n° 26, p. 119-120.

[2] *Mercure de France*, 2e numéro d'avril 1763, p. 115.

Imp. Aug. Bry, à Paris.

les gazettes du temps. Les quatre périodiques cités plus haut en entretinrent leurs lecteurs, et l'un d'eux eut pour *reporter* Bonamy lui-même. Voici, en effet, ce qu'on lit dans le *Journal de Verdun* :

Le 13 avril, le Corps de Ville, à la tête duquel étoit M. Pontcarré de Viarmes [1], se transporta à l'hôtel de Lamoignon, où il fit l'ouverture de la nouvelle bibliothèque publique, que l'on a déjà annoncée. Ainsi les Magistrats municipaux de la capitale du royaume, qui par leurs soins procurent à ses habitants toutes les commodités utiles à la vie, pourront encore, par cet établissement, se glorifier de leur avoir ouvert un trésor propre à enrichir leur esprit. C'est une pensée qu'on pourroit exprimer par le distique suivant :

Commoda dum victûs Regina Lutetia præbet
Ingenii doctas hic quoque fundit opes [2].

Ces deux vers, qu'on sait être de Bonamy, et qui furent inscrits plus tard, après un léger remaniement, sur la porte d'entrée de la nouvelle bibliothèque, équivalent à une signature : le bibliothécaire-historiographe en offrait la primeur aux lecteurs du *Journal de Verdun*, dont il était le directeur.

Mais Morian avait formé sa bibliothèque pour son usage personnel, et les cent quatre-vingt-quatorze volumes « sortis de l'armoire du *Petit Trésor* tenant aux *Petites Archives*, » où ils avaient été déposés dès 1734, « dans l'idée de former un « commencement de bibliothèque[3], » n'avaient pu suffire à combler les lacunes qui s'étaient révélées dans le nouveau dépôt littéraire. Dès le mois d'août, c'est-à-dire quatre mois à peine après l'ouverture, Bonamy représentait au Bureau de la Ville « qu'il manquoit à la bibliothèque de certains livres auxquels le public a « recours fort souvent; qu'entre autres les Mémoires de l'Académie n'y étoient pas « à beaucoup près complets; que la partie des anciens auteurs et poëtes y étoit « fort succincte, ainsi que plusieurs autres parties qui devoient composer une « bibliothèque publique[4]. » Bonamy terminait sa requête en faisant observer qu'il était nécessaire d'acquérir immédiatement les ouvrages manquants, mais qu'on pouvait échapper à cette nécessité en acceptant, moyennant une rente viagère, sa propre bibliothèque, laquelle était « assez considérable pour remplir « une bonne partie des vuides qui se trouveroient dans celle de la Ville. »

L'arrangement proposé, ayant paru avantageux, fut conclu par délibération du Bureau de la Ville, en date du 18 août 1763. Une rente viagère de six cents livres,

[1] Jean-Baptiste-Élie Lanus de Pontcarré de Viarmes fut Prévôt des Marchands de 1758 à 1763. Il réalisa plusieurs des idées administratives émises par son prédécesseur Turgot.

[2] *Journal historique sur les matières du temps*, mai 1763, p. 400. — Voir également les almanachs royaux, à partir de 1763. On y trouve, chaque année, quelques lignes fort intéressantes sur la bibliothèque de la Ville.

[3] Note annexée à la délibération du Bureau de la Ville. Voir Appendice IX.

[4] Appendice X.

réversible par moitié sur la tête de Bonamy, fut stipulée au profit de Marie-Madeleine Bonamy, sa sœur et son unique héritière, et la bibliothèque du savant historiographe fut immédiatement incorporée à celle de la Ville. Nous possédons heureusement le catalogue de cette importante collection : les extraits étendus que nous en donnons aux Appendices[1] permettront d'apprécier le nombre et la variété des ouvrages. On y trouve fréquemment la signature de Bonamy sous forme d'*ex libris*.

Ex Libris Bonamy

Cinq ans plus tard, un arrangement de même nature fut conclu entre le Bureau de la Ville, représenté par Armand-Jérôme Bignon[2], Prévôt des Marchands, et Me Joseph Tauxier[3], « avocat au Parlement et ordinaire de la Ville. » Ce nouveau bienfaiteur désirait que « sa bibliothèque fût jointe à celle de M. Moriau; » mais, ainsi que le Bureau de la Ville le déclarait, le legs constituait « une acquisition « plutôt qu'une donation. » Il s'agissait, en effet, de payer une somme de quatre mille livres à deux personnes désignées, plus une rente viagère de deux cents livres à la femme ou à la sœur du testateur. Tout en reconnaissant le poids de ces charges, le Bureau de la Ville ne crut pouvoir les décliner : il vit dans l'arrangement à intervenir un « témoignage de satisfaction pour le zèle et l'entier « dévouement avec lequel Me Tauxier s'étoit livré, en toutes occasions, à la défense

[1] Appendice XI.

[2] Armand-Jérôme Bignon, qu'il ne faut point confondre avec Jérôme III, dont la Prévôté se place entre les années 1708 et 1715, fut Prévôt des Marchands de 1764 à 1771. Il mourut le 8 mars 1772, ainsi que l'atteste l'acte suivant, extrait des anciens registres de la paroisse de Saint-Eustache :

1772. « Le 9 mars, haut et puissant seigneur, « Me Armand-Jérôme Bignon, chevalier, seigneur « et patron de la Meaufle, Semilly, le Saussay, « l'Isle-Belle et autres lieux, commandeur, prévost, « maître des cérémonies des ordres du Roy, con- « seiller d'État ordinaire, bibliothécaire de Sa Ma- « jesté, l'un des quarante de l'Académie française « et honoraire de celle des inscriptions et belles- « lettres, Prévost des Marchands et des Échevins « de la Ville de Paris, âgé de 62 ans, décédé hier à « la bibliothèque du Roy, rue de Richelieu, a été « présenté à cette église et transporté en carrosse à « celle de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, pour y être « inhumé, en présence de Me Jérôme-Frédéric Bi- « gnon, bibliothécaire du Roy, chevalier, seigneur « et patron du Rozel, Jugauville, Écosseville, Bar- « neville et autres lieux, son fils, et de M. Anne- « Charles Hébert, maréchal des camps et armées du « Roy. — Signé : Bignon, d'Évry, Poupart, curé. » (Archives du département de la Seine, registres de la paroisse de Saint-Eustache.)

[3] Nous n'avons pu découvrir, aux Archives du département de la Seine, que l'acte de décès de ce personnage. Le voici :

« Le dimanche 8 juin 1768 est décédé, rue Saint- « Antoine, Me Joseph Tauxier, ancien avocat au Par- « lement, à Paris, âgé de 78 ans passés; a été « inhumé le lundi 6, dans le cimetière de cette pa- « roisse, par nous curé, en présence de François- « Nicolas Tauxier, écuyer, avocat au Parlement, « cousin paternel, et de messire Emery-Pierre-René « Tauxier de Valriben, prêtre licencié ès loix, pré- « vost de Saint-Ibard et chapelain de l'église de « Paris, cousin issu du germain, qui ont signé. « Tauxier, Tauxier. » (Anciens registres de la paroisse de Saint-Paul.)

« de la Ville; » et il crut juste et utile d'accroître la bibliothèque de la Ville, tout en accordant à un de ses bons serviteurs « une récompense qui s'étendît sur sa « veuve et sur sa sœur, que son désintéressement ne lui a pas permis de laisser « dans un état aussi heureux qu'il l'auroit désiré[1]. »

Les volumes provenant de cette bibliothèque ne sont pas fort nombreux : on y remarquait, dit Tauxier lui-même, un *Tractatus Tractatuum*[2], un *Traité* de Joannes de Terra Rubra[3] sur la folie des rois de France, des recueils de jurisprudence, de factums, etc. Il portent tous au verso la marque armoriée du donateur, accompagnée souvent de l'*ex libris* de Secousse, dont Tauxier avait acheté presque tous les livres.

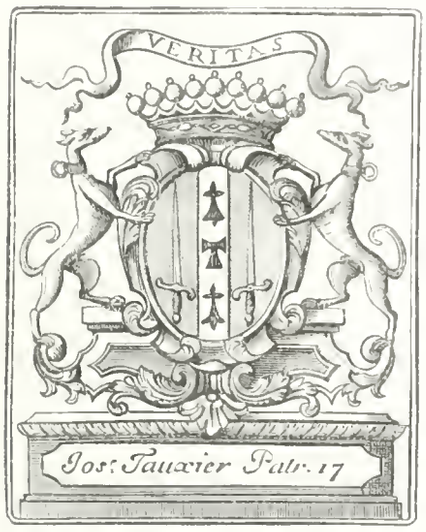

Ces précieuses acquisitions, ainsi que l'affluence toujours croissante du public, avaient donné en peu de temps à la bibliothèque de la Ville une importance réelle. Le Bureau s'efforçait, au reste, d'y perfectionner le service; et, au mois de juillet 1770, en même temps qu'il confirmait à Ameilhon la survivance des deux emplois de bibliothécaire et d'historiographe, il rédigeait un nouveau règlement, dont une pièce conservée aux Archives de l'Empire nous a transmis le texte. On le trouvera tout entier aux Appendices[4].

C'est en cette même année 1770 que le Bureau de la Ville prit une délibération relative à la liquidation définitive de la succession Morian, qui n'avait

[1] Appendice XII.

[2] C'était sans doute quelque gros ouvrage de jurisprudence, de médecine, ou de philosophie scolastique.

[3] Jean de Terre-Vermeille, en latin *de Terra Rubra* ou *Rubea*, était originaire de Nîmes; il fut avocat du roi en la sénéchaussée de Beaucaire. Mesnard (*Histoire de Nîmes*, t. III, p. 17) et le P. Lelong (*Biblioth. historique de la France*, II, p. 658) donnent la liste de ses ouvrages, parmi lesquels se place celui que possédait Tauxier et qui est, en effet, assez rare. Il est intitulé : *Id quem, Rege per amentiam regere impedito, Regni regimen attineat?*

[4] Appendice XIV.

pu encore être réglée depuis le décès du testateur. La charge de procureur du Roi et de la Ville, que Moriau tenait de son père, avait été cédée par lui, en 1755, à Me Jollivet de Vannes, qui, comme bon nombre de ses confrères d'alors et d'aujourd'hui, n'avait payé qu'une partie du prix de cession. Ce fut donc à lui que la Ville s'adressa pour recouvrer les « deniers comptans, » arrérages, honoraires et généralement tout ce qui pouvait être dû à Moriau, lors de son décès, aux termes des testament et codicilles de ce dernier. D'un autre côté, par suite de différentes reprises que la Ville avait consenties au profit des héritiers Moriau, ceux-ci s'étaient trouvés débiteurs envers elle d'une somme de trente-trois mille quatre cent quatre-vingts livres seize sols. Ils obtinrent, par acte du 29 juillet 1760, que cette dette fût réduite à dix-huit mille livres, en considération des avantages que le legs de leur parent avait procurés à la Ville. Mais ce reliquat, dont ils payaient seulement les intérêts et qui devait être remboursé en principal par Me Jollivet de Vannes, ne fut point exigé de lui.

Par une délibération du 15 mars 1770, le Bureau, considérant que la Ville, « depuis qu'elle est en possession de la bibliothèque et des manuscrits du feu « sieur Moriau, en a retiré de grands avantages par les renseignements qu'elle y « a trouvés sur les différents droits à elle appartenans et à son domaine, lesquels « renseignements lui ont été fort utiles pour deffendre à nombre de demandes qui « tendoient à anticiper ou usurper sur ses droits et prérogatives; que la Ville est « particulièrement redevable de l'utilité qu'elle en a retiré aux soins de Me Jollivet « de Vannes, avocat et procureur du Roy et de la Ville, qui n'a rien négligé pour « mettre un bon ordre dans ces manuscrits si prétieux pour la Ville, et que ledit « Sr Morian n'avoit pas eu le temps d'arranger; que le zèle que ledit Sr Jollivet « de Vannes a apporté pour cet arrangement mérite de la part du Bureau de la « Ville une reconnoissance. . . . : » par ces motifs, le Bureau « croit être de la di- « gnité du Corps Municipal de ne pas retenir plus longtemps les dix-huit mille « livres restant, et d'en faire la remise et abandon, ensemble des intérêts à comp- « ter du 1er juillet 1767, à mondit Sr Jollivet de Vannes et à la dame de Quema- « deu, son épouse [1]. »

Ainsi se termina dignement, de part et d'autre, l'affaire de la succession Moriau. La Ville, satisfaite d'avoir acquis un dépôt littéraire important et d'y avoir trouvé des titres pour défendre ses droits, ne voulut point en faire une question d'argent.

Cependant, le bail consenti en 1760 par le chancelier de Lamoignon était arrivé à son terme, et le Bureau de la Ville avait dû le renouveler pour trois ans, puisque la bibliothèque y était encore en décembre 1772. Soit que le propriétaire ait voulu rentrer dans la jouissance de son hôtel, soit que la Ville en ait

[1] Appendice XV.

trouvé le loyer trop lourd, elle crut devoir entrer en négociation avec les chanoines réguliers de Saint-Louis-la-Culture, colonie de Génovéfains envoyée à l'ancienne maison professe de la rue Saint-Antoine, après l'expulsion des Jésuites, et qui s'y trouvait fort à l'aise, eu égard au petit nombre de ses membres. Par un accord du 23 septembre 1772, les chanoines consentirent à devenir les hôtes de la bibliothèque de la Ville, à dater du 1er janvier 1773, et « pour autant de « temps que la Ville le désireroit, » moyennant un loyer annuel de douze cents livres. C'était une économie considérable réalisée sur le loyer de l'hôtel de Lamoignon, et, de plus, la certitude, pour la Ville, de n'être point troublée dans la jouissance de ce nouveau local. En donnant les mains à cet arrangement, les Génovéfains de Saint-Louis-la-Culture, amis des livres comme leurs confrères de l'abbaye de Sainte-Geneviève, s'assuraient l'usage d'une riche bibliothèque et se promettaient sans doute d'en être bientôt les seuls conservateurs. Ils stipulaient, en effet, qu'après la retraite ou le décès de Bouquet, qui avait succédé à Bonamy, Ameilhon resterait seul bibliothécaire, comme survivancier désigné antérieurement, mais que « le choix et nomination d'un chanoine régulier pour bibliothécaire et « sous-bibliothécaire aurait lieu après le décès ou la retraite desdits sieurs Bou- « quet et Ameilhon[1]. »

Pour des motifs qui nous sont restés inconnus, cette clause ne reçut pas son exécution, car, moins de neuf ans après la convention dont il s'agit, Hubert-Pascal Ameilhon, qui avait obtenu dès 1770 la survivance de Pierre Bouquet, fut nommé historiographe et bibliothécaire lors du décès de ce dernier, et se fit donner pour successeur, en qualité de sous-bibliothécaire, son propre frère Jacques Ameilhon[2].

Quoi qu'il en soit, la convention conclue avec les chanoines de Saint-Louis paraît avoir satisfait tout le monde, y compris l'abbé de Sainte-Geneviève, supérieur de la congrégation, et le chapitre général chargé de l'administrer. Par acte du 13 octobre 1772, l'accord fut ratifié dans les termes les plus flatteurs pour le Bureau de la Ville : on y disait que le traité était « aussi honorable qu'avan- « tageux au chapitre de Saint-Louis, » et le chef de l'ordre, « pénétré de recon- « noissance pour le choix et la confiance de MM. de l'Hôtel de Ville de Paris, » s'empressait de le sanctionner[3].

Mais la Ville avait songé d'abord à loger ses livres; il lui restait à pourvoir au logement de ses bibliothécaires, qui devaient quitter l'hôtel Lamoignon pendant l'hiver de 1772 à 1773, afin de laisser le temps d'y faire les réparations locatives[4]. Il n'y avait pas d'appartements pour eux dans l'ancienne maison professe de la rue Saint-Antoine : les règlements de l'ordre et les *espérances* du chapitre

[1] Appendice XVII.
[2] Appendices XV et XVI.
[3] Appendice XVIII.
[4] Appendice XIX.

de Saint-Louis s'opposaient d'ailleurs à ce qu'ils y prissent gîte. En conséquence, et pour ne point se charger d'une location onéreuse, le Bureau de la Ville décida que les bibliothécaires se logeraient « où ils jugeroient à propos; » puis il fixa à quatre cents livres l'indemnité à payer tant à Bouquet qu'à Hubert-Pascal Ameilhon. Par la même délibération, datée du 10 décembre 1772, le traitement de Jacques Ameilhon, qui était sans doute indemnisé par son frère, fut fixé à quatre cents livres; les gages du portier de la maison de Saint-Louis à cent cinquante livres, et ceux du balayeur-frotteur-épousseteur à trois cents livres[1].

Les travaux de réinstallation durèrent plusieurs mois, et la bibliothèque, momentanément interdite au public, ne put lui être rendue que le 16 juin 1773. La cérémonie de réouverture se fit probablement sans apparat, car les périodiques du temps en disent fort peu de chose. Le *Mercure de France*, le *Journal des Savants*, la *Gazette de Hollande* et l'*Année littéraire* n'en font aucune mention: la *Gazette de France* (n° du 7 juin) en prévient ses lecteurs; le *Journal de Genève*, le *Journal de Verdun*, le *Journal des Beaux-Arts* (n° de juillet) et l'*Almanach royal* annoncèrent le fait au public lettré, en lui rappelant que les jours et heures d'entrée, ainsi que les bibliothécaires, étaient « les mêmes que ci-devant. »

Le dépôt municipal était certainement mieux installé dans l'ancienne maison professe de la rue Saint-Antoine qu'à l'hôtel de Lamoignon. « Le vaisseau de la « bibliothèque » avait été disposé en vue de cette destination spéciale, et Piganiol, qui écrivait au moment même de l'expulsion des Jésuites, trouve que leurs livres y étaient fort bien placés. « C'est un peintre italien, dit-il, nommé *Guerardini* « (Gherardini), qui en a peint le plafond à fresques. » Puis il ajoute : « On trouve « que le volume des figures est beaucoup trop grand, et qu'elles n'ont nulle pro- « portion avec la hauteur de la voûte. Quelle différence de ce plafond avec celui « du grand escalier, où le même peintre a représenté l'apothéose de saint Louis, « qui fait un coup d'œil admirable[2] ! » Cette dernière peinture, qui subsiste encore, ne mérite pas les éloges que lui adresse Piganiol, et nous fait par conséquent moins regretter la détérioration des fresques qu'il critique[3].

Les Jésuites avaient laissé dans le « vaisseau » de leur ancienne bibliothèque quelque chose qui valait mieux que les fresques de Gherardini : c'était une partie des livres de Ménage, de Ch. Guyet et du P. Daniel, qui n'avaient probablement pas été compris dans la vente aux enchères de tout ce qui garnissait la maison professe. La bibliothèque de la Ville trouva là un léger accroissement; mais elle ne

[1] Jacques Ameilhon demeura encore quelques années à l'hôtel Lamoignon.

[2] *Description historique de la ville de Paris*, t. V, p. 23.

[3] Nous n'avons pu, malgré toutes nos recherches, trouver un plan contemporain de cette galerie, qui subsiste encore à l'étage supérieur du corps de logis principal, mais dont les dispositions ont été sensiblement modifiées, lors de l'affectation des bâtiments à un établissement d'instruction publique.

put malheureusement s'enrichir de la magnifique collection léguée à la Compagnie de Jésus par le célèbre Huet, évêque d'Avranches[1]. Une clause de la donation portait, en effet, que si, pour une cause quelconque, ces livres venaient à quitter la maison professe, ils feraient retour à la famille du donateur; ce qui eut lieu en vertu d'un arrêt du Conseil d'État[2].

La translation de la bibliothèque municipale dans la maison des chanoines de Saint-Louis fut précédée et suivie de deux événements regrettables. La Ville avait perdu deux ans auparavant son premier bibliothécaire-historiographe, le savant et modeste Bonamy, membre de l'Académie des inscriptions et éditeur du *Journal de Verdun* depuis 1749; Bonamy était décédé à l'hôtel Lamoignon le 8 juillet 1770, à l'âge de soixante et quinze ans. Privé des conseils de cet érudit, l'Administration municipale eut la mauvaise pensée de vendre les jetons et médailles qu'elle possédait, pour payer les frais auxquels avait donné lieu le déplacement de sa bibliothèque. Il ne faut peut-être pas charger de ce méfait la mémoire d'Ameilhon; mais nous le voyons, à peine installé dans ses fonctions de sous-bibliothécaire-survivancier, présider à cette vente, qu'il ne paraît pas avoir désapprouvée, et préluder ainsi aux actes de vandalisme qu'il a plus tard accomplis ou laissé accomplir et qu'on lui a justement reprochés[3].

Les considérants de la délibération prise à ce sujet par le Bureau de la Ville sont peu dignes d'une grande administration. La Michodière, alors Prévôt des Marchands, expose que «la translation de la bibliothèque de la Ville de l'hôtel de «Lamoignon au prieuré royal de Saint-Louis, et son établissement en ce dernier «endroit, ayant occasionné des frais assés considérables pour qu'il ne fût pas dési-«rable de trouver dans la chose même les moyens d'y subvenir, sans les faire «suporter au domaine de la Ville, qui n'est déjà que trop surchargée; qu'ainsy le «Bureau avoit estimé que les médailles et jettons de ladite bibliothèque, n'étant «point d'un grand mérite et d'une grande utilité à ladite bibliothèque ni pour «les sçavans, pouvoient être vendus, et en employer, en partie, le prix à l'acquit-«tement des dépenses de cette translation, etc.[4]»

La collection comprenait soixante-huit médailles, médaillons et pièces diverses en or, quatre cent soixante-huit en argent et deux cent cinquante-six en bronze, plus six cent cinquante-trois jetons en argent. C'était quelque chose pour le temps; aussi les amateurs furent-ils nombreux, tant pour l'ensemble de la collec-

[1] Voir *Les Inc. Bibl. de Paris*, t. II, p. 275.

[2] Dans son commentaire intitulé *De rebus ad eum pertinentibus* (Amsterdam, 1718, p. 392), le savant prélat avait écrit ces mots: «Nec dividi, nec «cum aliâ commisceri et confundi; neu libros ex eâ «detractos permutari, neve extra locum in quo re-«positi ei essent liceret transferri, vel commodandi «gratiâ, vel faciliùs commodiùsve legendi et stu-«dendi, vel ob aliam qualemcumque causam.»

[3] Voyez *Introduction à l'Histoire générale de Paris*, Précédents historiques, p. 198.

[4] Appendice XX.

tion que pour certaines pièces rares, telles que le Lysimaque d'or et le Pompée d'argent. Le plus offrant était « un sieur Pierre-Ancher-Tobiesen Duby [1], » qui fut déclaré acquéreur des médailles au prix de « cinq mille cinq cent cinquante-« cinq livres dix-sept sols quatre deniers [2]. » Les bronzes et les jetons de cuivre furent adjugés à l'abbé de Tersan [3], au prix de trente sols la livre pour les bronzes et dix-huit sols pour les jetons, ce qui produisit une misérable somme de quatre-vingt-onze livres dix-neuf sols [4].

Tandis que le Bureau de la Ville, à l'encontre de l'Édilité moderne, vendait ses collections à des amateurs, la bibliothèque proprement dite allait s'enrichissant de jour en jour, grâce à la munificence de certains membres de l'Échevinage et de quelques bibliophiles éclairés. On cite parmi eux le Prévôt des Marchands Louis le Peletier de Mortefontaine [5], qui possédait, dans son hôtel de la rue de Nazareth, une magnifique collection de tableaux, et tint à honneur de réparer le dommage causé à la bibliothèque par son prédécesseur. Il y a tout lieu de supposer que, à l'exemple de Moriau, divers Échevins et Officiers municipaux, en sortant de charge, donnèrent ou léguèrent à la Ville tout ou partie de leurs livres. On ne peut, en effet, expliquer l'accroissement rapide de la bibliothèque municipale que par de nombreux actes de munificence privée, puisque la Ville se déclarait, par l'organe du Prévôt La Michodière, hors d'état de subvenir à de simples dépenses d'installation [6].

Mais le principal bienfaiteur de la bibliothèque fut l'abbé de Livry [7], évêque *in partibus* de Callinique, en possession de plusieurs riches bénéfices, qui lui permettaient de satisfaire ses goûts de bibliophile, et probablement l'un des habitués de la bibliothèque de la Ville. Ameilhon, dont il était l'ami, sut (disons-le à

[1] Pierre-Ancher-Tobiesen Duby, archéologue, numismate et interprète du roi, né en 1721, dans le canton de Soleure, faisait partie d'un régiment suisse au service de la France, et eut la cuisse emportée à la bataille de Fontenoy. Admis à l'Hôtel des Invalides, il se livra aux lettres, à l'érudition et à l'étude des langues. Il a laissé deux grands ouvrages de numismatique.

[2] Appendice XX.

[3] Charles-Philippe Campion de Tersan, antiquaire français, commença de bonne heure une collection d'antiques et de médailles qui devint la plus considérable et la plus belle de Paris. Il l'avait installée à l'Abbaye-aux-Bois, où elle occupait plusieurs salles. Dans sa vieillesse, il fut obligé, pour se créer des ressources, de vendre beaucoup d'objets de haut prix. L'abbé de Tersan est mort en 1819, à l'âge de 83 ans, ne laissant guère que des matériaux pour un vaste recueil sur les *Arts et métiers* des anciens.

[4] Appendice XX.

[5] Louis Le Peletier, chevalier, marquis de Montméliand, seigneur de Mortefontaine et autres lieux, conseiller d'État, etc., fut Prévôt des Marchands de 1784 à 1788, et signala son administration par d'importants travaux de voirie. Il eut pour successeur l'infortuné Jacques de Flesselles.

[6] La collection des almanachs royaux renferme des détails intéressants sur l'organisation et l'accroissement de la bibliothèque de la Ville; on n'y trouve malheureusement aucun renseignement sur les noms des donateurs.

[7] Nicolas de la Pinte de Livry, chanoine de l'ordre de Prémontré et docteur en théologie, fut nommé, en 1757, évêque de Callinique *in partibus* et coadjuteur de Mâcon, après avoir adhéré à la

LA PREMIÈRE BIBLIOTHÈQUE DU [illegible]

Peint par L. Toque

Gravé par J. Massard

Ville de Paris [illegible]

[illegible]

Dernier [illegible]

sa louange, ou tout au moins à sa décharge) mettre à profit cette liaison, en obtenant, pour le dépôt dont il avait la garde, des livres et de nombreuses sommes d'argent. Une délibération du Bureau de la Ville, en date du 1er février 1787, constate que la bibliothèque municipale était redevable à l'évêque de Callinique « d'un très-grand nombre d'ouvrages précieux, » et que, en dernier « lieu, ce prélat venoit encore de remettre au bibliothécaire une somme de six « cents livres pour être employée à l'acquisition des livres qui pourroient enrichir « la collection de la bibliothèque dans la partie de l'histoire naturelle [1]. » Ce côté présentait, en effet, quelques lacunes, et, sous l'influence de l'esprit scientifique qu'avait éveillé la publication de l'*Encyclopédie*, la bibliothèque s'efforçait de les combler.

La plupart des volumes qui ont appartenu à l'évêque de Callinique portent sa marque sur les plats :

Dans l'intérieur se voit une estampille absolument semblable à la marque frappée, et au bas de laquelle on lit ces mots :

EX LIBRIS REVER. D. D. DE LIVRY, EPISCOPI CALLINICENSIS

bulle *Unigenitus*. Pourvu l'année suivante de l'abbaye royale de Sainte-Colombe-lez-Sens, il habitait alternativement Paris et Sens. C'est dans cette dernière ville qu'il s'était retiré en 1787, et il y vivait obscurément depuis la suppression des bénéfices ecclésiastiques, lorsque le cardinal de Loménie de Brienne, archevêque de Sens, et l'archevêque de Trajanopolis, neveu de ce prélat, furent décrétés d'arrestation (1794). Il remit alors tous ses titres ecclésiastiques au district de Sens, et mourut un an après, à l'âge de 80 ans.

[1] Appendice XXII.

Reconnaissant de toutes ces libéralités, le Bureau crut devoir, sur les remontrances du procureur du Roi et de la Ville, adresser une lettre de remercîments à l'évêque de Callinique et lui offrir une bourse de jetons, présent analogue à ceux que recevaient les membres de l'Échevinage[1].

L'abbé de Livry, qui était alors retiré à Sens, se montra fort touché de la démarche et des procédés de Messieurs de la Ville. Dans sa réponse, que nous reproduisons aux Appendices, il rappelle qu'il avait mis sa propre bibliothèque à la disposition de M. Lefebvre de Caumartin, alors Prévôt des Marchands, et que, depuis trois ans, il fournissait à son ami Ameilhon les moyens d'acheter de nouveaux livres[2]. Il y a tout lieu de croire que ces acquisitions se faisaient au profit de la Ville, ou, du moins, qu'elle ne tardait pas à en bénéficier.

La bibliothèque municipale était alors arrivée à son plus haut point de prospérité. Elle comptait de vingt à trente mille volumes provenant des fonds Moriau, Bonamy, Tauxier, de Livry, augmentés d'un certain nombre d'ouvrages échappés à la vente de la maison professe des Jésuites. Ces fonds juxtaposés s'étaient complétés d'eux-mêmes, et les lacunes qu'ils pouvaient présenter encore avaient été comblées successivement par des donations et des acquisitions intelligentes. L'administration du Prévôt Le Peletier, mieux inspirée que celle de La Michodière, se montrait très-soucieuse de la splendeur de sa bibliothèque, et elle ne craignait pas de soumettre à l'approbation royale, par l'intermédiaire du baron de Breteuil, alors ministre de la maison du Roi et de la Ville de Paris, les mesures qu'elle jugeait les plus propres à l'accroissement de son riche dépôt[3].

Établie dans un quartier « vaste, isolé pour ainsi dire et éloigné de tout secours « pour le progrès des sciences et des lettres, » ainsi que l'avaient très-judicieusement fait observer Moriau et l'évêque de Callinique, la bibliothèque de la Ville était ouverte aux lecteurs deux fois par semaine seulement, les mercredis et samedis, de trois à six heures en été et de deux à quatre en hiver; ce qui était une publicité assez large pour l'époque. Les écrits du temps nous apprennent qu'elle était très-fréquentée[4]. Les vacances étaient d'un peu plus de deux mois : elles commençaient le 7 septembre et se terminaient le 11 novembre. Un savant suédois, nommé Lidén, qui la visita peu d'années avant la Révolution et qui lui assigne un des premiers rangs parmi les bibliothèques de Paris, constate qu'elle possédait déjà vingt-quatre mille imprimés et deux mille manuscrits, parmi lesquels se distinguait les huit volumes in-folio de la *Bibliotheca Colbertina*. On y remarquait, en outre, dit Lidén, beaucoup de lettres manuscrites des rois de France depuis Henri IV. C'était, sans doute, la correspondance originale des Souverains avec les Prévôts des Marchands[5].

(1) Appendice XXII.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) Thiéry, *Guide des Amateurs, etc.* t. I, p. 602 et 704.

(5) Le récit du voyage que Lidén fit en France

Lorsque la Révolution éclata, la bibliothèque de la Ville de Paris était dans les meilleures conditions, non-seulement pour être maintenue comme propriété de la Commune, mais encore pour recevoir de notables accroissements, par suite de la suppression de toutes les communautés religieuses. La Mairie de Paris, alors toute-puissante, n'avait qu'à choisir parmi les monceaux de livres qui s'accumulaient dans les dépôts littéraires. Les frères Ameilhon, devenus, grâce à l'élection populaire[1], bibliothécaire et sous-bibliothécaire de la Commune, étaient, comme le remarquait l'évêque de Callinique, d'excellents bibliophiles, et ils avaient, en outre, donné assez de preuves de civisme pour se faire adjuger les parties de bibliothèques monastiques dont ils connaissaient la valeur. Des circonstances aussi favorables ne furent cependant point mises à profit.

A partir de 1789, les deux frères paraissent surtout préoccupés de maintenir et d'améliorer leur position, et ils déploient, pour y parvenir, tout le zèle qu'exigeaient les circonstances. Au moment de la grande popularité de Bailly, le Conseil de la Commune ayant décidé « que les ouvrages de M. le Maire seroient placés « dans l'endroit le plus apparent de la bibliothèque, avec cette inscription : *Œuvres « du premier maire de Paris,* » Ameilhon aîné multiplie les démarches pour que cette mesure reçoive immédiatement son exécution : il écrit lettres sur lettres au sieur Célérier, lieutenant de Maire au département des travaux publics, presse le peintre Bailly, choisi sans doute pour cette besogne par raison d'homonymie, et peut enfin, en janvier 1790, offrir aux yeux des rares lecteurs qui fréquentaient alors la bibliothèque, non-seulement les œuvres, mais encore « le buste « de M. le Maire, sur piédestal orné d'une corniche et base, peint en marbre de « trois natures, sçavoir de porphyre, granit vert et bleu turquin, glacé à six couches « de vernis, le socle portant sur sa face, en lettres d'or, avec des ombres, ce qui « suit : ŒUVRES DE M. BAILLY, PREMIER MAIRE DE LA VILLE DE PARIS [2]. »

Un si louable empressement devait obtenir sa récompense. Aussi, l'Assemblée nationale ayant décrété « que la Municipalité aurait un bibliothécaire, que le trai- « tement de ce bibliothécaire serait fixé, de la même manière que celui du Maire « et autres Officiers municipaux, par la Commune rassemblée dans ses quarante- « huit sections, et que, de plus, ce fonctionnaire serait élu à la majorité absolue

est conservé à la bibliothèque de l'Université d'Upsal. On y trouve des détails fort intéressants, tant sur les collections publiques et privées dans lesquelles le savant voyageur eut accès que sur les colléges, les sciences et les beaux-arts à Paris, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. M. A. Geffroy a donné une analyse substantielle de ce travail dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires* (V^e volume, 8e et 9e cahier).

[1] Dans un rapport du 11 mai 1791, écrit de sa main, Ameilhon déclare qu'il « a vu naître la « bibliothèque », qu'il a été depuis longtemps préposé à sa garde et que « il a été nommé de nou- « veau et constitutionnellement par le conseil géné- « ral de la Municipalité » au poste de bibliothécaire. (Voyez Appendice XXIV.)

[2] Mémoire du s^r Bailly, peintre. (Archives du département de la Seine.)

« des suffrages par le Conseil général de la Commune[1], » Ameilhon fut élu « constitutionnellement » le 26 octobre 1790, et ses honoraires, fixés sous l'ancien régime d'abord à mille livres, puis à quatorze cents, et enfin à deux mille quatre, furent portés à trois mille, avec jouissance d'un logement dans la maison Saint-Louis-la-Culture[2]. Son frère, dont le traitement n'avait jamais dépassé quatorze cents livres, fut appointé à dix-huit cents, et le personnel fut complété par la nomination d'un « aide de bibliothèque » à douze cents livres, ainsi que d'un garçon de bibliothèque à huit cents[3].

Désormais rassuré sur sa situation personnelle et en bons termes avec les administrateurs de la Commune, Ameilhon put songer aux intérêts du dépôt littéraire qui lui était confié. Les Archives du département de la Seine contiennent un certain nombre de lettres et de rapports signés de lui et se rattachant soit à des questions de réparations, soit à des demandes d'argent[4]. On regrette de trouver dans cette série un rapport daté de l'an II, où le flatteur de Bailly se fait le serviteur des Jacobins, où l'homme de lettres conseille la dégradation et la destruction des monuments; mais, ainsi que nous l'avons fait remarquer dans l'*Introduction à l'Histoire générale de Paris*, Ameilhon, ancien homme d'église passé à la Révolution, crut devoir, par peur ou par calcul, sacrifier aux dieux de l'époque, et trouva ainsi le moyen de faire son chemin, là où tant d'autres rencontrèrent des pierres d'achoppement[5].

[1] Appendice XXIV.

[2] *Ibid.*

[3] On comprend que, dans ce même rapport du 11 mai 1791, Ameilhon ait cru devoir stigmatiser « l'esprit d'économie qui s'était saisi tout à coup de « l'ancien corps municipal, quelque temps avant la « Révolution. » Par délibération du 9 mars 1787 (voir Appendice XXIII), le Bureau de la Ville avait décidé, en effet, « que le bibliothécaire ne pourroit « point excéder en achat de livres la somme de « douze cents livres; que même sur cette somme il « seroit pris annuellement trois cents livres pour faire « inventaire des livres composant la bibliothèque. » (Archives nationales, K 997.) Mais Ameilhon ne tarda pas à trouver que le nouveau régime était entaché du même vice. Dans une de ses lettres, datée du 7 novembre suivant, on lit ce passage significatif: « La Municipalité est si fort à l'étroit, qu'elle « est obligée de me refuser impitoyablement une « somme assés peu considérable que je lui demande « pour une acquisition de première nécessité qu'exige « la bibliothèque. » (Archives de la Seine.)

[4] Un de ces rapports motiva de la part de Bailly, qui ne craignait pas de descendre dans les plus petits détails de l'administration municipale, une lettre pressante aux administrateurs des travaux publics de la Commune. En leur communiquant la lettre d'Ameilhon, le maire de Paris ajoutait : « Je « vous prie, Messieurs, de vouloir bien prendre les « arrangements les plus prompts pour faire travail- « ler à ces réparations, qui sont urgentes. Peut-être, « comme la bibliothèque est dans un bâtiment na- « tional, jugerez-vous à propos de vous entendre « avec MM. des biens nationaux; peut-être aussi « aurez-vous besoin de l'autorisation du Directoire. « Si vous la jugez nécessaire, je vous prie de m'en- « voyer un devis estimatif des dépenses, et je le « ferai passer au Directoire, en lui demandant son « autorisation. Le maire de Paris,

(Archives du département de la Seine.)

[5] Voici le texte du document dont il s'agit :

« Maison de Saint-Louis-la-Culture.

« Sur le perron en haut de l'escalier qui conduit

C'est pendant l'administration de Bailly que fut traitée l'affaire des papiers de la Bastille, l'une des plus importantes qui aient été confiées au bibliothécaire de la Commune. Un sieur Poinçot, libraire, ayant obtenu, en mai 1790, l'autorisation de rechercher au dépôt de Saint-Louis-la-Culture plusieurs éditions saisies autrefois chez lui par la chambre syndicale des libraires de Paris, puis déposées à la Bastille, d'où elles avaient été extraites après le 14 juillet 1789, eut occasion de constater qu'un grand nombre d'imprimés et de manuscrits, de même provenance, pourrissaient dans les locaux humides où on les avait entassés. Il offrit à la Commune, qui accepta, de faire le triage de ces papiers sous la surveillance d'Ameilhon, avec le concours de quelques employés, et il consacra près de deux années à cette besogne[1]. Le Corps municipal se fit rendre compte du travail, ordonna de livrer au feu les ouvrages obscènes et fit remettre au bibliothécaire de la Commune « tous les autres livres, soit reliés, soit brochés, soit en feuilles, pro- « venant de la Bastille, avec les inventaires et catalogues qui ont été dressés; » en outre il le déclara « garant et responsable de tous ces livres, pièces et papiers, « de la même manière qu'il l'est de tous les objets précédemment confiés à sa « garde[2]. »

De telles précautions semblaient devoir prémunir contre toute éventualité un dépôt de cette importance; mais la Commune était besoigneuse; les commissaires Oudard et Agier, qu'elle avait chargés, concurremment avec Ameilhon, de suivre cette affaire, lui avaient proposé de faire argent de livres et de manuscrits qu'ils considéraient comme sans valeur[3]. Après un ajournement prononcé le 21 février 1791, le Corps municipal dut se rendre à cet avis, sans doute pour rentrer dans ses déboursés. C'est ainsi qu'un grand nombre de documents du plus haut

« à la bibliothèque de la Commune, il y a une peinture à fresque, représentant l'apothéose de saint « Louis. Le manteau royal du saint est parsemé « de fleurs de lys. Dans un oval peint en camayeu, « on voit Louis XIV passant le collier de l'ordre de « Saint-Louis au col d'un nouveau chevalier, avec « cette légende : *Religiosa militiæ gallicæ decora*. Au « même endroit est appliqué sur le mur un grand « tableau peint par Hallé, représentant le Corps de « Ville qui reçoit le rameau d'olivier, qui lui est « apporté du ciel, à l'occasion de la paix de 1762. « Le Génie de la France, qui figure dans ce tableau, « est armé d'un bouclier couvert de fleurs de lys. « Les Échevins y sont parés de leurs croix de l'ordre « de Saint-Michel. La lanterne de l'escalier est en- « tourée d'une couronne en cuivre ou en tôle, et « attachée à la branche de fer qui la tient suspen- « due par une fleur de lys. Je crois qu'il est d'au- « tant plus essentiel de faire disparaître ces signes « de la royauté, qu'ils peuvent être aperçus de « tous ceux qui fréquentent la bibliothèque de la « Commune, et que la circonstance même du local « où ces signes se trouvent ne manquerait pas d'aug- « menter le *scandale*. Signé :

Ameilhon

Biblioth. de la Commune
et membre de la Comm.
des Monumens

[1] Appendice XXV.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

intérêt, mal défendus par celui qui en avait la garde, furent perdus pour la France. Il en existe encore quelques-uns à la bibliothèque de l'Arsenal; mais la plupart ont passé en Russie; on en conserve notamment un fonds assez considérable à la bibliothèque de l'Ermitage, près Pétersbourg.

Cependant, les livres provenant des communautés et corporations supprimées s'entassaient dans les dépôts littéraires, et, par un heureux hasard, la maison de Saint-Louis-la-Culture avait été choisie pour abriter une partie de ces précieuses épaves. Ameilhon, qui avait là sa résidence et ses fonctions, avec la garde provisoire de ce dépôt, en attendant la formation des grandes bibliothèques publiques, ne songea que tardivement à mettre cette situation à profit: on ne trouve, en effet, qu'un seul rapport adressé par lui au citoyen Ministre de l'intérieur, le 14 vendémiaire an v, pour demander l'autorisation de faire un choix dans ce qui restait encore: « Citoyen, dit-il, je suis le seul de tous les bibliothécaires qui « n'ait pas la faculté d'aller dans les dépôts littéraires pour y choisir des livres. Si « vous tardez plus longtemps de m'accorder l'autorisation qui m'est nécessaire, je « ne trouverai plus que des épluchures. » « La bibliothèque de la Commune, « ajoute-t-il, est assez utile au public pour qu'on la fasse jouir du même privilége « que les autres[1]. »

Le Ministre répondit, le 19 vendémiaire suivant, dans un sens favorable au désir qu'on lui exprimait; mais les temps étaient bien changés. La Commune, qui depuis plusieurs années songeait fort peu à sa bibliothèque, réduisait ses bibliothécaires à la portion congrue et supprimait tout fonds pour achat de livres[2], dut encourager médiocrement les recherches d'Ameilhon; celui-ci, dont l'habileté n'était pas le moindre mérite, ne tarda pas à s'apercevoir que l'avenir était ailleurs, et songea tout naturellement à se pourvoir. Les grandes bibliothèques publiques, alors en voie de formation, offraient justement un nouveau débouché aux rares bibliophiles qui avaient pu garder le culte des livres et échapper à la tourmente révolutionnaire. D'autre part, Ameilhon sentait que le terrain allait manquer sous ses pas: l'Institut, de création récente, n'avait pas de livres, et, craignant sans doute de ne plus trouver, lui aussi, que des « épluchures » dans les dépôts littéraires, il avait demandé, sans plus de façon, que la bibliothèque dite *de la Ville* lui fût accordée.

Ce singulier arrangement fut l'objet d'une assez longue négociation. Par un arrêté du 1er messidor an v, le Directoire avait mis la bibliothèque de l'Arsenal à

[1] *Introduct. à l'Hist. gén. de Paris*, p. 196.

[2] Les Archives nationales (F 17, 1203) contiennent une lettre du 28 ventôse an III, adressée par le citoyen Ameilhon à la Commission de l'instruction publique, pour demander la nomination d'une commission chargée de constater les achats de livres qu'il dit avoir faits de ses deniers, et pour obtenir le remboursement de ces avances.

la disposition de l'Institut. Des influences diverses, les réclamations d'Ameilhon peut-être, qui aspirait à être nommé conservateur de cette bibliothèque, déterminèrent le Gouvernement à revenir sur cette décision. Un second arrêté du 5 pluviôse déclara publique la bibliothèque de l'Arsenal[1], et un troisième arrêté du 27 ventôse de la même année mit « la bibliothèque dite *de la Commune* à la disposition de l'Institut national des sciences et arts, en exécution des lois du 3 brumaire et du 15 germinal an IV. » Le prétexte invoqué par le Directoire était bien de « fournir à l'Institut national les moyens de remplir son importante destination ; » mais la raison probable de cette spoliation était le désir d'abaisser la Commune, en haine de ses excès, et de la frapper dans tout ce qui avait pu contribuer autrefois à sa splendeur. Ce motif n'est sans doute ni avouable ni avoué : mais on le devine dans le singulier dispositif qui termine le décret du Directoire : « Le présent arrêté ne sera point imprimé. » Ne semble-t-il pas que le Directoire exécutif, honteux de l'acte qu'il accomplissait, ait voulu le cacher au public[2] ?

Ainsi la Révolution, qui, dans ses premiers jours d'enthousiasme, avait porté à la tête du gouvernement municipal un littérateur et un savant, ne se contenta point de briser le buste, de lacérer les ouvrages et de faire tomber la tête de cet écrivain égaré dans la vie politique; elle confisqua le dépôt que Bailly considérait comme l'un des plus précieux trésors de son administration, et laissa la Ville appauvrie, dépeuplée, sans un sou dans sa caisse pour paver et éclairer les rues, sans un livre dans sa bibliothèque pour arracher les citoyens aux émotions malsaines de la place publique. Nous voilà bien loin des brillantes espérances de 1789.

Il était réservé au Gouvernement consulaire de réparer toutes ces ruines.

En présence de l'arrêté qui lui retirait, s'il est permis d'employer cette image, le commandement de son navire, Ameilhon fit bonne contenance et insista pour rester à son bord jusqu'au dernier moment. Cette attitude, fort digne en apparence, n'était peut-être pas absolument désintéressée : Ameilhon, bibliophile fervent sans doute, mais amateur de bons emplois, cumulait, avec sa place de bibliothécaire de la Commune, les fonctions de conservateur du dépôt Louis-la-Culture, de commissaire-inspecteur des autres dépôts, de membre de la Commission des monuments, et il lui en coûtait beaucoup, malgré son âge avancé, de renoncer aux avantages qu'il retirait de tous ces titres. Le 22 fructidor an V, le Ministre de l'intérieur lui écrivait :

« Lorsque je vous écrivis, Citoyen, pour vous faire part de la décision que j'avais « prise du dédoublement des places littéraires, dont la cumulation est contraire « à l'intérêt des lettres et au bon ordre de l'administration, je vous invitais, par un « *P. S.* écrit de ma main, à me répondre le plus tôt possible. Je n'ai cependant reçu

[1] Procès-verbaux des séances du Directoire. p. 160.

[2] Appendice XXVI et *Introduct. à l'Hist. gén. de Paris*, p. 196.

« de vous aucune réponse. Je présume que vous êtes disposé à exécuter cette me-« sure; j'ai fixé, en conséquence, la fin de la présente année pour le terme où « vous voudrez bien remettre les clés du dépôt Louis-la-Culture et du logement « que vous y occupez au successeur qui vous sera donné; votre appartement à la « bibliothèque de l'Arsenal sera prêt à la même époque. Vous voudrez bien me « prévenir du jour où les transports de l'intérieur seront nécessaires à votre déme-« nagement; les ordres seront donnés en conséquence[1]. »

Malgré ce congé en règle, Ameilhon s'obstinait à ne point quitter la maison de Saint-Louis qu'il habitait depuis 1782, et où son frère alla le rejoindre plus tard[2]. Van Thol et Palissot, qu'on lui avait donnés pour successeurs, insistaient près de Ginguené, directeur général de l'Instruction publique, pour prendre possession de leur emploi; de son côté, l'ancien conservateur, dépossédé tout à la fois de sa bibliothèque et de son dépôt, répondait à toutes ces instances par une lettre digne, fière, pleine d'amertume, que nous reproduisons aux Appendices et dont nous extrayons les passages suivants :

En ce qui concerne le dépôt Louis-la-Culture, « J'abandonne, disait-il, les « appointements attachés à la place de conservateur à celui qui est si empressé de « profiter, comme ont déjà fait tant d'autres avant lui, du fruit de mes sueurs: « mais je demande comme une grâce spéciale qu'on me permette de sortir de « place en homme d'honneur, qui ne sait pas se jouer avec sa responsabilité et ne « veut pas s'exposer, pour l'avenir, à des recherches fâcheuses. »

Relativement à la bibliothèque de la Commune, « L'Institut, disait Ameilhon, « la fait transporter en ce moment au Louvre. Or ce dépôt ne peut sortir de nos « mains pour passer dans celles du nouveau dépositaire, sans que les formes pres-« crites par toutes les règles du devoir et de l'honnêteté ne soient observées de « part et d'autre. »

Il terminait en récriminant, avec un sentiment de dignité blessée, contre l'application qu'on lui faisait personnellement d'une mesure prétendue légale : « C'est « cet instant où je donne de nouvelles preuves de mon zèle, qu'on choisit pour « m'abreuver d'amertumes, pour me priver, comme un proscrit, du bénéfice d'une « loi dont on laisse jouir tranquillement d'autres qui sont précisément dans le « même cas que moi, et qui, sous la protection de cette même loi, possèdent une « fortune littéraire quadruple et quintuple de la mienne. C'est cette distinction qui « me paraît injurieuse. Elle me serait moins insupportable, si elle ne venait pas « de la part d'hommes avec lesquels je partage l'honneur d'être membre du plus « célèbre Institut qui existe dans la république des lettres[3]. »

[1] Archives nationales, F 12, 1203. (Voir Appendice XXVI.)

[2] Selon l'Almanach royal de 1783, Ameilhon aîné demeurait rue des Prêtres-Saint-Paul, où se trouvait alors l'entrée principale de la maison Saint-Louis-la-Culture, et son frère était encore à l'hôtel Lamoignon.

[3] Appendice XXVI.

Ce pénible différend entre hommes du même bord, dont les uns étaient restés dans les lettres, tandis que les autres jouaient un rôle politique, ne pouvait se terminer que par le départ d'Ameilhon et l'expropriation de la Commune. Les deux frères s'installèrent donc à la bibliothèque de l'Arsenal, avec un titre et un traitement convenables, et ils y terminèrent paisiblement leur longue carrière[1].

Quant à la bibliothèque de la Ville, l'Institut, mis légalement en possession de ce riche dépôt, s'empressa de la faire transporter au Louvre, où il tenait ses séances; et, convaincu que le contenant devait suivre le contenu, il donna l'ordre à son bibliothécaire Lassus de faire enlever « non-seulement les livres, mais encore « les corps de bibliothèque, les boiseries, armoires, portes grillées, etc. » C'est alors qu'intervint Nicoleau, ancien membre et président du Directoire exécutif du département de Paris, devenu, à la suite d'une longue incarcération, simple bibliothécaire de la troisième École centrale. Grâce à ses représentations, appuyées par l'architecte Molinos, inspecteur général des bâtiments civils du Département, l'Institut dut se contenter des livres et des manuscrits. Le mobilier de la bibliothèque ne fut pas déplacé, et, après avoir servi à l'École centrale, dont l'installation eut lieu peu de temps après dans les bâtiments des ci-devant Jésuites, il ne tarda point à faire retour à la Ville[2].

Nous ne suivrons point de la rue Saint-Antoine au Louvre, et du Louvre au palais Mazarin, les livres de Moriau, de Bonamy, de Tauxier et de l'évêque de Callinique[3]. Cependant il nous faut constater le dernier acte de dépossession qu'ils eurent à subir. Indépendamment des marques de leurs anciens propriétaires, que nous avons reproduites dans le cours de cette notice, ils avaient reçu, à l'intérieur, l'une des deux estampilles suivantes :

Ameilhon aîné mourut à Paris le 23 novembre 1811, disent les biographes. Son frère, qui partagea constamment sa bonne et sa mauvaise fortune, ne lui survécut que quatre ans; il était plus jeune de vingt ans environ.

[2] Appendice XXVII.

[3] Quelques rares volumes ayant appartenu à Moriau avaient échappé à la *razzia* opérée par le citoyen Lassus, bibliothécaire de l'Institut. La bibliothèque moderne de la Ville de Paris possédait, entre autres éditions rares et précieuses, un charmant Aulu-Gelle des Elzevirs, de format in-18, et relié en veau noir, à nerfs, dans le style de l'époque. Ce petit volume donnait la meilleure idée du goût qui avait présidé à la composition de la bibliothèque de Moriau. La bibliothèque de Bonamy, dont nous publions le catalogue par extraits, et celle de Tauxier, étaient moins riches : elles comprenaient surtout des livres d'érudition. Quant aux nombreux dons de l'évêque de Callinique, ils consistaient surtout en ouvrages de sciences; c'est ce qui leur valut sans doute les préférences du bibliothécaire de l'Institut.

Sur le plat des volumes, on s'était, dans l'origine, contenté de faire frapper en lettres d'or la simple inscription que voici :

Plus tard, on appliqua sur les livres de grand format l'une des deux belles marques armoriées dont la Ville faisait antérieurement usage pour les ouvrages auxquels elle souscrivait ou qu'elle faisait exécuter à ses frais. Conçue dans le plus pur style Louis XV, la grande marque décore, notamment, la reliure du plan

dit de Turgot.

Enfin on trouve sur le dos de quelques volumes, entre chaque nerf, une petite marque assez finement gravée et conçue dans le même style que la grande

L'Institut ne supprima point l'estampille municipale : il en fit frapper deux dont voici l'empreinte :

Puis, à mesure que les changements de gouvernement amenèrent des modifications dans les sceaux et cachets, de nouvelles estampilles vinrent remplacer celles dont on avait fait usage précédemment. On trouve aujourd'hui, sur les livres de l'ancienne bibliothèque de la Ville, les timbres de l'Empire, de la Restauration, du Gouvernement de Juillet, et même celui dont l'Institut se sert aujourd'hui.

Il serait hors de propos, dans une notice exclusivement consacrée à l'histoire de la première bibliothèque municipale, d'exposer comment la Ville spoliée parvint à reconstituer un second dépôt littéraire, plus nombreux et surtout plus spécial que celui dont l'Institut s'était emparé. Cependant quelques mots à ce sujet formeront naturellement l'épilogue de notre travail.

Nicoleau, littérateur et professeur de mérite, sauvé de l'échafaud par le 9 thermidor, mais malade et ruiné par suite d'une longue détention, venait d'accepter le modeste emploi de bibliothécaire de la troisième École centrale. L'ancien président du Directoire exécutif du département prit à cœur ses humbles fonctions : il s'empressa de faire un choix parmi les livres restant encore dans les dépôts littéraires ; mais il ne trouva plus ni traités de science, ni ouvrages de littérature et d'histoire : les conservateurs des grandes bibliothèques avaient tout enlevé. Les fonds qu'on avait le plus négligés appartenaient surtout à la théologie, à l'histoire ecclésiastique et aux grandes collections bénédictines. Nicoleau prit ce qu'il trouva et composa ainsi un noyau que des acquisitions successives vinrent grossir.

Neuf années se passèrent ainsi; la Ville n'avait plus de bibliothèque, et Nicoleau, en s'efforçant d'enrichir celle dont il avait la garde, ne se doutait pas qu'il travaillait à réparer l'iniquité du Directoire. Pauvre, mais d'un désintéressement antique, il se refusa constamment, malgré les instances des professeurs de l'École, à prendre sa part des émoluments communs; un maigre traitement payé par le Ministère de l'intérieur était sa seule ressource. Désabusé de tout, il ne vivait plus que pour ses livres.

Le 8 pluviôse an XI (29 janvier 1803), un arrêté du Gouvernement consulaire ordonna que les bibliothèques centrales seraient mises à la disposition des municipalités, qui nommeraient et rétribueraient les conservateurs. Le dépôt confié à Nicoleau était le plus important : on l'augmenta des ouvrages appartenant aux deux autres Écoles, et la Ville se trouva dès lors en possession d'une nouvelle bibliothèque. Un arrêté du premier Préfet de la Seine, en date du 7 vendémiaire an XIII, consacra cette nouvelle fondation [1].

La création des lycées, qui coïncida avec la suppression des Écoles centrales, ne permettait pas de maintenir la bibliothèque dans la ci-devant maison de Saint-Louis-la-Culture, affectée au service de l'instruction publique; elle fut donc transférée dans l'ancien hôtel des Vivres, situé rue Saint-Antoine, n° 287, et appartenant à une dame veuve Laponce [2]. Dans cet immeuble, qui était loué à la Ville moyennant une somme totale de treize cents francs [3], elle demeura jusqu'aux premières années de la Restauration, époque à laquelle le comte de Chabrol fit disposer, pour la recevoir, les « salles Saint-Jean, » c'est-à-dire les bâtiments dépendant de l'ancienne église de ce nom. Transportée provisoirement au quai d'Austerlitz [4] pendant l'exécution des travaux d'agrandissement de l'Hôtel de Ville (1835-1847), elle fut de nouveau et définitivement installée dans les nouvelles constructions élevées sur l'emplacement de l'église Saint-Jean-en-Grève et de l'hôpital du Saint-Esprit.

Quant à Nicoleau, dont le souvenir est intimement lié à cette œuvre de réparation, il fut confirmé dans ses fonctions par le Préfet de la Seine, qui le tenait en grande estime, et consacra ses dernières années à enrichir la nouvelle bibliothèque municipale. Les Archives du département de la Seine possédaient de nombreuses pièces constatant le zèle empressé avec lequel il provoquait les dons des particuliers, encourageait la Ville à faire des acquisitions et vaquait lui-même aux soins matériels des transports de livres, pour économiser d'autant sur le fonds

[1] Appendice XXVII.

[2] C'est la maison qui porte aujourd'hui le n° 110 et fait face à la rue Malher.

[3] Le bail original était conservé aux Archives du département de la Seine.

[4] La maison où eut lieu cette installation provisoire a disparu pour faire place aux nouveaux bâtiments de la gare d'Orléans; elle portait le n° 35, et servait de lieu de détention aux condamnés disciplinaires de la garde nationale.

consacré aux achats. L'ancien président du Directoire exécutif se contentait d'un logement de trois pièces dans les combles de la maison Laponce, et vivait comme un sage d'un traitement de petit commis[1]. Il mourut en 1810 et eut pour successeur Pierre-Nicolas Rolle, ami et compatriote de Frochot.

Depuis l'acte de spoliation du 27 ventôse an V, grâce à la munificence éclairée des Préfets de la Seine et du Corps municipal, la bibliothèque de la Ville s'efforce de réparer ses pertes. A côté des vieux fonds de Saint-Louis-la-Culture et des Écoles centrales sont venues se grouper successivement de grandes collections scientifiques, historiques et littéraires, qui embrassent à peu près tout l'ensemble des connaissances humaines. Les monographies des villes de France y sont nombreuses, et l'histoire de Paris, ainsi que la bibliographie parisienne, y est largement représentée. L'ingénieux distique de Bonamy pourrait donc, plus justement que jamais, être inscrit aujourd'hui sur les portes du dépôt municipal :

Corporis immensi dum victum et commoda curat,
Hic animis doctas Urbs quoque pandit opes[2].

[1] Voir (Appendice XXVII) une note simple et touchante écrite de sa main, et dans laquelle il décrit philosophiquement sa *Chartreuse*.

[2] Ces lignes étaient écrites et imprimées, lorsqu'un désastre inouï dans notre histoire est venu anéantir la seconde bibliothèque de la Ville de Paris. Bien qu'elles contrastent péniblement aujourd'hui avec la réalité des choses, nous les avons maintenues, autant pour marquer la date de ce travail que pour exprimer notre ferme espoir dans la reconstitution prochaine de la « librairie » municipale. Puisse la troisième bibliothèque parisienne, dont la formation a rencontré tant de sympathies, être plus heureuse que ses deux devancières!

APPENDICES.

I.

DÉLIBÉRATION POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE BIBLIOTHÈQUE,

EN CONSÉQUENCE

DU LEGS FAIT PAR M. MORIAU,

PROCUREUR ET AVOCAT DU ROY ET DE LA VILLE, HONORAIRE.

(Archives nationales, H 1869, fol. 23. r°.)

2 septembre 1760.

Ce jour, Nous Prévôt des Marchands et Échevins de la Ville, assemblés au Bureau de la Ville avec le procureur du Roy et de la Ville, pour les affaires d'icelle, ayant considéré que feu Antoine Moriau, décédé le 20 mai 1759, procureur et avocat du Roy et de la Ville, honoraire, avoit, par la singulière considération qu'il avoit pour la Ville, légué à ladite Ville par son testament des 11 et 14 may audit an 1759, dont copie est jointe à la minute des présentes, sa bibliothèque, manuscrits, recueil de pièces fugitives tant imprimées que manuscrites, de toutes les cartes, estampes, dessins exécutés à la main, des médaillers et médailles qui y sont renfermées ou éparses dans quelques tiroirs des bureaux des cabinets, le tout sans aucune exception ni réserve, son désir ayant toujours été qu'il y eût en l'Hôtel de Ville de Paris une bibliothèque publique, comme il y en a une en l'Hôtel de Ville de Lyon, et ayant légué de plus à ladite Ville tous les jettons qu'il avoit rassemblés et qui formoient partie du médailler, et en outre tous les deniers comptants qui se trouveroient luy appartenir au jour de son décès, comme aussy toutes les sommes qui pourroient luy être dues par la Ville pour honoraires jusqu'au jour de sa démission par luy donnée le 27 décembre 1758, son intention ayant été par là de mettre la Ville en état d'accélérer l'établissement de ladite bibliothèque publique; et dans la vue de suivre les intentions dudit feu sieur Moriau, et lui donner pour la Ville une marque de notre reconnoissance, Nous aurions accepté ledit legs, dont Nous auroit été fait délivrance par acte passé devant Bellanger et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, le 22 juillet dernier [1]; en conséquence aurions cru ne pouvoir mieux faire quant à présent, ne se trouvant pas un vaisseau à l'Hôtel de Ville propre à former ladite bibliothèque publique, que de renouveler le bail de

[1] Cette délivrance avait eu lieu, en effet, à la date indiquée, entre les mains de Me Jean-Baptiste-Julien Taitbout, greffier en chef de l'Hôtel de Ville, lequel avait également reçu de Me Marchand, notaire, comme faisant partie du même legs, «cent un jettons d'argent des payeurs de «rentes, pesant ensemble trois marcs quatre onces «quatre gros, et neuf cent quatre-vingt-neuf jet«tons aussy d'argent, au coin de la Ville, pesant «ensemble quarante-deux marcs.» (Archives nationales, K, cartons 1050-1051.

l'hôtel de Lamoignon, appartenant à M. le Chancelier, dans lequel ledit feu sieur Moriau faisoit sa résidence et est décédé, ce qui a été exécuté; et Nous serions d'autant plus portés à renouveler ledit bail, que la bibliothèque se trouvoit toute placée et en état d'être utile plus tôt au public; qu'il ne s'agissoit plus à présent que de former cet établissement dans ledit hôtel de Lamoignon, jusqu'à ce qu'il pût être fait par la suite dans l'intérieur des bâtiments de l'Hôtel de Ville; qu'il paroissoit d'abord essentiel d'y établir un bibliothécaire dont les talents Nous seroient connus, pour vivre dans ladite bibliothèque, faire le choix des éditions nouvelles, vendre les anciennes éditions, suivant que ledit sieur Morian y a consenty par sondit testament, compléter ladite bibliothèque suivant les ordres qui lui seront donnés par le Bureau, ouvrir ladite bibliothèque au public les jours qui seront par Nous ordonnés, et avoir par Nous la charge et la garde de tout ce qui y est renfermé; qu'il paroissoit avant tout de la dernière conséquence qu'il fût fait, par celuy qui sera choisi par Nous pour remplir ladite place de bibliothécaire, un recueil général de tous lesdits livres et du temps de leurs éditions, de tous les dessins, estampes, médailles, jettons et de toutes les autres pièces renfermées dans les cabinets, lequel recueil par Nous reconnu sera déposé au greffe de ladite Ville; qu'il paroissoit encore nécessaire de fixer une habitation au bibliothécaire dans ledit hôtel, ainsi qu'à celuy qui seroit sous ses ordres, tant pour le travail journalier à ladite bibliothèque que pour le service du public, et d'avoir pour la garde et la sûreté dudit hôtel un portier ou suisse, qui seroit chargé en même temps du nettoyement et balayage nécessaires, tant dans ledit hôtel que dans toutes les pièces concernant ladite bibliothèque; que, quelque envie que Nous ayons de satisfaire le public par l'ouverture de cette bibliothèque, il ne Nous paroissoit pas possible de l'exposer au public qu'au 1er avril de l'année 1762, tant à cause de la confection du recueil général de tout ce qui y est renfermé, que des autres dispositions essentielles pour qu'elle puisse être exposée au public; qu'il sembloit que Nous ne pouvions faire choix, pour remplir la place de bibliothécaire, plus agréable, et dont Nous puissions avoir plus de satisfaction, que de la personne du sieur Bonamy, pensionnaire de l'Académie royale des belles-lettres, qui a déjà été nommé par Nous précédemment à la place d'historiographe de la Ville, et qui, par son travail assidu et ses lumières, a ramassé beaucoup de matériaux utiles à la Ville, et dont il doit faire une collection; qu'il Nous paroissoit également de l'intérêt de la Ville, dans le service de ladite bibliothèque, de faire choix, pour la place de sous-bibliothécaire, de la personne du sieur Mulattier, qui, du vivant dudit feu sieur Moriau, avoit le soin et la suite de ladite bibliothèque; qu'avec le secours et la connoissance de ces deux personnes, Nous ne pourrions manquer de commencer avec satisfaction cet établissement; qu'il Nous paroissoit nécessaire que tant le bibliothécaire que le sous-bibliothécaire ayent une commission de Nous, prêtent serment en nos mains, et qu'ils ayent des appointements tels que Nous les jugerons les plus convenables, et en même temps une connoissance de leurs devoirs et fonctions; qu'il devoit en être usé de même à l'égard du portier ou suisse dudit hôtel, dont les fonctions et les devoirs seront la sûreté et la propreté tant de ladite bibliothèque que de l'hôtel; sur quoy, la matière mise en délibération, et oüy sur ce le procureur du Roy et de la Ville à ce consentant, Nous avons arrêté et délibéré, arrêtons et délibérons par ces présentes :

ARTICLE PREMIER.

Que la bibliothèque et autres effets y renfermés, qui a été léguée à la Ville par ledit feu sieur Morian, décédé procureur du Roy et de la Ville, honoraire, demeurera établie dans l'hôtel de Lamoignon, rue Pavée, pendant le temps et espace de neuf années, qui ont commencé le 1er juillet de la présente année, suivant le bail qui en a été passé entre M. le Chancelier et Nous, le..... et plus de temps ou ailleurs, s'il plaisoit à M. le Chancelier de rentrer

dans sondit hôtel, jusqu'à ce qu'il se trouve à l'Hôtel de Ville un lieu propre pour cet établissement.

Art. 2.

Que pour la garde de la bibliothèque, la suite, pour la rendre plus complette, changer les éditions, il sera commis pour bibliothécaire la personne de Pierre-Nicolas Bonamy, pensionnaire de l'Académie royale des belles-lettres et historiographe de la Ville.

Art. 3.

Que ledit bibliothécaire sera tenu de faire l'inventaire général et par matières, le plus tôt qu'il sera possible, de tous les livres, cartons, manuscrits, dessins, médailles, jettons et autres généralement quelconques, renfermés dans ladite bibliothèque, lequel sera signé de luy et par Nous reconnu, pour être ensuite déposé au greffe de la Ville; et sera fourni un double dudit inventaire audit bibliothécaire.

Art. 4.

Que ledit bibliothécaire sera logé audit hôtel, affin de veiller sans cesse à sa conservation et à son entretien, et sur la conduite du sous-bibliothécaire et de ceux qui pourroient être commis en sous-ordre; et exécutera au surplus tous les ordres qui luy seront donnés par le Bureau, et les devoirs attachés à la commission qui lui sera donnée par le Bureau : il luy sera fait des appointements par ladite commission, et il prêtera serment en nos mains.

Art. 5.

Que le sous-bibliothécaire sera chargé, sous les ordres du bibliothécaire, du soin de la bibliothèque et de tous les objets qui la concernent, de proposer audit bibliothécaire ses observations sur le changement d'éditions, achapt de livres nouveaux pour compléter ladite bibliothèque, manuscrits ou autres, lesquels changements, ventes ou achapts, lesdits bibliothécaire et sous-bibliothécaire ne pourront faire qu'en vertu d'une délibération du Bureau, dont sera donné un double audit bibliothécaire pour sa décharge, et de se concerter en tout avec ledit sous-bibliothécaire pour les intérêts de la Ville et le bien dudit établissement.

Art. 6.

Que la commission de sous-bibliothécaire sera donnée à Jean-Baptiste Mulattier, lequel sera tenu de prêter le serment en nos mains, et jouira des appointements qui luy seront accordés par ladite commission, et sera tenu de se conformer aux devoirs qui luy seront prescrits par icelle, et jouira en outre d'un logement audit hôtel, qui lui sera par Nous fixé.

Art. 7.

Que la bibliothèque commencera à être ouverte au public au 1er avril de l'année 1762; et avons fixé les jours où elle sera publique aux mercredy et samedy de chaque semaine, à moins que ces jours ne tombent sur des jours de fête, auquel cas elle restera fermée.

Art. 8.

Qu'il sera, en outre, étably audit hôtel un portier ou suisse pour veiller tant sur la sûreté desdits effets de la bibliothèque que pour la sûreté et netteté de l'hôtel, auquel portier ou suisse sera assigné un logement, et sera tenu de faire et exécuter ponctuellement tous les devoirs qui

luy seront indiqués par la commission qui luy sera donnée, et prêtera serment par devant Nous, et sera de même pourvu à ses gages par ladite commission.

Fait et arrêté au Bureau de la Ville, ledit jour 2 septembre 1760.

Signé : Camus, Chomel, Boyer, Le Blocteur, Darlu et Jollivet.

DEVOIRS DU SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE, EN CONSÉQUENCE DE LA DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU 2 SEPTEMBRE 1760 ET DE LA COMMISSION DU 11 DUDIT MOIS.

(Archives nationales, H 1869, fol. 28.)

Le sous-bibliothécaire aidera et fera tout ce qui est nécessaire pour mettre en état la bibliothèque et faire un inventaire général et raisonné, et par matière, de tous les livres, cartons, registres et manuscrits, pièces fugitives, médailles, jettons, collections et autres faisant partie de ladite bibliothèque. . . . . .

(Suivent des prescriptions de détail relatives au service de la Bibliothèque.)

Fait au Bureau de la Ville, le 11 septembre 1760.

Signé : Camus, Chomel, Boyer, Le Blocteur, Darlu et Jollivet.

II.

BAIL DE L'HOSTEL DE LAMOIGNON, POUR 3, 6 OU 9 ANNÉES.

A COMMENCER DU 1er JUILLET 1760, MOYENNANT 6000 ₶.

(Archives du département de la Seine.)

5 et 6 mars 1760.

Par devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris, soussignés,

Fut présent très haut et très puissant seigneur monseigneur Guillaume de Lamoignon, chevalier, Chancelier de France, demeurant à Paris, place de Louis-le-Grand, à l'hôtel du Chancelier de France, paroisse Saint-Roch.

Lequel a donné à loyer, du premier juillet prochain pour trois, six ou neuf années, au choix respectif de mondit seigneur le Chancelier, et ses sieurs preneurs ci après nommés, en s'avertissant par écrit six mois avant l'expiration des trois ou six premières années, et promet pendant ledit temps faire jouir

Messieurs les Prévost des Marchands et Échevins de l'Hôtel de cette Ville, actuels et leurs successeurs esd. places, ce acceptans, preneurs aud. titre pour ladite ville pendant led. temps pour Mre Jean-Baptiste-Elie Camus de Pontcarré, chevalier, seigneur de Viarme, Seugy, Beloy et autres lieux; Pierre-Julien Darlu, conseiller du Roy, quartinier; Jean André, écuyer, avocat au

Parlement, conseiller du Roy en l'Hôtel de Ville; Pierre le Blocteur, avocat au Parlement, conseiller du Roy et de la Ville; et Louis-Denis Chomel, écuyer, avocat au Parlement, conseiller du Roy, notaire à Paris, échevins de cette ville, tous assemblez au bureau d'icelle à ce présent.

De la totalité de l'hôtel mond. seigneur le Chancelier scis en cette ville, rue Payée, paroisse de Saint-Paul, cour, jardin et dépendances dud. hôtel, ainsy qu'il appartient à mond. seigneur, et comme il doit être rendu par la succession d'Antoine Morian, écuyer, conseiller du Roy, son procureur et avocat de la Ville, aud. jour premier juillet prochain, que finissent les neuf années du bail qui lui en a été fait par mond. seigneur le Chancelier, pardevant Me Jean-François Jourdain, l'un desdits notaires soussignés, et son confrère, le onze may mil sept cent cinquante un, et ce conformément à l'état dud. hôtel, fait double en exécution dud. bail entre mond. seigneur le Chancelier et led. sr Morian, le vingt huit janvier mil sept cent cinquante quatre, la communication duquel état a été donnée auxd. sieurs Prévôt des Marchands et Échevins, ainsi qu'ils l'ont reconnu, et ont déclaré avoir une connoissance suffisante dud. hôtel, de ses dépendances et de l'état dans lequel la location leur en est faite, pour n'avoir pas besoin de désignation plus ample, et en sont contents,

Pour par eux, esd. qualités et leurs successeurs esd. places, en jouir pendant led. temps.

Ce bail fait moyennant la somme de six mille livres de loyer pour et par chacune desd. trois, six ou neuf années, que lesd. sieurs Prévost des Marchands et Échevins s'obligent esd. qualités, et pour leurs successeurs esd. places, de garnir et faire tenir ledit hôtel garny de meubles pour sûreté dud. loyer, l'entretenir et rendre en fin du présent bail en bon état de toutes menues réparations locatives, et conformément à l'état qui sera fait incessamment de la consistance dudit hôtel, aux frais de la Ville, en présence de M. le premier échevin et de M. le procureur du Roy, assisté du maître général des bâtiments de la Ville, souffrir faire les grosses réparations, s'il en convient, faire payer la taxe des pauvres et satisfaire à toutes les charges de ville et police dont les locataires sont ordinairement tenus. Seront lesd. sieurs Prévost des Marchands et Échevins tenus et chargés de l'entretien du jardin, ensemble des tuyaux et conduites qui amènent de l'eau dans les réservoirs, fontaines, bassins et lieux dépendants dud. hôtel; et ne pourront céder ni transporter leur droit au présent bail que du consentement exprès et par écrit de mond. seigneur le Chancelier, auquel ils fourniront la grosse des présentes incessamment, et sera ledit hôtel tenu clos et couvert selon l'usage.

Mond. seigneur le Chancelier renonce, tant pour luy que pour ses héritiers, en faveur desd. sieurs Prévost des Marchands et Échevins actuels et futurs, à pouvoir occuper en personne led. hôtel pendant le cours du présent bail.

Et pour l'exécution des présentes, mond. seigneur le Chancelier a élu domicile en l'hôtel du Chancelier de France, et lesd. sieurs Prévost des Marchands et Échevins esd. qualités ont élu le leur au Bureau de la Ville, auxquels lieux, promettant, obligeants chacun en droit soy lesd. sieurs Prévost des Marchands et Échevins esd. qualités renonçant. Fait et passé à Paris, en la présence, de l'avis et consentement de Me Jacques Jérôme Jollivet, conseiller du Roy, procureur et avocat du Roy et de la Ville, pour ce comparant, sçavoir : à l'égard de mondit seigneur le Chancelier, en l'hôtel où il demeure ci-devant désigné, le cinq mars, et à l'égard desd. sieurs Prévost des Marchands, Échevins et procureur du Roy, au Bureau de la Ville. Le six dudit mois de mars, le tout de l'an mil sept cent soixante, avant midi, et ont signé la minutte des présentes demeurée audit Me Jourdain, notaire.

Signé : Jourdain et Bainge.

Reçu cent vingt livres pour le présent bail, la minute, projet, grosse, la présente expédition, voiage à Versailles, conférences au Bureau de la Ville.

III.

DEVIS DES OUVRAGES DE SERRURERIE, ÉPINGLERIE ET PEINTURE D'IMPRESSION

À FAIRE DE L'ORDRE, ETC.

POUR FERMER LES DEVANTURES DES CORPS DE BIBLIOTHÈQUE

DÉPENDANT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE, ÉTABLIE À L'HÔTEL DE LAMOIGNON.

(Archives du département de la Seine.)

1761.

PREMIÈREMENT.

Dans le petit cabinet en entrant seront fournies et posées, au corps de la bibliothèque d'en bas, douze portes dont onze à deux venteaux et l'autre à un seul venteau, lesquels seront composés chacun de deux montans et deux traverses de fer, étampé demi-rond de sept lignes avec un filet de trois lignes. Un desd. montans portera pivot par le bas et par le haut un tourillon, une traverse au milieu aussi de fer étampé demi-rond, portant double filet. Le tout sera assemblé solidement, rivé et blanchi convenablement. Le filet des traverses et montans sera percé au foret de trous, de pouce en pouce, pour arrêter le fil d'archal. Sera aussi fournie et mise en place une bourdonnière et une crapaudine pour les tourillons et pivots de chacun desd. venteaux, lequels seront entaillés dans le bois et arrêtés à pointe ou à vis, ainsi qu'il sera nécessaire.

2.

Seront fournies et mises en place, pour fermer lesd. portes, douze serrures à demi-tour, lesquelles seront contournées selon le dessein. Les gâches seront de même forme et le tout blanchi et arrêté avec vis ou rivures. A chacun des dormans sera fourni et posé un crochet avec son piton, vis ou lacet, disposé pour être fermé par le recouvrement de la serrure.

3.

La partie de bibliothèque au-dessus sera aussi fermée pour la sûreté des livres; pourquoi seront faites et fournies quatorze pareilles portes, dont trois à un venteau de même forme et façon que celles ci-dessus, dont les bourdonnières et crapaudines seront doublés aux endroits où il sera convenable.

4.

Seront fournies et posées quatorze serrures, gâches et crochets, pareilles à celles des chassis au-dessous et fermant avec les mêmes clefs. Seront fournies six clefs pareilles pour ouvrir toutes lesd. serrures.

5.

Tous les chassis des deux corps de bibliothèque, dans la première pièce, seront garnis de fil de fer à mailles de dix lignes, et cet ouvrage sera fait de concert avec le serrurier chargé de percer au foret les trous qui seront nécessaires.

6.

Tous les chassis des deux corps de bibliothèque dans le première pièce seront peints en cou-

leur d'or à huile à deux couches, ainsi que le fil de fer, serrures et gâches dont elles seront garnies.

7.

Dans la deuxième pièce destinée pour le public, les corps de bibliothèque du bas seront garnis de dix parties de chassis ouvrantes à deux venteaux, de pareil fer, mesure et construction que ceux ci-devant expliqués.

8.

Pour lesd. portes, seront fournies et posées en place dix serrures, avec leurs gâches à crochets, en tout pareilles à celles qui sont précédemment expliquées.

9.

La partie supérieure des bibliothèques dans lad. seconde pièce sera garnie de dix pareilles portes à deux venteaux.

10.

Lesd. chassis seront garnis de dix serrures, leurs gâches et crochets, pareilles en tout aux précédentes.

11.

Tous les chassis, tant du bas que du haut, dans la seconde pièce de la bibliothèque, seront pareillement garnis de fil de fer formant des mailles de dix lignes, lequel ouvrage sera aussi fait de concert avec le serrurier.

12.

Sera faite la peinture à huile, à deux couches, en couleur d'or, de tous les chassis, serrures, leurs gâches et fil de fer dont ils seront garnis.

Récapitulation.

Serrurerie	2.068#	11s 6d
Épinglerie	274	6 6
Peinture	62	2 8
Total	2.405#	0s 8d

Présenté le 26 mai 1761.
Déposé le 27 mai 1761.

IV.

COMMISSION DE BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE DÉLIVRÉE À P. N. BONAMY.

(Archives nationales, série H, liasse n° 1961.)

11 septembre 1760.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Jean-Baptiste-Élie Camus de Pontcarre, chevalier, seigneur de Viarme, Seugy, Beloy et autres lieux, conseiller d'État, Prévost des Marchands, et les Échevins de la Ville de Paris, salut. Sçavoir faisons qu'en conséquence de nostre délibération du deux septembre mil sept cent soixante, et Nous duement informés des bonnes vie, mœurs, conversation, religion catholique, apostolique et romaine, sens, suffisance, capacité et

expérience, affection au service du Roy, de la personne de Pierre-Nicolas Bonamy, pensionnaire de l'Académie royale des belles-lettres, historiographe de la Ville, icelui pour ces causes et autres à ce Nous mouvant, et ouï et à ce consentant le procureur du Roy et de la Ville, avons nommé et choisi, nommons et choisissons par ces présentes, bibliothécaire de cette ville, pour avoir, tenir et exercer lad. commission tant qu'il plaira au Bureau, aux appointemens de la somme de deux mille livres par an, y compris les quinze cents livres dont il jouit par la commission à lui donnée d'historiographe de la Ville, par acte du Bureau, du premier octobre mil sept cent trente quatre, et ce à commencer du premier octobre de la présente année; laquelle somme de deux mille livres d'appointemens lui sera payée de trois mois en trois mois, des deniers de la recette de la Ville, sur les mandemens qui lui en seront délivrés à cet effet, à la charge par lui d'exécuter ponctuellement les fonctions et devoirs à lui prescrits, joints à ces présentes. Duquel Pierre-Nicolas Bonamy, pour ce présent, Nous avons reçu le serment de bien et fidèlement exercer lad. commission et d'exécuter au surplus tous les ordres qui lui seront donnés par le Bureau. Et avons fait mettre à ces présentes le scel de la Prévosté des Marchands. Ce fut fait et donné au Bureau de la Ville, le onze septembre mil sept cent soixante.

Camus, Chomel, Darlu, Le Blocteur,
Boyer, Jollivet.

V.

REMISE DES CLEFS DE LA BIBLIOTHÈQUE ENTRE LES MAINS DE P. N. BONAMY.

(Archives nationales, reg. H 1869, fol. 35.)

Du vendredy cinq décembre mil sept cent soixante.

Ce jour, Nous Prévost des Marchands et Échevins de la Ville de Paris, assemblés au Bureau de lad. Ville, avec le procureur du Roy et de la Ville, pour les affaires d'icelle, le procureur du Roy et de la Ville Nous a remontré que la délivrance du legs qui a été fait à la Ville par deffunt Antoine Moriau, procureur et avocat de la Ville, honoraire, Nous ayant été faitte, suivant qu'il résulte de l'acceptation que Nous en avons faitte, par acte passé devant Me Bellanger et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, le vingt deux juillet dernier, la clef de la première porte des cabinets, et celle du cadenas de lad. porte de la bibliotéque du feu sieur Moriau, léguée à ladite Ville, auroit été remise suivant led. acte au greffier de lad. Ville par Me Marchand le jne, notaire aud. Châtelet de Paris, qui en avoit été dépositaire ainsi que d'autres effets désignés dans led. acte; qu'il croyoit que le Bureau penseroit que, les dispositions qu'il avoit ordonnées pour les logemens des bibliotéquaire et sous-bibliotéquaire étant achevé, il convenoit de remettre lesd. clefs ès mains dud. bibliotéquaire et en décharger le greffier de lad. Ville; sur quoy, la matière mise en délibération, et ouy sur ce le procureur du Roy et de la Ville en ses conclusions, Nous avons ordonné que, par le greffier de lad. Ville, lesd. deux clefs de sa première porte et du cadenas de lad. porte de la bibliotéque de la Ville seront remises au sieur Bonamy, bibliotéquaire, lequel étant entré au Bureau les a reçû et s'en est chargé envers lad. Ville, et avons donné décharge aud. greffier desd. deux clefs, et a led. sieur Bonamy signé avec Nous et le procureur du Roy et de la Ville sur la minute des présentes. Fait au Bureau de lad. Ville, les jour et an que dessus.

Signé: Camus, Chomel, Boyer, Le Blocteur,
Darlu, Jollivet et Bonamy.

VI.

DEVOIRS DU BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE.

EN CONSÉQUENCE

DE LA DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU 9 SEPTEMBRE 1760 ET DE LA COMMISSION DU 11 DUDIT MOIS DE SEPTEMBRE 1760.

(Archives nationales, H. 1961.)

Le bibliothécaire de la Ville fera un inventaire général raisonné et par matières de tous les livres, cartons, registres, manuscrits, pièces fugitives, médailles, jettons, collections et autres faisant partie de lad. bibliothèque, et ce le plus tost que faire se pourra, lequel inventaire sera signé de luy et reconnu par le Bureau, et dont il sera chargé; en conséquence, led. inventaire sera déposé au greffe de la Ville, et il lui en sera délivré un double.

Il jouira du logement à l'hôtel de Lamoignon, situé, sçavoir, en montant par l'escalier principal, au second étage, et consistant en un antichambre, salle de compagnie, chambre à coucher, cabinet, arrière-cabinet et garde-robbes dans le grand corps de logis ayant trois croisées du côté de la cour et quatre du côté du jardin, une chambre et cabinet ensuite en aile sur le jardin du côté de la rue des Francs-Bourgeois. De l'autre côté dud. grand escalier, dans le corridor en aile sur la cour, une chambre de domestique et cabinet d'aisance ensuite. Dans les caves un caveau au bas du grand escalier sous le corps de logis principal, et un bucher dans les caves faisant partie des réserves faites par la Ville.

Tous les frais de bureau généralement quelconques seront sur son compte, sans pouvoir par lui prétendre aucune sorte d'indemnité ou de gratification ou augmentation d'appointemens.

Si, dans le travail qu'il fera pour la suite et le complet de la bibliothèque, il juge qu'il est nécessaire de changer quelques éditions, vendre quelques livres doubles, ou faire quelques achapts de livres ou de manuscrits, médailes (*sic*), pièces fugitives ou autres, il sera tenu par un mémoire de rendre compte au Bureau de ses propositions, et il ne pourra agir que sur une délibération du Bureau dont il lui sera remis un double.

Lad. bibliothèque commencera à être ouverte au public le premier avril mil sept cent soixante-deux, et les jours indiqués par le Bureau seront les mercredis et samedis, si ce n'est dans le cas où les festes tomberoient ces jours là, auquel cas lad. bibliothèque sera fermée.

Il aura soin que personne ne puisse emporter aucun livre ni autres effets, sous quelque prétexte que ce puisse être ni dans aucun cas.

Il veillera à ce que le sous-bibliothécaire n'ait la facilité de prêter aucun desdits livres ou autres effets, ni celui dans le cas d'absence dud. sous-bibliothécaire.

Il donnera tous ses soins au meilleur arrangement de lad. bibliothèque par ordre de matières, ainsi que de tout ce qui en dépend, et fera des cathalogues suivant l'arrangement qu'il en aura fait, dont il déposera les doubles au greffe de la Ville.

Il veillera à la sûreté des croisées, des portes, des grilles et ferrures au devant des tablettes, et à ce que les différents lieux de cette bibliothèque soient toujours tenus propres.

S'il se trouve par la suite quelques racommodages, augmentations et agrémens à faire dans lesd. lieux, il sera tenu d'en présenter un mémoire au Bureau, qui donnera les ordres qu'il jugera nécessaires.

Il veillera à ce que le sous-bibliothécaire soit toujours présent les jours que lad. bibliothèque sera ouverte au public, et que le portier ou suisse de l'hôtel remplisse avec assiduité et exacti-

tude toutes les fonctions et devoirs qu'il devra remplir, soit pour le service de l'hôtel ou de la bibliothèque, soit pour satisfaire aux charges publiques.

Fait au Bureau de la Ville, le onze septembre mil sept cent soixante.

CAMUS, CHOMEL, BOYER,
LE BLOCTEUR, DARLU, JOLLIVET.

VII.

COMMISSION DE SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE À JEAN-BAPTISTE MULATTIER.

COMMISSION DE SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE, EN SURVIVANCE DU SIEUR MULATTIER, À HUBERT-PASCAL AMEILHON.

SURVIVANCE ET COMMISSION D'HISTORIOGRAPHE ET DE BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE À PIERRE BOUQUET.

(Archives nationales, H 1869, fol. 27 v°.)

1760-1761-1762.

COMMISSION DE SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE À JEAN-BAPTISTE MULATTIER.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Jean-Baptiste-Élie Camus de Pontcarré, chevalier, seigneur de Viarmes, Seugy, Belloy et autres lieux, conseiller d'État, Prévôt des Marchands, et les Échevins de la Ville de Paris, salut. Sçavoir faisons qu'en conséquence de notre délibération du 2 septembre 1760, et Nous duëment informés des bonnes vie, sens, suffisance, capacité et expérience, religion catholique, apostolique et romaine, et affection au service du Roy, de la personne de Jean-Baptiste Mulattier, iceluy, pour ces causes et autres à ce Nous mouvants, avons commis et établi, commettons et établissons par ces présentes sous-bibliothécaire de la Ville, ouy et à ce consentant le procureur du Roy et de la Ville, pour avoir, tenir et exercer ladite commission tant qu'il plaira au Bureau, aux appointements de la somme de mille livres par an, et ce à commencer du 1er octobre de la présente année; laquelle somme lui sera payée de trois mois en trois mois, des deniers de la recette de la Ville, sur les mandements qui en seront par Nous délivrés, à la charge par luy d'exécuter ponctuellement les fonctions et devoirs à luy prescrits, joints à la minutte des présentes; duquel Jean-Baptiste Mulattier, pour ce présent, Nous avons reçu le serment de bien et fidèlement exercer ladite commission, et d'exécuter au surplus tous les ordres qui luy seront donnés par le Bureau, et avons fait mettre à ces présentes le scel de la Prévôté des Marchands.

Ce fut fait et donné au Bureau de la Ville, le 11 septembre 1760.

Signé : CAMUS, CHOMEL, BOYER, LE BLOCTEUR,
DARLU et JOLLIVET.

COMMISSION DE SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE, EN SURVIVANCE DU SIEUR MULATTIER, À HUBERT-PASCAL AMEILHON.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Jean-Baptiste-Élie Camus de Pontcarré, chevalier, seigneur de Viarmes, Seugy, Belloy et autres lieux, conseiller d'État, Prévôt des Marchands, et les Échevins de la Ville de Paris, salut. Sçavoir faisons que, duëment informés des bonnes vie, mœurs, sens, suffisance, capacité et expérience, religion catholique, apostolique et romaine,

et affection au service du Roy, de la personne de Hubert-Pascal Ameilhon, iceluy, pour ces causes et autres à ce Nous mouvants, avons commis et établi, ouy et à ce consentant le procureur du Roy et de la Ville, commettons et établissons sous-bibliothécaire de la Ville, en survivance de Jean-Baptiste Mulattier, pour avoir, tenir et exercer ladite commission tant qu'il Nous plaira, aux appointements de la somme de mille livres par année, à commencer du jour du décès dudit sieur Mulattier, laquelle somme luy sera payée de trois en trois mois, de la recette de la Ville, sur les mandements qui en seront par Nous ordonnés, à la charge par luy d'exécuter ponctuellement les fonctions et devoirs à lui prescrits, joints à ces présentes; duquel Hubert-Pascal Ameilhon, pour ce présent, Nous avons reçu le serment de bien et fidèlement exercer ladite commission, et d'exécuter au surplus tous les ordres qui lui seront donnés par le Bureau, et avons fait mettre à ces présentes le scel de la Prévôté des Marchands.

Ce fut fait et donné au Bureau de la Ville, le 11 juin 1761.

Signé : Camus, Chomel, Le Blocteur, Darlu, Boyer et Jollivet.

SURVIVANCE ET COMMISSION D'HISTORIOGRAPHE ET DE BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE À PIERRE BOUQUET.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Jean-Baptiste-Élie Camus de Pontcarré, chevalier, seigneur de Viarmes, Seugy, Belloy et autres lieux, conseiller d'État, Prévôt des Marchands, et les Échevins de la Ville de Paris, salut. Sçavoir faisons que Nous, dûement informés des bonnes vie et mœurs, conversation, religion catholique, apostolique et romaine, sens, suffisance, capacité, expérience et affection au service du Roy, de la personne de Pierre Bouquet, avocat au Parlement, et en conséquence de notre délibération du 2 septembre 1760, iceluy, pour ces causes et autres à ce Nous mouvants, et ouy et à ce consentant le procureur du Roy et de la Ville, avons nommé et nommons, par ces présentes, historiographe et bibliothécaire de la Ville, en survivance de Nicolas Bonamy, revêtu présentement desdites commissions, pour avoir, tenir et exercer ladite commission après le décès ou la retraite dudit Nicolas Bonamy, et ce tant et si longtemps qu'il plaira au Bureau, aux appointements de la somme de deux mille livres par an, à commencer dudit décès ou de ladite retraite; laquelle somme de deux mille livres lui sera payée par quartier, des deniers de la recette de la Ville, sur les mandements qui lui en seront délivrés à cet effet, à la charge par lui d'exécuter ponctuellement les fonctions et les devoirs à lui prescrits, joints à ces présentes; duquel Pierre Bouquet, pour ce présent, Nous avons pris et reçu le serment de bien et fidèlement exercer lesdites commissions, au surplus d'exécuter tous les ordres qui lui seront donnés par le Bureau, et avons fait mettre à ces présentes le scel de la Prévôté des Marchands,

Ce fut fait et donné au Bureau de la Ville, le 22 juin 1762.

Signé : Camus, Darlu, Boyer, Babille et Jollivet.

VIII.

ACQUISITION DES GRAVURES, DESSINS ET MANUSCRITS DE L'ABBÉ DE LA GRIVE.

(Archives nationales, H 1870, fol. 63.)

10 et 16 décembre 1762.

Du vendredi dix décembre mil sept cent soixante-deux.

Ce jour, Nous, Prévost des Marchands et Échevins de la Ville de Paris, assemblés au Bureau

de la Ville avec le procureur du Roy et de ladite Ville pour les affaires d'icelle, M. le Prévost des Marchands a dit que, dès les commencemens qu'il a eu l'honneur de remplir cette place, le décès du sieur abbé de La Grive, géographe de la Ville, étant arrivé, il avoit eu connoissance, lors de son inventaire, de la collection de gravures, desseins et manuscripts, de tous ses ouvrages concernant tant cette Ville de Paris que ses environs; que, sentant dès lors l'avantage que la Ville pourroit retirer un jour de la collection, le peu d'avantages que le peuple en retireroit si lors de la vente de ses effets cette collection étoit vendüe par division, ne voyant pas, d'un autre côté, possibilité à la Ville de faire cette acquisition en argent comptant dans le cours d'une guerre qui duroit depuis longtemps, lui fit prendre le parti d'accepter la proposition qui lui fut faitte alors par M. Du Fresne d'Aubigny, gentilhomme ordinaire du Roy, dans la maison duquel demeuroit ledit feu abbé de La Grive, d'en faire l'acquisition en se rendant adjudicataire dans l'espérance que, lorsque la paix seroit faitte, la Ville pourroit plus aisément en faire du sieur d'Aubigny; que le sieur d'Aubigny s'en est effectivement rendu alors adjudicataire et a fait transporter lesdits effets en son logement à l'hôtel de l'École royale militaire, dont il avoit été dans ce temps nommé directeur général des études; que depuis ce temps ledit sieur d'Aubigny a été fort sollicité de se défaire de cette collection, et se trouvoit encore dans le même cas, mais y avoit résisté autant qu'il lui avoit été possible, sentant par lui-même l'importance de cette réunion à la Ville, par les objets que renferme ladite collection, et que pour effectuer plus aisément cette réunion à la Ville, et qu'elle ne se trouvant plus dans le cas d'en pouvoir être privée un jour, il venoit de lui faire proposer cette acquisition pour la Ville, moyennant une rente viagère : M. le Prévost des Marchands, Nous ayant lu le détail par écrit de touttes lesdites planches de gravures, desseins et manuscrits dudit sieur abbé de La Grive, a ajouté que, sentant ainsi que lui que ne pouvant trouver plus de détails circonstanciés dans tous les quartiers de cette ville, propres non seulement à éviter beaucoup de dépenses dans les projets d'embellissements, mais encore à fournir beaucoup de connoissances au renouvellement du terrier de la Ville que Nous avons ordonné, il croit qu'il est de la plus grande importance pour les intérêts de la Ville que le Bureau saisisse cette proposition de M. d'Aubigny pour faire acquisition de ces effets dont on connoit la justesse et la précision. Sur quoi, la matière mise en délibération, ouï et à ce consentant le procureur du Roy et de la Ville, Nous avons arrêté et délibéré, arrêtons et délibérons que, pleinement convaincus de l'excellence, de la justesse et de la précision des ouvrages dudit feu sieur abbé de La Grive et de la nécessité dans laquelle la Ville se trouvera dans le besoin d'en faire usage en beaucoup d'occasions, mais encore l'utilité qu'elle y trouvera pour le renouvellement de son terrier que Nous venons d'ordonner, il sera fait acquisition de tous lesdits ouvrages étant en la possession dudit sieur Du Fresne d'Aubigny, tels qu'ils sont énoncés dans l'état que Nous venons d'examiner, moyennant une rente viagère telle que Nous en conviendrons avec ledit sieur d'Aubigny, pour être ensuite lesdits ouvrages rapportés au Bureau, recensés sur ledit état certifié dudit sieur d'Aubigny et déposés au greffe de la Ville, sauf au Bureau à faire faire la continuation [des cartes] qui ne sont pas achevées par telle personne capable que Nous commettrons, et à faire remettre au net partie de ceux qui en auront besoin.

Fait au Bureau de la Ville, les jour et an que dessus.

Signé : Camus, Mercier, Babille, Devarenne, Deshayes et Jollivet.

Du jeudy seize décembre mil sept cent soixante-deux.

Ce jour, Nous, Prévost des Marchands et Échevins de la Ville de Paris, assemblés au Bureau

de la Ville de Paris avec le procureur du Roy et de la Ville pour les affaires d'icelle, est comparu le sieur Jean-Charles Du Fresne d'Aubigny, ancien gentilhomme ordinaire du Roy, directeur général des études de l'École royale militaire, lequel, en conséquence de notre délibération du 10 du présent mois, Nous a rapporté et mis sous les yeux toutes les gravures en planches de cuivre, desseins et manuscripts du feu sieur abbé de La Grive, lors de la vente de ses effets, tels que ces ouvrages sont détaillés dans l'état qu'il Nous en a présenté, certifié par luy; ledit sieur d'Aubigny Nous auroit dit que, cette acquisition lui étant revenue à plus de seize mille livres, qu'y ayant fait travaillé depuis avec le plus grand soin et y ayant employé quelques personnes pour entretenir les planches en bon état, il espéroit que Nous voudrions bien lui en tenir compte, ainsi que du temps qu'il les a gardé, les ayant toujours regardé comme devant appartenir à la Ville, et s'est ledit sieur d'Aubigny retiré; et, après en avoir délibéré, Nous, ouy et à ce consentant le procureur du Roy et de la Ville, avons arrêté et délibéré, arrêtons et délibérons que, pour la vente à Nous faitte de tous lesdits effets par ledit sieur Du Fresne d'Aubigny, il lui sera payé par le receveur des domaines, dons, octrois et fortifications de la Ville, par forme de rente viagère sa vie durant, la somme de quinze cent livres à commencer la jouissance du 1er janvier de l'année prochaine 1763, laquelle sera payable de six mois en six mois sur ses simples quittances, avec exemption de touttes impositions, attendu la nature de la chose, et, après le décès dudit sieur Du Fresne d'Aubigny, la somme de six cent livres seulement sera reversible sur la tête et pendant la vie de la demoiselle Louise Desnots, qui luy sera payée de la même manière et avec pareille exemption, à compter du jour du décès du sieur d'Aubigny; et lui rentré a dit être content et Nous a remercié, et ont tous les ouvrages été à l'instant déposés au greffe de la Ville, et ont ledit sieur d'Aubigny et le procureur du Roy et de la Ville signé avec Nous.

Fait au Bureau de la Ville, les jour et an que dessus.

Signé : Du Fresne d'Aubigny, Camus, Mercier, Babille, Devarenne, Deshayes et Jollivet.

Suit la teneur dudit état.

MÉMOIRE SUR LES OUVRAGES DE FEU M. L'ABBÉ DE LA GRIVE, GÉOGRAPHE DE LA VILLE DE PARIS.

Les ouvrages de feu M. l'abbé de La Grive peuvent se diviser en trois parties, sçavoir : gravures, desseins et manuscripts.

I.

Les gravures consistent en un certain nombre de planches de cuivre gravées, de différentes grandeurs, les plus grandes sont faittes pour imprimer sur le *Grand Aigle* et sont :

1° Le plan de Paris	1 planche
2° Le plan de Versailles	1
3° Le plan de Saint-Cloud	1
4° Les environs de Paris	9
5° Le plan du quartier de Bussy avec un projet d'une place au faubourg Saint-Germain	1
6° L'esplanade des Thuilleries avec les Champs Élysées et celle des Invalides	1
7° Le plan détaillé de la Cité ou Isle du Palais	1
8° Le plan détaillé du quartier de Sainte-Geneviève, que l'abbé avoit commencé et que j'ai achevé sur le même modèle	1
9° Le plan détaillé de l'Isle Saint-Louis et de l'Isle Louviers, que j'ai fait sur le modèle des précédens et dont la gravure n'est pas encore tout à fait achevée, mais à peu de chose près	1
En tout dix-sept grandes planches	17

Les petites planches sont à peu près le quart des précédentes plus ou moins, sçavoir :

1° Les environs de Paris d'après les neuf grandes feuilles;

2° Un petit plan de Paris;

3° Les bosquets de Versailles;

4° Les château et jardin de Marly;

5° La place de Louis quinze au pont tournant;

6° Les plan, coupe, profil et élévation de la colonne que feu M. Moriau m'engagea de supprimer par ordre du Bureau de la Ville, ce que j'ai scrupuleusement observé, quoyque je n'aye pas ignoré qu'il en a été fait une copie à mon insçue, et dont je lui ai donné avis dans le temps;

7° Plan particulier de la ville de Beauvais;

8° Petite carte de Bohême extraite de celle de Muller.

Cela fait encore huit petites planches, qui, jointes avec les dix-sept grandes, font en tout vingt-cinq planches toutes bien gravées, et auxquelles il ne manque rien, si ce n'est qu'on désireroit trouver les montagnes sur la grande carte des environs de Paris; c'est aussi mon dessein de les y ajouter, et de renouveler par ce moyen ce magnifique ouvrage que les connoisseurs regardent comme un chef-d'œuvre de l'art, et d'en retoucher la première feuille qui, ayant paru longtemps avant les autres, est déjà un peu usée.

II.

Les desseins regardent uniquement le grand projet du plan détaillé qu'on pourroit proprement appeler le terrier de la Ville de Paris et de ses faubourgs; ils consistent en un grand nombre de rouleaux plus ou moins grands, etc. dessinés proprement, destinés à servir de minuttes à ce grand ouvrage. En voici le détail en suivant les numéros que je leur ai fixé dans l'ordre qu'ils me sont venus dans les mains :

1° Le détail mis au net de l'espace renfermé entre les rues du Chemin-Vert, de Popincourt, du Mesnilmontant, et le rempart au dehors de la Ville.

2° Le détail mis au net de l'espace compris entre les rues du Temple, de Vendôme, de Saint-Louis, de l'Égout, de Saint-Antoine et le rempart.

3° Le plan détaillé, pour la plus grande partie, le tout mis au net, de l'espace entre la rue des Saints-Pères en remontant par la rue Saint-Benoît jusqu'aux rues de Vaugirard, de la Harpe, des Cordeliers, du Paon, de l'Éperon, la rue Pavée et la rivière.

4° Le contour des rues du faubourg Saint-Laurent et du faubourg Saint-Lazare jusques dans la campagne.

5° Toute la rue Saint-Martin, celle de Saint-Denis, et l'espace compris entre deux depuis la rue Saint-Laurent jusqu'à la rivière.

6° Le plan détaillé en grand de l'Isle Saint-Louis.

7° Le même en petit que j'ai réduit pour la gravure qui est presque achevée. (Voyez ci-devant le n° 9 parmi les gravures.)

8° Le même où il n'y a que les emplacemens, avec les noms des propriétaires de chacun; c'est un extrait de la carte du domaine.

9° L'espace compris entre les rues de Saint-Honoré, de la Féronnerie, de Saint-Denis, de Saint-Sauveur, du Bout de Monde, du Mail et des Bons Enfants.

10° Le même quartier réduit sur une feuille.

11° L'espace compris entre les rues des Saints-Pères, de Saint-Dominique et de Bourgogne au faubourg Saint-Germain jusqu'à la rivière.

12° L'espace compris entre la rivière, la rue des Saussaies devant la Salpêtrière, la nouvelle

avenue, les rues du Gros Caillou, du Marché aux Chevaux, de Saint-Victor et des Fossés Saint-Bernard. Plus un plan particulier de l'abbaye de Saint Victor.

13° Les Invalides depuis la rue de Bourgogne, le Gros Caillou, les Champs Élysés et tout ce qui est entre les égouts de la Ville, la rue de Richelieu depuis la Grange Batelière, la rue Saint-Honoré en revenant au pont tournant et la rivière.

14° Les rues Saint-Jacques, de la Harpe et d'Enfer avec le détail compris depuis l'Observatoire jusqu'à la rivière.

15° Le même réduit depuis la rue Saint-Dominique jusqu'à la rivière.

16° Tout le détail qui est entre l'égout de la Ville, le chemin du Roulle aux Porcherons, depuis l'avenue de Neuilly jusqu'à la Grange Batelière.

17° Le détail en suivant l'égout de la Ville depuis la Grange Batelière jusqu'à la porte du Temple et les Remparts.

18° Le détail entre les rues Saint-Jacques, de l'Estrapade, des Fossés Saint-Marcel, Saint-Victor et Saint-Bernard et la rivière. (Le quartier de Sainte-Geneviève gravé ci-dessous n° 8 parmi les gravures en a été tiré.)

19° L'espace compris entre les rues de la Monnoye, de Saint-Honoré, de Saint-Denis et la rivière. Il y a quelques détails.

20° Entre les fossés de l'Arsenal, la grande rue du faubourg Saint-Antoine, la rue de Reuilly, celle de la Grange aux Merciers et la rivière.

21° L'espace compris entre les rues Thibaut-Odé, de Bétizi, de la Monnoye, de Saint-Honoré, des Poulies et la rivière.

22° Le même réduit, comprenant de plus le vieux Louvre et toute la rue Fromenteau.

23° L'espace compris entre les rues de l'Université et de Saint-Benoit en remontant par la rue Cassette, la rue de Vaugirard, et revenant par la campagne rejoindre la rue de Bourgogne.

24° L'espace compris entre les rues de Saint-Honoré, de la Croix des Petits Champs, des Fossés Montmartre, du Bout du Monde, des Petits Carreaux, des Poissonnières, le rempart et la rue de Richelieu. Il y a beaucoup de détail.

25° L'espace entre les fossés de l'Arsenal, la rue Saint-Antoine, les rues de la Tisseranderie, des Arcis et la rivière.

26° L'espace entre la grande rue du faubourg Saint-Antoine, les rues de Reuilly et des Processions.

27° L'espace entre les rues de Saint-Jacques, de l'Estrapade, de Mouffetard et la campagne.

28° L'espace compris entre les rues de Mouffetard, des Coupeaux, du Jardin du Roy, du Marché aux Chevaux, du Gros Caillou et du Banquier.

29° L'espace compris entre les rues Pot de Fer, des Canettes, du Four, la Croix Rouge, les rues Cassette et de Vaugirard.

30° La réduction que j'ai faitte en une seule carte de la plus grande partie du quartier de l'Université que je voulois disposer à la gravure.

31° Une carte particulière des barrières de Paris.

32° Plusieurs petits rouleaux contenant les opérations faites pour le nouveau rempart.

33° Un grand nombre de morceaux séparés à rapporter ou à refondre dans les rouleaux précédens.

34° Il reste encore une quantité assez raisonnable de petittes feuilles volantes qui ne paroitront que des chiffons à quelqu'un qui ne sera pas au fait. Ils sont cependant précieux, parce que ce sont les brouillons de plusieurs des morceaux ci-dessus et faits sur le terrein.

Touttes les mesures y sont. Il faut donc bien prendre garde de les égarer, pour n'être pas dans le cas de recommencer.

Tous ces morceaux sont précieux et bien faits, toutes les mesures y sont marquées, et, s'il y en a eu quelques-unes où elles ne soient pas, je sçai où les trouver tant dans les brouillons que je viens de marquer que dans les cahiers qui vont suivre; je ne dois cependant pas omettre que, malgré tous les soins et toute l'exactitude qu'on a apporté à cet ouvrage, les faubourgs de Saint-Antoine et de Saint-Marcel, avec une petitte partie de celui de Saint-Germain, sont à refaire. Ces parties n'ont pas été faittes de la même main que les autres, et par quelqu'un qui a abusé de la confiance de M. l'abbé de La Grive. J'ai vérifié plusieurs endroits de ces trois morceaux dans les différents rouleaux qui les contiennent, et j'i ai trouvé beaucoup à redire.

III.

Mais voyons les manuscripts, ils ont presque tous le même objet du plan de Paris, et consistent en neuf cahiers, tous écrits de la main de M. l'abbé de La Grive.

1° Les triangles des environs de Paris poussés jusqu'à dix lieues ou environ, rapportés à la méridienne et à la perpendiculaire.

Les triangles de Paris en particulier pour avoir les positions de tous les clochers de Paris.

Les triangles des différents endroits où l'auteur a séjourné comme Nanteau, Malesherbes, Saint-Vrain, etc.

2° Les observations de MM. de l'Académie des deux côtés de la méridienne pour servir de supplément aux volumes qu'ils en ont publié avec les vérifications de l'abbé.

La même opération pour la perpendiculaire.

Observations trigonométriques pour la carte du terrier du domaine de S. M. hors de Paris.

3° Les angles pris dans Paris et aux environs dans le moment de l'opération et non calculés.

4° Les triangles des n°s 1 et 2 en nature et non calculés.

5° Le plan détaillé de tout le côté de Paris appelé le quartier de la Ville; tous les emplacements y sont cotés par des numéros avec les noms des propriétaires et les seigneuries; les maisons n'y sont point figurées comme elles doivent être, cela a été copié sur la carte du domaine.

6° Quelques rues de Paris avec les mesures et les plans de plusieurs maisons sizes en différens quartiers.

7° Toisé général des rues de Paris.

8° État commencé des maisons de Paris, distribué par masses avec le toisé et les noms des propriétaires.

9° Plusieurs dénombremens de maisons en différens quartiers de Paris.

Le présent état contenant le détail des ouvrages de feu M. l'abbé de La Grive proposé à céder à la Ville a été par moi certifié véritable ce 15 décembre 1762.

Signé : Du Fresne d'Albigny.

IX.

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DE LA VILLE RELATIVE À L'ÉTAT DES LIVRES AYANT FORMÉ LE PREMIER NOYAU DE LA BIBLIOTHÈQUE.

(Archives nationales, H 1961.)

1763.

Ce jour, Nous, Prévôt des Marchands et Échevins de la Ville de Paris, assemblés au Bureau de ladite Ville avec le procureur du Roy et de la Ville pour les affaires d'icelle, Monsieur le Prévôt des Marchands a dit que, le Bureau ayant ordonné par sa délibération du 2 septembre 1760 l'établissement, à l'hôtel de Lamoignon, de la bibliothèque léguée à la Ville par feu

Antoine Moriau, avocat et procureur du Roy et de la Ville, honoraire, il croyoit nécessaire, avant l'ouverture de ladite bibliothèque au public, qui devoit avoir lieu dans le courant du mois prochain, d'y ajouter encore les livres qui avoient été acquis par la Ville en 1734, dans l'idée de former un commencement de bibliothèque, lesquels consistent dans l'état des livres qu'il Nous mettoit sous les yeux et qui sont depuis ce temps déposés dans une des pièces dépendantes du greffe de ladite Ville[1]. Sur quoy, la matière mise en délibération, ouy et à ce consentant le procureur du Roy et de la Ville, Nous avons arrêté et délibéré, arrêtons et délibérons, que les livres contenus en l'état qui demeurera joint à ces présentes, après avoir été paraphés de Nous et du procureur du Roy et de la Ville, seront transportés incessamment à l'hôtel de Lamoignon, pour y être incorporés avec les autres livres de la bibliothèque de la Ville, desquels le bibliothécaire se chargera par l'inventaire de la totalité qu'il est tenu de remettre au greffe de la Ville, et, au moyen de laquelle remise des livres contenus audit état ci-joint, le greffier de la Ville en demeurera bien et valablement déchargé.

Fait au Bureau de la Ville, lesdits jour et an que dessus.

Signé : Camus, Mercier, Babille, Devarenne, Deshayes, Jollivet.

V.

ACQUISITION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU SIEUR BONAMY,

POUR JOINDRE À CELLE DE LA VILLE,

MOYENNANT 600 LIVRES DE PENSION VIAGÈRE.

(Archives nationales, H 1870. fol. 316.)

18 août 1763.

Du jeudi dix-huitième jour d'août mil sept cent soixante-trois.

Ce jour, Nous, Prévôt des Marchands et Échevins de la Ville de Paris, assemblés au Bureau de ladite Ville avec le procureur du Roy et de la Ville pour les affaires d'icelle, y est entré Pierre-Nicolas Bonamy, historiographe et bibliothécaire de ladite Ville, lequel Nous a représenté que, depuis que Nous l'avons honoré de notre confiance en lui déférant la place de bibliothécaire de ladite Ville, il y manquoit de certains livres auxquels le public a recours fort souvent : qu'entre autres les *Mémoires de l'Académie* n'y étoient pas à beaucoup près complets; que la

[1] ÉTAT DES LIVRES SORTIS DE L'ARMOIRE DU PETIT TRÉSOR TENANT AUX PETITES ARCHIVES.

D'Achery, *Collectio veterum scriptorum qui in Gallia, etc.*

Martène et Durand, *Veterum scriptorum et monumentorum historicorum amplissima collectio.*

Martène et Durand, *Thesaurus novus.*

Mabillon, *Vetera analecta.*

Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez.

Histoire de l'abbaye de Saint-Denis.

Félibien, *Histoire de Paris.*

Sauval, *Antiquités de Paris.*

De Lamare, *Traité de la Police.*

Dubois, *Historia Ecclesiæ Parisiensis.*

Histoire de la maison de Montmorency.

Gallia christiana.

Hadriani Valesii, historiographi regis, Notitia Galliarum, ordine litterarum digesta.

Du Boullay, *Historia Universitatis Parisiensis.*

Ordonnances des Rois de France.

Froissart.

Thevet.

Dubreul, *Antiquites de Paris.*

Marrier, *Monasterii regalis Sancti-Martini de Campis Parisiensis historia.*

Ensemble.	54 vol.
Gazette de France, de 1631 à 1760.	112
Gazette de Hollande, de 1743 à 1760.	18
Affiches et Annonces, de 1751 à 1760. .	10
Récapitulation des volumes.	194

partie des anciens auteurs et poëtes y étoit fort succincte, ainsi que plusieurs autres parties qui doivent composer une bibliothèque publique, et que Nous serions forcés d'acquérir; qu'il étoit dans le cas, ayant à lui une bibliothèque assés considérable, de pouvoir remplir une bonne partie des vuides qui se trouveroient dans la bibliothèque de la Ville, si Nous voulions la lui acquérir moyennant telle rente viagère que Nous jugerions à propos de lui constituer, réversible à sa sœur, son unique héritière; que, par ce moyen, la Ville ne seroit pas obligée à une dépense considérable, et rendroit sa bibliothèque plus complette et plus riche qu'elle ne l'est; qu'il Nous laissoit en conséquence le catalogue de ses livres, de lui certifié véritable, et qu'il pensoit que la proposition qu'il avoit l'honneur de Nous faire Nous plairoit d'autant mieux qu'en un instant la bibliothèque de la Ville se trouveroit de beaucoup enrichie, et sans que la Ville soit obligée de faire de dépense actuelle; qu'il pensoit bien qu'en examinant le catalogue de ses livres Nous pourrions trouver quelques livres doubles avec la bibliothèque de la Ville, mais qu'il pouvoit Nous assurer, et ce que Nous pouvions savoir par Nous-mêmes, que, dans toutes les bibliothèques, les livres les plus en usage étoient doubles et quelquefois triples, et qu'il n'en étoit pas d'une bibliothèque publique comme d'une particulière, où on évitoit ces doubles, à moins qu'ils ne fussent d'une autre édition. Ledit sieur Bonamy retiré, et la matière mise en délibération, Nous avons, ouy et à ce consentant le procureur du Roy et de la Ville, et après avoir vu et examiné ledit catalogue, arrêté et délibéré, arrêtons et délibérons qu'il sera fait achapt et acquisition, par la Ville, de tous les livres et autres ouvrages contenus et énoncés dans le catalogue dudit sieur Bonamy, lequel demeurera joint à ces présentes, après avoir été paraphé de Nous et du procureur du Roy et de la Ville, au bas du certificat dudit sieur Bonamy, pour être, par ledit sieur Bonamy, remis dans leur ordre et nature de matières avec les autres livres de la bibliothèque de la Ville, et incorporés dans le catalogue qu'il doit faire de ladite bibliothèque, comme de chose à elle appartenant à toujours; et pour ladite acquisition faite dudit sieur Bonamy, Nous avons arrêté qu'il sera payé à Marie-Madeleine Bonamy, annuellement, par forme de rente viagère, des deniers de la recette de la Ville, la somme de six cents livres, sans aucune retenue et sur ses simples quittances, et ce à commencer du 1er juillet de la présente année, de six mois en six mois, dont le premier semestre écherra le dernier décembre de ladite présente année; laquelle somme sera passée et allouée en la dépense des comptes du receveur de la Ville, sans difficulté, en rapportant ces présentes pour la première fois seulement; avons, en outre, arrêté qu'après le décès de ladite Marie-Madeleine Bonamy ladite rente viagère sera réversible à Pierre-Nicolas Bonamy, historiographe et bibliothécaire de ladite Ville, jusqu'à son décès, pour la somme de trois cents livres seulement et de la même manière. Et ledit sieur Bonamy rentré, après qu'il lui a été fait lecture de cesdites présentes, a dit en être content et Nous en a remerciés, et a signé avec Nous et le procureur du Roy et de la Ville.

Fait au Bureau de la Ville, lesdits jour et an que dessus.

Signé : Camus, Mercier, Babille, Devarenne, Deshayes, Bonamy et Jollivet.

XI.

CATALOGUE DES LIVRES DE M. BONAMY.

(EXTRAITS.)

(Archives nationales, série H, liasse n° 1961.)

ÉCRITURE SAINTE.

Psalmorum liber. Antuerpiæ, ex officina Christophori Plantini, 1564, in-12. — Item. Proverbia, Ecclesiastes, Cantica Canticorum, Sapientia et Ecclesiasticus. Ibid.

Hebraea, Chaldaea, Graeca et Latina nomina virorum, populorum, etc. quae in Biblis leguntur. Antuerpiae, ex officina Christoph. Plantini, 1565.

Psalterium sextuplex: Hebraeum cum tribus Latinis D. Hieronymi. R. P. Sanctis Pagnini et Felicis Pratensis, Graecum LXX interpretum cum Latina Vulgata, Sebastianus Gryphius excudebat. Lugduni, 1530, in-8°.

I sacri Psalmi de David tradotti dalla hebraica verita in vulgare Italiano per Antonio Brucioli. In Venetia, nel anno 1544, in-16 [1].

Les Pseaumes traduits en vers par les meilleurs poëtes françois. Paris, chez Dessaint et Saillant, 1751, in-12.

Novum Testamentum graecum, studio et labore Stephani Curcellaei. Amstelodami, ex officina Elzeveriana, 1658, in-12.

Jesu Christi D. N. Novum Testamentum, graece et latine, Theodoro Beza interprete. 1580, 2 vol. in-8°.

Evangelium, Acta Apostolorum, Pauli Epistolae catholicae, et Apocalypsis. Parisiis, ex officina Roberti Stephani, 1545, in-12. Deux tomes en 1 volume.

Quatuor D. N. Jesu Christi Evangeliorum versiones perantiquae, Gothica scilicet et Anglo-Saxonica. Amstelodami, apud Janssonio-Waesbergios, 1684, in-4° [2].

Il Nuovo Testamento di Giesu Christo Salvatore nostro, di greco tradotto in vulgare Italiano per Antonio Brucioli. In Venetia, nel anno 1544, in-16 [3]. (Il n'y a que les quatre Évangiles et les Actes des Apôtres.)

Concordances, Interprètes.

Andreae Riveti theologicae et scholasticae exercitationes 190 in Genesim. Lugduni Batavorum, ex officina Bonaventurae et Abrahami Elzevir.

Histoire critique du Vieux Testament, par le R. P. Richard Simon, suivant la copie imprimée à Paris, 1680, in-4° [4].

Conjectures sur les Mémoires originaux dont il paroît que Moyse s'est servi pour composer le livre de la Genèse. A Bruxelles, chez Fricx, 1753, in-12. (Par M. Astruc.)

La Vulgate authentique dans tout son texte, plus authentique que le texte hébreu, que le texte grec qui nous restent. Théologie de Bellarmin, son Apologie contre l'écrit annoncé dans le *Journal de Trévoux*, article 85, juillet 1750, par le P. Frevier, jésuite. Rome, 1753, in-12. (Cet ouvrage est relié avec le précédent.)

Liturgie et Livres d'église.

Voyages liturgiques de France, par le sieur de Moléon. Paris, chez Florentin de Laulne, 1718, in-8° [5].

Liber diurnus Romanorum Pontificum, opera et studio Johannis Garnerii. Parisiis, apud viduam Edmundi Martini et Gabrielem Martinum, 1680, in-4°.

Martyrologii Romani tabulae geographicae, auctore Augustino Lubin. Lutetiae Parisiorum, apud Florentinum Lambert, 1660, in-4°.

[1] C'est probablement la 6e partie de la version italienne de la Bible, par Antoine Brucioli, avec commentaires.

[2] Sans doute, c'est la réimpression de la première édition des *Fragments d'Uphilas*.

[3] Probablement la 7e partie de la version italienne de la Bible, avec commentaires, par Antoine Brucioli.

[4] Imprimé à Amsterdam, par Daniel Elzevier, d'après une copie manuscrite inexacte.

[5] Ouvrage recherché par les bibliophiles, mais difficile à trouver.

Romanum Calendarium copiose expositum, accessit corollarium de Romano Martyrologio, authore Petro Gassendo. Parisiis, 1654, in-4°.

La Liturgie ou Formulaire des prières publiques, de l'administration des sacrements et des autres cérémonies et coutumes de l'Église, selon l'usage de l'Église anglicane, etc. Londres. Pour les libraires françois, dans le Strand. 1717, in-12.

SS. Pères et Écrivains ecclésiastiques.

[Collection des œuvres de Tertullien, S. Cyprien, Minucius Félix, S. Augustin et Mercator, son disciple, S. Jérôme, S. Damase, Lactance, Sulpice Sévère, S. Salvien de Marseille et S. Vincent de Lérins, Sidoine Apollinaire, S. Prosper d'Aquitaine, Isidore de Séville et Martianus Capella, S. Anselme, Lanfranc, Hildebert, archevêque de Tours, Abeilard et Héloïse, Guibert de Nogent, Pierre de Blois, S. Bernard, et le *Mirobiblion* de Photius. — Traductions des différents ouvrages de Lactance, S. Paulin de Nole, S. Prosper et S. Dorothée, père de l'Église grecque et abbé d'un monastère de la Palestine.]

Théologie scholastique et Polémique.

Petri Lombardi, episcopi Parisiensis, Sententiarum libri 4. Parisiis, apud Gervasium Chevallonium, 1539, in-4°.

Questiones magistri Petri de Aylliaco, cardinalis Cameracensis, super libros Sententiarum, impressæ arte et industria ingeniosissimi viri Nicolai Wolff, Alemani. 1500, in-4°.

Roberti Holkot opera, scilicet in quatuor libros Sententiarum quæstiones argutissimæ; quedam conferentie; de imputabilitate peccati questio non penitenda, etc. autoris vita nuper adjecta. Lugduni [Batavorum], in edibus Johannis Cleiu, 1518, in-4°.

Lettres curieuses, utiles et théologiques sur la béatification des serviteurs de Dieu et la canonisation des béatifiés, par le P. Joseph d'Andierne, capucin. Rennes, 4 vol. in-12, 1758-1759-1761-1762.

L'Athéisme découvert par le R. P. Hardouin, jésuite, dans les écrits de tous les Pères de l'Église et des philosophes modernes.

Mémoires sur la canonicité et l'institut de S. Dominique, par le R. P. Pierre-Dominique Jacob. A Béziers, chez François Barbut, 1750, in-8°.

L'Inoculation déférée à l'Église et aux magistrats. In-12, 1756, broché.

Traité des Superstitions selon l'Écriture Sainte, par M. Jean-Baptiste Thiers. Paris, chez Antoine Dezallier, in-12, 2 vol. 1697.

Les Imaginaires, par le Sr de Damvilliers. A Liége, chez Adolphe Beyers, 1667, in-12 [1].

Les Visionnaires. A Liége, chez Adolphe Beyers, 1667, in-12.

Les principales propositions du livre des *Maximes des Saints*, justifiées par des expressions plus fortes des SS. auteurs; avec plusieurs pièces de M. l'archevêque de Cambray pour la défense de ses principes contre M. Bossuet. In-12.

Jérusalem et Rome au secours de Genève, par Moyse Blondel. A Sedan, par Jean Jannon, pour Abraham Pacard, rue Saint-Jacques. Paris, 1621, in-8°. (Livre rare.)

Du jubilé des églises réformées, par Charles Drelincourt. Et se vendent à Charenton par Jean-Antoine Joallin, 1627, in-12.

Institution du mariage chrestien (par Nicolas Pithou, fils de Pierre Pithou, avocat). A Lyon, 1565, in-8°. (Reliée avec l'Apologie pour Hérodote.)

[1] Cet ouvrage et le suivant sont mentionnés sous le titre que voici : *Les Imaginaires et les Visionnaires, ou Lettres sur l'hérésie imaginaire*, par le Sr de Damvilliers (P. Nicole). «Cette jolie édition, dit Brunet, appartient à la collection des «Elzevier.»

Théologie morale.

Los IV libros de la Imitation de Christo, y menos precio del mundo. En Amberes, en la oficina Plantiniana, 1656, in-12.

Imitation de J.-C. Traduction nouvelle sur l'édition latine de 1758, revue sur huit manuscrits, par M. l'abbé Valart. Paris, chez Barbou, 1759, in-12, broché.

Les Aphorismes des confesseurs colligés des sentences des docteurs de l'Église universelle, par Emmanuel Sa, jésuite. Paris, 1601, in-12.

Françoys Barbare, Vénitien : De l'estat et gouvernement de Mariage, traduit du latin en langage françoys par Martin du Pin. 1537, à Paris, in-8° [1].

Les Provinciales ou Lettres écrites par Louis de Montalte, etc. traduites en latin, en espagnol et en italien. A Cologne, chez Balthasar Winfeldt, 1684, in-8°.

Parrallèle de la doctrine des Payens avec celle des Jésuites. 1726, in-8°.

Sermonum sancti Vincentii pars tertia, quæ de Sanctis appellari solet. Lugduni, 1518, in-4°.

Tabula Sermonum venerandi Patris Fratris Henrici Herp, ordinis Minorum de observantia. Impressa impensis archibibliopole domini Jo. Rynmon in officina Henrici Gran, civis in oppido imperiali Hagenau. In-4°.

Sermons divers prêchés par André Valladier, abbé de Saint-Arnoul de Metz. 6 vol. in-12. Paris, 1612-1623.

Parrallèles et Célébritez parthéniennes pour toutes les fêtes de la glorieuse Mère de Dieu, par André Valladier. Paris, chez Pierre Chevalier, 1626, in-8°.

Trois livres du saint amour de Dieu et pernicieux amour de la chair et du monde, par vénérable Père F. P. Crespet, prieur du convent des Célestins de Paris. Paris, chez Guillaume de la Noue, 1590, in-8°.

Sermons du P. de la Rue, de la Compagnie de Jésus. 4 vol. in-4°, 1re édition. Paris, 1719, de l'Imprimerie roïale.

Droit canon, Conciles.

Gratiani Decretum. Anno 1508, in-4°, gothique. Opera Johannis Petit et Tielmani Kerver, bibliopolarum Parisiensium, in via Jacobæa.

Remontrances faites au roy Louys unzième sur les priviléges de l'Église gallicane et les plaintifs (*sic*) et doléances du peuple. — États tenus à Tours sous Charles VIII. Paris, chez Jean Dallier, 1561, in-8°.

Traité historique de la nature des Dixmes et des biens possédés par les ecclésiastiques en franche aumône et de leurs charges, par M. E. D. L. P. de F. bailly des ville et marquisat de la Palisse. Paris, chez Valleyre, 1762, in-12.

Droit romain et civil.

Francisci Baconii exemplum, tractatus de Justicia universali sive de Fontibus juris. Parisiis typis Vincent, 1752, in-16.

Marsilii de Menandrino, Patavini, vulgo dicti Defensor pacis. Ex bibliopolio Comeliniano, 1599, in-12 [2].

[1] Cet ouvrage de Fr. Barbaro, noble vénitien, a été publié pour la première fois en 1513, sous le titre : *De re uxoria libelli duo.* Mais ce qui est plus rare que le texte latin, c'est la traduction française dont il s'agit ici, imprimée à Lyon en 1537. Brunet ne parle pas de l'édition parisienne de cette même traduction.

[2] Voici le titre complet de cet ouvrage, qui eut un grand retentissement au XIVe siècle : *Defensor pacis, sive Apologia pro Ludovico IV. Imp. bavaro.*

Corpus Juris civilis. Lugduni, in officina Bartholomæi Vincentii, 1583, in-4°, 2 vol.

Augustini, archiepiscopi Tarraconensis, de Legibus et Senatusconsultis liber. Parisiis, apud Egidium Beysium, fol. 1584.

Francisci Polleti, Catuaci, V. C. Historia fori romani restituta. Duaci, ex officina Joannis Bogardi, 1576, in-12.

Codicis Theodosiani libri XVI quam emendatissimi, hæc omnia curante Jac. Cujacio.

Hugonis Grotii Florum sparsio ad jus Justinianæum. Parisiis, apud viduam Guilielmi Pelé, 1642, in-4°.

Droit françois, Édits, Ordonnances, Procédures, Mémoires et Factums particuliers.

Capitularia regum Francorum a Baluzio. Parisiis, excudebat Franciscus Muguet, 1677, fol. 2 vol.

Le Droit public de France éclairci par les monumens de l'Antiquité, par M. Bouquet. Paris, chez Dessaint et Saillant, 1756, t. I, in-4°.

Traité de la majorité de nos rois et des régences du royaume; ensemble un Traité des prééminences du Parlement de Paris, par M. Dupuy. Paris, 1655, in-4°.

Traités touchant les droits du roi, par Dupuy. Paris, chez Augustin Courbé, 1655, fol.

Ordonnances de Louis XIV, roi de France et de Navarre, données au mois de mars 1669, concernant la jurisdiction des prévost des marchands et échevins. A Paris, chez Fr. Léonard, 1676, fol.

Recueil de pièces concernant le différent des pairs avec les présidents à mortier du Parlement de Paris, et d'autres pièces mêlées, parmi les quelles est le supplément du Traité de la Police du commissaire De la Mare. In-fol.

Coutumes de Beauvoisis, par Mre Philippes de Beaumanoir; Assises et bons usages du royaume de Jérusalem, par Me Jean d'Ybelin, avec des notes et observations et un glossaire, par de La Thaumassière. A Bourges et à Paris, 1690, fol. [1]

Coutumes locales de Berry et celles de Lorris, par Gaspard-Thomas de La Thaumassière. A Bourges, chez Jean Toubeau, 1679, fol.

Choppini de civilibus Parisiorum moribus ac institutis libri III. Parisiis, apud Michaelem Sonnium, 1596, fol.

Anciennes ordonnances de l'Hôtel de Ville de Paris, en lettres gothiques, in-4°.

Du grand et loyal devoir, fidélité, obéissance de Messieurs de Paris envers le roi et couronne de France, addressé au prévost des marchands, M. Guiot, et aux échevins, par Louis Reinier. 1565, in-12.

Le prévôt de l'Hostel et grand prévôt de France, par Pierre de Miraumont. A Paris, chez Pierre Chevalier, 1615, in-8°.

Chartres, lettres, titres et arrêts de l'antiquité....., droits, fonctions, etc. des notaires du Châtelet. Imprimé aux dépens de ladite communauté à Paris, 1663, in-4°.

Traité de la Police, par De la Mare et Le Clerc de Brillet. Paris, 1705 et suiv. (Le supplément est dans le recueil des pièces concernant les Différents des pairs.) 4 vol. fol.

Les Œuvres d'Estienne Pasquier, contenant ses Recherches, son Plaidoyer pour M. le duc

tractatus de translatione imperii, ante ccc. prope annos scripta, et que le *Manuel* de Brunet imprime avec une ponctuation défectueuse. Sur l'auteur, moine franciscain et recteur de l'Université de Paris, voir, dans cette collection, l'ouvrage intitulé *Paris et ses historiens aux XIVe et XVe siècles*, p. 6.

[1] Ce livre curieux, et dont les exemplaires sont peu communs, est encore fort recherché par les bibliophiles. Aussi son ancien prix s'est-il soutenu malgré la nouvelle édition des *Coutumes de Beauvoisis*, publiée d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale.

de Lorraine, celui de Me Versoris pour les Jésuites, etc.; les Lettres et Œuvres mêlées d'Estienne Pasquier, et les Lettres de Nicolas Pasquier, fils d'Estienne. A Amsterdam, aux dépens de la compagnie des libraires associés, 1723, 2 vol. fol. [1]

Mémoire présenté au Conseil de Sa Majesté, sur lequel le Roy a ordonné l'établissement de l'instruction gratuite dans les colléges. Paris, chez Jacques Quillau, 1724, fol.

Mémoire pour la Faculté de médecine de Paris contre les prévosts et communauté des maîtres chirurgiens-jurés, défendeurs. De l'imprimerie de Quillau, 1743, broché, in-4°.

Mémoire pour le Sr François La Peyronie et les prévôts et collége des maîtres en chirurgie de Paris, contre les doyen et docteurs-régens de la Faculté de médecine de Paris et contre l'Université de Paris. De l'imprimerie de Charles Osmont.

Mémoire pour le Sr Dupleix contre la Compagnie des Indes. In-4°. Paris, 1759, broché.

Philosophie spéculative.

La Logique ou l'Art de penser. A Paris, chez Guillaume Desprez, 1683, in-12.

Théologie payenne, par M. de Burigny. Paris, chez de Bure, in-12, 1754, 2 t. en 1 vol.

Jamblichus de Mysteriis Ægyptiorum, Chaldæorum, Assyriorum; Proclus in Platonicum Alcibiadem de anima atque dæmone; idem de sacrificio et magia; Porphyrius de divinis atque dæmonibus; Psellus de dæmonibus; Mercurii Trismegisti Pimander; ejusdem Asclepius. Lugduni, 1577, in-12.

Essai analytique sur les facultés de l'âme, par Charles Bonnet. Copenhague, Philibert, 1760, in-4°, broché.

Discours des Spectres ou visions et apparitions d'esprits, etc. par Pierre Le Loyer. Paris, chez Nicolas Buon, 1608, in-4°.

Traité sur les apparitions des Esprits et sur les Vampires, par Dom Calmet. Paris, chez de Bure, 1751, in-12, 2 vol.

Nouveau Mémoire pour servir à l'histoire des Cacouacs. Amsterdam, 1757, brochure in-12.

Catéchisme et décisions de cas de conscience à l'usage des Cacouacs, avec un discours du patriarche des Cacouacs pour la réception d'un nouveau disciple. A Cacopolis, 1758, brochure in-8°.

Diogenis Laertii de Vitis, dogm. et apophthegmatis clarorum philosophorum libri 10. Apud Jacobum Stœr, 1616, in-8°.

Jamblichi de Vita Pythagorica liber, græce et latine; accedit Malchus sive Porphyrius de Vita Pythagoræ, cum notis Lucæ Holstenii et Conradi Rittershusii; itemque anonymus apud Photium de Vita Pythagoræ. Amstelodami, 1707, in-4°. (On trouve dans le même volume : Calvidii Leti, seu de pulchræ prolis habendæ ratione, poema didacticon, etc. Lugduni Batavorum et Parisiis, 1655.)

Philosophie morale.

La Morale d'Épicure, par l'abbé Batteux. In-8°. Paris, 1758. Broché.

Les Caractères de Théophraste, traduits du grec, avec les Caractères ou les Mœurs de ce siècle (par La Bruyère). Seconde édition, Paris, 1688, in-12 [2].

[1] Cette collection contient les *Recherches de la France*, les plaidoyers, les lettres, les poésies latines et françaises, et les autres ouvrages d'Étienne Pasquier déjà publiés séparément, à l'exception du *Catéchisme des Jésuites*, des *Ordonnances générales d'Amour*, et de quelques autres opuscules.

[2] On ne dit pas ici s'il s'agit de la 1re, de la 2e ou de la 3e édition de 1688. Voici ce que dit Brunet de ces trois éditions :

«Première édition de ce grand moraliste. Plu«sieurs des biographes de l'auteur, ayant pris la «date du privilége pour celle de la publication du

Œuvres de Madame la marquise de Lambert. A Paris, chez la veuve Ganeau, 1748, in-12. 2 tomes en un vol.

Les Hommes, cinquième édition, revue et corrigée par l'auteur. Paris, chez Ganeau, 1751. in-12, 2 vol.

De la Gaieté, par le marquis Caraccioli. Francfort et Paris, Nyon, 1762, in-12, broché.

Traité de la véritable noblesse et des vertus qui lui conviennent, etc. traduit du latin de Clichtoveus par M. l'abbé de Méry. Paris, chez G. Desprez, 1761, in-12 [1].

Dictionnaire philosophique ou Introduction à la connoissance de l'homme. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée considérablement. Paris, Durand, 1762, in-8°, broché.

Réfutation du nouvel ouvrage de Jean-Jacques Rousseau, intitulé : « Émile ou de l'Éducation. » Paris, Desaint et Saillant, 1762, in-8°, broché.

Essai sur l'institution des avocats et procureurs des pauvres, ou Mémoire tendant au renouvellement des dispositions anciennes dont l'effet seroit : d'abord de faire rendre aux pauvres la même justice que celle que les riches peuvent se procurer, etc. Paris, Prault, 1761, broché, in-12.

Physique, Histoire naturelle.

C. Plinii Secundi naturalis Historia, cum commentariis et adnotationibus variorum. Lugduni Batavorum et Roterodami, apud Hackios, 1669, in-8°, 3 vol.

Lettres d'un professeur (M. Crevier) de l'Université de Paris à M. R***, sur le Pline du P. Hardouin. Paris, chez Chaubert, 1725, in-12.

Cl. Salmasii Pliniana exercitationes in C. Julii Solini Polyhistoriam. Parisiis, apud Hieronymum Drouart, 1629, fol. 2 vol.

Collection académique composée des mémoires, actes ou journeaux des plus célèbres académies et sociétés littéraires étrangères, etc. concernant l'histoire naturelle et botanique, la physique expérimentale et la chymie, la médecine et l'anatomie. A Dijon, 1755-1758, 6 vol. in-4°.

Marci Catonis ac M. Terentii Varronis de Re rustica libri, cum notis Georgii Alexandrini, Beroaldi, Aldi et Petri Victorii. Apud Sebastianum Gryphium, 1549, in-8°.

Rei agrariæ auctores legesque variæ, cura Willelmi Gosii. Amstelrodami, apud Joann. Janssonium, 1674, in-4°.

Traité des corps solides et des fluides du corps humain, nouvelle édition augmentée d'un traité de l'usage des langues vivantes dans les siéges, particulièrement de la Françoise en médecine, par M. Malouin. A Paris, chez la veuve de Ch. Maur. d'Houry, 1758, in-12.

La génération de l'homme et le temple de l'âme. Paris, par Abel L'Angelier, 1583, in-4°.

Calvidii Leti Callipædia, seu de pulchræ prolis habendæ ratione, poema didacticon ad humanam speciem belle conservandam apprime utile. Lugduni Batavorum. Venenunt Parisiis apud Thomam Jolly, 1655, in-4° [2]. (Cet ouvrage est relié avec la Vie de Pythagore par Jamblique.)

Syphilis ou le mal vénérien, poëme latin de Jérôme Fracastor, avec la traduction en françois

« livre, l'ont indiqué inexactement sous la date de « 1687. Cette édition originale ne contient que « 418 caractères; mais l'ouvrage a reçu des aug- « mentations successives, etc.

« La seconde édition, également imprimée en « 1688, n'offre que quelques légers changements, « et la troisième, sous la même date, n'est qu'une « simple réimpression de la seconde. »

[1] L'auteur du texte latin a dédié son livre *Jacobo Ambasiano*, ce que le traducteur a rendu par Jacques *Ambasien*, au lieu de Jacques d'*Amboise*, l'un des neveux du cardinal de ce nom, et qui fut l'élève de Clichtou. Ce théologien flamand fut l'un des premiers et des principaux adversaires de Luther.

[2] Première édition de cet ouvrage. Calvidius Letus est l'anagramme du nom de l'auteur, Claude Quillet.

et des notes. Paris, chez Jacq. François Quillau, 1753, in-12. (Relié avec le Manuel des Dames de charité.)

MATHÉMATIQUES.

Euclidis Elementorum libri 15, græce et latine. Parisiis, apud Hieronimum de Marnef, 1573, in-12.

Leçons de mathématiques à l'usage des colléges, par le P. de Merville, de la compagnie de Jésus, t. Ier, contenant les éléments d'arithmétique, d'algèbre, de géométrie et de trigonométrie rectiligne. A Paris, chez Barbou, 1761, in-8°.

Manuel de trigonométrie pratique, par M. l'abbé de La Grive. Paris, chez H. L. Guérin, 1754, in-8°.

L'usage de l'astrolabe, avec un petit traité de la sphère, par Dominique Jacquinot, Champenois. Paris, chez Guillaume Gavellat, 1558, in-8°.

La gnomonique pratique ou l'art de tracer les cadrans solaires, par dom Bédos de Celles. In-8°, Paris, 1760, broché.

Diophantis Alexandrini arithmeticorum libri sex et de numeris multangulis liber unus, nunc primum græce et latine editi atque absolutissimis commentariis illustrati, auctore Claudio Gaspare Bacheto Meziriaco, Sebusiano, V. C. Lutetiæ Parisiorum, 1621, in-fol.

Traité historique et pratique sur le chant ecclésiastique, par M. l'abbé Lebeuf. A Paris, chez Cl. J. B. Hérissant, 1741, in-8°.

POLITIQUE, ART MILITAIRE, AGRICULTURE, COMMERCE ET ARTS.

La République de Platon ou dialogue sur la justice (traduite par le P..... jésuite). Paris, Brocas, 1762, 2 vol. in-12, broché.

L'Ami des hommes ou traité de la population, par le marquis de Mirabeau. 4 parties en 5 vol. in-12. Avignon, 1756, broché.

Dissertation sur l'état du commerce en France sous les rois de la première et de la seconde race, par M. l'abbé Carlier. A Amiens, chez la veuve Godart, 1753, in-12. (Relié avec la dissertation de M. Desmarets sur la Jonction de l'Angleterre à la France.)

Mémoire sur la peinture à l'encaustique, par le comte de Caylus. In-8°, Genève, 1755, broché.

Abrégé méthodique des principes héraldiques ou du véritable art du blason, par le P. C. François Ménétrier, de la compagnie de Jésus. A Lyon, chez Thomas Amaulry, 1686, in-12.

De l'origine et des productions de l'imprimerie primitive en taille de bois, avec une réfutation des préjugés plus ou moins accrédités sur cet art, etc. par M. Fournier le jeune. Paris, 1759, in-8°, broché.

Observations sur un ouvrage intitulé : *Indiciæ typographicæ*, pour servir de suite au traité précédent, etc. Paris, 1760, in-8°, broché.

Remarques sur un ouvrage intitulé : *Lettre sur l'origine de l'imprimerie, etc.* pour servir de suite au traité de l'origine et des productions de l'imprimerie primitive en taille de bois, par M. Fournier le jeune. Paris, de l'imprimerie de J. Barbou, 1761, brochure in-12.

Plan du traité des origines typographiques, par M. Meerman, er et pensionnaire de Roterdam, traduit du latin en françois. Amsterdam et Paris, chez Aug. Martin Lottin, 1762, in-8°, broché.

Dissertation sur l'origine et les progrès de l'art de tailler en bois, pour éclaircir quelques traits de l'histoire de l'imprimerie et prouver que Guttemberg n'en est pas l'inventeur, par M. Fournier le jeune. Paris, 1758, brochure in-8°.

GRAMMAIRES ET DICTIONNAIRES.

Grammaire générale et raisonnée, avec des remarques par M. Duclos. A Paris, chez Prault, 1754, in-12.

Tropes de M. Du Marsais, in-8°. Paris, 1757, broché.

Rudimenta grammatices Thomæ Linacri ex anglico sermone in latinum versa, interprete Georgio Buchanano, Scoto. Parisiis, 1533, in-8°.

Vossii de Vitiis sermonis, in-4°.

Nouvelle méthode pour apprendre facilement la langue greque (par D. Lancelot), nouvelle édition. A Paris, chez la veuve Brocas, etc. 1754, in-8°.

Nouvelle méthode pour apprendre facilement la langue latine, contenant les règles des genres, etc. avec un traité de la poésie latine et une brève instruction sur les règles de la poésie latine (autrement méthode de Port-Roïal). Paris, chez Guillyn, 1761, in-8°.

Traité des études monastiques, divisé en trois parties, par D. Jean Mabillon. Paris, chez Charles Robustel, 1691, in-4° [1].

Les études convenables aux demoiselles. A Paris, chez Didot, 1755, in-12, 2 vol.

Principes généraux et raisonnés de la grammaire françoise, par M. Restaut. Paris, chez la veuve Lottin et J. H. Buffard, 1755, in-12, 7e édition.

Nouvelle méthode pour apprendre facilement et en peu de tems la langue italienne. 2e édition, Paris, 1664. (Par MM. de Port-Roïal.)

Nouvelle méthode pour apprendre facilement et en peu de tems la langue espagnole, 2e édition, par de Trigny. Paris, 1665. (Par MM. de Port-Roïal.)

Tesoro de las dos languas francesa y espanola (*sic*). Thresor des deux langues françoise et espagnole, par Oudin. Paris, chez Pierre Bilaine, 1621, in-4°.

Della lingua punica presentemente usata da Maltesi, etc. ovvero nuovi documenti li quali possono servire di lume all' antica lingua etrusca; stesi in due dissertazioni, etc. dal canonico Gio. Petro Francesco Agius de Soldanis. In Roma, 1750, in-8°.

Nuova scuola di grammatica per agevolmente apprendere la lingua punica-maltese, dal canonico Pietro Francesco Agius de Soldanis. In Roma, 1750, in-12.

Grammaire allemande de M. Gottsched. A Paris, chez Duchesne, 1754, in-12. (Relié avec la Grammaire raisonnée de M. Arnault.)

Grammaire angloise, par M. Beny. Paris, 1762, in-8°.

Johannis Buxtorfii Lexicon hebraïcum et chaldaïcum. Basileæ, sumptibus Johannis Konig et fil. 1676, in-8°.

Lexicon Scapulæ. Typis Elzeviriorum, 1652, fol.

Roberti Stephani Thesaurus linguæ latinæ. Basileæ, typis et impensis Thurnisiorum, 1740, fol. 4 vol.

Vocabulaire universel latin-françois, contenant les mots de la latinité des différens siècles. A Paris, chez H. L. Guérin, 1754, in-8°.

Dictionnaire universel françois et latin, par le P. Le Brun, de la compagnie de Jésus. A Rouen, chez Nicolas et Richard Lallemand; seconde édition, 1760, grand in-4°.

De linguæ latinæ in Germania per XVII sæcula amplius fatis commentarii, autore Jacobo Burckard. Hanoveræ, a Pudnicol Fœrster, 1733, in-8°.

[1] Le premier objet de ce traité a été de réfuter Bouthillier de Rancé, abbé de la Trappe, qui, dans ses écrits intitulés *De la Sainteté et des devoirs de la vie monastique* et *La Règle de saint Benoît*, avait condamné les études des moines. L'ouvrage de Mabillon eut un grand succès à l'époque de sa publication, et même on le traduisit en latin et en italien.

Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis; accedit dissertatio de imperatorum Constantinopolitanorum numismatibus. Auctore Carolo Dufresne domino du Cange. Lutetiæ Parisiorum, 1678, 3 vol. in-fol.

Glossarium mediæ et infimæ latinitatis; editio nova, studio et opera monachorum ordinis S. Benedicti. Parisiis, 1733, 6 vol. in-fol.

Dausquii Tornacensis Orthographia latini sermonis vetus et nova. Apud Fredericum Leonard, Parisiis, 1677, fol.

Thresor de la langue françoyse tant ancienne que moderne, par Jean Nicot. Paris, 1606, fol.

Manuel lexique ou dictionnaire portatif des mots françois dont la signification n'est pas familière à tout le monde. A Paris, chez Didot, 1755, 2 vol. in-8°.

Dictionnaire étymologique de la langue françoise, par Ménage. Paris, chez Briasson, 1750, 2 vol. fol. brochés.

Dictionnaire de la langue bretonne, par Louis Le Pelletier, religieux bénédictin. A Paris, chez François de La Guette, 1752, in-fol.

Dictionnaire françois-breton ou françois-celtique, enrichi de thèmes, par M. La*** [1]. A la Haye et se vend à Paris chez Babuty, 1756, in-8°.

Dittionario italiano et francese, par Nathanael Duez, première partie. A Genève, chez Samuel de Tournes, 1678. Seconde partie : Dictionnaire italien-françois. A Genève, chez Samuel Chouet. 2 vol. in-8°.

Dictionnaire de Trévoux. Paris, par la compagnie des libraires associés, 1752, 7 vol. fol.

Dictionnaire portatif des beaux-arts, par M. Lacombe. A Paris, chez Jean Hérissant, 1753, in-12.

Le grand Dictionnaire historique de Louis Moréry. A Utrecht et à Amsterdam, 1692, 2 vol. fol. qui contiennent 4 tomes; 6e édition.

Orateurs.

Réflexions sur l'éloquence des prédicateurs (par M. Arnaud). Paris, 1695, in-12.

Ciceronis opera omnia. Lutetiæ, apud Bernardum Turrissanum, 1566, 2 vol. fol. qui contiennent 4 tomes.

M. Fabii Quintiliani Institutionum oratoriarum libri duodecim. Londini, 1641, in-8°.

Quintilien : de l'Institution de l'orateur, traduit par M. l'abbé Gédoyn. Paris, chez Nyon et Guillyn, etc. 1752, in-12, 4 vol.

Isocratis orationes et epistolæ, græce et latine. Parisiis, apud Sebastianum Chappelet, 1631, in-8°.

Oraison funèbre du cardinal de Fleury, ministre d'État, par le P. de Neuville, de la compagnie de Jésus. Paris, chez Coignard, 1743, fol. broché.

Éloge du maréchal de Saxe, par M. Thomas, discours qui a remporté le prix à l'Académie françoise en 1759. In-8°, Paris, 1759, broché.

Éloge de M. de Fontenelle, par M. Le Cat. Rouen, 1759, in-12, broché.

Œuvres de M. le chancelier d'Aguesseau. Paris, chez les libraires associés, 2 vol. in-4°, 1759 et 1761.

Serenissimi Burgundionum ducis laudatio funebris, dicta die 29 maii 1761, in regio Ludovici Magni collegio societatis Jesu, a Claudio Francisco Willarmet, ejusdem societatis sacerdote. Parisiis, typis J. Barbou, 1761, broch. in-8°. Avec la traduction françoise.

Traités de poésie. Poëtes grecs et latins.

Pindari Olympia, Pythia, Nemea, Isthmia; adjuncta est interpretatio latina ad verbum, cum

[1] L'Armerye.

expositione et explicatione veteri græca omnino utili et cum scholiis. Oliva Pauli Stephani, anno 1559 (Parisiis), in-4°.

Pindare thebain, traduction meslée de vers et de prose par le s^r de Lagausie. Paris, Jean Laquehay, 1626, in-4°. parch.

C. Lucilii Suessani Aurunceani, satyrographorum principis, equitis romani, Satyrarum quæ supersunt reliquiæ. Franciscus Jani F. Dousa collegit, disposuit et notas addidit. Lugduni Batavorum, ex officina Plantiniana, 1587, in-4°.

Titus Lucretius Carus : de Rerum natura. Amstel. apud Joan. Janssonium, 1631, in-16.

Quintus Horatius Flaccus. Lutetiæ, ex typographia Roberti Stephani, 1613, in-12.

Les poésies d'Horace. A Paris, chez Dessaint et Saillant, in-12; traduites en françois par M. l'abbé Batteux; nouvelle édition, 1760, 2 vol. in-12.

Catullus, Tibullus, Propertius. Parisiis, ex officina Simonis Colinæi, 1543, in-16.

Publii Ovidii Nasonis Fastorum lib. 6, Tristium lib. 5, de Ponto lib. 4. Lugduni, apud Seb. Gryphium, 1536, in-8°.

Publii Nasonis Amatoria, id est Heroidum epistolæ; Auli Sabini, ut creditur, Epistolæ tres; Elegiarum libri tres; de Arte amandi libri tres; de Remedio amoris libri duo; in Ibin; ad Liviam de morte Drusi; de Nuce; de Medicamine faciei. Apud Gryphium, Lugduni, 1554, in-8° [1].

Les Épîtres d'Ovide, traduites en vers françois par Claude Gaspar Baschet, s^r de Meziriac. A Bourg en Bresse, par Jean Teinturier, 1632, in-8°.

D. Magni Ausonii, Burdigalensis, Opera. Amstelredami, apud Guibel. Jansson, 1621, in-16.

Joannis Baptistæ Sanctolii, Victorini, Operum omnium editio secunda. Parisiis, apud Dionysium Thierry, 1698, in-12 [2].

Anti-Lucretius sive de Deo et natura libri novem, cardinalis de Polignac opus posthumum. Parisiis, 1747, 2 tomes en 1 vol. in-8°.

L'Anti-Lucrece, poëme sur la religion naturelle, composé par M. le cardinal de Polignac; traduit par M. de Bougainville, de l'Académie royale des belles-lettres. Paris, 1749, 2 tomes en 1 vol in-8°.

Poëtes françois et autres.

Parnasse françois, dédié au Roi par M. Titon du Tillet. Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, 1732, fol. — Second supplément au Parnasse françois, 1755, fol. — Description du Parnasse françois, 1760.

Histoire du théâtre françois depuis son origine jusqu'à présent. A Paris, chez Le Mercier et Saillant, 15 vol. in-12, 1745-1749.

Histoire du théâtre de l'Opéra en France. A Paris, chez Joseph Barbou, 1753, in-8°.

Poésies de Malherbe rangées par ordre chronologique, avec un discours sur les obligations que la langue et la poésie françoise ont à Malherbe, et quelques remarques historiques et critiques. A Paris, chez Barbou, 1757, in-8° [3].

Mariane, tragédie. — Œuvres de Racine. A Paris, chez Claude Barbin, 1676, 2 vol. in-12 [4]. (Il y a un troisième volume contenant *Esther* et *Athalie*, imprimé à Paris par la compagnie des libraires en 1737, in-12.)

[1] Les éditions d'Ovide que Gryphius a données à Lyon, en 1536-1539, en 1540 et 1554, en trois volumes in-8°, sont faites sur celles de Simon de Colines, qui a réimprimé de nouveau le poëte en 1540.

[2] Cette seconde édition de Santeuil est la dernière qui ait paru du vivant de l'auteur.

[3] Les remarques dont il s'agit sont dues à Le Fèvre de Saint-Marc. — Belle édition et la meilleure qui eût encore paru des poésies de Malherbe.

[4] C'est la première édition collective des neuf pièces dramatiques de Racine ayant été représentées jusqu'alors.

Œuvres de Molière, nouvelle édition. A Paris, chez Christophe David, 8 vol. in-12, 1739.

Théâtre de messieurs de Brueys et de Palaprat. A Paris, chez Briassin, 1755. 5 tomes en 3 vol. in-12. (On a fait relier dans le 3e vol. les œuvres de Chapelle et de Bachaumont.)

Œuvres diverses du s. Boileau Despreaux. A Amsterdam, chez Henry Schelte, in-12, 1702.[1]

Contes et nouvelles en vers par M. de La Fontaine; nouvelle édition corrigée et augmentée. A La Haye, chez Gosse et Neaulme, 1733, 2 vol. in-12.

Fables choisies par M. de La Fontaine. A Anvers, chez la veuve de Barthélemy, 1689, 2 vol. in-12.

Les Amours de Mirtil (poeme en prose). A Constantinople, 1761, broché, in-8°.

Œuvres diverses du sieur Rousseau. A Soleure, chez Ursus Heuberger, in-12, 1712.[2]

Aresta amorum. Lugduni, apud Seb. Gryphium, 1533, in-4°.[3]

Noei Bourguignon de Gui Barozai. Ai Dioni, ché Abran Lyron de Modene, in-12, 1720.[4]

Recueil de Noels anciens du patois de Besançon. A Besançon, chez J. C. Bogillot, 1750, in-12.

Le Theatre anglois. A Londres, 8 vol. in-12, 1746-1749.

Le Joueur, tragédie bourgeoise, traduite de l'anglois. A Londres et à Paris, chez Desain junior, 1762, in-12, broché.

Le Paradis perdu, de Milton, traduit par M. Racine. A Paris, chez Dessaint et Saillant, 1755, in-12, 3 vol.

Hudibras, poeme écrit dans le tems des troubles d'Angleterre; traduit de l'anglois en vers francois. A Londres, 1757, in-12.[5]

La Mort d'Abel, poeme en cinq chants; traduit de l'allemand de M. Gessner par M. Huber. Paris, 1760, in-12, broché.

L'Orphelin de la maison de Tchao, tragedie chinoise; traduite par le R. P. de Premare, missionnaire de la Chine. A Peking, 1755, brochure in-12.

Antonius de Arena, Provençalis: de bragardissima villa de Soleriis, etc. (poesies macaroniques), in-12. Londini, 1758, broché.

La Veuve rusée, comedie en prose, en 3 actes, par Charles Goldoni, avocat venitien, representée à Modene en 1748; traduite de l'italien par D. B. D. V. Paris, chez la veuve Quillau, 1761, in-8°, broché.

MYTHOLOGIE. ROMANS.

Natalis Comitis Mythologiæ; ejusdem libri 4er de Venatione. Accessit G. Linocerii musarum Mythologia, etc. Excudebat Gabriel Carterius, 1596, in-8°.

Tableaux tirés de l'Iliade, de l'Odyssée d'Homere et de l'Eneide, par M. le comte de Caylus. Paris, chez Tilliard, 1757, in-8°.

Titi Petronii Arbitri, equitis romani, Satyricon, accurante Simone Abbes Gabbema. Trajecti ad Rhenum, typis Gilh. a Zill et Theod. ab Ackersdyck, 1654, in-8°.

Les Avantures de Telemaque, fils d'Ulysse. Paris, chez Florentin de Laulne, 1720, 2 vol.

La Telemacomanie, ou la censure du roman intitulé Les Avantures de Telemaque, par M. Faydit. A Eleutheropole, 1700, in-12.

[1] Cette édition est une jolie réimpression de l'in-4° de 1701, dans laquelle sont ajoutés les passages des poëtes latins imités par l'auteur, le *Chapelain décoiffé* et les deux *satires* faussement attribuées à Despréaux.

[2] Édition originale de ce premier recueil.

[3] Par Martial, de Paris, dit d'Auvergne.

[4] Cette édition est mentionnée par Brunet comme étant un petit in-8°; mais G. Peignot affirme qu'il existe jusqu'à neuf éditions différentes des *Noëls* sous la date de 1720. En tout cas, on peut se demander si l'in-12 du catalogue de Bonamy ne serait pas simplement le *petit in-8°* de Brunet.

[5] S'agit-il ici de la traduction de J. Townelay, laquelle est très-estimée en Angleterre?

Les Voyages de Cyrus, avec un discours sur la mythologie par M. Ramsay. Paris, chez Quillau et Babuty, 1753, in-12.

L'Argenis de Barclay, traduit de l'anglois par l'abbé Josse. Chartres, 1732, 3 vol. in-12, broché.

Histoire de l'admirable don Quichotte de la Manche, 4e édition. Paris, 1700, 4 vol. in-12.

La Princesse de Cleves. A Paris, par la compagnie des libraires associés, 1704, in-12.

Le Roman comique de M. Scarron. A Paris, chez Michel Estienne David, 1737, in-12, 3 vol.

Œuvres de maître François Rabelais. A Amsterdam, chez Henri Bordesius, 1711, in-12, 3 vol. (qui contiennent les cinq tomes).

Mémoires sur l'ancienne chevalerie considerée comme un etablissement politique et militaire, par M. de La Curne de Sainte-Palaye. Paris, 1759, 2 vol. in-12.

L'Ordene de chevalerie, avec une dissertation sur l'origine de la langue françoise, un essai sur les etimologies, quelques contes anciens et un glossaire. A Lauzanne et à Paris, 1759, in-8°, broché. (Par M. Barbazan.)

L'Eleve de Minerve ou Telemaque travesti en vers, 3 tomes in-12, petit format. Paris, 1759, broché.

Antiquités, Polygraphes, Mémoires de littérature, Journaux, Académies.

Joannis Meursii Cecropia, sive de Athenarum arce et ejusdem antiquitatibus; item Fortuna attica, sive de Athenarum origine. Lugduni Batavorum, ex officina Elzeviriana, 1662, in-4°.

De regio Persarum principatu libri tres. Ex typographeo Hieronimi Commelini, 1595, ex adversariis V. Cl. Barnabæ Brissonii, in-8°.

Justi Lipsii Admiranda, sive de magnitudine romana libri 4or. Parisiis, apud Marcum Orry, 1598, in-8°.

Dissertation addressée aux academies savantes de l'Europe sur une nation de Celtes nommés Brigantes ou Briganti, fondateurs de plusieurs villes de leur nom, duquel et de leur race il se trouve encore des hommes en Bretagne, par un auteur de la même nation. Breghente, 1762, broch. in-12.

Joannis Saresberiensis Policraticus, sive de Nugis curialium. Lugduni Batavorum, ex officina Plantiniana, apud Franciscum Raphelengium, 1595, in-8°.

Julii Obsequentis de Prodigiis liber, cum annotationibus Johannis Schefferi, Argentoratensis; accedunt Conr. Lycosthenis supplementum Obsequentis, item librorum a Scheffero editorum index. Amstelædami, 1679, in-8°.

Adriani Turnebi Adversariorum tomi duo. Parisiis, ex officina Gabrielis Buonij, 1564, 1 vol. in-4°.

Petri Victorii variarum Lectionum libri 25. Lugduni, apud Joannem Temporalem, 1554, in-4°.

Aulii Gellii Noctes atticæ, cum notis Jo. Frederici Gronovii. Lugduni Batavorum, apud Joannem de Vivié, 1688, in-8°.

Joannis Meursii atticarum Lectionum libri VI. Lugduni Batavorum, ex officina Elzeviriana, 1617, in-4°.

De Diis Syris Seldeni. Lugduni Batavorum, ex officina Bonaventuræ et Abrahami Elzevir, 1629, in-8°.

Athenæi Deipnosophistarum libri quindecim, græce et latine; edit. Isaaci Casauboni. Lugduni, 1612, fol.

Polydori Virgilii de rerum Inventoribus libri octo. Lugduni, apud Antonium Gryphium, 1586, in-12.

Du Culte des dieux fetiches, ou parallele de l'ancienne religion de l'Egypte avec la religion actuelle de Nigritie. 1760, in-12, broché.

Dissertation sur l'ecriture hieroglyphique. Amsterdam, et se trouve a Paris chez Jos. Barbou. 1762, broch. in-12.

Memoires de l'Academie royale des inscriptions et belles-lettres, 28 vol. in-4°. Avec les ouvrages suivans qui leur servent de suite:

1° Histoire generale des Huns, des Turcs, des Mogols et des autres Tartares occidentaux, etc. par M. de Guignes, de l'Academie, etc. Paris, 1756-1758, 4 tom. en 5 vol. in-4°, brochés.

2° Defense de la chronologie fondée sur les monumens de l'histoire ancienne contre le systeme chronologique de M. Newton, par M. Freret. Paris, 1758, in-4°, broché.

3° Recueil d'antiquités egyptiennes, etrusques, grecques et romaines, par M. le comte de Caylus. Paris, chez Desaint et Saillant, 5 vol. in-4°.

4° Notice de l'ancienne Gaule, tirée des monumens romains par M. d'Anville. Paris, chez Desaint et Saillant, etc. 1760, in-4°.

Dissertation concernant les droits des metropoles grecques sur leurs colonies, qui a eu le prix de l'Academie royale des belles-lettres, par M. de Bougainville. A Paris, chez Desaint et Saillant, 1745, in-12.

Histoire de l'Academie royale des belles-lettres. A Paris, chez Hippolite Louis Guerin, 1740, in-12, 3 vol.

Memoire historique et litteraire sur le College royal de France, par l'abbé Goujet, 3 tom. in-12. Paris, 1758, broché.

Suite du Journal de Verdun, commençant au mois de janvier 1747 jusqu'à present [1].

Table generale du Journal de Verdun, in-8°, 9 tom. Paris, 1759.

Table generale du Journal des Savans, 9 tom. in-4°. Paris, 1753-1759, broché.

Suite du Mercure de France, depuis le mois d'août 1747 jusqu'à present [2].

AXA.

Scaligerana. A Cologne, 1695, in-12.

Santeüillana ou les bons mots de M. de Santeuil, avec un abregé de sa vie. A La Haye, chez Joseph Crispin, 1708, in-8°.

Valesiana, ou les pensées critiques, historiques et morales et les poesies latines de M. de Valois. A Paris, chez Florentin et Pierre de Laulne, 1695, in-12.

Parrhasiana, ou pensées diverses sur des matieres de critique, d'histoire, de morale et de politique, par Theodore Parrhase. A Amsterdam, chez les heritiers d'Antoine Schelte, 1699, in-12, 2 vol.

Longuerana, ou recueil des pensées de feu M. Louis Du Four de Longuerue. A Berlin, 1754, in-12, deux tomes en un volume.

Segraisiana, faisant partie des œuvres diverses de M. de Segrais. A Amsterdam, chez François Changuion, 1723, in-12.

Menagiana, ou les bons mots et remarques critiques, historiques, morales et d'erudition, par M. Menage. Chez Florentin de Laulne, 1715, in-12, 4 vol.

Sevigniana, ou recueil de pensées ingenieuses, d'anecdotes litteraires, historiques et morales, tirées des Lettres de Mme de Sevigné. A Grignan (Paris), 1756, in-12. (Relié avec les Memoires de M. de La Porte.)

AUTEURS EPISTOLAIRES.

C. Plinii Cæcilii Secundi Epistolæ. Parisiis, apud Desaint et Saillant, 1749, in-12.

[1] Année 1763. — [2] *Idem.*

Antonii Dadini Alteserræ Antecessoris, Tolosani, Notæ et observationes in XII libros epistolarum B. Gregorii papæ. Tolosæ, apud Raymundum Bosc, 1669, in-4°.

Ivonis, episcopi Carnotensis, Epistolæ. Parisiis, apud Sebastianum Nivellium, sub Ciconiis, via Jacobæa, in-4°, 1585.

Les Lettres de François Rabelais, par mons. de Sainte-Marthe. A Bruxelles, chez François Foppens, in-12, 1710.

Lettres choisies de feu M. Guy Patin. A La Haye, chez Henri van Bulderen, 1707, in-12, 3 vol.

Lettres de Mme de Sévigné à M. de Pomponne, brochure in-12. Amsterdam, 1756.

Lettres choisies de Christine, reine de Suede, par M. Lacombe, avocat. A Villefranche, chez Hardi Filocrate, imprimeur, 1759, 2 vol. in-12, broché.

Lettre du roi de Pologne, Stanislas Ier, où il raconte la maniere dont il est sorti de Dantzig durant le siege de cette ville. A La Haye et à Paris, chez Tilliard, brochure in-12.

Lettres edifiantes et curieuses des Missionnaires jesuites, 28e recueil, in-12. Paris, 1758, broché.

Lettres spirituelles de messire Jacques-Benigne Bossuet. A Paris, chez Desaint et Saillant, 1746, in-12.

Lettres de M. Antoine Arnauld, docteur de Sorbonne. Nancy, aux dépens de Joseph Nicolai, 1727, 9 vol. in-12.

Lettres persanes. A Cologne, chez Pierre Marteau, 1739, in-12.

Lettres de saint Charles Borromée, archevêque de Milan, cardinal de Sainte-Praxede, données au public pour la premiere fois; l'original italien est à la suite de la traduction. Venise, Pierre Bassaglia, 1762, in-12, broché.

Géographie, Voyages.

Recueil de cartes geographiques, de plans et descriptions, d'estampes, etc. contenu dans six gros portefeuilles. (Ces six portefeüilles contiennent un grand nombre de cartes sur la geographie ancienne et moderne des quatre parties du monde, et principalement de l'Europe et de la France; des plans de plusieurs villes de l'Europe; des plans de maisons royales et de plusieurs edifices de Paris, tant gravés que manuscrits; les plans de Paris de Gomboust, de Jouvin de Rochefort, de Bullet, de Delisle, de de Fer; l'ancien plan de Paris d'après une tapisserie qui est à l'Hôtel de Ville, gravé par d'Heulland, et le grand plan de Paris fait par ordre de la Ville sous les prévôtés de M. Turgot, etc.)

Cellarii Geographia antiqua. Lipsiæ, apud Joh. Friderici Gleditschii B. filium, 1731 et 1732, 2 vol. in-4°.

Strabonis Rerum geographicarum libri 17; Isaacus Casaubonus recensuit. Lutetiæ Parisiorum, typis regiis, 1620, in-fol.

Pomponii Melæ de Situ orbis libri 3, curante Abrahamo Gronovio. Lugduni Batavorum, ex officina Samuelis Luchtmans, 1732, in-8°.

Arriani, historici et philosophi, Ponti Euxini et maris Erythræi Periplus ad Adrianum Cæsarem, græce et latine, edente Guilielmo Stuckio, Tigurino. Lugduni, 1577, fol.

Baudrand, Parisini, Geographia. Parisiis, apud Stephanum Michalet, 1682, in-fol. 2 vol.

Cosmographiæ universalis lib. 6, in quibus juxta certioris fidei scriptorum traditionem describuntur omnium habitabilis orbis partium situs, propriæque dotes, regionum topographicæ effigies, etc.; item omnium gentium mores, leges, religio, mutationes, etc.; in hunc usque annum 1554. Auctore Sebastiano Munster, Basileæ, 1554, fol.

Novus Orbis, seu descriptionis Indiæ occidentalis libri 18, authore Joanne de Laet, Antuerpiensi. Lugduni Batavorum, apud Elzevirios, 1633, fol.

Tables geographiques pour les vies des Hommes illustres de Plutarque, dressées par le R. P. Lubin, augustin, predicateur et geographe ordinaire du Roi, sur la nouvelle traduction du grec faite par M. l'abbé Tallemant. Paris, 1671, in-12.

Theatre de la guerre presente d'Allemagne, contenant la description geographique des pays où elle se fait actuellement; avec un journal historique des operations militaires des armées des puissances belligerantes (par le sieur d'Heulland). Paris, chez Duchesne, 6 vol. in-12, 1758, etc.

Anciennes relations des Indes et de la Chine de deux voyageurs mahometans. Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, 1718, in-8°. (Le traducteur et l'editeur est l'abbé Renaudot.)

Relation abregée d'un voyage fait dans l'interieur de l'Amerique, par M. de La Condamine. A Paris, chez la veuve Pissot, 1745, in-8°. (Avec la relation du meurtre de M. Seniergues en la ville de Cuenca, au Perou.)

Journal du voyage de M. de La Condamine, fait par ordre du Roi. Imprimerie royale, 1751, in-4°. (On a fait relier avec cet ouvrage la Theorie du Commerce, traduction libre sur l'espagnol de Dom Geronymo de Ustariz. A Paris, chez la veuve Etienne et fils, 1753, in-4°.)

Histoire naturelle, civile et geographique de l'Orenoque, par le P. Joseph Gumilla, de la compagnie de Jesus, traduite de l'espagnol par M. Fidous, 3 vol. in-12. A Avignon, et se vend à Paris chez Desaint et Saillant, etc. 1758, broché.

Chronologie et Histoire universelle.

Censorini liber de die Natali. Hamburgi, in bibliopolio Heringiano, 1604, in-4°.

Doctoris Gobelini Personæ, decani Bilfeldensis et officialis Paderbornensis, Cosmodromium: hoc est Chronicon universale, etc. Francofurti, 1599, fol.

Chronographia in duos libros distincta: prior est de rebus veteris populi, auctore Gilb. Genebrardo, theologo Parisiensi; posterior recentes historias præsertimque ecclesiasticas complectitur, auctore Ar. Pontaco, Burdigalensi. Lovanii, 1570, in-12.

Chronologia series temporum et historiam rerum in orbe gestarum continens ab ejus origine ad annum 1200, auctore anonymo, cœnobii S. Mariani monacho. Trecis, 1608, in-4°, apud Natalem Moreau.

Historia Christiana imperatorum, consulum et præfectorum prætorio Orientis, Italiæ, Illyrici et Galliarum; auctore P. Egidio Lacarry, societatis Jesu. Claromonti, apud Nicolaum Jacquard, 1675, in-4°.

Dictionnaire historique portatif, contenant l'histoire des patriarches, des princes hebreux, des rois, des empereurs, etc. par M. l'abbé L'Advocat; nouvelle edition. Paris, veuve Didot, 1762, 2 vol. in-8°. (Cette edition est considerablement augmentée.)

Memoires de ce qui s'est passé dans la chretienté, par M. le chevalier Temple; traduit de l'anglois. A La Haye, chez Adrien Mætjens, 1692, in-12.

Plusieurs liasses de gazettes de Hollande depuis 1752 jusqu'à present [1763].

Histoire de l'Eglise.

Historiæ ecclesiasticæ scriptores græci, nempe Eusebii, Socratis, Theodoreti, etc. Coloniæ Allobrogum, ex interpretatione J. Christophorsoni, episcopi Cicestrensis; excudebat Petrus de La Rouière, 1612, fol.

Eusebii Pamphili ecclesiasticæ Historiæ libri decem, græce et latine, ab Henrico Valesio editi. Parisiis, typis Petri Le Petit, 1678, fol.

Pauli Orosii Historiarum libri septem. Eucharius Cervicornus excudebat, anno 1526, in-fol.

Acta primorum Martyrum sincera et selecta, opera et studio D. Ruinart. Amstelodami, ex officina Velsteniana, 1713, fol.

Johannis Mabillonii Præfationes, Actis Sanctorum ordinis S. Benedicti in sæculorum classes distributis prælixæ. Rotomagi, apud Petrum Le Boucher, etc. 1732, in-4°.

L'Europe ecclesiastique, ou Etat du Clergé, etc. in-12. Paris, 1757, broché.

Histoire generale du Jansenisme, contenant ce qui s'est passé en France, en Espagne, en Italie, dans les Pays-Bas, etc. au sujet du livre intitulé : *Augustinus* Cornelii Jansenii (par le P. Gerberon). Amsterdam, 1700. 3 vol. in-12.

Relations ecrites par la mere Angelique Arnauld de ce qui est arrivé de plus considerable dans Port-Royal. 1716, in-12 (sans lieu d'impression).

Floriacensis vetus Bibliotheca Benedictina, sancta, apostolica, pontificia, etc.; opera Joan. a Bosco, Parisiensis, Cœlestini Lugdunensis, etc. Lugduni, apud Cardon, 1605, in-8°.

Compte rendu des Constitutions des Jesuites par M. de La Chalotais, procureur general du Roi au parlement de Bretagne, 1er et 2e comptes. 1762, in-12, broché.

Histoire generale de la naissance et des progrez de la Compagnie de Jesus, et analyse de ses Constitutions et Privileges, etc. 1761, 4 vol. in-12.

Jugement porté sur les Jesuites par les grands hommes de l'Eglise et de l'Etat, ou portrait des Jesuites fait d'après nature par les plus illustres catholiques depuis l'an 1540 jusqu'à l'année 1640. A Lisbonne, 1761, in-12. (*Ibid.* Le jugement que portoient sur les Jesuites M. le cardinal Le Camus, M. Le Tellier et M. Bossuet. Broch. in-12.)

Histoire des Juifs, des Egyptiens, etc.

Reflexions critiques sur les histoires des anciens peuples, par M. Fourmont l'aîné. Paris, chez Musier, etc. 1735, 2 vol. in-4°.

Histoire des Juifs par Josephe, traduite avec la Guerre des Juifs par M. Arnauld d'Andilly. A Paris, chez P. Le Petit, 1657, 2 vol. in-fol.

Dissertation sur l'etendue de l'ancienne Jerusalem et de son temple et sur les mesures hebraïques de longueur, par M. d'Anville. Paris, Prault fils, 1747, broch. in-8°.

Memoire dans lequel on prouve que les Chinois sont une colonie egyptienne, etc. par M. de Guignes. Paris, 1759, broch. in-12.

De inscriptione quadam ægyptiaca, Taurini inventa et characteribus ægyptiis olim et sinis communibus exarata, idolo cuidam antiquo in regia Universitate servato, ad utrasque Academias Londinensem et Parisiensem rerum antiquarum investigationi et studio præpositas, data epistola. Romæ, ex typographia Palladis, 1761, in-8°, broché.

L'Egypte ancienne, ou Memoires historiques et critiques sur les objets les plus importants de l'histoire du grand empire des Egyptiens, par M. d'Origny. Paris, Vincent, 1762, 2 vol. in-12, brochés.

Histoire des Grecs.

Gerardi Johannis Vossii de Historicis græcis libri IV. Lugduni Batavorum, ex officina Johannis Maire, 1651, in-4°.

Herodoti Halicarnassi Historiarum libri 9, græce et latine. Londini, typis Harton et Grover. 1679, in-fol.

Thucydidis Atheniensis de Bello Peloponnæsiaco libri octo, e græco in latinum conversi, auctore Georg. Acacio Enenkel. Argentorati, sumptibus Lazari Zetzeneri, 1614, in-12.

La Retraite des Dix Mille, de Xenophon, de la traduction de Nicolas Perrot, sieur d'Ablancourt. Paris. 1706, in-12.

Pausaniæ accurata Græciæ Descriptio, a Xylandro recognita, cum notis ejusdem Xylandri et Frid. Sylburgii ac versione Romuli Amasæi, græce et latine. Hanoviæ, 1613, fol.

L'Histoire d'Hercule le Thebain, par le comte de Caylus, in-8°. Paris, 1758, broché.

Q. Curtii Rufi Historiarum libri accuratissime editi. Lugduni Batavorum, ex officina Elzeviriana, 1633, in-12.

HISTOIRE ROMAINE.

Polybe et Enée le Tacticien, grec et latin, édition de Casaubon. Parisiis, apud Hieronymum Drouardum, 1609, fol.

Polybii, Diodori Siculi, Nicolai Damasceni, etc. excerpta ex collectaneis Constantini Augusti Porphyrogenetæ, Henricus Valesius edidit. Parisiis, 1634, græce et latine, sumptibus Mathurini Dupuis, in-4°.

Titi Livii Patavini Historiarum ab Urbe condita libri qui supersunt 35, cum supplementis librorum amissorum a J. Frenshemio concinnatis; recensuit et notis illustravit J. B. L. Crevier, etc. Parisiis, 1735, 6 vol. in-4°.

Titi Livii Historiarum libri, ex recensione Gronovii. Lugduni Batavorum, ex officina Elzeviriana, 1654, in-12, 3 vol.

Joh. Fred. Gronovii ad T. Livii Patavini libros superstites notæ. Lugduni Batavorum, ex officina Elzeviriorum, 1645.

Caii Julii Cæsaris quæ extant cum selectis variorum commentariis, opera et studio Arnoldi Montani. Amstelodami, ex officina Elzeviriana, 1661, in-8°.

Description de la Germanie et la Vie de Julius Agricola, traduites par M. l'abbé de La Bleterie. Paris, chez Duchesne, 1755, in-12, 2 vol.

L. Annæus Florus; Cl. Salmasius Lucium Ampelicum addidit. Amstelodami, apud Danielem Elzevirum, 1664, in-12.

Herodiani Historiarum libri VIII, cum Angeli Politiani interpretatione latina. Vindocini, 1665, in-8°.

Historiæ Augustæ scriptores VI: Ælius Spartianus, Julius Capitolinus, Ælius Lampridius, Vulcatius Gallicanus, Trebellius Pollio, Flavius Vopiscus; cum notis Salmasii et Casauboni. Parisiis, 1620, fol.

Ammianus Marcellinus, cum notis Henrici et Adriani Valesii. Parisiis, ex officina Antonii Dezallier, 1681, in-fol.

Inscriptiones antiquæ totius orbis Romani, cura Jan. Gruteri. Ex officina Commeliniana, fol.

Numismata imperatorum, augustorum et cæsarum a populis romanæ ditionis græce loquentibus ex omni modulo percussa, etc.; editio altera, additis ad quemlibet imperatorem iconibus: cui accessit de notis græcorum numismatum literalibus et altera de numeralibus explanatio, per Joan. Vaillant. Amsteledami, 1700, in-fol.

Historia Romana a Julio Cæsare ad Constantinum magnum, per numismata, etc. et series regum Syriæ, Egypti, Siciliæ et Macedoniæ; auctore P. Egidio Lacarry. Claromonti, apud Jacquard, 1671, in-4°.

Histoire des Empereurs romains, par M. Crevier. A Paris, chez Desaint et Saillant, 1749 et 1755, in-12, 12 vol.

Histoire du Bas-Empire, par M. Le Beau. A Paris, chez Desaint et Saillant, 6 vol. in-12.

Antiquitates Romanæ ecclesiasticæ, civiles, militares, œconomicæ, etc.; opera et studio Philippi Caroli. Neoburgo Palatini-Francofurti, 1643, in-12.

Rituum qui olim apud Romanos obtinuerunt succincta explicatio, a G. H. Niewport. Budissæ, 1713, in-12. (Cet ouvrage est relié avec la nouvelle Histoire de la Poésie, par M. Hardion.)

HISTOIRE GÉNÉRALE DE FRANCE.

Bibliotheque historique de la France, par Jacques Le Long, prêtre de l'Oratoire. A Paris, chez Charles Osmont, 1719, in-fol.

Historia Galliarum sub præfectis prætorio Galliarum a Constantino magno ad Justinianum imperatorem, authore P. Egidio Lacarry. Claromonti, 1672, in-4°.

Prima pars tractatus de origine, progressu et excellentia regni et monarchiæ Francorum, a Carolo Molinæo. Lugduni, ad Salamandræ signum, apud Claud. Sennetonium, 1564, in-4°.

Le Royaume de France et les Etats de Lorraine, disposés en forme de dictionnaire par Doisy, directeur du bureau des comptes des parties casuelles du Roy. A Paris, chez Tilliard, in-4°. 1753.

Les acquisitions de la France par la paix, avec les cartes geographiques des lieux mentionnés dans les articles des traités de Munster, des Pyrenées, de Lorraine et autres, par Du Val, geographe. Paris, chez l'auteur, 1663, in-12.

Gregorii Turonensis opera omnia, studio Theodorici Ruinart. Lutetiæ Parisiorum, 1699, fol.

Aimoini monachi, qui autea Annonii nomine editus est, Historiæ Francorum libri V. Parisiis, apud Andream Weckelum, 1567, in-8°.

Historiæ Francorum scriptores, opera ac studio Andreæ Du Chesne, geographi regii. Lutetiæ, sumptibus Sebastiani Cramoisi, 1636, fol. 5 vol.

Recueil des historiens de France, par Dom Martin Bouquet. A Paris, de l'Imprimerie royale, (10 vol. in-fol.)

Luc. d'Achery Spicilegium. Parisiis, apud Montalant, 1723, 3 vol. in-fol.

Thesaurus anecdotorum Domni Edmundi Martene. Lutetiæ Parisiorum, 1617, fol. 5 vol.

Recueil des Rois de France, leurs couronne et maison, etc. par Jean Du Tillet. A Paris, chez Jean Houze, 1607, in-4°.

Divers ecrits pour servir d'eclaircissemens à l'histoire de France, par M. l'abbé Lebeuf. A Paris, chez Jacques Barois, 1738, in-12, 2 vol.

Histoire de Froissart. A Paris, chez Michel Sonnius, 1574, in-fol.

Memoires pour servir à l'histoire de France, par M. de l'Etoile. A Cologne, chez Herman Demen (?), 1719, 2 vol. in-8°.

L'Histoire universelle du sieur d'Aubigné. A Maillé, par Jean Moussat, imprimeur. 4 tomes en 2 vol. fol.

Abregé chronologique de l'histoire de France, par le sieur de Mezeray. A Paris, chez Claude Robustel, 1717, in-12, 10 vol.

Abregé de l'histoire de France, par M. Bossuet, evèque de Meaux. A Paris, chez Dessaint et Saillant, 1747, in-12, 4 vol.

Histoire de France depuis l'etablissement de la monarchie jusqu'au regne de Louis XIV, par l'abbé Velly (et continuée par M. Villaret). Paris, 10 vol. in-12, brochés.

Tablettes anecdotes (*sic*) et historiques des rois de France, par M. Dreux Du Radier, 3 vol. in-12. Paris, 1759, brochés.

Nouvel abregé chronologique de l'histoire de France, par M. le President Henault, 3e edition. A Paris, chez Prault et Desaint, 1749, 2 vol. in-8°.

Pieces fugitives pour servir à l'histoire de France. 3 vol. in-4°. Paris, 1759, brochés.

Les Œuvres de feu M. Claude Fauchet, etc. contenant ses Antiquités gauloises et françoises et autres ouvrages sur la France. Paris, par David Le Clerc, 1610, in-4°.

Histoires particulières de France.

Dissertations sur le regne de Clovis. Paris, 1741, in-8°. (Reliées avec le Parallele d'Alexandre et de Thamas Kouli-Khan.)

De tribus Dagobertis, Francorum regibus. Antuerpiæ, typis Jacobi Meursii, 1655, in-4°.

Histoire de l'empire de Constantinople sous les empereurs françois, écrite par Geoffroy de Villehardouin. A Paris, de l'imprimerie royale, 1657, fol.

Histoire de saint Louis, écrite par Jean sire de Joinville, enrichie de nouvelles observations et dissertations historiques par Du Cange. A Paris, chez Sebastien Mabre-Cramoisi, 1668, fol.

Lettre du R. P. Mathieu Texte, dominicain, où l'on prouve que saint Louis est né à Poissy et non à Neuville-en-Hez-le-Château. Du 25 octobre 1735. (Reliée avec la dissertation sur la Jonction de l'Angleterre à la France, par M. Desmarets, in-12.)

Examen critique des historiens qui ont prétendu que les chansons de Thibault de Navarre s'adressoient à la reine Blanche, par M. L'Evêque de La Ravallière. A Paris, le 10 juillet 1737. (Relié avec la dissertation sur la Jonction de l'Angleterre à la France, par M. Desmarets, in-12.)

Histoire des demeslés du pape Boniface (avec le roi Philippe le Bel), par Adrien Baillet. A Paris, chez François Barrois, 1718, in-12.

Traités concernant l'histoire de France, savoir la condamnation des Templiers et l'histoire du schisme d'Avignon, composés par M. Dupuy. A Paris, chez la veuve Mathurin Du Puis, 1654, in-4°.

Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet, contenans les cruelles guerres civiles entre les maisons d'Orleans et de Bourgongne, l'occupation de Paris et Normandie par les Anglois, etc. Paris, Pierre Mettayer, 1595, fol. (3 vol. reliés ensemble).

Memoire pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne, contenant un Journal de Paris sous les regnes de Charles VI et de Charles VII, etc. A Paris, chez Julien-Michel Gandouin et Pierre-François Giffart, 1729, in-4°.

Œuvres de maistre Alain Chartier, par André Duchesne. De l'imprimerie de Pierre Le Mur, à Paris, 1617, in-4°.

Histoire de Louis XI, par M. Duclos. Paris, chez les freres Guerin, 1745, 4 vol. in-12.

Chronique scandaleuse ou Histoire des etranges faits arrivés soubs le regne de Louis XI, roy de France. Imprimée sur le vray original, 1620, in-4°.

Les Memoires de messire Philippe de Commines. A Leyde, chez les Elzevirs, 1648, in-12.

Memoires de messire Martin du Bellay, seigneur de Langey. A Heidelberg, chez Jean Mareschal, 1571, in-8°.

Commentaires de messire Blaise de Montluc. A Paris, chez Antoine de Sommaville, 1661, in-12, 2 vol.

Les Memoires de Castelnau, illustrés et augmentés de plusieurs commentaires et manuscrits, etc. servans à donner la verité de l'histoire des regnes de François second, Charles 9 et Henry 3, par J. Le Laboureur. Bruxelles, 1731, 3 vol. in-folio.

Memoires de la reine Marguerite; nouvelle edition. Bruxelles, 1659, in-12.

L'Histoire de France depuis l'an 1550 jusques à ces tems, par Lancelot Vœsin (*sic*), s^r de la Popeliniere. 1581, 2 vol. fol.

Recueil de diverses pieces servant à l'histoire de Henry 3, roi de France et de Pologne, savoir : Journal de Henry 3, la Confession de Sancy, etc. Chez Pierre Du Marteau, à Cologne, 1693, in-12.

Thuani Historia sui temporis; 5 vol. 1^mum editum Parisiis, apud viduam Mamerti Patissonii, 1604 (tres-rare); 4^or alia, Genevæ, apud heredes Petri de La Roviere, 1626, fol.

Satyre Menippée de la vertu du Catholicon d'Espagne. A Ratisbonne, chez Mathias Kerner, 1699, in-12.

Memoires de Sully, 3 vol. fol. dont les deux premiers sont marqués : imprimés à Amstelredam, chez Alethinosgraphe, à l'enseigne des Trois Vertus couronnées d'amaranthe; le 3e à Paris, chez Aug. Courbé, 1662.

Memoires du cardinal de Retz. A Geneve, chez Fabry et Barillot, 1751, 4 vol. in-12.

Memoires de Guy Joli, conseiller au Chatelet de Paris. A Geneve, chez Fabry et Barillot, 1751, 3 tomes en 2 vol. in-12. (On trouve dans cette edition les Memoires de Mme la duchesse de Nemours et l'extrait de ceux de Claude Joly, chanoine de N. D. de Paris.)

Memoires de la Cour de France pour les années 1688 et 1689, par Mme la comtesse de La Fayette. A Amsterdam, chez Jean-Frederic Bernard, 1742, in-12. (Reliés avec l'Histoire de Madame Henriette d'Angleterre.)

Memoires de Charles Perrault, de l'Academie Françoise, etc. contenant beaucoup de particularités et d'anecdotes interessantes du ministere de M. Colbert. Avignon, 1759, in-12, brochés.

Histoire du fanatisme de notre tems et le dessein qu'on avoit de soulever en France les mecontens des Calvinistes, par M. Bruys, de Montpelier; seconde edition. A Montpelier, 1709. 2 tomes en 1 vol. in-12.

Les Campagnes de Louis 15 representées par des figures allegoriques, avec une explication historique par Gosmond de Vernon. Paris, chez l'auteur, 1751, fol.

Plans et Journaux des sieges de la derniere guerre de Flandres, rassemblés par deux capitaines etrangers au service de France. Strasbourg, chez Melchior Ponschinger, 1750, in-4°.

Relation de l'ambassade de Mehemet-Effendi à la cour de France en 1721, ecrite par lui-même et traduite du turc. A Constantinople, et se trouve à Paris chez Ganeau, 1757, in-12.

L'Ambassade solennelle de la Porte Ottomane à la cour de France, contenue dans le *Mercure de France*, juin 1742 et decembre 1743. Un vol. in-12.

Généalogie des grandes maisons de France et Mélanges sur l'histoire de France.

Traité de la Noblesse, par M. de La Roque. A Rouen, chez Pierre Le Boucher, 1734, in-4°.

Armorial general de la France, par M. d'Hozier pere pour les quatre premiers volumes; les 5, 6 et 7 sont de M. d'Hozier de Serigny. 7 vol. in-fol.

Histoire genealogique et chronologique de la maison royale de France, par le P. Anselme. Paris, 1712, 2 vol. fol.

La même, 3e édition. A Paris, chez Didot, 1726, 9 vol. fol.

Histoire des connetables, chanceliers et gardes des sceaux, etc. par Denis Godefroy. A Paris, de l'Imprimerie royale, 1658 (grand in-fol.).

Histoire genealogique de la maison de Bethune, par André Duchesne. A Paris, chez Sebastien Cramoisy, 1624, fol.

Histoire genealogique de la maison des Chasteigners, seigneurs de La Chateigneray, par André Duchesne. Paris, chez Sebastien Cramoisy, 1634, fol.

Histoire de la maison de Chastillon-sur-Marne, par André Duchesne. A Paris, chez Sebastien Cramoisy, 1621, fol.

Histoire genealogique de la maison de Dreux et de quelques autres familles qui en sont descendues par les femmes, par André Duchesne. Paris, chez Sebastien Cramoisy, 1631, fol.

Histoire genealogique des maisons de Guignes, de Gand, etc. par André Duchesne. Paris, chez Sebastien Cramoisy, 1631, fol.

Histoire de la maison de Montmorency, par André Duchesne. Paris, chez Sebastien Cramoisy, 1624, fol.

Histoire genealogique de la maison de Vergy, par André Duchesne. A Paris, chez Sebastien Cramoisy, 1625, fol.

Sti Bernardi, Clarevallensis abbatis, genus illustre assertum studio Petri Francisci Chifletii. Divione, typis Philiberti Chavance, 1660, in-4°.

Les Presidens au mortier, par François Blanchard. A Paris, chez Cardin Besongne, 1647 in-fol.

Ceremonial françois, par Godefroy. A Paris, 1649, 2 vol. fol.

Histoire des Monnoies de France, par Le Blanc. Amsterdam, chez P. Mortier, 1692, in-4.

Histoire litteraire de la France, où l'on traite de l'origine et du progrès, de la decadence et du retablissement des sciences parmi les Gaulois et parmi les François, etc. par des Benedictins de la congregation de Saint-Maur. Tomes X et XI. Paris, 1756 et 1759, in-4°, brochés.

Histoire du Berry, contenant tout ce qui regarde cette province et le diocese de Bourges. La vie et les eloges des hommes illustres et les genealogies des maisons nobles, etc. par Gaspard Thaumas de La Thaumassière, etc. Paris, Jacques Morel, 1689, fol.

Histoire de Sablé, par M. Menage. Paris, chez P. Le Petit, 1683, fol.

Histoire des provinces et villes de France.

Hadriani Valesii notitia Galliarum. Parisiis, apud Fredericum Leonard, 1675, fol.

Description de Paris, de Versailles, de Marly, de Meudon, de Saint-Cloud, etc. par M. Piganiol de La Force; nouvelle edition. Paris, au Palais, chez Theodore Legras, 1742, 8 vol. in-12.

Eclaircissemens geographiques sur l'ancienne Gaule, par M. l'abbé Beley; precedés d'un traité sur les mesures itineraires, par M. d'Anville. Paris, chez la veuve Estienne, 1741, in-12.

Les Côtes de France sur l'Ocean et sur la mer Mediterranée, cartes geographiques par De Fer. In-4°.

Dictionnaire universel de la France ancienne et moderne. Paris, 1726, 3 vol. fol.

Dissertation sur l'ancienne Jonction de l'Angleterre à la France, par M. Desmarest. Amiens, chez la veuve Godart, 1753, in-12.

Dictionnaire des Postes, contenant le nom de toutes les villes, bourgs, etc. où les lettres doivent être adressées, etc. par M. Guyot. Paris, 1754, in-4°, broché.

Second abregé de la Carte generale du militaire de France, en forme de supplement, depuis l'etablissement de la monarchie jusqu'au premier mars 1735, avec la promotion des marechaux et autres officiers d'armées, etc.; la suite du Journal historique des fastes de Louis XV, par P. Lemau de la Jaisse. Paris, 1735, in-8°.

Cinquieme abregé de la Carte generale du militaire de France, sur terre et sur mer, depuis novembre 1737 jusqu'en decembre 1738, avec la suite du Journal historique des Fastes de Louis XV. Paris, 1739, in-12.

Introduction à la Description de la France par M. Piganiol de La Force. Paris, chez Charles-Nicolas Poirion, 1752, 2 vol. in-12.

Nouvelles Annales de Paris, avec le poëme d'Abbon sur le fameux siege de Paris, par Dom Toussaint du Plessis, benedictin. Paris, chez la veuve Lottin et J.-H. Buttard, 1753, in-4°.

Les Antiquités, chroniques et singularités de Paris, par Gilles Corrozet. Paris, chez Nicolas Bonfons, 1586, in-8°.

Les Antiquités et singularités de Paris, livre second : De la sepulture des roys et roynes de France, princes, princesses, etc. representez par figures, recueillis par Jean Rabel, maître-peintre. A Paris, Nicolas Bonfons, 1588, in-12. (Reliées avec les Antiquités de Corrozet.)

Les Antiquités et choses plus remarquables de Paris, par M. Pierre Bonfons. A Paris, chez Nicolas Bonfons, 1608, in-8°.

Le Guide de Paris, contenant le nom et l'adresse de toutes les rues de ladite ville et faux-bourgs de Paris, par le s^r de Chuyes. Paris, chez Jean Brunet, 1647, in-12.

Paris ancien et nouveau, où l'on voit la fondation, les accroissemens, le nombre des habi-

tans et des maisons de cette grande ville, par M. Le Maire. Paris, chez Nicolas Le Clerc, 1697, 3 vol. in-12.

Les Antiquités de la ville de Paris, par Claude Malingre. Paris, 1640, fol.

Antiquités de la ville de Paris, par Me Henry Sauval. Paris, chez Charles Moette et Guill. Saugrain, etc. 1733, 3 vol. fol.

Histoire de la ville de Paris, par Dom Michel Felibien. Paris, 1725, 5 vol. fol.

Armorial de la ville de Paris, de ses gouverneurs et magistrats municipaux. Fol.

Discours fait en l'assemblée de l'Hôtel de Ville tenue touchant les remedes qu'on peut apporter aux inondations de la riviere de Seine, par le sr Petit. Paris, chez Rocolet, 1658, in-4°.

Devis pour la construction du Pont-Neuf sous le règne de Henry 3. Ms. in-fol.

Bail fait au Conseil à Charles de France, bourgeois de Paris, pour l'entretenement du pavé de la ville de Paris. Paris, chez Ballard, 1681, in-12.

Eclaircissement de l'ancien droit de l'evêque et de l'eglise de Paris sur Pontoise et le Vexin françois, par M. Destions. Paris, chez Maurice Villery, 1694, in-8°.

Historia Ecclesiæ Parisiensis, auctore Gerardo Dubois. Excudebat Franciscus Muguet. Parisiis, 1690, 2 vol. fol.

Dissertations sur l'histoire ecclesiastique et civile de Paris, par M. l'abbé Lebeuf. Paris, chez Durand, 1739-1743, 3 vol. in-12.

Histoire de la ville et de tout le diocese de Paris, par l'abbé Lebeuf. 15 vol. in-12, Paris, 1754-1758.

Lettre à l'auteur de l'Histoire du diocese de Paris, contenant quelques remarques sur le chapitre ayant pour titre : Luzarches et l'abbaye d'Herivaux. Geneve, 1758, brochure in-12.

De Academia Parisiensi, auctore Claudio Hemeræo. Lutetiæ, sumptibus Sebastiani Cramoisy, 1637, in-4°.

Historia Universitatis Parisiensis, auctore Cæsare Egassio Bulæo. Parisiis, apud Franciscum Noel, 1665, 6 vol. fol.

Memoire presenté au Conseil de Sa Majesté, sur lequel le Roi a ordonné l'etablissement de l'instruction gratuite dans les colleges de plein exercice. A Paris, de l'imprimerie de Jacques Quillau, 1724, fol.

Joannis Launoii, Constantiensis, Parisiensis theologi, regii Navarræ gymnasii Historia. Parisiis, apud viduam Edmundi Martini, 1677, in-4°.

Hadriani Valesii disceptationis de Basilicis defensio: ejusdem de vetustioribus Lutetiæ basilicis liber. Apud Johannem Du Puis, Parisiis, 1660, in-12.

Chronologie historique de messieurs les curés de Saint-Benoît, depuis 1181 jusqu'à 1752. A Paris, chez Guillaume Desprez, 1752, in-12. (Relié avec le Voyage pittoresque de Paris.)

Memoire curieux, historique et interessant sur la fondation, le patronage et le droit de nomination à la cure de l'eglise paroissiale de Sainte-Marguerite au faubourg Saint-Antoine de Paris. 1738, in-12. (Relié avec le Deffensio de Basilicis d'Adrien de Valois.)

Histoire de la paroisse de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, à Paris (par M. l'abbé Vilain). In-12, Paris, 1758.

Histoire critique de Nicolas Flamel et de Pernelle, sa femme, recueillie d'actes anciens qui justifient l'origine et la mediocrité de leur fortune contre les imputations des alchimistes, etc. par M. l'abbé Vilain. Paris, chez Guillaume Desprez, 1761, in-12.

Histoire de l'abbaye royal (*sic*) de S.-Germain-des-Prez, par D. Bouillart. Paris, chez Gregoire Du Puis, 1724, fol.

Monasterii regalis S. Martini de Campis, Parisiensis, Historia, per D. M. Marier. Apud Sebastianum Cramoisy, 1637, in-4°.

Martiniana, id est litteræ, tituli, cartæ, privilegia, etc. S. Martini a Campis. Parisiis apud Nicolaum Du Fossé, 1606, in-8°.

Histoire du monastere et couvent des PP. Celestins de Paris. A Paris, chez la veuve Chevalier, 1634, in-4°.

Description historique de l'hôtel royal des Invalides, par l'abbé Perau, avec les plans, coupes elevations geometrales de cet edifice, et les peintures et sculptures de l'eglise dessinées et gravées par le s^r Cochin. A Paris, chez Guillaume Desprez, 1756, fol. (grand papier).

Estats des Fondations faites et qui s'acquittent dans l'eglise paroissiale S. Jacques-de-la-Boucherie, à Paris, etc. De l'imprimerie de Ch. Chenault, 1678, in-8°.

Dissertation sur la coutume (de promener la figure d'un Suisse) à laquelle un evenement rapporté dans plusieurs historiens de la ville de Paris a donné lieu, par M. Chapotin. (Extrait du *Mercure* de juillet 1745. Relié avec la dissertation de la Jonction de l'Angleterre à la France.)

Histoire de l'abbaye de S. Denis, par Doublet. A Paris, chez Joly, 1625, in-4°.

Histoire de l'abbaye royale de S. Denis en France, par Dom Felibien. Chez Frederic Leonard, à Paris, 1706, fol.

Etat geographique de la province de Normandie, par le s^r de Masseville. A Rouen, chez J. B. Besongne, 1727, 2 vol. in-12.

Description geographique et historique de la Haute-Normandie. A Paris, chez Nyon pere 1740, 2 vol. in-4°. (Cet ouvrage est de Dom Toussaint Du Plessis.)

Rothomagensis Cathedra, seu Rothomagensium auctoritas et dignitas pontificum in suam diœces[anam] Pontesiam, autore Roberto Denyaldo. Parisiis, apud Carolum Chatelain, 1633, in-4

Abregé de la Vie des evêques de Coutances. A Paris, chez Barois fils, 1742, in-12.

Histoire civile et ecclesiastique du comté d'Evreux, par Le Brasseur. A Paris, chez Francois Barois, 1722, in-4°.

Reponse de M. l'abbé Lebeuf au P. Texte, où il prouve que M. Jean Hennuyer, evêque et comte de Lisieux, n'a pas eté Dominicain. Du 4 août 1742. (Relié avec la dissertation sur la Jonction de l'Angleterre à la France.)

Histoire des pays et comté du Perche et d'Alençon, par Gilles Bry. A Paris, de l'imprimerie de Pierre Le Mur, 1620, in-4°.

Histoire et antiquités du pays de Beauvaisis. A Beauvais, chez la veuve Valet, 1631, 2 vol. in-12.

Anciennes remarques de la noblesse Beauvaisine, par Me Pierre Louvet. A Beauvais, chez la veuve G. Valet, 1640, in-8°.

Discours du siege de Beauvais, par Charles, duc de Bourgogne, avec une description du Beauvaisis, par Jacques Gervin. Beauvais, 1762, in-8°, broché.

Memoire des pays, comté et evêché de Beauvais, par Antoine Loisel, advocat en Parlement. A Paris, chez Samuel Thiboust, 1617, in-4°.

Factum du chapitre de Sens contre messire Louis Henry de Gondrin, archevêque de Sens. En 1667, in-4°.

Histoire generale du pays du Gastinois, Senonois et Hurpois (*sic*), composée par Dom Guillaume Morin, grand prieur de l'abbaye de Ferrieres-en-Gastinois. Paris, 1630, in-4°.

Dissertation sur l'etat des anciens habitans du Soissonnois avant la conquête des Gaules par les Francs. A Paris, chez J. Bapt. de Lepine, 1735, in-12. (Par M. l'abbé Lebeuf. — Relié avec la dissertation sur la Jonction de l'Angleterre à la France, par M. Desmarets.)

Promptuarium sacrarum Antiquitatum Tricassinæ diœcesis. Augustæ Trecarum, apud Natalem Moreau (autore Camusat). 1610, in-8°.

Flodardi (*sic*), presbyteri, ecclesiæ Remensis canonici, Historiarum ejusdem ecclesiæ libri IV, cura et studio Jacobi Sirmondi. Parisiis, apud Sebastianum Cramoisy, 1611, in-12.

Reomaus, seu Historia monasterii S. Joannis Reomaensis in tractu Lingonensi. Parisiis, apud Sebastianum Cramoisy, 1637, in-4°.

Memoires alphabetiques pour servir à l'histoire, au pouillé et à la description du Barrois. A Bar-le-Duc, chez L. Brifot, 1749, in-12.

Barrum Campano-Francicum : nævorum Lotharensi commentario, a Joanne-Jacobo Chifletio edito, aspersorum demonstratio, autore Davide Blondello[1]. Amstelædami, ex typographeio Joannis Blaeu, 1652, in-fol.

Memoire sur la Lorraine et le Barrois. A Nancy, chez Henry Thomas, 1753, in-4°.

Histoire des Evèques de l'eglise de Metz, par le R. P. Meurisse, de l'ordre de S. François. A Metz, 1634, in-fol.

La verité de l'histoire de l'eglise de Saint-Omer et son anteriorité sur l'eglise de Saint-Bertin, ou refutation de la dissertation historique et critique sur l'origine et l'ancienneté de l'abbaye de Saint-Bertin. Paris, 1754, in-4°, broché.

Histoire critique de l'etablissement des Bretons, par M. l'abbé de Vertot. Paris, chez François Barois, 1720, 2 vol. in-12.

Dissertations (et Lettres) sur la mouvance de la Bretagne par rapport au droit que les ducs de Normandie y prétendoient, et sur quelques autres sujets historiques, par M. l'abbé des Thuilleries. A Paris, chez François Fournier, 1711, in-12. (Relié avec l'Introduction à l'Histoire universelle.)

Histoire des Evèques du Mans, par Antoine Le Corvaisier. A Paris, chez Sebastien Cramoisy, 1648, in-4°.

Rerum scitu dignissimarum a prima fundatione S^ti Nicolai Andegavensis Epitome, per fr. Laurentium Le Peletier. Andegavi, apud Adamum Mauger, 1635, in-8°.

Recueil des Antiquités et Privileges de la ville de Bourges, par Jean Chenu. A Paris, chez Robert Fouët, 1621, in-4°.

Annales ecclesiæ Aurelianensis, sæculis et libris sexdecim, autore Carolo Sausseyo. Parisiis, apud Hieronymum Drouart, 1615, in-4°.

Detail historique de la ville d'Orleans. Orleans, 1752, in-8°, broché.

Histoire du pays et duché de Nivernois, par M. Guy Coquille. A Paris, chez Abel Langelier, 1612, in-4°.

J. Georgii Altmanni dissertatio litteraria de origine nominis Sequanorum, eorum moribus, numinum cultu, etc. Bernæ, 1754, in-8°.

Histoire de l'eglise abbatiale et collegiale de St Etienne de Dijon. A Dijon, 1696, in-fol.

Apologie pour la veritable presence du corps de sainte Reine d'Alize dans l'abbaye de Flavigny en Bourgogne, par Dom George Viole. Paris, chez Jean Piot, 1653, in-8°.

Reponse de M. l'abbé Lebeuf au P. Texte, dominicain, où il preuve qu'Amyot, eveque d'Auxerre, n'etoit pas à la Cour dans le tems de la St Barthelemy. Du 6 novembre 1748. (Relié avec la dissertation sur la Jonction de l'Angleterre à la France, par M. Desmarets, in-12.)

Histoire des comtes de Poitou et ducs de Guyenne, par Jean Besly. A Paris, chez Gervais Alliot, 1647, fol.

[1] David Blondel (1591-1655), théologien et historien estimé, fut, quoique ministre protestant, honoré du titre d'historiographe de la cour. Il composa plusieurs écrits pour réfuter ceux que le fameux médecin franc-comtois J. J. Chifflet dirigeait contre la France. — La biographie Didot mentionne, sous le titre suivant, l'ouvrage dont il est question dans ce catalogue : *Barrum Campano-Francicum, adversus Commentarium Lotharingicum J. J. Chifletii.*

Histoire de la ville de la Rochelle, par M. Arcere. A la Rochelle, chez René-Jacob Desbordes, 1756 et 1757, 2 vol. in-4°.

Histoire de la ville de Lyon, par le P. Menestrier. A Lyon, chez Jean-Batiste et Nicolas de Ville, 1696, fol.

Les annales d'Aquitaine, faits et gestes en sommaires des roys de France et d'Angleterre et païs de Naples et de Milan, revues et corrigées par l'auteur même jusques en l'an 1557. A Poitiers, par Enguilbert de Marnef, 1557, in-fol.

Notitia utriusque Vasconiæ tum Aquitanicæ, autore Arnoldo Oihenarto. Parisiis, apud Sebastianum Cramoisy, 1637, in-4°[1].

Dissertations sur les anciens monumens de la ville de Bordeaux, sur les Gabets, les Antiquités et les ducs d'Aquitaine, avec un traité sur les monnoies que les Anglois ont frappées dans cette province, etc. par l'abbé Venuti, prieur de Livourne, en Italie. A Bordeaux, 1754, in-4°. (Cet ouvrage est relié avec les Annales de Paris, de Dom Toussaint Du Plessis.)

Series et Acta episcoporum Cadurcensium, quot quot hactenus omnino cura inveniri potuerunt, autore Guill. de La Croix. Cadurci, apud Johannem Daluy, 1624, in-4°.

Marca Hispanica, sive limes Hispanicus, autore Petro de Marca. Parisiis, apud Franciscum Muguet, 1688, fol.

Histoire generale de Languedoc, par les Benedictins. Paris, chez J. Vincent, 1730, fol. 5 vol.

Histoire du Languedoc, par Guillaume Catel. A Tolose, chez P. Bosc, 1633, in-fol.

Histoire des comtes de Toulouse, par Guillaume Catel. A Tolose, chez P. Bosc, 1623, fol.

L'Histoire de la ville de Nismes, par le s^r H. Gautier, avec figures. A Paris, chez André Cailleau, et à Nismes, chez les libraires, 1720, in-8°. (Relié avec le Parallèle d'Alexandre et de Thamas Kouli-kan.)

Histoire de la noblesse du Comté-Venaissin, d'Avignon et de la principauté d'Orange, par Pithon-Curt. Paris, chez David Le Jeune et de Lormel, 1743, 4 vol. in-4°.

Memoires pour servir à l'histoire du Dauphiné sous les dauphins de la maison de La Tour-du-Pin, etc. Paris, chez Imbert de Bats, 1711, fol.

Histoire de Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de Dauphins, particulierement de ceux de la 3e race, etc.; avec une suite de titres disposés selon l'ordre des tems, etc. et plusieurs observations sur les mœurs et coutumes anciennes. 2 tomes en un vol. Geneve, chez Fabri et Barillot, 1722, fol. (Par M. le President de Valbonay, 2e edition.)

Histoire des dauphins de Viennois, d'Auvergne et de France. (Ouvrage posthume de M. Le Quien de La Neufville.) Paris, 1760, 2 vol. in-12.

Histoire moderne d'Allemagne, d'Angleterre, de Hollande, d'Espagne et autres nations de l'Europe.

Chronica Slavorum, seu Annales Helmoldi, presbyteri Buzoviensis in agro Lubecensi; huique subjectum derelictorum Supplementum Arnoldi, abbatis Lubecensis, opera et studio Reineri Reineccii Steinhemii, cum appendice tergemina de communibus gentium Germanicarum et Henetarum appellationibus, de illustri Billingorum familia, de genealogia stirpis Estensis, etc. Francofurti, 1581, fol. (Relié avec la Chronique de Gobelin Persona.)

[1] Le titre de ce volume est incomplet et inintelligible; nous le rétablissons d'après le *Manuel* de Brunet, nouvelle édition : *Notitia utriusque Vasconiæ tum Ibericæ tum Aquitanicæ, quæ præter situm regionis et alia scitu digna, Navarræ regum, Vasconiæ principum, cæterumque in iis insignium familiarum stemmata, ex probatis operibus et vetustis monumentis exhibetur, etc.* Cet ouvrage est l'un des meilleurs qui soient écrits sur l'histoire de la Gascogne et des pays basques.

Germanicarum rerum Scriptores aliquot insignes, ex bibliotheca Marquardi Freheri. Francofurti, typis Wechelianis, apud Danielem et Davidem Aubrios et Clementem Schleichium, 1624, fol.

Notitia ecclesiarum Belgii, studio Auberti Mirai. Antuerpiæ, apud Johannem Cnobbarum, 1630, in-4°.

Belgarum aliarumque gentium Annales, auctore Everardo Reidano, Dionysio Vossio interprete. Lugduni Batavorum, 1633, in-fol.

Matthæi Paris, monachi Albanensis, Angli, Historia Major. Parisiis, apud viduam Guill. Pelé, 1644, fol.

Histoire de l'Irlande ancienne et moderne, par M. l'abbé Ma-Geoghegan, tome Ier; in-4°. Paris, 1758, broché.

Histoire militaire des Suisses, par M. le baron de Zur-Lauben. A Paris, chez Desaint et Saillant, 1751, in-12, 8 vol.

Origines Murenses (*sic*) monasterii in Helvetiis. Spirembergii, in bibliopolio Brucknausenio, 1618, in-4°.

Origo et genealogia gloriosissimorum comitum de Hapsburg, monasterii Murensis ordinis S. Benedicti, in Helvetia fundatorum, etc.; auctore reverendissimo domino D. Dominico, dicti monasterii Murensis quondam abbate. Editio secunda. Typis veteribus principalis monasterii Murensis, per Johannem Carolum Roos, 1702, in-12.

Recueil de quelques pieces curieuses concernant la reine Christine. A Cologne, chez Pierre Marteau, 1668, in-12.

Histoire generale d'Espagne, traduite de l'espagnol de Jean Ferreras, par M. d'Hermilly. Paris, 1751, in-4°, 10 vol.

Almoneda general de las mas curiosas recopilaciones de los reinos de España, por Ambrosio de Salazar. En Paris, por Antonio Du Brueil. 1612, in-12.

Historia de las guerras civiles de Granada. In-8°.

Las obras y relaciones de Ant. Perez, secretario de Estado, que fue del rey de España Don Phelippe II deste nombre, por Juan di Tornes. 1644, in Geneva, in-8°.

Abregé chronologique de l'histoire generale d'Italie depuis la chute de l'empire romain en Occident, c'est-à-dire depuis l'an 476 de l'ere chretienne jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle; tom. Ier, partie premiere, depuis l'an 476 jusqu'à l'an 840. Paris, Herissant, 1761, in-8°.

Histoire des revolutions de Genes, depuis son etablissement jusqu'à la conclusion de la paix de 1748. Paris, chez Nyon fils, 1750, 3 vol. in-12.

Histoire du gouvernement de Venise, par Amelot de La Houssaye. A Paris, chez Frederic Leonard, 1685, in-8°.

Histoire du demelé du pape Paul V avec la republique de Venise, par le R. P. Paul, servite, etc. A Avignon, 1759, in-12.

Abregé chronologique de l'histoire du Nord ou des Etats du Danemarck, de Russie, de Suede, de Pologne, de Prusse, de Courlande, etc. avec des remarques particulieres, etc. par M. de La Combe. Paris, Jean-Thomas Herissant, 1762, 2 vol. in-8°, brochés.

Description de l'empire russien, traduite de l'ouvrage allemand de M. le baron de Strahlenberg. Paris, 1757, 2 vol. in-12.

Histoire des revolutions de l'empire de Russie, par M. Lacombe, avocat. Paris, 1760, in-12.

Histoire moderne des Chinois, Japonois, Indiens, Persans, Turcs, Russiens, etc. A Paris, chez Desaint et Saillant, 1754, 8 vol. in-12.

Vies des personnes illustres.

Plutarchi Opera, grece et latine. Lutetiæ Parisiorum, typis regiis, apud societatem Græcarum editionum, 1624, fol. 2 tomes en 4 vol.

Europe illustre. (Quatre tomes contenus en 4 liasses, comprenant les Vies abregées de personnes les plus illustres de l'Europe, destinées à accompagner leurs portraits, par le s^r Odieuvre. M. Dreux Du Radier est l'auteur de ces Vies. Les portraits n'y sont pas.)

Eloges historiques des hommes illustres de la province de Thymerais, avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages, par M. Dreux Du Radier. A Paris, chez Berthier et Poilly, 1749, in-12. (Relié avec la dissertation sur la Jonction de l'Angleterre à la France, par M. Desmarets.)

Memoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine, par M. Chevrier. A Paris, chez Merigot, 1753, 2 tom. en 1 vol. in-12.

La vie de messire Gaspar de Colligny, seigu^r de Chatillon, admiral de France. A Leyde, chez Bonaventure et Abraham Elzevires, 1643, in-12.

Vie de Pierre Pithou, avec quelques memoires sur son pere et ses freres, par M. Grosley, avocat. Paris, 1756, 2 vol. in-12, brochés.

Histoire des philosophes modernes, avec leur portrait gravé dans le goût du crayon, d'après les planches in-4° dessinées par les plus grands peintres, par M. Saverion; publiées par François, graveur des desseins du cabinet du Roi. — Histoire des metaphysiciens de Paris. De l'imprimerie de Brunet, 2e edition, 1762, in-12.

Histoire des moralistes et des législateurs. Tome second (servant de suite au precedent). Paris, chez differens libraires, 1761, in-12, broché. — Histoire des restaurateurs des sciences. 1re partie, 1763, in-12, broché.

Vitæ Petri Erodii, quæsitoris Andegavensis, et Guillelmi Menagii, advocati regii Andegavensis, scriptore Ægidio Menagio. Parisiis, apud Journel, 1675, in-4°. (Cet ouvrage est accompagné de notes historiques et critiques.)

Vie de Philippe Strozzi, premier commerçant de Florence et de toute l'Italie sous le règne de l'empereur Charles V et du roi François Ier, et chef de la maison rivale de celle des Medicis, sous la souveraineté du duc Alexandre; traduite du toscan de Laurent, son frere, par M. Requier. La Haye et Paris, chez l'auteur et divers libraires, 1762, in-12, broché.

Catalogues de livres.

[Parmi les articles énumérés sous cette rubrique, nous avons remarqué ceux qui suivent :

Catalogue des livres d'Imbert de Cangé, 1733; de l'abbé de Longuerue, 1735; de Lancelot, de l'Académie royale des belles-lettres, 1741; de Le Pelletier des Forts, ministre d'Etat, 1741; du president Talon, 1744; de Godefroy, 1746; de de Valois, de l'Academie des belles-lettres, 1748; de de Boze, 1753; de Secousse, de l'Académie des belles-lettres, 1755.]

Almanachs, Calendriers, Etrennes, etc.

Almanachs royaux, années 1721, 1724, 1725, 1738, 1754, 1756, 1757.

Almanach des Almanachs, contenant la connoissance de tous les almanachs nouveaux et autres, publiés pour l'année 1755. A Amsterdam, et se vend à Paris chez Delaguette.

Almanach du Laboureur, ou le conservateur des richesses du paysan pour l'an de grâce 1759, par une compagnie de villageois. Bordeaux, in-12.

Almanach ou Calendrier d'Anjou, pour l'année 1758. A Angers, in-16, brochure.

Etrennes historiques de la province de Bresse, pour les années 1755 et 1756. Brochure in-16.

Tablettes historiques, topographiques et physiques de Bourgogne, années 1754, 1755, 1756, 1757, 1760.

Tablettes historiques de Chalons-sur-Marne pour les années 1757 et 1758. In-8°, Chalons.

Almanachs de la ville de Lyon, pour les années 1754, 1755, 1756, 1757, 1759 et 1760, 1761, 1762. Lyon, in-8°.

Calendrier de Metz, pour les années 1758, 1759, 1761.

Almanach historique de Touraine, pour l'année 1755. A Tours, 1755, in-16.

Ephemerides troyennes, pour l'an de grace 1761. A Troyes, chez Gobelet, et à Paris chez Duchesne, in-16. — *Item*, pour l'année 1762.

Les Ramponides (ouvrage critique contre les Ephemerides troyennes). Broch. in-12.

Calendrier general du gouvernement de la Flandre, du Haynaut, Cambrai et Cambresis, pour l'année 1579. A Lille, chez la veuve Panckouke, 1759, in-12.

Etrennes de Robe et d'Epée, utiles et curieuses, pour l'année 1762. Nancy, Charlot père et fils, 1762, in-16.

Calendrier de l'Université, année 1762, contenant le tribunal, les quatre facultés, les indications et instructions aux candidats pour passer dans les differens degrés des facultés. Paris, v^e Thiboust, in-16.

Almanach de la Vieillesse, ou notice de tous ceux qui ont vecu 100 ans et plus; premier supplement pour l'année 1762. Paris, chez A. M. Lotin, 1762, in-16.

SUPPLÉMENT AU CATALOGUE.

Commentaires sur l'Écriture sainte.

Nouveaux eclaircissements sur l'origine et le pentateuque des Samaritains, par un religieux benedictin de la congregation de S. Maur. Paris, chez Nyon, Chaubert, etc. 1760, in-8°, broché.

Principes generaux pour l'intelligence des propheties. Paris, Savoye, 1763, in-12, broché.

Traduction nouvelle des pseaumes de David, faite sur l'hebreu, etc. par M. Laugeois. Paris, Le Mercier, 1762, in-12, broché, 2 vol.

Liturgie et Livres d'Église.

Ordo perpetuus divini officii juxta ritum breviarii et missalis sanctæ Romanæ ecclesiæ; ordinabat monachus benedictinus e congregatione S. Mauri. Divione, apud Fr. Desventes, 1759, in-12, broché.

Office de Ste Marthe, latin et françois, à l'usage des hospitalieres et des personnes qui se donnent au service des pauvres; avec une instruction sur les devoirs des sœurs hospitalieres. A Chaalons, chez Seneuze, 1760, in-8°, broché.

SS. Pères.

Deux Epitres de S. Clement, Romain, disciple de S. Pierre, apôtre; tirées pour la premiere fois d'un manuscrit du Nouveau Testament syriaque, et publiées avec la version latine à côté par J. J. Wetstein, en 1752. (Cette brochure, qui est sans nom de lieu ni de libraire, a paru en 1757, in-12.)

Patrum Ecclesiæ de Paucitate adultorum fidelium salvandorum si cum reprobandis fidelibus conferantur mira consensio adserta et demonstrata, juxta exemplar Romæ, 1752. Parisiis, 1759, in-12, broché.

Traité sur le petit nombre des Elus, dans lequel l'unanimité des Peres de l'Eglise sur le petit nombre des fideles adultes qui seront sauvés en comparaison de ceux qui seront reprouvés est établie et prouvée par leurs propres textes; traduite sur le latin imprimé en 1752, avec un discours preliminaire et un plan de dissertation sur le même sujet. Paris, 1760, in-12, broché.

Théologie morale.

Questions catechetiques ou isagogiques et preparatoires aux verités du catechisme. Paris, chez Boudet, 1758, in-12, petit format, relié.

Projet d'instruction pastorale sur les erreurs du livre intitulé : *Histoire du peuple de Dieu, etc.* par le P. Berruyer. Brochure in-12, sans date, sans nom d'auteur, ni de lieu, ni de libraire.

Droit Canon.

Bequête au Roi pour les religieux de l'abbaye de S. Claude, dans le comté de Bourgogne, contre messire Cesar, cardinal d'Estrées, abbé commendataire de la même abbaye, où l'on fait voir l'abus et la nullité des statuts faits à Rome par M. le cardinal d'Estrées, en qualité de delegué du pape, dans la vue d'introduire les Reformés dans l'abbaye et d'en exclure la noblesse: par M. Claude-Charles Capon, avocat. Paris, 1707, in-4°.

Memoire pour frere Michel-Alexandre Le Moine, religieux profès et procureur conventuel de l'abbaye de S. Yves de Braine, appellant comme d'abus du jugement contre lui rendu par le general abbé de Premontré le 23 août 1756, contre frere Louis Parchape de Vinay, abbé et general de l'ordre de Premontré, intimé. Broch. in-4°.

Memoire pour Me Remy Chapeau, curé de l'eglise royale et paroissiale de S. Germain de l'Auxerrois, defendeur et demandeur, contre les marguilliers de l'œuvre et fabrique de la même paroisse, demandeurs et defendeurs. Memoire pour les marguilliers en reponse à celui du curé. Paris, 1761, in-4°, broché.

Memoire sur les demandes formées contre le general et la société des Jesuites, au sujet des engagemens qu'elle a contracté par le ministère du P. de La Valette. De l'imprimerie de Lambert, 1761, in-4°, broché.

Memoire à consulter et consultation pour les Jesuites de France (à l'occasion des poursuites faites contre eux pour des lettres de changes du P. La Valette); in-4°, broché. De l'imprimerie de L. Cellot, 1761.

Droit françois.

Code des terriens, ou principes sur les matieres feodales, avec le recueil des reglemens sur cette matiere. Paris, chez Prault pere, etc. 1761, in-12, broché.

Exposé de l'affaire d'entre le tribunal du Chatelet de Paris et la communauté des Commissaires, contenant des recherches sur ce tribunal et cette communauté. 1760, in-4°, broché.

Memoire touchant la seigneurie du Pré-aux-Clercs, appartenant à l'Université de Paris, pour servir d'instruction à ceux qui doivent entrer dans les charges de l'Université. Paris, chez Thiboust, 1737, in-4°, broché.

Cy ensuyvent les chartres où sont conteuuz les droits et privileges donnés et octroyés par les comtes et comtesses de Dreux aux maire, pairs et communes dudict lieu de Dreux. In-4°, broché.

Observations très-necessaires sur les Coutumes de Berry, avec une exacte conference de la

Coutume de Lorrys observée en certains endroits de la province[1]. Paris, chez Jean de La Caille, 1672, in-12, broché, petit format.

PHILOSOPHIE SPÉCULATIVE ET MORALE, PHYSIQUE, HISTOIRE NATURELLE ET MODERNE.

L'Oracle des nouveaux philosophes, pour servir de suite et d'eclaircissement aux œuvres de M. de Voltaire (par l'abbé Guyon). Berne, 1759, in-12, broché. — Suite de l'Oracle des nouveaux philosophes, etc. par le même. Berne, 1760. — Additions pour la premiere et seconde editions de l'Oracle des nouveaux philosophes, etc.

Lettres sur l'Electricité, dans les quelles on soutient le principe des effluences et affluences simultanées, contre la doctrine de M. Franklin et contre les nouvelles pretentions de ses partisans, avec figures en taille-douce, seconde partie, par M. l'abbé Nollet. Paris, chez Guerin et Delatour, 1760, in-12, broché.

Miscellanea philosophico-mathematica societatis privatæ Taurinensis. Augustæ Taurinorum, ex typographia regia, 1759, 1760, 1761, 2 vol. in-4°.

Le Clavessin electrique, avec une nouvelle theorie du mechanisme et des phenomenes de l'electricité, par le R. P. de La Borde, de la compagnie de Jesus. Paris, chez Guerin et de La Tour, 1761, in-12, broché.

Histoire abregée des Insectes qui se trouvent aux environs de Paris, dans la quelle ces animaux sont rangés suivant un ordre methodique (par M. Geoffroy). Paris, Durand, in-4°, 2 vol.

Des semis et plantations des arbres et leur culture, etc. faisant partie du Traité complet des bois et des forêts par M. Duhamel du Monceau, etc. ouvrage enrichi de figures en taille-douce. Paris, chez Guerin et Delatour, 1760, in-8°, broché.

Essai historique sur la medecine en France. Paris, Lottin, 1762, in-12, broch.

Traité de l'Education corporelle des enfans en bas age, ou Reflexions pratiques sur les moyens de procurer une meilleure constitution aux citoyens, par M. Des Essarts, docteur en medecine. Paris, chez Thomas Herissant, 1760, in-12, broché.

Second memoire sur l'Inoculation de la petite verole, contenant son histoire depuis l'année 1754, lu à l'assemblée publique de l'Academie des sciences du 15 novembre 1758, par M. de La Condamine. A Geneve, chez Emmanuel du Villard, 1759, brochure in-12.

MATHÉMATIQUES, ART MILITAIRE, COMMERCE ET ARTS.

Geometrie metaphysique, ou essai d'analyse sur les elemens de l'etendue bornée (par M. l'abbé Foucher). Paris, chez Herissant, 1758, in-8°, broché.

Journal du camp de Compiegne de 1739, augmenté des Epreuves des mines faites en presence du Roi, par MM. de Turmel et Antoniazzi, capitaines mineurs; redigé sur les lieux, par ordre de M. d'Angervillers, ministre de la guerre, par le sieur Le Rouge, etc.; au quel on a joint un Traité pratique des Mines, par le marechal de Vauban. Paris, chez Le Rouge et Duchesne, 1761, in-8°, broché.

Theorie et pratique du Commerce et de la Marine, traduction libre de l'espagnol de Dom Geronymo de Ustariz, sur la seconde edition de ce livre à Madrid en 1742. Paris, chez la veuve Estienne et fils, 1753, in-4°. (Relié avec le Voyage à l'Equateur, par M. de La Condamine.)

Cours de mathematiques à l'usage de messieurs les eleves de l'Ecole royale militaire; premiere partie contenant la theorie et la pratique de l'arithmetique, par M. Berthelot. Paris, Prault, 1762, in-8°, broché.

[1] Lorris en Gâtinais. Sa coutume avait servi de modèle à un grand nombre de communes.

Grammaire, Orateurs.

Compendium grammaticæ Hebraeæ, breviter complectens præcipua quæ præsertim tyrombus memoriæ sunt mandanda; item, Dictionariolum præcipuarum radicum quæ in S. Scripturæ Veteris Testamenti [1] occurrunt : auctore Ludovico de Dieu, verbi divini apud Lugduno-Batavos dispensatore. Lugduni Batavorum, ex officina Bonavent. et Abrah. Elzevir, 1626, in-4° oblong, broché.

Traité des Sons de la langue françoise et des caracteres qui les representent. Paris, chez Jean-Thomas Herissant, 1760, in-12, broché.

Lettre à l'auteur du Traité des Sons de la langue françoise imprimé en 1760, par l'auteur des Remarques diverses sur la prononciation et sur l'orthographe imprimées en 1757, etc. Paris, Mercier, 1762, broché, in-12.

Poëtes, Romans.

Le poëme de Fontenoy (par M. de Voltaire). A Paris, de l'imprimerie royale, 1745, in-4°, broché.

La Scamno-manie ou le Banc, poëme heroï-comique, par M. L. R. Amsterdam, 1763, broché, in-8°.

The Orphan of China, a tragedy; as it is perform'd at the Theatre-Royal in Drury-Lane. The second edition. London, 1759, in-8°, broché. (Traduction angloise de l'*Orphelin de la Chine*.)

Memoires de Miledi B. par madame R. A. Amsterdam, et se trouve à Paris chez Cuissart, 1760. 3 parties en 2 vol. in-12, petit format, broché.

L'Esprit de Saint-Evremond. Amsterdam, chez Arstée et Merkus, 1761, in-12, broché.

Polygraphes, Antiquités.

Julii Caroli Schlægeri Commentatio de numo Alexandri Magni cum summa raritate, tum typo singulari conspicuo, et thesauri Fridericani ornamento maximo; accedit de Thesauro suppellectilis antiquariæ sive Collectione opusculorum variorum quibus viri eruditi numos, gemmas lapidesque veterum Græcorum et Romanorum illustrarunt, proxime, si Deus volet, edendo, consilium. Hamburgi, 1736, broch. in-4°.

Nouveau traité de Diplomatique, où l'on examine les fondemens de cet art, on etablit des regles sur le discernement des titres, etc. par deux religieux benedictins de la congregation de S. Maur. Paris, Desprez, 1762, in-4°, tom. 52.

Géographie, Voyages, Histoire sacrée et profane.

Voyage fait par ordre du Roi en 1750 et 1751 dans l'Amerique septentrionale, pour rectifier les cartes des côtes de l'Acadie, de l'isle Royale et de l'isle de Terre-Neuve, et pour en fixer les principaux points par des observations astronomiques, par M. de Chabert. Paris, de l'imprimerie royale, 1753, in-4°, broché.

Supplement au Journal historique du Voyage à l'Equateur et au Livre de la mesure des trois premiers degrés du meridien, servant de reponse à quelques objections, par M. de La Condamine. Paris, chez Durand et Pissot, 1752, in-4°, broché.

Supplement au Journal du Voyage à l'Equateur, etc. seconde partie. Chez Durand et Pissot, à Paris, 1754, in-4°.

Lettre à M. *** dans la quelle on discute divers points d'astronomie pratique, et où l'on fait

[1] Il faut sans doute suppléer ici le mot *libris*, ou un autre analogue.

quelques remarques sur le supplement du Journal historique du Voyage à l'Equateur de M. de La C. par M. Bouguer. Paris, chez Guerin et Delatour, 1754, in-4°, broché.

In-4° oblong contenant des plans de plusieurs villes de Hongrie, de la Grece, etc. avec des estampes au commencement qui representent le fameux siege de Vienne en Autriche par les Turcs, avec les portraits des generaux des deux partis. Joannes Peters delineavit et excudit.

Histoire universelle et particulière de France.

Jo. Danielis Schœpflini, etc. Vindiciæ Celticæ. Argentorati, apud Amand. König, 1754, in-4°, broché.

Supplement au nouvel Abregé chronologique de l'histoire de France (du P. Henault), etc. pour servir à la 3e et 4e edition. Paris, chez Prault, 1756, in-8°, broché.

Bibliotheque militaire, historique et politique, par M. le baron de Zur-Lauben, contenant : 1° le General d'armée, par Onosander, traduit du grec; 2° la Campagne de Louis, prince de Condé, en 1674; 3° des Memoires concernant Arnauld de Cervoles dit l'Archiprêtre, etc. A Cosmopolis, et se vend à Paris chez Vincent, 1760, 3 vol. in-12, broché.

Généalogies.

Armorial des principales maisons et familles du royaume, particulierement de celles de Paris et de l'Isle-de-France, etc. par M. Dubuisson, ouvrage enrichi de près de quatre mille ecussons gravés en taille-douce. Paris, 2 vol. in-12, 1757.

Catalogues et Armoiries des gentilhommes qui ont assisté à la tenue des Etats generaux du duché de Bourgogne depuis l'an 1548 jusqu'à l'an 1682, tirés des registres de la Chambre de la noblesse. A Dijon, chez Jean-François Durand, graveur, 1760, grand in-fol. broché.

Abregé de la Genealogie des vicomtes de Lomagne, divisée en trois races, avec une dissertation sur la branche de Candale de la maison de Foix. Paris, chez Ballard, 1757, brochure in-12.

Nobiliaire ou Armorial general de la Lorraine et du Barrois en forme de dictionnaire, où se trouvent les armes gravées et environnées de très-beaux cartouches et mises à côté de chacun des articles qui les concernent; par le R. P. Dom Ambroise Pelletier, religieux benedictin, curé de Senones. Tome Ier contenant les annoblis. A Nancy, chez Thomas, etc. 1758, grand in-fol. de 846 pages.

Histoire des provinces et villes de France.

Memoire sur les divers accroissemens de la ville de Paris depuis Cesar jusqu'à present, etc. pour servir d'intelligence au nouveau Plan de cette ville publié par M. Robert de Vaugondy. Paris, chez l'auteur et Antoine Boudet, 1760, in-8°, broché.

Les Antiquités de Metz, ou Recherches sur l'origine des Mediomatriciens, leur premier etablissement dans les Gaules, leurs mœurs, leur religion. A Metz, chez Collignon, 1760, in-8°, broché.

Histoire moderne étrangère.

Journal historique de la campagne de Dantzick en 1734, par M.***, alors officier dans le regiment de Blaisois. Amsterdam, et se trouve à Paris chez Le Prieur, 1761, in-12, broché.

Memoires pour servir à l'histoire de la maison de Brandebourg, Berlin, 1762, 2 vol. in-12.

Histoire du Paraguay, par le R. P. Pierre-François-Xavier de Charlevoix, de la compagnie de Jesus. Paris, chez Ganeau, etc. 1756, 3 vol. in-8°.

VIES DES PERSONNES ILLUSTRES.

Vie de Witikind, par M. Dreux Du Radier, 1757, broch. in-12.

Histoire des philosophes modernes, avec leur portrait.

Anecdotes historiques et litteraires sur Philippe Desportes, abbé de Tyron, par M. Dreux Du Radier. Brochure in-12.

Memoires sur la vie de M. de Pibrac, avec les pieces justificatives, ses lettres amoureuses et ses quatrains. Amsterdam, chez Rey, 1761, in-12, broché.

Vie d'Edme Bouchardon, sculpteur du Roi. Paris, 1762, broch. in-8°.

BIBLIOTHÈQUES, CATALOGUES DE LIVRES.

Bibliotheque generale des auteurs de France : livre premier, contenant la bibliotheque chartraine, etc. par Dom Riron. Paris, 1733, in-4°, broché.

Je soussigné, Pierre-Nicolas Bonamy, pensionnaire de l'Academie royale des inscriptions et belles-lettres, historiographe et bibliothequaire de la ville, certifie le catalogue cy-dessus et des autres parts veritable comme chose à moy appartenante et que je promets inserer, incorporer et remettre dans la bibliotheque de la ville lorsqu'elle jugera à propos d'en faire l'acquisition, et au surplus me soumet tant de supleer celles qui pourroient y manquer huitaine après ladite acquisition. Fait ce dix-huit aoust mil sept cent soixante-trois.

BONAMY.

Ledit catalogue a eté paraphé par nous, Prevôt des Marchands et Echevins de la ville de Paris, et par le procureur du Roy et de ladite ville, au desir de la deliberation de ce jourd'huy dix huit aoust mil sept cent soixante-trois, et par ledit sieur Bonamy.

CAMUS DE VIARMES, MERCIER, BABILLE, DESHAYES,
BONAMY, JOLLIVET.

XII.

EXTRAIT DU CATALOGUE DES MANUSCRITS DE L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE PARIS[1].

IN-FOLIO.

ÉCRITURE SAINTE.

N° 1 (manque). — TRADUCTION ancienne d'une partie de la Bible. . . . . Ce ms. est ecrit sur velin et l'ecriture paroit être du 15e siècle. Il est couvert en velours noir avec des plaques de cuivre, et recouvert d'une vieille toile. On apprend par une note qui est à la fin qu'il fut donné en present par Tanneguy du Chatel. In-fol. quarré.

2 (manque). — ANCIENNE TRADUCTION françoise des Prophetes et des Machabées. Ce ms. est

[1] Ce Catalogue, qui appartient aujourd'hui à la bibliothèque de l'Institut, est du format in-folio, couvert en peau jaune. Au commencement se trouve la table des manuscrits manquants, écrite d'une main moderne. L'inspection de cette table démontre que, sur environ neuf cent cinquante manuscrits, il en manque plus de cent cinquante, et, comme on devait s'y attendre, ce sont les plus précieux et les plus anciens dont on a à regretter l'absence. Ce catalogue n'est point paginé; il se compose de 27 cahiers comprenant environ 600 pages.

ecrit sur velin et l'ecriture paroit être du 15e siecle. La couverture est en bois recouvert d'une basane avec des plaques de cuivre, in-fol. quarré.

3 (manque). — Commentaire latin sur les Pseaumes. Ms. in-fol. d'une ecriture gothique assez belle, à deux colonnes sans couverture. Il a appartenu autrefois au duc de Bouillon.

4 (manque). — Histoire de la Passion de N. S. Jesus-Christ, translatée du latin en françois, l'an 1398, par ordre de très excellente et redoubtée Dame Ysabelle de Baviere, par la grace de Dieu Royne de France. Le traducteur ne dit pas son nom. Ms. in-fol. sur velin à deux colonnes, d'une ecriture gothique très lisible sans être bien belle. Couvert d'un carton garni en parchemin. L'auteur, au commencement, dit qu'il a translaté cette Passion de J. C. de latin en françois sans y ajouter moralités, ystoires, exemples ou figures, l'an 1398, par le commandement d'Ysabelle de Baviere, Reine de France.

SS. Pères.

5. — Traduction du livre de la Cité de Dieu de S. Augustin, dediée au Roi de France Charles V. Ce ms. quoique ancien est ecrit en 2 colonnes sur du très beau papier. Il y a quelques feuilles dechirées et d'autres enlevées à la fin et au commencement. Il est couvert en bois. Cette couverture est en fort mauvais ordre. In-fol.

C'est la traduction de la Cité de Dieu par Raoul de Presle.

6. — Responsiones Anastasii, episcopi Niceni; Oratio catechetica S. Gregorii Nysseni; Homilia S. Chrisostomi habita post eversionem statuarum Theodosii imperatoris. Græce. Ms. in-fol. sur un papier particulier couvert en parch.

Liturgie.

8 (manque). — Missel latin, in-fol. ms. sur velin sans couverture. Il commence par la Messe qui doit se dire *in commemoratione S^e Marie per totum annum.* On trouve à la derniere page un avertissement donné au Pretre de ne laisser sur l'autel que le pain et le vin qui doivent etre consacrés, et d'oter le surplus de peur que la consecration ne s'etende sur le tout, etc. A la page 5 on voit une explication abregée des differentes parties de la messe ecrites en françois dans un langage ancien, et d'une ecriture differente de celle du corps du ms.

9. — Petit office de la Ste Messe et autres prieres tirées de la Ste Ecriture. Petit in f° ms. d'une ecriture moderne imitant l'impression, decoré de vignettes et d'autres ornemens travaillés avec beaucoup de soin et d'elegance par C. Maucourt sur papier couvert en maroquin bleu avec dorure.

10 (manque). — Livre d'eglise contenant l'office de la Vierge, l'office de la Croix, l'office du St Esprit et l'office des Morts. Ms. in-fol. sur velin, d'une belle et grosse ecriture gothique, ornée de vignettes et de figures assez bien designées et peintes de très belles couleurs. Ce ms. est couvert en velours violet et garni de fermoirs et d'ornemens d'argent dont quelques-uns manquent. Il a eté offert en 1701 en present à Emmanuel-Theodose de la Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon, par les jesuites du College de la Trinité de Lyon, comme il paroit par une dedicace qui est à la tête, dans la quelle on releve la rareté et l'elegance de ce ms.

11 (manque). — Offices propres de St Sebastien, de Ste Genevieve, de St Liez, avec l'office des Morts; le chant noté. In-fol. ecriture gothique sur velin, couverture de bois. A la fin de l'office de St Sebastien on lit ce qui suit : *Honorables hommes Nicolas le Noble et Macé Lay, maistres jurez tapissiers à Paris, ont faict faire a leurs propres coutz et despens le service de Mons. sainct Sebastien en ce present livre, l'an 1550 au mois de Decembre. Priez Dieu pour eux. Et a eté escript et notté par Dom Jehan Boucaige, chartreux.* A la fin de l'office de Ste Geneviève on lit ces mots : *Cest office de S^e Genevieve a esté escript et notté par M. Jehan Paul, prebstre chapelain de la Ste Chapelle et aussi chappelain*

ce Messieurs les Maistres Tapissiers de ceste ville de Paris. Faict ce 30e sept. 1635. Ce qui fait voir que ce livre a appartenu autrefois à la Communauté des Maistres Tapissiers.

Droit civil.

120-194. — Registres du Parlement de Paris, 60 tomes en 84 volumes in-fol. [Ces registres, dont plusieurs manquent, commencent à l'année 1254 pour finir à l'année 1664; les volumes cotés 178 à 194 renferment les tables de la collection. A la suite de la description du volume 177, on lit cette appréciation qui s'applique à l'ensemble des registres, et dont le ton ne fait pas honneur aux copistes de ces volumes :] « En general cette copie est faite avec beaucoup de negli« gence. Le latin y est defiguré horriblement. Le françois n'est gueres plus exact; souvent un « même mot, surtout si c'est un nom propre, y est ecrit de deux ou trois manieres differentes « dans la même page. Un volume annoncera une cotte au commencement et il s'en trouvera une « autre à la fin. En un mot, quand on se seroit servi de purs automates pour transcrire ces regis« tres, on ne pourroit pas avoir de plus mauvais ouvrage. »

Chanceliers et autres grands Officiers de la Couronne, Secrétaires d'État, et tout ce qui a quelques rapport aux affaires des Conseils et du Sceal.

223. — Histoire des Connetables, Chanceliers et Gardes des Sceaux, Marechaux, Admiraux, etc. avec leurs armes et blasons; ouvrage commenté et mis au jour par Jean Le Feron, l'an 1555, revu, continué et augmenté par Denis Godefroy. Paris, de l'imprimerie royale, 1658, in-fol. grand pap. couvert en carton et parch. Cet exemplaire est mis au nombre des manuscrits parce qu'il y a sur les marges des remarques ecrites à la main. In-fol. en parchemin.

224. — Histoire de la Pairie de France par M. Le Laboureur. In-fol. en veau.

225. — Traité des Chanceliers et Gardes des Sceaux de France. Fol. couvert en parch. On a recueilli dans ce traité les noms des chanceliers qui ont vecu sous chaque roi; avec la souscription des chartes où ces officiers ont souscrit.

237. — Regître de Depeches d'Etat en 1592 et 1593. In-fol. couvert en carton et parch.

Ouvrages concernant les Fiefs et les Coutumes.

238 (manque). — Lectura Andree de Ybernia de Pissis, super usibus Feudorum. — *Ibid.* Lectura Jacobi de Belvisio super usibus Feudorum. In-fol. velin, 2 colonnes, ecriture ancienne. Ce n'est pas la même main qui a ecrit les deux traités. Sans couverture.

244 (manque). — Coustumes et usages du Beauvoisis. Manuscrit in-fol. d'une grandeur moyenne, à deux colonnes, sur velin, d'une ecriture ancienne; on lit à la tête ces mots : *Ci commence le livre des coustumes et des usages de Beauvoisin celonc ce qu'il couroit en temps que ce livre fut fait. C'est assavoir en l'an de grace 1283.* Sans couverture.

Philosophie et Sciences.

259. — Nouveau système du monde, ou Entretien de Taliamed, philosophe Indien, avec un missionnaire François, divisé en trois conversations. In-fol. veau fauve. Ce manuscrit, qui est fort bien conditionné, a été ecrit pour le prince Jules Frederic de la Tour d'Auvergne; relié en veau fauve.

260. — Le Livre doi Tresor, lequel translata maistre Brunet Latin, de Florence, en Romans. In-fol. sur velin, d'une ecriture et d'un langage anciens. C'est un precis de toutes les connoissances humaines. Sans couverture.

262. — Les Livres de la Consolation de Boece, mis en vers françois avec plusieurs autres petits ouvrages du même auteur, aussi en vers, tels que son Testament, son Quodecire, son petit

Testament, et des oraisons à Notre Dame. Ce manuscrit est ecrit sur velin, d'une fort belle ecriture, qui paroit être du temps même de l'auteur, c'est-à-dire du 13e ou 14e siècle. Petit in-fol. relié en bois couvert de damas olive.

Arts.

282. — Pont-Neuf de Paris, manuscrit in-fol. commençant par les lettres patentes de Henri III pour la construction de ce pont. Il contient les devis des entrepreneurs et des details de depenses.

Belles-Lettres.

283 (manque). — Catholicon, manuscrit in-fol. sur velin, à deux colonnes, d'une ecriture très belle de l'an 1286, comme le porte la date qui est à la fin. Cet ouvrage commence par des elemens de grammaire et de rhetorique qui sont suivis d'un dictionnaire où l'on donne l'explication de tous les mots de la langue latine, avec les synonimes de ces mots : le tout en latin. Ce manuscrit n'est point parfait, il y manque quelques feuillets au commencement. Il est sans couverture et renfermé dans un carton en veau.

Poëtes.

285 (manque). — Le Roman de la rose, commencé par Guillaume de Lorris et continué par Jean de Meun; avec le Testament de ce dernier et un autre ouvrage du même en prose et en vers sur S. Denis. Ecrit sur velin d'une belle ecriture gothique, couvert en bois, in-fol.

287 (manque). — Chansons et airs en musique. Recueil de chansons avec les airs notés, ecrites en gothique sur velin, avec des bordures en vignettes, in-fol. relié en veau.

288-289. — Recueil de chansons faites en grande partie sur les gens de la cour de Louis XIII et de Louis XIV. 2 vol. in-fol. couv. en basane fort usée.

291. — Recueil de lettres originales ecrites à Mrs Henri et Adrien de Valois, renfermées dans un carton in-fol. dont le dos est brun.

Polygraphes.

292. — Recueil de lettres originales ecrites à M. Scævole de Ste Marthe par les savans et les personnes illustres de tous etats qui vivoient de son temps; in-fol. couvert en carton et pap. marbré. On a mis à la tête de ce recueil un discours qu'il fit au roi Henri 3 en 1584.

Histoire ancienne et moderne, sacrée et profane.

313. — Histoire ou Chronique depuis Adam jusqu'à Jesus-Christ. Ce manuscrit est ecrit sur velin d'une ecriture gothique. On lit à la fin ces mots : *Cy fine le livre des istoires du commencement du monde. C'est d'Adam et de sa lignée et de Noë et de la sienne et de 12 filz Israel et de la destruction de Thebes, etc.* Fol. couvert en bois.

314 (manque). — Histoire universelle. Sur un rouleau en parchemin d'une ecriture gothique avec des figures. Cette histoire commence à Adam et finit au regne de Louis XI.

Histoire.

315. — Chronicon Alberici, monachi Trium Fontium, Leodiensis diœcesis, ab initio mundi usque ad annum 1241. In-fol. relié en veau.

316 (manque). — La Fleur historiale, manuscrit ancien ecrit sur velin. C'est, comme le dit l'auteur dans son avant-propos, une compilation de plusieurs histoires tirées des anciens ecrivains, en commençant à Adam. *J'ai compilé*, dit-il, *plusieurs hystoires des faiz des anciens en brief parole*, etc. Fol. couverture de bois.

321. — Traduction françoise de Tite-Live, faite et presentée au roi Jean, par frere Pierre Berceure, prieur de S. Eloi de Paris. Manuscrit in-fol. ecrit sur deux colonnes, d'une ecriture ancienne et qui paroit être du 14e ou 15e siecle. Ce manuscrit est très bien conservé; il est couvert en bois garni de cuir de porcs, avec des garnitures de cuivre.

322. — Manuscrit contenant : 1° les anciennes ystoires selon Orose, en françois; 2° le Fait des Romains, compilé ensemble de Saluste et de Lucan, aussi en françois. Ce manuscrit in-fol. est très bien conservé; il est ecrit sur deux colonnes, d'une ecriture qui paroit être du 15e siecle; il est sans couverture.

323. — Ancien manuscrit contenant plusieurs ouvrages : 1° une partie de l'histoire d'Hercules; 2° l'histoire de la guerre de Troyes, l'histoire des Grecs et de leurs guerres contre les Perses jusqu'après la mort d'Alexandre; 3° *Les dis moraulx faiz par les philosophes et translatés du latin en franchois;* 4° une histoire du Haynault depuis la destruction de Troyes jusqu'en l'an 1467. Ce manuscrit est ecrit sur papier. La premiere page est cottée 251, ce qui fait voir qu'il est imparfait ou qu'il etoit precedé d'un autre vol. auquel il servoit de second. Fol. couv. en veau.

324 (manque). — Chronique de Frere Martin, de l'ordre des Prêcheurs. On lit à la tête de cet ancien manuscrit le titre suivant : *Ci se commencent les cromiques de frere Martin, de l'ordre des freres prescheors, chapelain et penancier de nostre pere le Pape; lesquelles chroniques il compila des vies et des faiz des grans papes et des grans empereors qui furent à Rome ou temps passé.* In-fol. couvert en peau jaune.

325 (manque). — Histoire de Genes et de Jerusalem. Cet ancien manuscrit, qui est ecrit sur velin, contient l'histoire de Gennes depuis le temps auquel les Genois eleverent ou aiderent à elever Baudouin sur le trone de Jerusalem jusqu'en l'an 1293 ou environ. Couverture de bois fort delabrée; on l'a enfermé dans un carton couvert en peau jaune; fol.

326 (manque). — Histoire des Croisades, depuis Godefroi de Bouillon. Manuscrit in-fol sur velin à deux colonnes, en françois, d'une ecriture ancienne, sans couverture. Ce livre est une traduction de Guillaume de Tyr. Je l'ai fait relier en 1770.

Histoire de France.

335. — Reflexions sur l'histoire de France avec un traité sur la noblesse, par M. le comte de Boulainvilliers. Fol. relié en veau.

336 (manque). — Les Chroniques de France, depuis la naissance de la monarchie jusqu'à la mort de Charles V inclusivement. Manuscrit in-fol. sur velin, ecrit en deux colonnes d'une ecriture de 15e siecle. La couverture en fort mauvais ordre.

338. — Manuscrit original en vers heroïques de l'an 1445, dedié à Mgr de Croy, contenant les divers evenemens arrivés en France sous les regnes de Charles VI et Charles VII, depuis l'an 1390 jusqu'en l'an 1445. Petit in-folio sur papier, contenant 332 pages. Sans couverture.

340. — Differentes pieces concernant le regne de Charles VI, et entre autres l'information du meurtre du duc d'Orleans en 1407. Ces pieces, transcrites sur des cahiers detachés, sont renfermées dans un carton in-fol. marqueté de taches noires.

341. — Extrait d'un journal pendant tout le regne de Henri roi de France et de Pologne. Après ce titre on trouve ce nota : *Tout ce qui est rayé en cet extrait a eté retranché en l'impression.* Manuscrit in-fol. très proprement ecrit d'une ecriture moderne, relié en veau.

359-364. — Memoires de Mlle de Montpensier. 6 vol. in-fol. veau marbré.

365-370. — Les mêmes, 6 vol. in-fol. veau fauve.

Histoire particulière des provinces de France.

372. — Memoires sur l'histoire de Bourgogne, par M. Prosper Bauyn, maître de la chambre

des comptes de Bourgogne. Collationné sur l'original de l'autheur, communiqué par Mr son fils, conseiller au Parlement de Dijon, dans le commencement de l'année 1711. Ce memoire contient des remarques sur l'histoire de Bourgogne tirées des actes de la Chambre des comptes. Manuscrit in-fol.

374. — Histoire de Philippe surnommé le Bon, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne. Manuscrite in-fol. d'une ecriture moderne, relié en veau.

376. — Dénombrement de tous les hommes, femmes, garçons, filles, valets, servantes et estrangers du gouvernement de Valenciennes, avec le nombre des maisons occupées et non occupées, le nombre de ses familles, des nobles, et de ses carosses, tant en particulier qu'en general; où l'on voit aussi l'augmentation ou la diminution des peuples; l'abbregé de ce qu'il y a de plus curieux dans l'histoire de la ville; le denombrement de Valenciennes en particulier avec le plan de ses rues; le recueil des prêtres, religieux, religieuses, couvens, abbayes et paroisses; celui des faubourgs, des 4 villages de la banlieue nouvelle et de toute la prevôté, avec le nombre de leurs chevaux, charues, bêtes à cornes, moutons, terres labourables, prairies, bois et forêts communes et moulins, avec la difference des mesures du pays à celles de France et diverses remarques sur ce sujet. Dedié à Mgr Magalotti, gouverneur de Valencienne, par le sr Desprez, en 1688. In-fol. Les plans des divers cartiers de Valenciennes sont coloriés. Relié en veau.

377-379. — Tombeaux des personnes illustres, nobles, celebres et autres inhumées dans les eglises de la ville et faubourgs de Paris, 3 vol. in-fol. v. f. C'est un recueil d'epitaphes qui se lisent ou se lisoient autrefois sur les tombeaux des diverses eglises de Paris. On y a representé les armoiries coloriées des defunts. Reliés en veau fauve.

382. — Le Trésor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau, etc. par le P. Pierre Dan, ministre et superieur de l'ordre de la Ste-Trinité et Redemption des captifs, fondé au château dud. Fontainebleau. A Paris, chez Sebastien Cramoisy, 1642. C'est la copie d'un ouvrage imprimé. On lit au bas du frontispice de ce manuscrit les mots suivans, qui font connoître celui qui s'est donné la peine de le transcrire : *F. H. J. Jaillot apud Fontem Bellaqueum scripsit dum viveret, filiusque ejus natu minor.* Fol. veau brun.

444. — Recueil en treize volumes in-fol. reliés en veau, contenant l'indication ou la notice de chartres et de titres concernant les diverses provinces du royaume. Le premier volume porte au dos ces mots : *Orleans et Paris.* Quelques-uns portent au dos ce mot : *Melanges.* Le dernier est une table. Il faut remarquer que la seconde partie du sixieme volume est double. Ce recueil est un inventaire du Tresor des Chartes.

Le premier volume concerne *Paris* et *Orleans.* A l'article de *Paris* l'on cite des chartes qui regardent l'hôtel royal de St-Paul, le college de Navarre, la Ste-Chapelle de Vincennes, St Mandé, St Maur, Melun, Montargis, Estampes et autres villes du Gatinois, le Valois, Beauvais, Soissons. A l'article d'*Orleans* se trouvent des notices de chartes, non seulement pour l'Orleanois, mais encore pour la Touraine, le Maine, l'Anjou, le Berry, etc.

445 à 451. — [Ces volumes concernent les différentes provinces de l'ancienne France, les affaires traitées et les négociations ouvertes avec les pays étrangers, divers points d'histoire religieuse et de droit canon ou féodal, etc.

452. — Le volume 452 contient la table générale des matières.]

Histoire de France.

482. — Médailles de France. Ce recueil contient la description et les legendes d'un assez grand nombre de medailles frappées en l'honneur de nos rois depuis Charles VII, et en l'honneur des plus grands seigneurs du royaume et des premiers officiers de la couronne. Les medailles ne sont point figurées, elles ne sont que descrites. In-fol. veau brun.

483. — Registre des pierreries du roy Louis 15, provenantes des successions de feus Mr le Dauphin et Madame la Dauphine (ses pere et mere), commencé le 1er mars 1717. In-fol. couvert en velin.

489-493. — Etat des provinces du royaume de France, dressé par les commissaires departis dans chaque province, par ordre du roi Louis 14. Cet estat est fait suivant la division des quatre gouvernemens ecclesiastique, militaire, de justice et de finances. 5 vol. in-fol. d'inegales grandeurs, couverts en carton et parchemin jaune, et reliés en forme de registres.

A la tête du premier volume on voit un memoire instructif remis par ordre du Roi à chacun de Mrs les Commissaires, chargés de faire l'etat des provinces du royaume.

499. — Projet d'une dixme royale qui, suprimant la taille, les aydes, douanes d'une province à l'autre, les decimes du clergé, les affaires extraordinaires et tous autres impôts onereux et volontaires, et diminuant le prix du sel de moitié et plus, produiroit au Roi un revenu certain et suffisant sans frais, et sans être à charge à l'un de ses sujets plus qu'à l'autre, qui s'augmenteroit considerablement par la meilleure culture des terres. 1707. Par M. le marechal de Vauban. in-fol. couvert en carton et papier marbré [1].

516. — Etat contenant la quantité des bleds, farines, grains et autres, entrées dans Paris, la consommation qui en a eté faite pendant les années 1725-1733, et ceux par qui la fourniture est faite ordinairement, savoir : 1° les grains de diverses especes et denrées arrivés à la halle et aux ports de Paris, et le prix tant des grains, pain, que desd. denrées; 2° les grains conduits en droiture dans les communautés, hopitaux et chez les boulangers et particuliers; 3° les bleds convertis en pain et vendus par les boulangers qui etalent dans la halle et marchés, les noms et demeures desd. boulangers et les lieux d'où ils tirent leurs bleds; 4° les bleds et farines que les marchands envoyent, par semaine, à la halle et port de Greve, leurs noms et demeures et les lieux d'où ils les tirent. 9 vol. mss. in-fol.

IN-QUARTO.

Ecriture sainte.

1 (manque). — Evangile de St-Mathieu en latin avec un commentaire. Ancien manuscrit ecrit sur velin, in-4°, sans couverture.

2 (manque). — Manuscrit contenant le texte de l'evangile selon S. Mathieu avec une glose interlineaire et des notes à la marge; après cet evangile suit une glose sur les epitres de S. Paul, en commençant par l'epitre aux Romains et finissant à celle aux Hebreux. Manuscrit in-4° sur velin, sans couverture. L'ecriture paroît être du milieu du 13e siecle. Ce manuscrit a appartenu à l'abbaye de Fontenay, diocese d'Autun.

4. — Evangile St-Jean ecrit en latin et en caracteres très lisibles sur velin, avec des remarques entre les lignes et sur les marges. Ancien manuscrit in-4°, relié en carton couvert d'une peau jaune.

5. — Epîtres canoniques du Nouveau Testament, avec des remarques entre les lignes et sur les marges. Le tout en latin. *Item* le Cantique des Cantiques, avec de pareilles remarques. Ancien manuscrit ecrit sur velin, in-4°.

7 (manque). — Glose super Ecclesiastem, ancien manuscrit in-4°, ecrit sur velin à deux colonnes d'une ecriture très minutée, sans couverture. Ce manuscrit a appartenu au couvent de St-Denis de Reims.

[1] Ce même ouvrage se retrouve dans le format in-4°, sous le n° 253.

11 (manque). — Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament en vers latins. Manuscrit in-4° sur velin: a appartenu jadis aux moines de St-Denis de Rheims. Ce volume est le même que le precedent.

SS. Pères.

16 (manque). — Abregé de la Cité de Dieu de saint Augustin; sermons. Ancien manuscrit contenant : 1° un abregé des 22 livres de la *Cité de Dieu* de saint Augustin; 2° quelques sermons ecrits aussi en latin. Ce livre est ecrit sur velin en 2 colonnes, petit in-4°, sans couverture.

20 A. — Sentences tirées des SS. Peres sur toutes sortes de sujets. In-4°, mar. noir, dentelle d'or.

Liturgie.

20 B. — Missale vetus; in-4° sur velin relié en maroquin rouge.

21 (manque). — Livre d'Epitres. Gothique, in-4° à 2 colonnes, à l'usage de quelque eglise. On lit à la fin ces mots : *Magister Petrus dictus Cayphas scripsit.*

25. — Heures Gothiques. Manuscrit in-4° sur velin, d'une ecriture très belle et très correcte, avec des figures et des vignettes; très bien conservé. Une autre main a ecrit à la suite des prieres à la sainte Vierge et autres oraisons à differentes intentions. Couvert en maroquin rouge.

26 (manque). — Heures Gothiques. Manuscrit in-4°, petit format sur velin avec figures et vignettes; couverture de bois recouvert d'une peau de basane.

27 (manque). — Offices de la Vierge et des Morts, manuscrit in-4° sur velin avec des estampes et des vignettes, relié en maroquin rouge et portant au dos ces mots : *Heures Gothiques.*

30 (manque). — Rituel à l'usage de quelque monastere, probablement de l'ordre de Saint-Benoît; ancien manuscrit ecrit sur velin d'une très grosse ecriture très lisible; in-4° sans couverture.

34-40. — Tractatus de Sta Trinitate, de sacramento Penitentiæ, de Indulgentiis, de sacramento Ordinis, de Matrimonio, de Decalogo, et Tractatus in Epistolam ad Romanos. Manuscrits in-4°, 7 vol. C'est un cours de theologie scholastique fait par M. Moriau et ecrit de sa main dans les années 1718 et 1719.

Théologie.

54. — Enluminures du fameux Almanach des Peres Jesuites, intitulé *La deroute et confusion des Jansenistes, ou triomphe de Molina, jesuite, sur saint Augustin.* Manuscrit in-4° sur papier, couv. en veau.

59 (manque). — Varii Tractatus spirituales; ancien manuscrit ecrit sur velin en deux colonnes, couvert d'une seule peau de parchemin, in-4°. Il a appartenu anciennement au couvent de St-Denis de Reims. On lit au bas de la 1re page, qui commence par des reflexions morales sur l'histoire de Naaman, gueri de la lepre, la note suivante : *Librum istum dedit conventui pro communi libraria dominus Jacobus Joffridi, abbas istius ecclesie, anno Domini 1481.*

60. — Introduction à la Philosophie, ou de la Connoissance de Dieu et de soi-même; in-4° relié en veau. Sur la couverture interieure on lit ces mots : *Ce Traité est de M. l'Evêque de Meaux; il appartient à M. l'abbé Bossuet, à present Evêque de Troyes.* Relié en veau.

63 (manque). — Manipulus florum collectus a magistro Roberto de Ybernia, quondam socio de Sorbona. C'est un recueil de passages tirés de differens auteurs et rangés sous divers titres par ordre alphabetique. L'auteur donne à la fin une liste des livres et des ouvrages des saints

docteurs et autres ecrivains les plus connus de son temps. Manuscrit in-4° sur velin, tres bien conservé; d'une ecriture ancienne assez difficile à lire. Relié en peau jaune.

Droit Canon.

Constitutions et Décrétales des Papes, rassemblées en cinq livres par frere Raymond, chapelain et penitencier du pape Gregoire, et adressées par ce meme pape aux universités de Paris et de Bologne. Ancien manuscrit in-4°, ecrit sur velin en deux colonnes. On lit à la fin, sur le recto du dernier feuillet, ces mots qui paroissent avoir rapport à cet ouvrage et peut-être même à cet exemplaire : *Datum per manum domini abbatis Sancti Pauli Lugdunensis, commissarii domini Pape super hujus modi constitutionibus publicandis, collatione facta cum extracto ab originali immediate et a tabellione signata. An° Domini 1340, sabbato ante dominicam qua cantatur Letare Jerusalem.* Sans couverture.

74. — Traité historique et canonique sur les livres defendus : in-4°, broché. Cet ouvrage, qui paroit avoir eté destiné à l'impression, a eté examiné par un censeur qui y a fait des corrections et qui en a paraphé toutes les pages. Cependant il n'y a pas d'apparence qu'il ait jamais passé par les mains de l'imprimeur.

75. — A Defence of the supremacy of y sea of Rome ag^t the modern calumny of y reverend Dr Pierre, etc. Ce manuscrit en faveur de la supremacie du siege de Rome est ecrit en anglois. In-4°, couverture brune en peau.

77 (manque). — Statuta ordinis Cysterciensis. Libellus statutorum Cysterciensis ordinis, illorum videlicet que ad regularem observantiam, correctionem morum, viteque disciplinam pertinere noscuntur. Ancien manuscrit ecrit sur velin d'une ecriture fort grosse, correcte et très lisible. On trouve à la fin la bulle du pape Benoît XII pour la reforme de l'ordre de Citeaux ecrite d'un caractere moins gros. Ce manuscrit a appartenu aux moines de Chalis. In-4° couvert d'une simple vieille feuille de parchemin.

80 (manque). Statuts de l'ordre de St-Michel, etabli en 1476 par Louis onze. Manuscrit in-4° sur velin, ecriture gothique très lisible. Il y a à la fin deux listes de chevaliers morts. La premiere commence au 1er jour de mars 1517. L'autre au jour St-Jean 1529. Cette seconde liste ne comprend que trois chevaliers. Ce manuscrit est couvert en velours rouge.

Ouvrages concernant les Fiefs et les Coutumes.

98. — Coutume de Meaux. Manuscrit recueilli par feu M. Morian. Ce sont des cahiers detachés renfermés dans un carton.

Ouvrages particuliers sur le Droit et les Procédures.

Recueil d'observations et de remarques sur differens objets de jurisprudence et de police rangées par ordre alphabetique. Manuscrit in-4° consistant en des cahiers detachés renfermés dans un carton. Ce recueil a eté fait par M. Morian, qui en a ecrit lui-même la plus grande partie.

Philosophie et Sciences.

117 (manque). — Divers traités sur differentes parties de la Philosophie, empruntés de plusieurs auteurs, comme d'Avicenne, etc. Manuscrit in-4° sur velin, écrit à deux colonnes par differentes mains, en caracteres fort menus. Ce manuscrit a appartenu jadis au couvent de St Denis de Rheims. Sans couverture.

118. — Manuscrit grand in-4° ou petit in-folio sur papier, d'une ecriture assez ancienne et mauvaise, intitulé : *L'Estat de Fortune et de Vertu, party en trois livres, ou premier des quelz est souve-*

rainement demontré le poure et foible estat de Fortune contre l'oppinion commune. Il est couvert d'une vieille couverture de bois, dont un coté est à moitié emporté.

121. — Devoirs des Grands. Manuscrit in-4°. On y voit les regles que M. de Conty s'etoit faites pour sa conduite particuliere. Relié en maroquin rouge.

122. — Devoirs d'un grand seigneur. Ce manuscrit est un recueil de plusieurs petits traités moraux et politiques sur les devoirs d'un grand seigneur envers le Roi en qualité de parfait courtisan, envers lui-même, envers les autres et envers Dieu, etc. In-4°, m. v. avec les armes de Mazarin.

127. — Petrarchæ Manuscript. Manuscrit ancien contenant les ouvrages suivants de Petrarque :

1° Francisci Petrarchæ de Remediis utriusque fortunæ libri 2;

2° Ejusdem Secretum de contemptu mundi libri 3;

3° Ejusdem de Vita solitaria libri 2.

On trouve à la fin 26 lettres de saint Jerôme. Ce manuscrit est ecrit sur papier in-4° couvert en veau.

134. — Liber de Animalibus, Avibus, Lapidibus et sculpturis Lapidum. Ancien manuscrit in-4°, ecrit en deux colonnes sur velin, d'une ecriture assez difficile à lire quoique un peu grosse. Au nombre des ouvrages qui traitent *de sculpturis lapidum*, c'est-à-dire des vertus attribuées à certaines pieres à raison des figures et empreintes qu'elles ont naturellement, on y remarque un composé par un certain philosophe juif nommé Techel. L'auteur dit l'avoir traduit de sa langue originale en latin. On trouve à la fin de ce même manuscrit *Meditationes beati Bernardi abbatis.* Couvert d'un parchemin.

Arts.

138. — Manuscrit in-4° petit format, portant au dos *Mundus imago Dei.* Ce manuscrit est rempli de desseins faits à la main, representant quelque sujet moral avec quatre vers latins au bas de chacun, relatifs au sujet representé, et vis-à-vis la figure une instruction morale aussi relative au sujet. Quelqu'un a ecrit au bas de la premiere page ces mots, avec du crayon : *Originaux de la main de Theodore de Bry*[1]. Couvert en veau.

139-140. — Deux Manuscrits in-4° converts en parchemin, contenant des memoires d'argent donné à differens peintres pour divers ouvrages de leur art. L'un commence à l'année 1681 et va jusqu'en 1743 inclusivement. L'autre commence en 1694-1726 inclusivement. Ce second a en tête ces mots : *Memoire de l'argent que j'ai donné des copies que j'ai fait faire pendant l'année 1694.* (Je n'ai pu rien decouvrir qui m'ait appris de qui ces memoires viennent.) Relié en parchemin.

Belles-Lettres.

147. — Les Fables d'Esope, d'Avien, d'Alphonse et aulcunes joyeuses de Poge Florentin, en françois et en prose. Manuscrit in-4° sur velin, d'une ecriture gothique, assez grosse et très lisible, avec un grand nombre de figures enluminées représentant les sujets de chaque fable. Ce manuscrit n'est pas complet. Le commencement de la vie d'Esope qui est à la tête manque. Il manque aussi quelque chose après le folio 112. Couvert en parchemin.

Polygraphes.

160. — Œuvres diverses d'Alain Chartier[2], sur velin. Ce manuscrit n'est point complet. On

[1] Théodore de Bry ou de Brie, né à Liége en 1528 et mort à Francfort-sur-le-Mein en 1598, fut à la fois dessinateur, graveur, imprimeur et libraire. Comme graveur, son œuvre est considérable et ses productions estimées.

[2] Hænel, dans son *Catalogus librorum manu-*

l'a d'ailleurs gâté en coupant dans plusieurs endroits les vignettes et lettres grises. In-4° grand. Relié en veau.

167. — Recueil de pieces concernant le Regiment de la Calotte. Manuscrit in-4°, relié en veau.

Géographie et Voyages.

169. — Le Voyage raccourcy d'un quidam à Fontainebellean avec plusieurs choses rares et curieuses qu'il a vues, ensemble la relation veritable de tout ce qu'il a veu et faict, et de ce qui s'est passé tant en son aller qu'en son revenir. De plus une charte du chemin de Fontainebelleau qu'il faut tenir. Le tout enrichy de figures, composé et calculé par le même auteur. Divisé en quatre livres et dedié à celuy qui voudra s'attribuer cet honneur. A Paris, chez Nicolas Gougnio, à la rue Pavée d'Estouppes, à l'escu de France et de Navarre, 1631. Tel est le titre d'un manuscrit in-4° couv. en papier rouge.

170. — Description d'Allemagne, Italie, Hongrie, Bohême, Pays-Bas, Angleterre et Ecosse. Ouvrage composé par M. Henry, duc de Rohan, et dedié par lui-même à Mme sa mere; le tout commencé, ainsi que son voyage, le 8 de may 1598, et fini dans le mois de fevrier de l'année 1600. C'est l'original ecrit de la propre main de l'auteur, relié en veau brun, portant au dos : Rohan.

Histoire ancienne et moderne, sacrée et profane.

171. — Stato della Religione Cattolica in tutto il mundo, por la Santita di nostro Signore Innocentio XI, d'Urbano Cevri, segretario della congregatione di Propaganda, 1677. In-4°, relié en veau.

182. — Raccolta de Conclavi di Pio Pontafici, con discorso di Gio. Francesco Lottini sopra l'attione del Conclave; e discorso di Felice Gualterotti da Orvieto, por confutatione del trattato di Gio. Franco Lottini sopra la medesima matteria. Manuscrit in-4°.

199. — Ancien manuscrit in-4° ecrit sur papier, dont le commencement est assez mal en ordre. Il contient une genealogie en vers françois de René, roi de Jerusalem et de Sicile, duc de Lorraine et de Bar, addressée à ce prince par l'auteur. Cette genealogie paroit avoir eté composée principalement sur les epitaphes des ancêtres de René qui se trouvoient alors dans les divers lieux de leur sepulture. 2° Une Chronique des Rois de Jerusalem en prose, et principalement de ceux de la maison de Lorraine. Il y a à la fin un article qui contient des prieres, des hymnes et des vers latins. Ce manuscrit est couvert en bois.

200. — Historia di Napoli, scritta in quattro libri da Nolar. Antonio Castaldo, delle cose succedute a suoi tempi nel governo di D. Pietro di Toledo, marchese de Villafranca, dove si descrive il tumulto succeduto in Napoli per evitare l'inquisitione, all'uso di Spagna, ne l'anno 1547; et l'infelice fine de Ferrante Sanseverino, ultimo prencipe di Salerno. Manuscrit in-4°, d'une ecriture moderne, relié en parchemin.

Histoire de France.

209. — Manuscrit in-4°, petit format sur papier d'une ecriture assez difficile à lire et qui paroît être du commencement du 16e siecle, contenant : 1° des vers sur la guerre de Troyes en françois; 2° *Epithaphium Karoli septimi, quondam regis Francia, editum per dominum Ludovicum de Rupe Canardi, Xantonensem episcopum;* 3° une espece de chronique de France, depuis l'origine des François jusqu'à Charles VIII; 4° une autre chronique des Ducs de Normandie et Rois d'An-

scriptorum qui in bibliothecis Galliæ... asservantur, a l'article de la Bibliothèque de l'Institut (ancienne bibliothèque de la Ville), a transformé le titre de ce manuscrit en celui-ci : *Alani Carthus. opera.*

gleterre; 5° Complainte du Trepas de Charles VIII, roi de France, par Octavien de S. Gelais, evêque d'Angouleme, en vers francois, avec l'epitaphe de ce prince, aussi en vers françois. Petit in-4°, maroquin rouge.

219 (manque). — Desseins des Conquêtes du Roi (Louis XIV), depuis 1667-1692, peintes par le sieur de Vandermeulen, presentés à Sa Majesté. Ces desseins sont coloriés et forment une suite de 19 tableaux, sans compter le cartouche qui renferme le titre. In-4° oblong, couverts en maroquin vert avec dorures.

222-224. — Nouvelles à la main depuis le 15 juillet 1732 jusqu'au 14 janvier 1737 inclusivement, contenues en 3 vol. in-4° et recueillies par M. D. F. Regnard, ancien consul et ancien echevin de Paris. Reliés en parchemin.

Histoire particulière des provinces de France.

Instructions pour Mrs les Marguilliers en charge de l'eglise paroissiale de St-Leu-St-Gilles, fondée à Paris, rue St-Denis. 1709; manuscrit in-4°, relié en veau.

228. — Recettes des quêtes et des offrandes de la confrerie du S. Sacrement erigée dans l'eglise paroissiale de St-Jacques-de-la-Boucherie, à commencer du 1er may 1737-1745. Avec la depense generale. Manuscrit in-4°, relié en parchemin.

236. — Chronica venerandorum abbatum illustriumque hujus beatissimi athletæ Christi Benigni Divionensis monasterii benefactorum atque fundatorum, cui maximo cum labore multisque lucubrationibus adjunctum est, quod post venerabilem hujus præfati cœnobii patrem Halinardum (?) reperies. Manuscrit in-4° sur papier moderne, couvert en parchemin.

Mélanges sur l'histoire de France.

243. — Abregé historique des monnoies de France, in-4°, couvert en carton; cette histoire va jusqu'à la fin de Louis 14. Cet abbregé est très-succinct.

Histoire heraldique.

272-273. — Reconnoissances par lesquelles M. d'Hozier, garde de l'Armorial general de France, reconnoit que les armoiries de differens particuliers dans toutes sortes d'etats et de diverses communautés religieuses et corps de metiers ont eté enregistrées à l'Armorial general. Ces reconnoissances sont ecrites sur des feuilles de parchemin in-4° avec les armoiries figurées et coloriées au haut de chacune. Elles sont rangées par Generalités et renfermées dans deux cartons in-4° portant au dos : *Recueils d'Armoiries, etc.*

274 A. — Extrait des Genealogies des principales familles de Paris, avec leurs armoiries coloriées. Manuscrit in-4° couvert en veau.

274 B. — Extrait des Genealogies de plusieurs illustres familles de Paris. Manuscrit in-4° couvert en veau.

278. — Relatione della casa Colonna et Orsina, e loro origine con gl'avvenimenti passati tra queste, et i pontefici di quei tempi. Manuscrit in-4° relié en parchemin.

IN-DOUZE.

Ecriture sainte.

1 (manque). — Biele latine contenant l'Ancien et le Nouveau Testament. Manuscrit in-12, forme de billot, sur velin à deux colonnes, d'une ecriture ancienne très fine. Couverture de bois. Il y a à la fin une table des matieres assez etendue.

LITURGIE.

6 (manque). — OFFICE de l'Église. Manuscrit in-8° sur velin, avec figures et vignettes, couvert en maroquin rouge.

7 (manque). — HEURES GOTHIQUES, manuscrit in-8° sur velin relié magnifiquement en maroquin bleu, avec dorure sur tranche et sur la couverture.

8 (manque). — HEURES GOTHIQUES, manuscrit in-8° sur velin, d'une grosse écriture, avec figures et vignettes. On a représenté à la tête les armes d'une famille, avec les portraits de ceux à qui elles appartiennent. On y voit le père, la mère et 4 enfans avec des habillemens du temps.

10 (manque). — HEURES DE LA VIERGE, manuscrit sur velin orné d'un grand nombre de figures et de vignettes, très bien conservées. On trouve à la fin les *15 Joies de la Vierge* en françois, avec d'autres prières aussi en françois à la Ste Trinité, etc. Ces prières sont suivies de plusieurs oraisons et antiennes en l'honneur des SS.; la dernière est pour Ste Apolline. In-8° couvert en velours bleu.

11 (manque). — LIVRE D'ÉGLISE contenant des prières latines à Dieu et aux Saints avec beaucoup de figures et petites mignatures fort bien conservées. Manuscrit gothique sur velin, in-8°. L'on a écrit à la tête et à la fin de ce manuscrit la liste des enfans d'André de Mastaing, avec les noms des parrains et marreines qui les ont tenus sur les fonds de batême.

12 (manque). — HEURES GOTHIQUES, manuscrit in-8° sur velin, d'une écriture très lisible. On lit à la fin, d'une écriture plus moderne, ces mots : *Jacques de Thuisy ay donné ces presentes à ma bonne niepce Perrette de Bezannes, femme de maître Hubert Cauchon, espousée en l'Église le jour du mois de , l'an de grace 1493. Dieu les gart de mal.* Après vient une profession de foi.

13 (manque). — OFFICE DE L'ÉGLISE, manuscrit in-8° sur velin, avec figures et vignettes, et relié en maroquin vert, avec dorure.

15 (manque). — HEURES à l'usage de Rome tout au long sans riens requerir. Manuscrit in-8° sur velin, avec figures et vignettes, couvert en maroquin rouge et avec dentelles dorées sur la couverture.

16 (manque). — ANCIEN MANUSCRIT écrit sur velin, contenant l'office de la Vierge. In-8°, couverture de bois et vignettes; commençant par un calendrier et finissant par une oraison à Ste Appolline.

17 (manque). — OFFICE DE LA VIERGE, manuscrit in-8° sur velin, couvert en veau. La couverture garnie de broderie d'or.

18 (manque). — HEURES GOTHIQUES, manuscrit in-8°, petit format sur velin, relié en maroquin bleu, avec dorures, et orné d'un grand nombre de figures. Il finit par une oraison de *St Fiacrio*, d'une écriture différente de celle du corps du manuscrit.

21 (manque). — HEURES ANCIENNES, manuscrit in-8° sur velin, avec une multitude de figures et de vignettes qui y sont prodiguées; couvert en maroquin rouge avec filets.

22 (manque). — HEURES GOTHIQUES, manuscrit in-8° sur velin, avec des marges très larges, des figures et des vignettes; couvert en velours vert.

25 (manque). — HORE DE Sta CRUCE, ancien manuscrit sur velin, avec figures et vignettes enluminées; commençant après le calendrier par une antienne à St Jean-Baptiste et finissant par l'office des Morts. In-8°, veau brun.

26. — PETIT LIVRE D'OFFICE, manuscrit in-16 sur velin, d'une écriture gothique, commençant par ces mots : *Secundum Iohannem*, et finissant par ceux-ci : « Les XV joies de N. D. » Couvert en maroquin rouge.

27 (manque). — LIVRE D'HEURES contenant l'office de la Vierge, de la Croix, du St-Esprit et des Morts, à l'usage du diocèse de Macon. Manuscrit sur velin orné de vignettes. On trouve à la

fin des prieres en vers françois addressées à la croix du Sauveur, à sa couronne d'epine et à la lance qui lui perça le côté. In-12, couvert de velours noir.

29 (manque). — L'Office de la Ste Vierge avec l'office des Morts. Manuscrit sur velin avec figures et vignettes enluminées, d'une grosse et belle ecriture. Il commence après le calendrier par une oraison à St George. Il y a à la fin quelques feuilles qui manquent. In-8° relié en veau. La couverture est moderne.

39 (manque). — Processional noté à l'usage de M. le Chantre de la Ste-Chapelle de Paris. Ancien manuscrit sur velin, in-12, sans couvert.

40. — Livres des Prières en allemand, sur velin. Petit in-12, couvert en veau.

41. — Autre Livre de Prières en flamand. In-12, couvert en maroquin noir.

42 (manque). — Prières de la Synagogue des Juifs, en langue hebraïque. Manuscrit sur velin in-12 oblong, couverture de bois.

Théologie.

57. — Traduttione o sia transportatione in italiano d'un libretto composto in lingua francese, continente cinquanta verita christiane, distribute in dieci capi da Indrissarci, a la vera strada d'una bona morte. Manuscrit in-12, moderne, couvert en papier marbré.

59 (manque). — Vox Veritatis, Scientia Veri, Spiritus Precum, septem Psalmi Pœnitentiales, Litaniæ. Manuscrit in-8° sur velin, d'une ecriture moderne, très belle et ornée de figures très elegantes; couvertures de maroquin noir.

65 (manque). — Manuscrit in-8° oblong en hauteur, du 12e siecle ou au plus tard du commencement du 13e. Il contient des Lettres d'Hildebert, eveque du Mans, d'Yves de Chartres et d'autres auteurs. Il y a un recueil de passages tirés de S. Augustin, de S. Jerôme, de S. Leon et d'auteurs plus modernes comme M. Anselme. Relié d'un carton couvert de peau.

Philosophie et Sciences.

89. — Manuscrit in-12, ecrit en italien, dans lequel on a dessiné les marques que portoient dans le tems les chevaux des Princes, Seigneurs, etc. des differens pays, pour les reconnoitre. On y a joint un petit traité des maladies aux quelles les chevaux sont sujets et des remedes propres à les guerir. Le Roi de France qui regnoit alors etoit un Henry et probablement Henry IV. Couvert seulement en papier.

90. — Revelation des misteres des Teintures essentielles des sept metaux et de leurs vertus medicinales, par F. Basile Valentin, traduits de l'allemand par J. Israel, en 1668. Manuscrit in-8°, relié en veau.

93-94. — Denombrement general par ordre alphabetique des plantes qui se trouvent aux environs de Paris, par M. Sebastien Vaillant, professeur royal des Plantes au jardin du Roi et associé de l'Academie royale des Sciences. Manuscrit in-8°, 2 vol.; copié de la main de M. Dantidisnard sur l'original ecrit par M. Vaillant lui-même. Les 2 vol. sont reliés en veau.

Arts.

96. — Indication des beaux morceaux de Peinture et de Sculpture qui se voyent dans Paris. Manuscrit in-24, couvert de papier marbré.

Poëtes.

106. — Le Festin des Vertueux, par le sieur Dersigny ou Deusigny. Ce festin est composé de 58 mauvais sonnets, où l'auteur fait parler les Vertus et les Vices. Les 4 Vertus cardinales font le premier service. La Pudeur, la Modestie, la Civilité, la Bonté font 4 plats d'entremets, et ainsi du reste. In-8°, relié en veau.

POLYGRAPHES.

113-114. — RECUEIL en 3 vol. in-8°, contenant les ouvrages du comte de Gamaches. Ce manuscrit paroît être original; il est rempli de plusieurs anecdotes curieuses. Il y a en particulier une liste des Maîtres des Requestes et de tous les Magistrats qui composoient le Parlement du temps de M. Fouquet, sur-intendant des finances, avec leurs portraits et leurs bonnes ou mauvaises qualités. Cette liste avoit été faite par ordre de M. Fouquet. Relié en veau.

HISTOIRE PARTICULIÈRE DES PROVINCES DE FRANCE.

126. — FONTAINES ET REGARDS de la ville de Paris et de la campagne, 1730; manuscrit in-8°, couvert en maroquin rouge. On y voit toutes les fontaines et regards dessinés à l'encre de la Chine très proprement, avec l'explication d'une ecriture aussi très propre; relié en maroquin rouge.

127. — EXTRAITS tirés du livre et des cartulaires de la bibliotheque du Roi. Ces extraits sont des precis de bulles de Papes et de chartres de nos Rois et autres pour St-Maur-les-Fossés, St-Victor, la Ste-Chapelle, l'Evêque et le Chapitre de Paris. Manuscrit in-12, assez mince, en papier marbré.

128 (manque). — CARTULAIRE de l'abbaye de St-Ymier en Auge, contenant plusieurs chartes du 13e et 14e siecles, dont les unes sont en latin, les autres en françois. Manuscrit in-8° sur velin, dont l'ecriture paroit être du 14e siecle. Sans couverture.

130. — COPIES DE TILTRES concernant le prieuré de St-George *de Gannayo*, diocese de Troyes, qui pourroient être adjoutés à ceux que M. Camusat a donnés au public en son *Promptuarium*. Ces tiltres ont eté copiés à la suite de l'*Officium S. Georgii Martyris cum Octava : ad usum Prioratus Sti Georgii de Gannayo, Trecencis diœcesis;* Trecis, Carolus Briden, 1692. In-12, relié en veau.

131. — DIVERSES CHARTES concernant l'eglise et les moines de St-Lucien de Beauvais, avec un catalogue des eveques de Beauvais, recueillis dans un manuscrit qui est de l'année 1609. Il commence par le journal d'un devot illuminé qui rend compte de la maniere dont il a passé certains jours. Ce journal est ecrit en latin. Manuscrit in-8°, couvert en parchemin.

DOMAINES, REVENUS DE SA MAJESTÉ, DÉPENSES, ETC.

133. — ETAT ET MENU GENERAL de la depense ordinaire de la Chambre aux deniers du Roy, année 1706. On y voit quelles sont les personnes qui ont eu droit de manger aux tables du Roi durant cette année. Manuscrit grand in-8°, couvert en carton et parchemin.

HISTOIRE HÉRALDIQUE.

137. — PETIT TRAITÉ DE BLASON, sur l'origine des armoiries et la maniere de les blasonner. Manuscrit in-12 sur velin, caracteres gothiques, couvert en velours.

XIII.

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

POUR L'ACCEPTATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE FEU M. TAUNIER,

PAR LUI LÉGUÉE À LA VILLE.

(Archives nationales, H 1873, fol. 26 v°.)

15 septembre 1768.

Ce jour, Nous, Prévôt des Marchands et Échevins de la Ville de Paris, assemblés au Bureau

de la Ville avec le procureur du Roy et de la Ville. Monsieur le Prévôt des Marchands a dit que feu M. Joseph Tauxier, avocat au Parlement et ordinaire de la Ville, par le deuxième de ses codiciles olographes, en suite de son testament, aussy olographe, du 17 février 1755, et ledit codicile du 16 septembre 1761, le tout contrôlé et déposé à Me Delattre de Colleville, notaire à Paris, le 10 juin dernier, ayant légué à la Ville sa bibliothèque, pour être jointe à celle de feu M. Moriau, en nous priant de lui permettre d'y mettre pour condition de payer à M. le marquis de Vastan et à Mme la marquise de Janson, ou au survivant d'eux, une somme de quatre mille livres, à partager entre eux par égale portion, s'ils sont vivants l'un et l'autre, sinon la totalité au survivant, ladite somme payable seulement après le décès de la femme et de la sœur dudit Me Tauxier, et cependant, à compter du jour de son décès, de payer à sa femme ou, à son défaut, à sa sœur, si elle survit à sa femme, la somme de deux cents livres de rente viagère, pour tenir lieu à sa femme de l'usufruit qu'elle a de ses biens, et à sa sœur pour subvenir aux infirmités qui sont une suite de son grand âge, il croit devoir Nous proposer de délibérer sur l'acceptation de ce legs; que, quoique la condition opposée par ledit Me Tauxier rende pour la Ville ce legs plutôt une acquisition qu'une donation, il est persuadé que Nous entrerons dans les sentiments dudit Me Tauxier, qui sont une suite de son attachement pour la Ville, et que Nous ne refuserons point à sa mémoire, en acceptant cette bibliothèque, un témoignage de la satisfaction que le Bureau a toujours eue de ses services; et a ajouté que le zèle et l'entier dévouement avec lesquels ledit Me Tauxier s'est livré en toutes occasions à la défense de la Ville semblent exiger de Nous une récompense qui s'étende sur sa veuve et sur sa sœur, que son désintéressement ne lui a pas permis de laisser dans un état aussi heureux qu'il l'auroit désiré.

Sur quoy, vu ledit codicile, ouy le procureur du Roy et de la Ville, et après en avoir délibéré, voulant donner à la mémoire dudit Me Tauxier une preuve de notre satisfaction du zèle et de l'entier dévouement avec lesquels il s'est livré au service de la Ville, avons, à ce consentant le procureur du Roy et de la Ville, arrêté que le legs fait à la Ville, par ledit défunt Me Tauxier, de sa bibliothèque, sera par Nous, pour et au nom de la Ville, accepté, pour être jointe à celle de feu M. Moriau, appartenant à la Ville, et qu'il sera payé par la Ville audit sr marquis de Vastan et à ladite dame marquise de Janson, ou au survivant d'eux, la somme de quatre mille livres à partager entre eux par égale portion. . . . . .

. . . . . .

Fait et arrêté au Bureau de la Ville, le 15 septembre 1768.

Signé : Bignon, Vieilbard, Boucher d'Argis, de Lens, de la Rivière, Joullivet.

EXTRAIT DU SECOND DES CODICILES DE Me JOSEPH TAUXIER.

Je lègue ma bibliothèque à la Ville de Paris, pour être jointe à celle de M. Moriau. Ce n'est pas qu'elle puisse, en aucune manière, lui être comparée; cependant il y a dans ma bibliothèque un *Tractatus Tractatuum*, que je ne crois point être dans celle de M. Moriau; un *Traité* de Joannes de Terra Rubra, sur ce qui est à observer lorsqu'un de nos rois vient à tomber dans l'état où s'est trouvé Charles VI, qui n'étoit et n'est peut-être pas encore dans la bibliothèque du Roy; un recueil d'édits, déclarations et arrêts, dans lequel il y a, à la vérité, une lacune de plusieurs années, à l'occasion du procès que j'ai eu avec les enfans de ma première femme, et un recueil de factums en bon ordre, qu'on pourra joindre à ceux que M. Moriau avoit rassemblés.

. . . . . .

XIV.

DEVOIRS DE L'HISTORIOGRAPHE ET DU BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE.

(Archives nationales, H 1873, fol. 653.)

20 juillet 1770.

L'historiographe de la Ville sera tenu de continuer les deux corps d'histoire qui auront été commencés par ses prédécesseurs, l'un de la Ville de Paris, l'autre de l'Hôtel de ladite Ville, tant du passé jusqu'à présent que pour l'avenir, et de Nous communiquer tant les projets qu'il aura formés pour parvenir à la suite de la composition desdits deux corps d'histoire, que lesdits deux corps d'histoire, toutefois et quantes il en sera par Nous requis.

Lesdites histoires, tant ce qui aura été composé avant luy que ce qu'il en aura fait, appartiendront à la Ville en manuscrits, pour par Nous en faire tel usage que Nous adviserons bon être, les dédier à qui il appartiendra, les faire imprimer si Nous le jugions à propos, aux dépens de ladite Ville; et, en cas d'impression, voulons bien en donner audit historiographe vingt-quatre exemplaires reliés aux armes du Roy et de la Ville, sans pouvoir, par ledit historiographe, faire faire ladite impression, en son nom ou autrement, ni demander et obtenir aucun privilége pour raison de ce, sur quelque prétexte que ce puisse être, même sur celui que ce seroit à ses frais et dépens. Et, en cas de décès dudit historiographe, toutes les compositions desdites histoires, et les matériaux qui se trouveront parmi ses effets et qui y auront servi, appartiendront en entier à la Ville, ce dont ledit historiographe sera tenu de faire sa soumission au greffe, en suite de la minute de sa commission. Et sera tenu ledit historiographe de ne rien écrire, directement ou indirectement, contre les intérêts et le bien du Roy et de la Ville.

Le bibliothécaire de la Ville sera tenu de continuer l'inventaire général raisonné, et par matières, des livres, cartons, registres, manuscrits, pièces fugitives, médailles, jettons, collections et autres, au fur et à mesure des nouveautés qui pourront entrer dans la bibliothèque de la Ville, et sera aussi tenu de s'en charger, sur un état qu'il fournira au greffe de la Ville tous les trois mois, après que lesdites pièces auront été reconnues et approuvées par le Bureau.

Si, dans le travail qu'il fera pour la suite et le complet de la bibliothèque, il juge qu'il est nécessaire de changer quelques éditions, vendre quelques livres doubles, ou de faire achat de quelques livres ou autres choses propres à la bibliothèque, il sera tenu de rendre compte de ses propositions par un mémoire au Bureau, et il ne pourra agir que sur une délibération du Bureau, dont il lui sera remis un double.

Il se conformera aux jours indiqués par le Bureau pour l'ouverture de la bibliothèque au public; il aura soin que personne ne puisse emporter aucun livre et autres effets, sous quelque prétexte que ce puisse être, et il ne lui sera pas loisible de prêter aucun effet de ladite bibliothèque sans une permission par écrit du Bureau.

Il veillera sur la conduite du sous-bibliothécaire et du portier de l'hôtel de la bibliothèque, et à ce que tous les lieux en soient tenus continuellement en état de propreté et de sûreté.

S'il se trouvoit quelques changements, augmentations et raccommodages à faire dans lesdits lieux, il sera tenu d'en présenter un mémoire au Bureau, qui donnera les ordres nécessaires.

Il veillera à ce que le sous-bibliothécaire soit toujours présent les jours de l'ouverture de la bibliothèque au public.

Tous les frais de bureau généralement quelconques seront pour son compte, sans pouvoir par lui prétendre aucune sorte d'indemnité, ou gratification, ou augmentation d'appointements.

Lorsqu'il entrera en exercice de ladite commission, il sera tenu de se charger, au bas de l'inventaire général qui sera déposé au greffe, de tous les effets de ladite bibliothèque, et de ceux qui auront pu y être déposés depuis, suivant l'état qui en sera au greffe de la Ville.

Il jouira du même logement, audit hôtel de la bibliothèque, et des autres endroits y attachés, dont aura joui son prédécesseur.

Fait et arrêté au Bureau de la Ville, le 27 juillet 1770.

Signé : Bignon, de Lens, de la Rivière, Basly, Sarazin et Jollivet.

XV.

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA SUCCESSION MORIAU.

(Archives nationales, H 1961.)

Du jeudy quinze mars mil sept cent soixante-dix.

Monsieur le Prévôt des Marchands a dit que feu M. Moriau, ci-devant avocat et procureur du Roy et de la Ville, a, par ses testament et codicil olographes en date des 11 et 14 mai 1759, déposés à Me Bontemps, notaire à Paris, le 21 dudit mois, contrôlés le 22 du même mois, insinués à Paris le 27 août audit an, suplié Messieurs les Prévôt des Marchands et Échevins d'accepter le don et legs qu'il leur faisoit de sa bibliothèque, manuscrits, recueil de pièces fugitives, tant imprimées que manuscrites, cartes, estampes, desseins exécutés à la main, médailles, médailler, deniers comptans qui se trouveroient lui appartenir au jour de son décès, et de tout ce qui pouroit lui rester dû pour honoraires jusqu'au jour de sa démission, plus de tous les jettons faisant partie du médailler.

Que mesdits sieurs les Prévôt des Marchands et Échevins ont accepté ce legs, dont la délivrance leur a été faite, et que, par acte passé devant Bellanger, notaire, le 22 juillet 1760, entre lesdits sieurs Prévôt des Marchands et Échevins et les légataires universels dudit sieur Moriau, contenant compte des sommes revenantes à ladite Ville à cause dudit legs, les légataires universels se sont trouvés, au moyen des différentes cessions portées audit acte, demeurer encore reliquataires envers la Ville d'une somme de 33,480 livres 16 sols, et pour s'en acquitter ils lui ont cédé pareille somme à prendre sur ce qui restoit dû à la succession dudit feu sieur Moriau, par M. Jolivet de Vannes, du prix de ses offices d'avocat et procureur du Roy et de la Ville, suivant le contrat passé devant Marchand le jeune et son confrère, notaires à Paris, le 23 janvier 1755, pour en commencer la jouissance le 1er juillet 1760.

Que, par acte ensuite du 29 juillet 1760, mesdits sieurs Prévôt des Marchands et Échevins, pour marquer à la famille du sieur Moriau, en la personne de ses légataires universels, leur reconnoissance par raport aux avantages portés par lesdits testament et codicil, ont rétrocédé auxdits légataires universels la somme de 15,480 livres 16 sols, au moyen de quoy il ne leur est plus resté à prendre, sur ledit sieur De Vannes, que la somme de 18,000 livres.

Que, par délibération du Bureau de la Ville du 22 octobre 1761, mesdits sieurs Prévôt des Marchands et Échevins ont autorisé le receveur de la Ville pour recevoir seulement les intérêts de ladite somme de 18,000 livres, sauf le remboursement quand le Bureau l'ordonneroit.

Qu'il est évident que le Bureau de la Ville, qui par cette dernière délibération a bien voulu suspendre le remboursement de ces 18,000 livres, a eu intention de se réserver un moyen de gratifier de cette somme telle personne qu'il jugeroit à propos.

Que, depuis que la Ville est en possession de la bibliothèque et des manuscrits dudit feu sieur Morian, elle en a retiré de grands avantages, par les renseignements qu'elle y a trouvés sur les différents droits appartenans à la Ville et à son domaine, lesquels renseignements lui ont été fort utiles pour deffendre à nombre de demandes, qui tendoient à anticiper ou usurper sur les droit et prérogatives appartenans à son domaine et à ses possessions.

Que la Ville est particulièrement redevable de l'utilité qu'elle en a retiré aux soins de M. Jollivet de Vannes, avocat et procureur du Roy et de la Ville, qui n'a rien négligé pour mettre un bon ordre dans ces manuscrits si précieux pour la Ville et que ledit feu sieur Morian n'avoit pas eu le temps d'arranger; que le zèle que ledit sieur Jollivet de Vannes a aporté pour cet arrangement mérite de la part du Bureau de la Ville une reconnoissance, et qu'à son égard mondit sieur le Prévôt des Marchands estime qu'il conviendroit saisir l'occasion de la disposition de ces 18,000 livres, qu'il croit être de la dignité du Corps Municipal de ne pas retenir plus longtemps, et d'en faire la remise et abandon, ensemble des intérêts, à compter du 1er juillet 1667, à mondit sieur Jollivet de Vannes et à dame de Quemadeu, son épouse, pour eux et le survivant des deux : sur quoi, la matière mise en délibération, ouï et à ce consentant le substitut du procureur du Roy et de la Ville, Nous avons délibéré et délibérons de faire remise et abandon, même en tant que de besoin, toute donation de ladite somme de 18,000 livres et des intérêts d'icelle, à compter du 1er juillet 1767, audit sieur Jollivet de Vannes et à ladite dame de Quemadeu, son épouse, pour eux et le survivant d'eux deux, en sorte que le bénéfice résultant de ladite remise tourne en totalité au profit dudit survivant, et que, ledit sieur de Vannes survivant, ladite dame son épouse n'ait aucune récompense à faire à la communauté, relativement à ladite créance dont il demeurera déchargé, et que, ladite dame de Vannes survivant, ledit sieur son mari exerce, mais sans garantie contre la Ville, les droits de ladite Ville, pour répéter contre la succession dudit sieur son mari la totalité de ladite créance. Délibérons en outre que, de la susdite remise, il sera passé acte pardevant Me Marchand, notaire de la Ville, et son confrère.

Fait au Bureau de la Ville, lesdits jour et an.

Signé : Bignon, de Lens, de la Rivière, Sarazin et Basly.

XVI.

SURVIVANCE DES COMMISSIONS D'HISTORIOGRAPHE ET BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE A M. HUBERT-PASCAL AMEILHON.

(Archives nationales, H 1863, fol. 651 v°.)

27 juillet 1770.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Armand-Jérôme Bignon, chevalier, seigneur et patron de la Meaufle, Semilly, le Saussay, Lillebelle et autres lieux, commandeur prévôt, maître des cérémonies des ordres du Roy, conseiller d'État ordinaire, bibliothécaire de Sa Majesté, l'un des quarante de l'Académie françoise, et honoraire de celle des inscriptions et belles-lettres, Prévôt des Marchands, et les Échevins de la Ville de Paris, salut. Sçavoir faisons que, voulant donner à Hubert-Pascal Ameilhon, de l'Académie royale des belles-lettres, et sous-bibliothécaire de cette Ville, des preuves de l'estime singulière que Nous avons de sa personne et de ses talents, et l'engager à continuer avec le même zèle ses travaux pour le service de la Ville, et duement informés de ses bonnes vie, mœurs, conversation, religion catholique, apostolique et romaine, fidélité et affection au service du Roy, et en conséquence de notre délibération du

Université BIBLIOTHÈQUE

9 septembre 1760, icelui, pour ces causes et autres à ce Nous mouvants, avons, ouï et à ce consentant le procureur du Roy et de la Ville, nommé et nommons par ces présentes historiographe et bibliothécaire de la Ville, en survivance de Pierre Bouquet, présentement jouissant desdites commissions, auxquelles il avoit été nommé, en survivance de Nicolas Bonamy, dès le 22 juin 1762; pour, par ledit Me Ameilhon, avoir, tenir et exercer lesdites commissions après le décès ou la retraite dudit Me Bouquet, et ce tant et si longtemps qu'il plaira audit Bureau, et aux appointements de la somme de deux mille livres par an, à commencer du jour desdits décès ou retraite; laquelle somme lui sera payée des deniers de la recette de la Ville, par quartiers, sur les états qui en seront par Nous arrêtés, à la charge par lui d'exécuter ponctuellement les fonctions et les devoirs desdites commissions joints à ces présentes, et tous les ordres qui lui seront donnés par le Bureau; duquel Hubert-Pascal Ameilhon, pour ce présent, Nous avons pris et reçu le serment requis. En témoin de quoy, Nous avons fait sceller ces présentes du scel de la Prévôté des Marchands.

Ce fut fait et donné au Bureau de la Ville de Paris, le 27 juillet 1770.

Signé : Bignon, de Lens, Sarazin, de la Rivière, Basly et Jollivet.

Et ledit jour, 27 juillet 1770, est comparu au greffe de l'Hôtel de la Ville ledit Me Pascal-Hubert Ameilhon, lequel, après avoir pris lecture des devoirs et fonctions attachés à sesdites commissions cy-dessus d'historiographe et de bibliothécaire de la Ville, a promis et s'est obligé de les exécuter en tout leur contenu, et entre autres à communiquer au Bureau tous les projets qu'il aura formés pour la suite des deux corps d'histoire de la Ville de Paris et de l'Hôtel de Ville, toutefois et quantes il en sera requis, lesquelles histoires appartiendront à la Ville en manuscrits, pour en faire tel usage que le Bureau avisera bien être; qu'en cas de décès ou de retraite dudit Ameilhon, toutes les compositions qu'il aura faites pour lesdites histoires, et les matériaux qui se trouveront parmi ses effets, appartiendront à ladite Ville en entier, sans pouvoir, par ledit Ameilhon, faire faire l'impression desdites histoires en son nom, demander ni obtenir aucun privilége pour raison de ce, sur quelque prétexte que ce soit, même sur celui que ce seroit à ses frais et dépens. Et pour l'exécution de tout ce que dessus et de ce qui est porté dans sesdits commissions et devoirs, il a fait toutes soumissions requises et accoutumées, a élu son domicile en sa demeure à la bibliothèque de la Ville, rue Pavée au Marais, et signé.

Signé : Ameilhon.

XVII.

ACCORD AVEC MM. DU PRIEURÉ DE SAINT-LOUIS-LA-CULTURE.

POUR LA JOUISSANCE

DU VAISSEAU DE LEUR BIBLIOTHÈQUE, RUE SAINT-ANTOINE, AFIN D'Y PLACER LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE,

ET ARRANGEMENT AU SUJET DES PLACES DE BIBLIOTHÉCAIRE ET SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE.

(Archives nationales, H 1875, fol. 41.)

23 septembre 1772.

Ce jour, Nous, Prévôt des Marchands et Échevins de la Ville de Paris, assemblés au Bureau

de la Ville avec le procureur du Roi et de la Ville, y sont entrés vénérables et discrètes personnes, Claude Rousselet, prieur, Claude-Nicolas de la Morlière, Pierre Miron, Rousselle, Antoine Sermente, René Thomas, Pierre Gerbault, Arnould Mangin et Jean-François Dameron, tous prêtres, chanoines réguliers, composant le chapitre du prieuré royal de Saint-Louis-de-la-Culture, rue Saint-Antoine de cette Ville, avec lesquels, d'après différentes conférences que Nous avons eues avec eux, en exécution de notre délibération du 11 août dernier, sur leurs propositions au sujet de la translation de la bibliothèque de la Ville de l'hôtel de Lamoignon dans leur dite maison de Saint-Louis, et après en avoir à plusieurs reprises et différentes fois délibéré entre nous, sommes, du consentement du procureur du Roi et de la Ville, définitivement convenus de ce qui suit; c'est à sçavoir :

Que lesdits chanoines réguliers cèdent et abandonnent à la Ville, ce accepté par Nous, pour et au nom de ladite Ville, à commencer du 1er janvier prochain et pour autant de temps que la Ville le désirera, la jouissance du vaisseau de leur bibliothèque, ensemble de deux pièces ou cabinets y contigus, dans leur dite maison rue Saint-Antoine, à l'effet d'y placer la bibliothèque de la Ville, et ce moyennant la somme de douze cents livres de loyer par chacun an, que nous promettons, pour et au nom de ladite Ville, de faire payer des deniers de sa recette, annuellement, pendant le temps de ladite jouissance, et sans aucune retenüe ni diminution, auxdits sieurs chanoines réguliers, ès mains et sur la quittance du chanoine procureur de ladite maison de Saint-Louis, de trois mois en trois mois, aux termes accoutumés, dont le premier écherra le 1er avril 1773.

La Ville sera chargée des réparations locatives de l'intérieur de ladite bibliothèque et cabinets, et pourra y faire tels changements et décorations qu'elle jugera à propos, à la charge toutesfois, dans le cas où la bibliothèque de la Ville viendroit à être retirée de ladite maison de Saint-Louis, de rendre les lieux en tel et semblable état qu'elle les aura reçus, à l'effet de quoy il en sera dressé état.

La translation de la bibliothèque sera faite aux frais et dépens de la Ville, sous l'inspection des sieurs Bouquet et Ameilhon, bibliothécaires actuels, qui continueront d'y exercer seuls leurs commissions, et en conséquence auront l'accès de la bibliothèque libre en tout temps et à toutes les heures du jour, excepté depuis neuf heures du soir jusqu'à cinq heures du matin, temps de la clôture de la maison.

En cas de retraite ou décès desdits sieurs Bouquet et Ameilhon, les places de bibliothécaire et sous-bibliothécaire seront remplies par deux chanoines réguliers de la congrégation de France; et sera le bibliothécaire choisi et nommé par le Bureau de la Ville, sur la présentation de M. l'abbé de Sainte-Geneviève, supérieur général desdits chanoines et du prieuré de la maison de Saint-Louis; lequel bibliothécaire ne pourra néantmoins, sous prétexte de cette nomination ou des fonctions attachées à sa place, prétendre aucuns droits d'exemption de l'office canonical et autres exercices réguliers, excepté aux heures auxquelles la bibliothèque devra être ouverte; et il continuera à vivre, comme les autres chanoines réguliers de la maison, dans la dépendance du supérieur d'icelle, et sous l'obéissance aux lois et règlements de la congrégation. Et quant au sous-bibliothécaire, lequel sera pour aider le bibliothécaire dans les fonctions de sa place, il sera choisi par ledit bibliothécaire dans les chanoines de ladite maison et de l'agrément du prieur.

Et attendu que la survivance de la place de bibliothécaire, dont est revêtu le sr Bouquet, a été accordée au sr Ameilhon, qui exerce ladite place concurremment avec lui, par acte du Bureau de la Ville du 27 juillet 1770, arrivant la retraite ou le décès dudit sr Bouquet, ledit sr Ameilhon exercera seul la place de bibliothécaire, et le choix et nomination d'un chanoine régulier pour bibliothécaire et sous-bibliothécaire n'aura lieu qu'après le décès ou la retraite desdits srs Bouquet et Ameilhon.

Lors de l'entrée en fonctions du bibliothécaire-chanoine, il sera, sur l'inventaire de ladite bibliothèque, fait récolement des livres, manuscrits et autres effets d'icelle, pour par lui s'en charger envers la Ville, auquel effet il sera autorisé par ses supérieurs.

Le bibliothécaire sera comptable au Bureau de la Ville de son administration, et tenu de se conformer exactement aux statuts et règlements établis et à établir pour ladite administration.

Et à raison desdites fonctions de bibliothécaire et sous-bibliothécaire, Nous promettons, pour et au nom de ladite Ville, de faire payer comme dessus à ladite maison de Saint-Louis, pour partie de l'entretien et nourriture desdits deux chanoines, annuellement la somme de douze cents livres, sçavoir : huit cents livres pour le bibliothécaire et quatre cents livres pour le sous-bibliothécaire; et ce à compter du jour qu'ils entreront en exercice.

Promettons en outre de faire payer, aussi annuellement, trois cents livres d'une part, pour gages et salaires du domestique qui sera chargé de balayer la bibliothèque, épousseter les livres, et faire, sous les ordres du bibliothécaire, le service ordinaire, lequel domestique sera au choix du prieur de la maison de Saint-Louis, après le décès ou retraite des bibliothécaires actuels; et celle de cent cinquante livres, d'autre part, pour les gages du portier de la maison qui sera employé pour le service de la bibliothèque.

Dans le cas où Nous, Prévôt des Marchands et Échevins, voudrions observer quelques formalités pour donner aux présentes conventions plus de solidités, les frais qu'elles pourroient occasionner seront à la charge de la Ville.

Et de leur part lesdits sieurs prieur et chanoines promettent et s'obligent de faire approuver cesdites présentes conventions par le chapitre général de la congrégation actuellement assemblé dans l'abbaye de Sainte-Geneviève, et d'en rapporter acte en bonne forme dans quinzaine pour être joint à ces présentes, dont expédition leur a été à l'instant délivrée, ainsy qu'ils le reconnoissent.

Fait et arrêté au Bureau de la Ville, lesdits jour et an. Et ont lesdits sieurs prieur et chanoines comparants signé avec Nous et le procureur du Roi et de la Ville [1].

Signé : De la Michodière, Bellet, Viel, Quatremère, Jollivet, Rousselet, Miron, Thomas, de la Morlière, Rousselle, Dameron, Sermente, Gerbaut et Mangin.

XVIII.

RATIFICATION DU BAIL FAIT À LA VILLE DE PARIS PAR LE CHAPITRE DU PRIEURÉ DE SAINT-LOUIS.

(Archives nationales, H 1875, fol. 44.)

Nous, abé de Sainte-Geneviève et chanoines réguliers de la congrégation de France, composant le chapitre général de lad. congrégation, assemblés en l'abaye de Ste-Geneviève, après avoir pris communication d'un traité fait et passé entre M^rs^ les Prévôt des Marchands et Officiers municipaux de la Ville de Paris, d'une part, et le chapitre de St-Louis, rüe St-Antoine, membre de notre congrégation, d'autre part, par ledit traité led. chapitre accorde, à titre de loyer commençant au 1er janvier prochain, à M^rs^ de l'Hôtel de Ville de Paris, la jouissance de l'emplacement de sa bibliothèque et de deux cabinets contigus, et des conditions dud. traité. Veu aussi

[1] L'une des pièces suivantes prouve que les stipulations de ce traité relatives au personnel de la bibliothèque n'ont pas été exécutées.

la requête présentée par le R. P. Rousselet, au nom de son chapitre, pour en obtenir la ratification, avons jugé que ce traité étoit aussi honorable qu'avantageux aud. chapitre de St-Louis et, pénétré de reconnoissance pour le choix et la confiance de Mrs de l'Hôtel de Ville de Paris, ratifions ce traité pour être exécuté en son entier et l'autorisons par ces présentes signées du T. R. P. Viallet, abé de Ste-Geneviève, président du chapitre général et de notre secrétaire.

A Paris, en chapitre, le treize octobre 1772.

Signé : J. Viallet, abé, et Herbin, secrétaire du chapitre.

XIX.

DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX LOGEMENTS ET AUX TRAITEMENTS DES EMPLOYÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE.

(Archives nationales, H 1875, fol. 75.)

Du jeudi dixième jour de décembre 1772.

Ce jour, Nous, Prévôt des Marchands et Echevins de la Ville de Paris, assemblés au Bureau de lad. Ville avec le procureur du Roy et de la Ville pour les affaires d'icelle, Nous aurions considéré que, pour l'exécution de nos délibérations des 11 août et 23 septembre derniers, concernant la translation de la bibliothèque de la Ville de l'hôtel de Lamoignon au prieuré royal de Saint-Louis-de-la-Culture, il nous restoit à délibérer sur la fixation des logemens des bibliothécaires, afin de les mettre à portée de vacquer à leurs déménagemens et emménagemens dans le cours de cet hiver, pendant lequel tems nous serons obligés de faire remettre l'hôtel de Lamoignon au même état que nous l'avons reçu; de fixer en même tems les apointemens de celui qui fera le service à la bibliothèque, et des portiers et balayeurs d'icelle. Sur quoy, la matière mise en délibération, et oüi sur ce le procureur du Roy et de la Ville, nous avons arrêté et délibéré, arrêtons et délibérons que les logemens des srs abés Bouquet et Ameilhon, bibliotécaires, qu'ils prendront où ils jugeront à propos, seront fixés à raison de 400l chacun par année; les apointemens du frère du sr abé Ameilhon, que nous nommons par ces présentes pour le service du public à lad. bibliothèque, ainsi qu'il le faisoit, à la somme de quatre cent livres, aussi par année; les gages du portier de la maison du prieuré royal de Saint-Louis, à la somme de cent cinquante livres par an; et enfin les gages du balayeur-froteur-épousteur, à celle de trois cent livres par an, lequel sera par Nous nommé; toutes les quelles sommes seront payées par quartier aux y dénommés, par émargemens, sur les états des apointemens et gages, par le commis préposé aux recettes et dépenses de lad. Ville, sçavoir : les logemens des bibliothécaires, du premier janvier prochain, sur leur simple quittance; les apointemens du frère du sr abé Ameilhon, du premier avril prochain; et les gages du portier, ceux du balayeur et la pension de l'ancien portier, du jour qu'il sera exprimé dans les commissions sur les états de quartier pour gratifications et pensions. Avons aussi arrêté qu'il sera par Nous donné un brevet de pension viagère de trois cent cinquante livres au nommé Montluçon, qui faisoit les fonctions de portier de la bibliothèque dud. hôtel de Lamoignon et qui étoit chargé du balayage.

Fait au Bureau de la Ville, lesd. jour et an que dessus.

Signé : De la Michodière, Bellet, Viel, L. D. Sprole, Quatremère et Jollivet.

XX.

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA VENTE DES MÉDAILLES, JETONS ET BRONZES DE LA BIBLIOTHÈQUE.

(Archives nationales. H 1875, fol. 212.)

Du jeudy 12 août 1773.

Ce jour, Nous, Prévôt des Marchands et Echevins de la Ville de Paris, assemblés au Bureau de la Ville avec le procureur du Roy et de la Ville, M. le Prévôt des Marchands a dit que la translation de la bibliothèque de la Ville de l'hôtel de Lamoignon au prieuré royal de Saint-Louis, rue Saint-Antoine, et son établissement en ce dernier endroit, ayant occasionné des frais assez considérables pour qu'il ne fût pas désirable de trouver dans la chose même les moyens d'y subvenir, sans les faire suporter au domaine de la Ville, qui n'est deja que trop surchargé; qu'ainsy le Bureau avoit estimé que les médailles et jettons de ladite bibliothèque, n'étant point d'un grand mérite et d'une grande utilité à lad. bibliothèque ni pour les sçavans, pouroient être vendus, et en employer partie du prix à l'acquittement des dépenses de cette translation et établissement, et le surplus, si surplus il y a, en acquisition de livres ou autre usage utile à lad. bibliothèque; qu'en conséquence lesdites médailles et jettons avoient été vus, visités et pesés par différentes personnes qui chacune avoit offert des prix; que celui qui en a offert le plus avantageux de la totalité est le s^r Tobiesen Duby, interprète du Roy, qui l'a porté à la somme de cinq mille cinq cent cinquante livres dix-sept sols quatre deniers, pourquoi il ne restoit plus qu'à prendre une dernière détermination.

Sur quoy, la matière mise en délibération, Nous avons, ouï et à ce consentant le procureur du Roy et de la Ville, arrêté que lesd. médailles et jettons seront vendus audit Tobiesen Duby, au prix de cinq mille cinq cent cinquante cinq livres dix-sept sols quatre deniers, dont sera passé incessamment marché, pour partie du prix être employée à l'acquittement desd. frais de translation et établissement, et le surplus, si surplus il y a, en achat de livres ou autre usage utile à lad. bibliothèque.

Fait au Bureau de la Ville de Paris, lesd. jour et an.

Signé : De la Michodière, Bellet, Viel, L. D. Sprole, Quatremère et Jollivet.

VENTE DES MÉDAILLES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE.

Du treizième jour du mois d'août 1773.

Ce jour, Nous, Prévôt des Marchands et Echevins de la Ville de Paris, assemblés au Bureau de la Ville, y est entré le s^r Pierre Ancher Tobiesen Duby, interprète du Roy, demeurant à Paris, butte et paroisse Saint-Roch, lequel a dit qu'il est prêt de réaliser les offres verbales qu'il nous a faites au sujet des médailles et jettons de la bibliothèque de la Ville; en conséquence de quoy et de notre délibération du jour d'hier, avons, pour et au nom de lad. Ville, et du consentement du procureur du Roy et de la Ville, vendu aud. sieur Duby, ce acceptant, pour par luy en faire et disposer ainsy qu'il avisera, les médailles et jettons d'or, d'argent et de bronze, composant le médailler de la bibliothèque de la Ville, consistants ès pièces suivantes, lesquelles étoient placées dans les différens tiroirs dud. médailler.

Scavoir :

Un medaillon d'or de Lysimaque, un petit Constantin d'or.

Un médaillon d'argent de Ptolémée, un Pompée d'argent et une medaille consulaire de la famille Afrania, lesquels étoient dans le 22e tiroir dud. médailler.

Dix médailles d'or, dix-huit médailles d'argent et soixante deux médailles d'argent de différentes espèces, qui étoient dans le premier tiroir.

Quarante une pièces d'or, médailles, monnoyes de différents pays, anneaux et croissans, qui étoient dans le second tiroir. Plus, une médaille émaillée de Loüis XIV, et quarante une pièces d'argent de différens alois, médailles ou monnoyes, qui étoient dans le même tiroir.

Vingt sept médailles modernes d'argent, contenues dans le troisième tiroir.

Trente huit autres médailles d'argent, qui étoient dans le 4e tiroir.

Vingt quatre pièces d'argent, médailles antiques ou intéressantes, qui composoient le 5e tiroir.

Quarante cinq médailles étrangères, d'argent, étant dans le 6e tiroir.

Quatorze autres médailles d'argent, qui étoient dans le septième tiroir.

Vingt neuf médailles d'argent, qui étoient dans le 8e tiroir.

Trente neuf médailles d'argent, qui formoient le 9e tiroir.

Quarante sept médailles de Papes, en bronze, qui étoient dans le douzième tiroir.

Quarante cinq médailles en bronze, de Loüis XIV; treizième tiroir.

Cinquante trois médailles de Loüis XV, en bronze; quatorzième tiroir.

Quarante cinq médailles en bronze, de différentes personnes; quinzième tiroir.

Trente cinq autres médailles en bronze, de différentes personnes; 16e tiroir

Deux cent cinq jettons d'argent; 45e tiroir.

Deux cent quatre vingt onze jettons d'argent; 46e tiroir.

Cent cinquante sept jettons d'argent; 47e tiroir.

Cent vingt huit pièces d'argent; 48e tiroir.

Six grandes médailles en bronze; tiroir dernier de la 1re colonne.

Vingt cinq autres médailles de bronze; tiroir dernier de la 2e colonne.

Et huit pièces d'or et deux moitiés de sceaux, de deux pièces chacun, et quatre autres sceaux.

De toutes lesquelles médailles, médaillons, jettons et pièces délivrance a été présentement faite audit sieur Duby, ainsi qu'il le reconnoît, par les srs Bouquet et Ameilhon, bibliothécaires, pour ce comparans, lesquels en demeurent bien et valablement déchargés; toutes lesquelles pièces ledit sieur Duby a dit reconnoitre pour être les mêmes et en même nombre, quantité et poids qu'il a vües, examinées et pesées dans led. médailler et lorsqu'il nous a fait ses offres; dont il a déclaré être content.

Cette vente faite moyennant la somme de cinq mille cinq cent cinquante cinq livres dix sept sols quatre deniers, que led. sr Duby a présentement payée à la recette du domaine de la Ville, ès mains de Jean Bonaventure Henry Blanchard, écuyer, sieur Du Reste, par nous préposé à ladite recette, pour ce intervenant, qui le reconnoit et s'en charge, duquel payement avons donné acte audit sieur Duby, qui en demeure quitte et déchargé.

Et ont lesd. srs Duby, Du Reste, Bouquet et Ameilhon signé avec Nous et le procureur du Roy et de la Ville, lesd. jour et an.

Signé : Tobiesen Duby, Blanchard du Reste, Bouquet, Ameilhon, de la Michodière, Bellet, Viel, L. D. Sprole, Quatremère et Jollivet.

Ensuite est écrit :

Et le vingt sept dud. mois d'aoust mil sept cent soixante treize, ce jour, Nous, Prévôt des

Marchands et Echevins de la Ville de Paris, assemblés au Bureau de la Ville avec le procureur du Roy et de la Ville, le sieur Bellet, échevin, l'un de nous, a dit, qu'ayant été chargé par nous de vendre des vieux bronzes et jettons de cuivre provenant de la bibliothèque de la Ville, que les offres les plus avantageuses qui lui ont été faites a été par M. l'abé de Tersan, sçavoir : trente sols la livre pour les bronzes et dix huit sols pour la livre de jettons, et que, sur le compte qu'il Nous en a rendu, nous l'avions autorisé à terminer cette vente; qu'en conséquence il a livré aud. sieur abé Tersan lesd. bronzes, qui se sont trouvés peser 30 livres et demie, qui, aud. prix de 30s la livre, font la somme de 57lt 15s, et lesd. jettons de cuivre, qui se sont trouvés peser 38 livres, qui, à lad. raison de 18 sous la livre, font la somme de 34lt 4s; lesquelles deux sommes ensemble font celle totale de 91lt 19s, qui lui a été payée par le sieur abé de Tersan, et que led. sr Bellet a actuellement représentée, et dont il demeure déchargé.

Et à l'instant lad. somme de 91lt 19s a été par Nous remise au sr Du Reste, commis à la recette du domaine de la Ville, pour ce comparant, qui le reconnoit et s'en charge et a signé avec Nous.

Fait au Bureau de la Ville, lesd. jour et an.

Signé : De la Michodière, Jollivet et Blanchard du Reste.

XXI.

CONFIRMATION DE M. L'ABBÉ AMEILHON DANS LA PLACE D'HISTORIOGRAPHE ET DE BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE,

ET COMMISSION DE SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE AU Sr JACQUES AMEILHON, SON FRÈRE.

(Archives nationales, H 1961.)

8 mai 1781.

Du mardi huit mai mil sept cent quatre-vingt-un.

Ce jour, Nous, Prévôt des Marchands et Échevins de la Ville de Paris, assemblés au Bureau avec le procureur du Roy et de la Ville, Monsieur le Prévôt des Marchands a fait part d'un mémoire du sieur abbé Ameilhon, par lequel il expose que le Bureau, par son brevet du 27 juillet 1770, lui ayant accordé la commission d'historiographe et de bibliothécaire de la Ville en survivance du sr abbé Bouquet, pourvu de ladite place, et l'ayant même autorisé à l'exercer dès lors concurremment avec ledit sr abbé Bouquet, ils en avoient jusqu'à présent rempli les fonctions conjointement; mais que, le sr abbé Bouquet étant décédé, il alloit s'en trouver seul chargé; que cette circonstance nécessitoit un sous-bibliothécaire, comme il en avoit été accordé un lors de l'établissement de ladite bibliothèque au sr Bonamy, premier pourvu de la commission de bibliothécaire; que le travail utile et assidu qu'exigeoit cette place indiquoit d'avance toute l'importance d'un bon choix, et qu'il étoit invité, pour cette considération, à proposer au Bureau de vouloir bien nommer, pour son successeur, le sr Jacques Ameilhon, son frère, dont les services gratuits pendant quatre ans, et continués jusqu'à ce jour avec le même zèle et sans autre encouragement qu'une gratification annuelle de quatre cents livres, sembloient réclamer en sa faveur les suffrages du Bureau; et qu'enfin, sa nomination devant être suivie de la suppression de ce traitement extraordinaire de quatre cents livres, il en résultoit un avantage pour la Ville, qui justifioit la préférence qu'il sollicitoit pour lui.

A quoi Monsieur le Prévôt des Marchands a ajouté que les témoignages qui lui avoient été rendus sur le compte du sr Ameilhon ne laissoient aucun doute sur sa capacité, et l'annonçoient comme un sujet parfaitement digne d'être associé aux travaux du sr abbé Ameilhon, son frère;

que d'ailleurs l'accord qui devoit naturellement régner entre deux frères, écartoit pour l'avenir toute apparence de rivalité et de mésintelligence, dont le danger n'étoit ordinairement que trop à craindre dans l'exercice de fonctions communes à des coopérateurs même subordonnés, et que cette considération infiniment importante lui paroissoit un motif de plus pour confier au s^r Ameilhon, plutôt qu'à tout autre, cette place de sous-bibliothécaire.

Sur quoy, la matière mise en délibération, et ouy et à ce consentant le procureur du Roy et de la Ville, Nous avons arrêté :

1° Qu'attendu le décès dudit s^r abbé Bouquet, la place d'historiographe et de bibliothécaire restera confiée au s^r abbé Ameilhon seul, et ce conformément audit brevet du 27 juillet 1870, qui lui en avoit assuré la survivance, et qu'il exerçoit conjointement avec le s^r abbé Bouquet; et qu'en conséquence nouveau brevet sera expédié au s^r abbé Ameilhon, portant qu'à compter du 3 d'avril dernier, jour du décès dudit sieur abbé Bouquet, il jouira des appointements de deux mille livres, attachés à l'exercice de ladite place, et continuera de jouir des quatre cents livres de supplément qui lui ont été accordées par délibération du Bureau du 10 décembre 1772, pour lui tenir lieu de logement; au moyen duquel traitement, les mille livres d'appointements dont il jouissoit en vertu du brevet du 1er juin 1761, ainsi que la gratification de six cents livres qui lui avoit été accordée par la délibération du 21 mars 1780, et dont la jouissance a été par elle limitée à l'époque de la retraite ou décès dudit s^r abbé Bouquet, cesseront d'avoir lieu à compter dudit jour 3 avril dernier;

2° Que le s^r Jacques Ameilhon remplira les fonctions de la place de sous-bibliothécaire, et qu'en conséquence le brevet lui en sera pareillement expédié, pour jouir de ladite place aux appointements de mille livres d'une part, et de quatre cents livres de l'autre, à titre de logement; lesquelles quatorze cents livres lui seront payées à commencer dudit jour 3 avril dernier. Bien entendu qu'à compter de la même époque les quatre cents livres qui forment le traitement actuel dudit s^r Ameilhon seront et demeureront supprimées, sans que, sous aucun prétexte, il puisse réclamer aucune somme excédant les quatorze cents livres, auxquelles ses appointements, en qualité de sous-bibliothécaire, doivent être dorénavant fixés.

Fait et arrêté lesdits jour et an.

Signé : Caumartin, Pochet, Blacque, Richer, Bordenave, Jollivet.

XXII.

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DE LA VILLE

PORTANT QU'IL SERA PRÉSENTÉ UNE BOURSE DE CENT JETONS À M. L'ÉVÊQUE DE CALLINIQUE, BIENFAITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE PARIS.

REMERCIEMENTS DE L'ÉVÊQUE DE CALLINIQUE.

APPROBATION DU BARON DE BRETEUIL, MINISTRE DE LA MAISON DU ROI, DE LA VILLE ET GÉNÉRALITÉ DE PARIS.

(Archives nationales, H 1961.)

1er février, 9-21-22 mars 1787.

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DE LA VILLE.

Le procureur du Roy remontre que le Bureau de la Ville a été touché de la munificence constante

de M. l'Évêque de Callinique en faveur de la bibliothèque de la Ville; que cet établissement lui est redevable d'un très grand nombre d'ouvrages précieux; qu'en dernier lieu ce prélat vient encore de remettre au bibliothécaire une somme de six cent livres, pour être employée à l'acquisition des livres qui pourroient enrichir la collection de la bibliothèque, dans la partie de l'histoire naturelle; en rappelant les dispositions que le Bureau de la Ville a témoignées à cet égard dans plusieurs circonstances, le procureur du Roy requiert qu'elles soient réalisées; qu'en conséquence il soit délibéré, s'il y échet, d'écrire très-incessamment à M. l'Évêque de Callinique et d'y joindre l'hommage d'une bourse de jetons[1], dont la date offrira toujours un grand intérêt, puisqu'ils rappelleront l'époque du ministère et de la prévôté mémorables sous lesquels l'exécution des embellissements de la capitale a été heureusement commencée[2].

Fait à Paris, le 1er février 1787.

ÉTHIS DE CORNY.

Une délibération conforme aux conclusions du procureur du Roi et de la Ville fut prise par le Bureau, le 9 du mois de mars suivant.

LETTRE DE L'ÉVÊQUE DE CALLINIQUE À MESSIEURS DE LA VILLE.

Messieurs,

L'illustre fondateur de votre bibliothèque a bien senti que la sienne seroit d'une extrême utilité dans un quartier de Paris, vaste, isolé pour ainsi dire et éloigné de tout secours, pour le progrès des sciences et des lettres : il l'a donnée à la Ville; vues patriotiques et dignes d'un magistrat éclairé sur le bien public! Touché d'un si généreux exemple, j'ai pris la liberté d'offrir la mienne à Messieurs vos prédécesseurs, qui ont bien voulu l'accepter. Peu nombreuse, je l'ai augmentée par moi-même; mais, obligé de renoncer à Paris, j'ai prié M. Ameillon, depuis trois ans, de vouloir bien prendre les soins et les peines que demandent les acquisitions qu'il fait avec un goût merveilleux et avec des connoissances en tout genre bien supérieures aux miennes. Puis-je mieux donner ma confiance qu'à celui que vous avez jugé digne de la vôtre? Vous voyez par là, Messieurs, quel plaisir je trouve à orner une bibliothèque si intéressante et si utile de bons ouvrages. Il ne manquoit à ma satisfaction que d'apprendre par vous-mêmes que vous voulez bien leur accorder votre agrément et votre suffrage. L'un et l'autre m'étoient assez honorables, sans y joindre un présent qui, de votre part, ne peut m'être que très-flatteur. Je le reçois avec la plus vive reconnoissance, et je vous en fais mes très-humbles remerciements.

Je suis avec respect,

Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

L'ÉV. DE CALLINIQUE.

A Sens, ce 21 mars 1787.

[1] La distribution des bourses de jetons se faisait sur une assez grande échelle dans l'ancienne Municipalité. Les membres de l'Échevinage, c'est-à-dire les officiers supérieurs de la Ville, recevaient un nombre considérable de jetons en argent; il en était alloué une quantité moindre et en cuivre aux officiers inférieurs, ou menus officiers. Les bourses qui les contenaient étaient, selon la dignité des ayants droit, en velours, en satin ou en peau. Les comptes de la Ville contiennent d'intéressants détails sur ce genre d'honoraires.

[2] Il s'agit du ministère du baron de Breteuil et de la prévôté de Louis Le Peletier, avant-dernier Prévôt des Marchands.

LETTRE DU BARON DE BRETEUIL AU PRÉVÔT DES MARCHANDS.

Versailles, 22 août 1787.

J'ai mis, Monsieur, sous les yeux du Roi la délibération du Bureau de la Ville, du 9 de ce mois, concernant sa bibliothèque. Sa Majesté ayant reconnu que toutes les dispositions qu'elle contient sont très-judicieuses, Elle n'a trouvé aucune difficulté à les approuver. Je vous prie de vouloir bien en informer le Bureau de la Ville.

J'ai l'honneur d'être avec un sincère attachement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le baron DE BRETEUIL.

XXIII.

BUDGET DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 1787.

(Archives nationales, K 997.)

PARTIES PRENANTES.		SOMMES ANNUELLES.	POUR TROIS MOIS.
Au procureur du couvent de la Culture-Sainte-Catherine.			
Loyer de la bibliothèque		1,200 ₶	300 ₶ 00
Au sieur Ameilhon, lettré, historiographe et bibliothécaire.			
Appointemens	2,000 ₶	2,400	600 00
Logement	400		
Au sieur Jacques Ameilhon, sous-bibliothécaire.			
Appointemens	1,000 ₶	1,400	350 00
Logement	400		
Au procureur du couvent de la Culture-Sainte-Catherine.			
Gages du portier		150	37 10
Au nommé Bernard, frotteur et épousteur.			
Gages, ustensiles et habillemens		330	82 10
TOTAUX		5,480	1,370 00

NOTA. Par délibération du Bureau, du 26 août 1777, il a été arrêté qu'il serait fait annuellement un fonds de 1,200 ₶, pris sur les revenus de la Ville, pour être employé à acheter des livres dont les bibliothécaires présenteront l'état au Bureau.

Par autre délibération, du 9 mars 1787, il a été arrêté que le bibliothécaire ne pourroit excéder en achat de livres ladite somme de 1.200#; que, même sur cette somme, il seroit pris annuellement 300#, pour faire faire inventaires des livres composant la bibliothèque.

Par délibération du 9 mai 1787, le Bureau a arrêté qu'il seroit attaché au service de la bibliothèque, et sous le titre de garçon de bibliothèque, un sujet qui ne seroit distrait par aucune autre occupation et qui pouroit donner tout son tems à cet objet, sous les ordres du bibliothécaire; duquel garçon de bibliothèque les appointemens ont été fixés à 600# par an.

Par acte de cejourd'hui 24 octobre 1787, le Bureau a commis, pour remplir la place de garçon de bibliothèque, Étienne Joseph Mejet, présenté par M. Ameilhon, bibliothécaire, avec la jouissance des 600# d'appointemens, à compter du 1er juillet 1787.

XXIV.

BUDGET DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA COMMUNE EN 1791 ET 1792.

(Archives du département de la Seine.)

1° ANNÉE 1791.

1° Les honoraires du bibliothécaire sont de trois mille livres, d'après le vœu de la Commune assemblée dans ses quarante-huit sections. Le sieur Ameilhon l'aîné, qui remplissoit depuis longtems cette place, et qui a vu naître la bibliothèque, y a été nommé de nouveau et constitutionnellement par le Conseil général de la Municipalité, cy . . . . . 3,000#

2° Le sieur Ameilhon, son frère, attaché depuis sa première jeunesse à cette même bibliothèque en qualité d'aide, en étoit devenu sous-bibliothécaire en 1780. Il avoit l'honneur de relever immédiatement du Corps municipal, et son état étoit indépendant de l'existence et des volontés du chef. Ses appointemens ne sont que de quatorze cent livres, les mêmes qui ont été attribués à cette place lors de la création de la bibliothèque, il y a déjà plus de trente ans, traitement trop modique pour un homme qui doit avoir assez d'instruction, de connoissance dans les lettres et de capacité, pour partager avec le bibliothécaire ses fonctions, pour le représenter en cas de maladie ou d'absence forcée auprès des personnes qui fréquentent la bibliothèque, pour leur répondre sur les questions de littérature et autres qu'elles peuvent faire relativement à l'objet qui les amène, les aider dans leurs recherches, et leur indiquer même les livres qu'il leur est utile de consulter, enfin pour maintenir les catalogues en bon ordre, et y insérer avec intelligence, et suivant le système bibliographique, les livres nouvellement acquis. Voilà ce que fait ou doit faire tout bibliothécaire public. Son office ne consiste pas seulement, comme le croit le vulgaire ignorant, à tenir un magasin de livres, dont il lui suffise de connoître les titres, et à les présenter à ceux qui les demandent. Le bibliothécaire de la Municipalité se réserve de faire ses représentations sur la nécessité et la justice d'augmenter les honoraires de celui qui lui sert de second, lorsque la bibliothèque recevra une nouvelle organisation, laquelle exigera nécessairement un service et plus étendu et plus assujettissant, cy 1,400

3° Un aide de bibliothèque. Son devoir consiste à descendre des tablettes les livres, à les porter aux personnes qui les demandent, à les remettre en leur place, à veiller attentivement pour que les lecteurs soient fidèles à les rendre avant de sortir, à prendre

A reporter . . . . . 4,400#

Report 4 400

garde qu'ils ne les déchirent, ni n'en coupent les feuillets ou les figures. Cette vigilance est d'autant plus nécessaire dans la bibliothèque de la Ville, qu'on y communique tous les formats, sans excepter les plus petits, ce qui ne se pratique pas dans la plupart des autres bibliothèques, et que le public y est attiré par l'avantage qu'il a d'y trouver un assortiment de bons ouvrages sur les sciences, les arts et principalement sur l'histoire naturelle.

Or ces livres sont en général tous très chers, et il en est un grand nombre que des gravures et des planches superbement enluminées rendent infiniment précieux. On sent combien il est nécessaire que les yeux de tous ceux qui desservent la bibliothèque soient perpétuellement en sentinelle, et qu'ils suivent tous les mouvemens des curieux entre les mains de qui on remet ces livres. L'aide de la bibliothèque est encore souvent occupé à remanier les livres, lorsque le bibliothécaire juge à propos de faire des changemens dans la disposition de la bibliothèque, ou qu'il s'agit de mettre à leur rang des livres nouvellement arrivés, opération qui nécessite des déplacemens. C'est le sieur Trechard qui remplit cette place: les appointemens sont de mille livres, cy 1.000

4° Un garçon de bibliothèque. Son devoir est d'entretenir la bibliothèque dans la plus grande propreté, de la frotter, de housser les livres, de les battre de temps en temps les uns après les autres pour en chasser la poussière, de faire les gros ouvrages, etc. Les appointemens sont de six cent livres, avec un habillement complet tous les ans; plus deux voies de bois pour son usage particulier. On dit qu'il a été décidé depuis peu qu'il devoit être mis, comme les autres garçons de bureau de l'Hôtel de Ville, à sept cent livres par an pour tout. C'est le sieur Hezet qui a cet emploi, cy . 700

5° L'ancienne Municipalité avoit arrêté que le bibliothécaire pourroit, sans autre autorisation, disposer annuellement d'une somme de douze cent livres, pour faire de nouvelles acquisitions et payer les reliures; son zèle pour les lettres, l'avantage du public et la gloire de l'établissement auquel il étoit préposé l'avoient engagé à profiter, pour faire augmenter progressivement cette somme, des dispositions favorables qu'il trouvoit quelquefois, ou qu'il savoit faire naître dans les personnes qui étoient à la tête du Bureau municipal. C'est par cette industrie, et en excitant la bienfaisance d'un citoyen, amateur des lettres, auquel il avoit inspiré une sorte d'amour pour la bibliothèque de la Ville, qu'il est parvenu à fournir cette bibliothèque d'ouvrages choisis, dans la partie des sciences et des arts, et surtout dans l'histoire naturelle. C'est par là qu'il l'a mise en état de rivaliser, il ose le dire, avec les plus grandes bibliothèques de la capitale, et qu'il a le plaisir de la voir, les jours qu'elle est ouverte au public, aussi fréquentée, et même plus, que beaucoup d'autres. Mais, un esprit d'économie s'étant saisi tout à coup de l'ancien Corps municipal, quelque temps avant la Révolution, la bibliothèque a été un des premiers objets qui ait ressenti les effets d'une réforme, dont les studieux et les savans n'ont pas eu à se louer. Le bibliothécaire a, en conséquence, reçu ordre de ne pas outrepasser la somme de douze cent livres; ce qu'il a observé scrupuleusement, cy 1.200

6° Il a été alloué au bibliothécaire soixante-douze livres chaque année, pour fournir la bibliothèque et le public qui la fréquente de papier, encre, plumes, écritoires, canifs et autres ustensiles de bureau, pour faire les frais de la correspondance et pour

A reporter . . . . . 7.300[l]

Report..... 7,300#

autres menues dépenses, tels que ports de lettres et de livres, gratifications données à des domestiques ou commissionnaires qui apportent des livres en présent de la part de leurs maîtres, etc. cy..... 72

7,372#

J'atteste la vérité et l'exactitude des faits énoncés dans le présent état.

A Paris, ce 11 may 1791.

Signé : Ameilhon, bibliothécaire de la Commune.

ADDITION AU PRÉCÉDENT MÉMOIRE.

Le bibliothécaire de la Municipalité observe que ci-devant la Municipalité payoit aux religieux de Saint-Louis-la-Culture douze cent livres par an pour le loyer de l'emplacement qu'occupe la bibliothèque dans leur maison, cy..... 1,200#

De plus, elle donnait à leur portier cent cinquante livres de gages, cy..... 150

1,350#

2e ANNÉE 1792.

Le premier fonds de la bibliothèque de la Municipalité est un legs que feu M. Moriau, avocat et procureur du Roy et de la Ville, fit à ses concitoyens, en 1759; depuis, cet établissement a reçu une existence constitutionnelle par le décret de la première Assemblée nationale, lequel porte que la Municipalité aura un bibliothécaire, que le traitement de ce bibliothécaire sera fixé de la même manière que celui du Maire et autres officiers municipaux, par la Commune rassemblée dans ses quarante-huit sections, et que, de plus, ce fonctionnaire sera élu à la majorité absolue des suffrages par le Conseil général de la Commune. Ces formalités ont eu leur exécution.

NOMS ET TRAITEMENS DES PERSONNES ATTACHÉES AU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA MUNICIPALITÉ.

BIBLIOTHÉCAIRE.

Hubert-Pascal Ameilhon, attaché à la bibliothèque depuis la naissance de cet établissement, c'est-à-dire depuis 1760, et élu constitutionellement le 26 octobre 1790 par le Conseil général de la commune; ses honoraires sont de..... 3,000#

SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE.

Jacques Ameilhon, frère du bibliothécaire, attaché à la bibliothèque depuis 1773, d'abord en qualité d'aide et ensuite de sous-bibliothécaire; ses honoraires sont de... 1,800

AIDE DE BIBLIOTHÈQUE.

Pour aider à faire le service public de la bibliothèque, les jours qu'elle est ouverte, veiller à la conservation des livres qu'on communique aux lecteurs et à ce qu'il ne leur soit fait aucun tort, travailler aux catalogues, etc.

Le sieur *Trechard* occupe cette place depuis le mois de janvier 1790, aux appointemens de..... 1,200

A reporter..... 6,000#

Report. . . . . 6.000#

GARÇON DE BIBLIOTHÈQUE.

Pour la frotter, y entretenir la propreté, pour veiller aussi pendant les séances publiques à ce que les livres ne soient point emportés, déchirés ou maltraités.

Le sieur *Hezet* remplit cette place depuis le mois de juillet 1787, aux appointemens de. 800

Plus, pour étrennes. 12

La lettre du Directoire demande quel est le montant des fonds destinés à l'acquisition des *livres*, *gravures*, *médailles*, *manuscrits*, *etc.*

L'ancienne Municipalité avoit cru que, pour faire toutes ces acquisitions, une somme de douze cens livres étoit suffisante. La nouvelle a adopté la même mesure, cy. 1.200

Plus, il est alloué trois louis par an au bibliothécaire pour frais de bureau, c'est-à-dire pour fournir à la bibliothèque et au public qui la fréquente papier, encre, plumes, canifs, écritoires, crayons, pour ports de lettres, gratifications aux commissionnaires qui apportent quelquefois des livres en présent, et autres menues dépenses. Cette somme a été fixée dans un temps où le concours de ceux qui se rendent à la bibliothèque, les jours qu'elle est publique, étoit peu considérable, et où il ne s'y faisoit pas une aussi grande consommation de papier, d'encre, etc. qu'aujourd'hui. 72

ÉTAT DES BÂTIMENS OCCUPÉS PAR LA BIBLIOTHÈQUE DE LA MUNICIPALITÉ.

Cette bibliothèque étant spécialement la bibliothèque des habitants de Paris, qui en jouissent comme de leur propriété communale, ne devroit pas être ailleurs que dans la maison commune; mais, l'Hôtel de Ville étant trop resserré, elle n'a pu y être reçue jusqu'à présent. En attendant que les circonstances permissent de l'établir dans sa demeure naturelle, elle est restée, depuis sa fondation, à l'hôtel Lamoignon, rue Pavée au Marais, jusqu'en 1773, qu'elle a été transportée dans la maison de Saint-Louis-la-Culture et déposée dans le vaisseau qu'y occupoit la bibliothèque des ci-devant Jésuites. Ce vaisseau est placé sous le comble de la maison, et consiste dans une longue et belle galerie qui s'étend de l'est à l'ouest, le long d'une des deux grandes ailes du bâtiment: à cette salle sont joints deux petits cabinets en retour.

La Municipalité paye annuellement pour cette location. 1.200

Plus elle donne au portier de la maison. 120

Ainsi, toutes les dépenses de la bibliothèque se montent par an à 9.404#. Ces dépenses sont prises sur la caisse des domaines et finances de la Municipalité.

Total. . . . . 9.404#

Certifié véritable, à Paris, le 26 janvier 1792, l'an IVe de la liberté.

Signé : AMEILHON,

Bibliothécaire de la Municipalité.

XXV.

AFFAIRE DES PAPIERS DE LA BASTILLE.

(Archives du département de la Seine.)

I.

A M. LE MAIRE,

M. LE PROCUREUR SYNDIC ET MM. LES ADMINISTRATEURS DE LA VILLE DE PARIS.

19 octobre 1790.

Messieurs,

Le s^r Poinçot, libraire à Paris, obtint au mois de may 1790, du Tribunal de la Ville, une ordonnance qui lui permit d'aller rechercher plusieurs éditions saisies sur lui par la chambre syndicale, déposées à la Bastille et transportées avec une foule d'autres à Saint-Louis-la-Culture.

Les recherches que le sieur Poinçot avoit faites pour son compte lui donnèrent lieu de remarquer et d'observer à MM. les Commissaires qu'il étoit possible de tirer parti, au profit de la Ville, de cet amas nombreux d'imprimés, entassés au hazard et sans ordre, qui se perdoient dans l'humidité et la poussière, si on ne se hâtoit de les en tirer.

Le s^r Poinçot, en sa qualité de libraire, fit des offres de service; elles furent acceptées. Il n'y eut entre les Commissaires et lui aucune fixation de payement. Le s^r Poinçot se contenta de la promesse qui lui fut faite d'une juste indemnité, à partir du 14 juin 1790. Il s'est livré, avec la plus grande activité, au travail le plus pénible, le plus dégoûtant et le plus malsain; il l'a continué tous les jours, matin et soir, sans interruption que celle des dimanches, jusqu'au 15 septembre de la même année. C'est ainsi qu'à force de patience et d'efforts il est parvenu à rassembler plus de 500 articles, dont il a donné le catalogue à M. Agier, l'un des Commissaires, qui vous en rendra compte. Il vous prie de lui procurer de l'emploi, soit dans la suite des ouvrages de la Bastille, soit pour la prisée et vente des bibliothèques des Communautés, comme ayant déjà souffert des pertes considérables. Il croit ne devoir rien ajouter à ce mémoire, la vérité de son contenu vous étant attestée par la signature de MM. les Commissaires.

Nous soussignés, Commissaires aux papiers de la Bastille, certifions la vérité du contenu au présent mémoire. A Paris, ce 19 octobre 1790.

Signé : AGIER, OLDARD.

II.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CORPS MUNICIPAL.

(Archives du département de la Seine.)

21 février 1791.

PAPIERS DE LA BASTILLE.

. . . Le Corps municipal, après avoir entendu le rapport de M. Dacier, ouï le second substitut-adjoint du procureur de la Commune, approuvant les mesures prises par ses Commissaires pour l'arrangement des papiers de la Bastille,

A arrêté qu'il serait payé deux cents livres par mois, à dater du 13 décembre dernier, jusqu'à ce que le travail soit achevé, à la personne qui en est chargée sous leur surveillance, tant pour traitement que pour frais de bureau de quelque espèce qu'ils soient, à l'exception des cartons

et registres nécessaires, qui lui seront fournis sur le certificat des commissaires, a pareillement arrêté qu'il serait alloué au s^r Poincot, pour la mise en ordre des imprimés transportés de l'abbaye de St-Germain à la Culture de St-Louis, une indemnité proportionnée à celle qui lui sera accordée pour le travail du même genre qu'il a fait par ordre de la municipalité provisoire; et que cependant il lui serait provisoirement payé une somme de trois cens livres, à compte de cette indemnité, dont les Commissaires proposeront incessamment au Corps municipal la fixation définitive.

Le Corps municipal autorise ses Commissaires : 1° à employer un commis aux écritures, auquel il sera payé chaque mois cent livres pour son traitement; 2° à rendre les ouvrages manuscrits et les imprimés aux personnes qui les réclameront et qui justifieront de leur propriété;

Autorise en outre le département des travaux publics à fournir, pour l'ameublement et le service du bureau, un petit poêle de fayence, une table et deux chaises, et le faire garnir de tablettes où les papiers seront placés, à mesure qu'ils seront inventoriés et mis en ordre.

Le Corps municipal ajourne la proposition faite par les Commissaires de vendre les livres trouvés à la Bastille, à l'exception des livres obscènes, qui seront brûlés en leur présence.

III.

QUATRIÈME REGISTRE DU CORPS MUNICIPAL.

DÉLIBÉRATION DU 11 NOVEMBRE 1791.

(*Extrait.*)

(Archives du département de la Seine.)

Le Corps municipal, sur le compte qui lui a été rendu, par ses Commissaires préposés à l'arrangement des papiers de la Bastille, du progrès de ce travail confié à leur surveillance;

Le procureur de la Commune entendu,

Arrête :

1° Que, pour satisfaire le désir manifesté plusieurs fois par le public de jouir de ces papiers, ceux qui sont en ordre et qui forment la partie la plus considérable et la plus importante de cette collection seront incessamment déposés à la bibliothèque de la Commune, où les citoyens pourront les voir et les consulter, ainsi que les livres et les manuscrits renfermés dans ce dépôt;

2° Que le travail nécessaire pour trier et arranger le reste de ces papiers, ne pouvant être de longue durée, ni s'achever sans que les personnes qui en sont chargées ayent sous la main les papiers déjà classés et inventoriés, sera continué sous l'inspection et la surveillance du bibliothécaire de la Commune, et que les administrateurs au département des domaines continueront de faire payer chaque mois, jusqu'à l'achèvement du travail, la somme réglée par l'arrêté du Corps municipal, du 4 février de la présente année;

3° Enfin que tous les livres, soit reliés, soit brochés, soit en feuilles, provenant de la Bastille, lui seront pareillement remis, avec les inventaires ou catalogues qui en ont été dressés, et qu'il sera garant et responsable de tous ces livres, pièces et papiers, de la même manière qu'il est de tous les objets précédemment confiés à sa garde.

PIÈCES DE COMPTABILITÉ.

Par délibération du Corps municipal, en date du 11 novembre 1791, il a été arrêté que les papiers de la Bastille seront déposés à la bibliothèque de la Commune; que les personnes qui ont été jusqu'à présent chargées du triage et de l'arrangement de ces papiers continueront ce travail sous l'inspection et la surveillance du bibliothécaire de la Commune, et que les admi-

nistrateurs au département des domaines continueront aussi de faire payer chaque mois, jusqu'à l'achèvement du travail, la somme réglée par l'arrêté du Corps municipal du 2 février précédent.

En conséquence, je prie Messieurs les administrateurs au département des domaines et finances de la Ville de Paris de faire payer à M. Lévesque, qui continue le travail des papiers de la Bastille, la somme de deux cents livres, échue ce jourd'hui.

30 avril 1792.

AMEILHON,
Bibliothécaire de la Commune.

IV.

MANDAT DE PAYEMENT.

MUNICIPALITÉ DE PARIS.

Vu : L. 200 fr. Arriéré.

DÉPARTEMENT DES DOMAINES ET FINANCES.

M. VALLET DE VILLENEUVE, trésorier de la Ville, payera des deniers de sa caisse à M. Lévèque, et sur son acquit, la somme de *deux cents livres* pour le mois de ses appointements, échu ce jour, comme employé à la bibliothèque de la Ville, pour l'arrangement des papiers de la Bastille, conformément à l'arrêté du Corps municipal du 11 novembre dernier, et suivant le certificat cy-joint de M. Ameilhon, bibliothécaire.

A la Maison commune, ce 30 avril 1792, l'an IV de la liberté.

GLÉTIN (?), GUINOT.

Vu et contrôlé pour la somme de deux cents livres, enregistré n° 706, à la Mairie, le 6 may 1792, l'an IV de la liberté.

PÉTION.

Enregistré ce 10 mai 1792.
(*Paraphe.*)

Vu; point d'opposition.
Ce 10 may 1792.
(*Paraphe.*)

P. 10 may 1792.

(Au dos est écrit :)
Pour acquit de (200 fr.) deux cents livres.
LÉVESQUE.

XXVI.

ATTRIBUTION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA COMMUNE À L'INSTITUT ET CORRESPONDANCE RELATIVE À CET OBJET.

I. — ARRÊTÉ.

Du 27 du mois de ventôse, l'an V de la République française une et indivisible.

(Procès verbaux des séances du Directoire exécutif de la République française, p. 174.)

Le Directoire exécutif, après avoir entendu le rapport du Ministre de l'intérieur sur la demande faite, par l'Institut national des sciences et des arts, de la bibliothèque dite *de la Ville*,

pour former la bibliothèque que la loi du 15 germinal lui accorde, voulant, autant qu'il est en son pouvoir, fournir à l'Institut national les moyens de remplir son importante destination.

Arrête :

ARTICLE PREMIER.

La bibliothèque dite *de la Commune* est mise à la disposition de l'Institut national des sciences et arts, en exécution des lois du 3 brumaire et du 15 germinal an IV.

ART. 2.

Le Ministre de l'intérieur est chargé d'en faire effectuer le transport et le placement dans le local désigné par l'Institut national, et qui lui a été accordé par la loi.

Le présent arrêté ne sera point imprimé [1].

Pour expédition conforme :

Le Président du Directoire exécutif, REWBELL.

Par le Directoire exécutif :

Le Secrétaire général, LAGARDE.

Pour copie conforme :

Le Directeur général de l'Instruction publique, GINGUENÉ.

II. — CORRESPONDANCE.

22 fructidor an V.

(Archives Nationales, F[17] 1203.)

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU CITOYEN AMEILHON.

Lorsque je vous écrivis, Citoyen, pour vous faire part de la décision que j'avais prise sur le dédoublement des places littéraires, dont la cumulation est contraire à l'intérêt des lettres et au bon ordre d'administration, je vous invitai, par un P. S. écrit de ma main, à me répondre le plus tôt possible. Je n'ai cependant reçu de vous aucune réponse. Je présume que vous vous êtes disposé à exécuter cette mesure : j'ai fixé, en conséquence, la fin de la présente année pour le terme où vous voudrez bien remettre les clés du dépôt de Louis-la-Culture et du logement que vous y occupez au successeur qui vous sera donné. Votre appartement à la bibliothèque de l'Arsenal sera prêt à la même époque. Vous voudrez bien me prévenir du jour où les voitures des transports de l'intérieur seront nécessaires à votre déménagement; les ordres seront donnés en conséquence; ce sera sans doute l'un des jours complémentaires.

Salut et fraternité.

28 fructidor an V.

(Archives Nationales, F[17] 1203.)

LE CITOYEN AMEILHON AU CITOYEN GINGUENÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Citoyen,

J'ai reçu hier soir, 27 de ce mois, une lettre du Ministre datée du 22. Avec de pareils arran-

[1] Cette disposition est assez remarquable : il semble que le Directoire exécutif ait voulu laisser ignorer au public l'acte de spoliation qu'il commettait.

gemens, il est aisé de mettre les gens en défaut et de se ménager l'occasion de se plaindre qu'on ne répond pas ou qu'on répond trop tard. J'avouerai cependant avec franchise que je ne me suis pas pressé de répondre au Ministre, parce que j'avais intérêt qu'il lût lui-même un mémoire dans lequel je fais un exposé sommaire de tous mes travaux. Or je ne pouvais espérer qu'il y donnât son attention dans des momens où des objets de la plus haute importance et qui intéressaient si fort le salut de la patrie devaient l'absorber tout entier. Voyant le calme rétabli, je me disposais à lui faire remettre ce mémoire, lorsque j'ai appris qu'il venait d'être élevé à la dignité directoriale. Alors je crus qu'il convenait de renvoyer la discussion de mon affaire à son successeur. Mais je vois que mes combinaisons ont échoué devant d'autres, auxquelles je ne m'attendais pas. Cependant je lui adresse en ce moment mon mémoire, dans l'espérance que le Directeur, mieux instruit, rapportera la décision du Ministre, qui ne l'était pas.

A tout événement, je vous préviens qu'il me sera absolument impossible de remplir les conditions de la dernière lettre signée du Ministre. On m'y donne congé pour le premier vendémiaire. Il faut que ce jour je rende les clefs du vaste dépôt que j'ai formé à la maison de Louis-la-Culture, et cela sans la plus petite formalité. Citoyen Directeur, quand on éconduit un homme chargé d'une administration, on lui donne au moins le tems nécessaire pour rendre ses comptes. J'aurai besoin de quelques jours pour dresser l'état de mon dépôt, en faire le tableau et mettre en règle les écritures qui doivent servir à prouver au Gouvernement que, pendant les sept années de ma gestion, j'ai répondu avec fidélité à sa confiance.

S'il est absolument décidé que je dois être dépouillé, j'y consens. J'abandonne, à partir du premier vendémiaire, les appointemens attachés à la place de conservateur, à celui qui est si empressé de profiter, comme ont déjà fait tant d'autres avant lui, du fruit de mes sueurs. Mais je demande, comme une grâce spéciale, qu'on me permette de sortir de place en homme d'honneur, qui ne sçait pas se jouer avec sa responsabilité, et ne veut pas s'exposer pour l'avenir à des recherches fâcheuses.

On m'écrit que mon logement sera prêt, pour les derniers jours complémentaires, à l'Arsenal. Cela est encore impossible. Jusqu'à ce jour, il ne s'y est présenté personne pour y mettre les choses en état. D'ailleurs, Citoyen Directeur, l'Institut national fait transporter en ce moment la bibliothèque de la Commune au Louvre. Or ce dépôt ne peut sortir de mes mains pour passer dans celles du nouveau dépositaire, sans que les formes prescrites par toutes les règles du devoir et de l'honnêteté ne soient observées de part et d'autre; ce qui rendra ma résidence nécessaire, au moins jusqu'à la fin de cette opération, dans la maison de Louis-la-Culture.

Enfin je suis occupé à faire transporter dans l'église tous les livres qui remplissent les salles destinées aux exercices de l'école centrale, qui doit avoir lieu incessamment dans cette maison, et je fais tout ce qui est en moi pour lever les obstacles qui pourraient en retarder l'établissement. C'est cet instant où je donne encore de nouvelles preuves de mon zèle, qu'on choisit pour m'abreuver d'amertume, pour me priver, comme un proscrit, du bénéfice d'une loi dont on laisse jouir tranquillement d'autres, qui sont précisément dans le même cas que moi, et qui, sous la protection de cette même loi, possèdent une fortune littéraire quadruple et quintuple de la mienne. C'est cette distinction qui me paraît injurieuse. Elle me serait moins insupportable, si elle ne venait pas de la part d'hommes avec lesquels je partage l'honneur d'être membre du plus célèbre Institut qui existe dans la république des Lettres.

Salut et fraternité.

AMEILHON.

14 vendémiaire an VI.

(Archives de la préfecture de la Seine, article 1076.)

NICOLEAU, BIBLIOTHÉCAIRE DE LA TROISIÈME ÉCOLE CENTRALE, AUX ADMINISTRATEURS DU DÉPARTEMENT.

Citoyens administrateurs,

Un décret du Corps législatif ayant mis à la disposition de l'Institut national la bibliothèque de la Commune établie aux ci-devant Jésuites, l'Institut se disposait, il y a quelque temps, à faire enlever non-seulement les livres, mais encore les corps de bibliothèque, les boiseries, armoires et leurs portes grillées, etc. Je m'empressai, Citoyens administrateurs, d'écrire au Ministre de l'intérieur pour lui observer qu'il en coûterait beaucoup pour démonter, transporter toutes ces boiseries et pour les replacer, attendu qu'elles ne conviendraient pas toutes également au local qu'on leur destinait au Louvre; j'observai, de plus, qu'il y aurait de grandes dépenses à faire pour établir la bibliothèque de ladite école centrale; le Ministre trouva mes observations justes et économiques; il fut décidé, en conséquence, que l'Institut laisserait les corps de bibliothèque. Aujourd'hui, pour des motifs particuliers, le conseiller Lassus, bibliothécaire de l'Institut, est venu aux ci-devant Jésuites avec un menuisier et des ouvriers, pour enlever tous les corps de bibliothèque d'un bout à l'autre de la salle. Je lui ai représenté les grands inconvénients et les frais considérables qui en résulteraient, et, de plus, la facilité de trouver, dans le dépôt littéraire et ailleurs, plus de tablettes et de corps de bibliothèque qu'il n'en faut à l'Institut. Si l'on enlève tout un côté de la bibliothèque de la Commune, il ne restera pas de quoi placer les machines expérimentales de physique, de chimie et d'histoire naturelle. Vous êtes suffisamment instruits, Citoyens administrateurs, de la nécessité de conserver un nombre suffisant de corps de bibliothèque; vous prendrez dans votre sagesse les mesures économiques que les circonstances exigent.

Salut et respect.

NICOLEAU.

14 ventôse an VI.

(Archives Nationales, F[17] 1203.)

VAN THOL, CONSERVATEUR DU DÉPÔT NATIONAL LITTÉRAIRE LOUIS-LA-CULTURE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Citoyen Ministre,

Le transport de la bibliothèque de la Commune de Paris à celle de l'Institut national est fait. J'ai à présent de grandes salles libres et propres à contenir les livres qu'on doit déplacer pour le logement des professeurs de l'École centrale.

XXVII.

RECONSTITUTION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE PARIS.

1er ARRÊTÉ.

Le Conseiller d'État, Préfet du Département de la Seine,

Vu l'arrêté du Gouvernement en date du 8 pluviôse an XI, qui met à la disposition et sous la surveillance des municipalités les bibliothèques des écoles centrales supprimées.

Arrête :

ARTICLE PREMIER.

La bibliothèque faisant partie de l'école centrale de la rue Saint-Antoine, qui a été supprimée par l'arrêté du 23 fructidor an XI, portera à l'avenir le titre de la Bibliothèque de la Ville de Paris.

ART. 2.

La conservation en sera confiée à un bibliothécaire nommé par le Préfet.

ART. 3.

Il y aura en outre, pour le service de l'établissement, un garçon de bibliothèque, qui sera présenté par le bibliothécaire et nommé par le Préfet.

ART. 4.

Il sera fait un règlement particulier pour l'ordre intérieur de la bibliothèque.

Fait à Paris, ce 4 germinal an XII.

Signé : FROCHOT.

Pour ampliation :

Le Secrétaire Général.

ET. MÉJEAN.

IIe ARRÊTÉ.

Le Conseiller d'État, Préfet du département de la Seine,

Par suite des dispositions de ses arrêtés de ce jour relatifs à l'organisation et à la fixation des dépenses de la bibliothèque de la Ville de Paris.

Arrête :

ARTICLE PREMIER.

M. Nicoleau, ex-bibliothécaire de l'école centrale de la rue Saint-Antoine, est nommé conservateur de la bibliothèque de la Ville.

ART. 2.

Ses appointements, fixés par l'arrêté de ce jour qui détermine les dépenses de la bibliothèque, lui seront comptés à compter du 1er vendémiaire de cette année.

ART. 3.

Expédition du présent arrêté sera adressée à M. Nicoleau.

Fait à Paris, le 4 germinal an XII.

Signé : FROCHOT.

Pour ampliation :

Le Secrétaire Général.

ET. MÉJEAN.

III. — OBSERVATIONS DE P. NICOLEAU SUR SON INSTALLATION PERSONNELLE DANS L'ANCIEN HÔTEL DES VIVRES.

Le 1er jour complémentaire an VII.

Monsieur le Préfet,

En cherchant un local convenable et d'un prix très-modéré pour la bibliothèque de la Ville, je m'oubliai moi-même comme je le devais. Jaloux de répondre à la confiance dont vous m'honorez et d'économiser les deniers de la Commune, je n'eus garde de choisir et de vous proposer des maisons où j'aurais pu me loger d'une manière très-commode, très-agréable, et sans autres frais que ceux du transport de mes meubles et effets. Je préférai celle qui, par la modicité du loyer, assurait une épargne de cinq à six cents francs par an et une grande diminution de frais pour le déménagement, qui, à raison de la très-grande proximité, a pu se faire beaucoup plus promptement, sans voitures, sans aucun dégât, et (chose presque incroyable) sans la moindre interruption dans l'ordre ordinaire des séances publiques.

Après que la bibliothèque eut été réorganisée dans le nouveau local, il fallut bien, Monsieur le Préfet, que je m'occupasse un peu de mon nouveau logement. Vous avez pu en voir la description dans l'état des lieux que j'ai eu l'honneur de vous adresser, avec le bail à loyer et les pièces justificatives de toutes les avances que j'avais faites. Ce logement consistait en un grenier, quatre pièces en mansarde, une très-petite pièce en entre-sol et une petite écurie.

Je me suis fait un plaisir et un devoir, Monsieur le Préfet, d'abandonner le grenier et l'écurie. Dans l'un, j'ai fait arranger avec beaucoup d'ordre les portes grillées, les armoires, les tablettes, les corniches et autres matériaux infiniment précieux provenant de l'ancienne bibliothèque des ci-devant Jésuites. Dans l'autre (c'est-à-dire dans l'écurie), on a renfermé le poêle avec ses tuyaux, des bureaux, des tables et autres effets beaucoup moins précieux, et l'on peut y mettre aussi la provision de bois de chauffage pour la bibliothèque. La très-petite pièce en entre-sol ne peut servir qu'à mettre en sûreté notre bois à brûler, nos ustensiles, notre batterie de cuisine.

Voilà donc, Monsieur le Préfet, notre logement réduit aux quatre pièces en mansardes communiquant l'une à l'autre. Ce logement ne pourrait convenir qu'à un célibataire.

La première pièce, un peu irrégulière, sans cheminée, sans tapisserie, est éclairée faiblement par une petite croisée cintrée, garnie de verroux et de vingt petits carreaux de verre. J'y ai fait tendre du papier peint un peu gai et placer deux grandes armoires grillées dépendantes de la bibliothèque, dans lesquelles j'ai renfermé plusieurs ouvrages doubles, dont une partie achèvera de remplir les armoires de votre cabinet quand il vous plaira, et le surplus pourra être échangé ou vendu, selon vos désirs, pour augmenter et améliorer la bibliothèque de la Ville.

La deuxième pièce, beaucoup plus longue que large, est éclairée par deux croisées dont la plus petite est cintrée, garnie de vingt petits carreaux et de verroux, tandis que l'autre est droite et garnie de six carreaux de moyenne grandeur et d'une espagnolette. Cette pièce, très-irrégulière et très-difforme, avait été précédemment séparée en deux par une cloison qui n'existait plus. Pour faire disparaître ces difformités choquantes et remédier un peu au désagrément continuel résultant de la nécessité indispensable de passer par cette pièce pour arriver à la troisième, il a bien fallu établir une nouvelle cloison avec une alcove et un cabinet de toilette, et sans cela ma femme aurait été logée d'une manière très-incommode et très-désagréable. Elle se déplaît encore beaucoup dans ce triste logement, malgré la dépense que j'y ai faite pour le rendre habitable.

La troisième pièce est celle que mes infirmités et des étourdissements très-fréquents m'ont forcé d'occuper pour être plus près d'un domestique ou garde-malade qui occupe la quatrième pièce, large d'environ cinq mètres.

Chargé de 72 ans, dont plus de 56 ont été consacrés au service de la patrie, mon grand âge et ma santé, ruinée par des travaux pénibles et par les cruelles maladies qui en ont été la suite, me rappellent souvent cet avertissement salutaire : *Dispone domi tuæ; cras enim morieris.* Je sens très-bien, Monsieur le Préfet, que je n'ai pas longtemps à vivre, et que le logement que j'ai arrangé pour ma femme et pour moi sera très-probablement occupé bientôt par mon successeur. Ma femme a partagé les pertes énormes et tous les malheurs que j'ai éprouvés depuis la Révolution.

Nicolay

INDEX ALPHABÉTIQUE.

Agier, chargé par la Commune de suivre l'affaire des papiers de la Bastille, propose de mettre en vente ces documents, 21. — Certificat délivré par lui au sujet de ces mêmes documents, 114.

Ameilhon (Hubert-Pascal), sous-bibliothécaire de la Ville en survivance de Mulattier, 6, 40. — Il est nommé bibliothécaire et historiographe en survivance de Pierre Bouquet, et devient en effet titulaire de cet emploi, 13, 99, 100, 106, 107. — Indemnité de logement qui lui est accordée, 14, 103. — Il préside à la vente des jetons et médailles de la Ville, 15, 105. — Il reçoit de l'évêque de Callinique des fonds pour acquérir de nouveaux livres à la bibliothèque, 18, 108. — Il fait d'actives démarches pour que les œuvres et le buste de Bailly soient placés dans la salle de la bibliothèque, 19. — Son traitement à diverses époques, 20, 109, 110. — Il se plaint de l'esprit d'économie apporté par le Corps municipal dans l'entretien de la bibliothèque, 20, 110, 111, 112. — Il signale des emblèmes de la royauté dans la maison de Saint-Louis-la-Culture et en demande la suppression; sa signature, 20, 21. — Il demande au ministre de l'intérieur l'autorisation de choisir des livres dans le dépôt de Saint-Louis-la-Culture dont il a la garde, 22. — Il est invité à remettre les clefs de la maison de Saint-Louis-la-Culture, 23, 24, 117. — Résistance qu'il oppose à l'Administration, 24, 117, 118. — Il est forcé d'obéir et s'installe à la bibliothèque de l'Arsenal, où il termine sa carrière, 25.

Ameilhon (Jacques), frère du précédent, est nommé sous-bibliothécaire de la Ville, 13, 107. — Son traitement, 14, 103, 107, 109. — Il est nommé sous-bibliothécaire de la Commune, 19, 20. — Ses appointements en cette dernière qualité, 20, 110, 112. — A la suite de la décision attribuant la bibliothèque de la Commune à l'Institut de France, il se retire avec son frère à la bibliothèque de l'Arsenal, 25.

André (Jean), échevin, figurant comme partie contractante dans le bail de l'hôtel de Lamoignon, 34.

Armoiries d'Antoine Morian, 7. — De Joseph Tauxier, 11. — De l'évêque de Callinique, 17. — De la Ville, 25, 26, 27.

Arsenal (Bibliothèque de l'); mise d'abord à la disposition de l'Institut, elle est plus tard déclarée publique, 22, 23. — Hubert-Pascal Ameilhon s'y installe avec son frère, 25.

Aubigny (Du Fresne d'), adjudicataire des plans rassemblés par l'abbé de La Grive, conserve cette collection pour la Ville, qui en fait plus tard l'acquisition, 7. — Reproduction de deux documents relatifs à cette acquisition, 41, 42, 43. — État détaillé de la collection dressé par ses soins, 43 à 46.

Babille, échevin, signataire de divers actes relatifs à la bibliothèque, 41, 42, 43, 47, 48, 81.

Bailly, peintre, est chargé d'un travail de décoration dans le local de la bibliothèque, 19.

Bailly (Sylvain), maire de Paris; son buste et ses œuvres sont placés dans la bibliothèque de la Ville, 19. — Lettre écrite par lui aux administrateurs de la Commune, relativement à la bibliothèque; sa signature, 20. — L'affaire des papiers de la Bastille est traitée sous son administration, 21.

Baince, notaire au Châtelet, signataire du bail de l'hôtel de Lamoignon, 35.

Basly, échevin, signataire de divers actes relatifs à la bibliothèque, 98, 99, 100.

Bastille; un grand nombre de documents prove-

nant de cette forteresse sont remis au bibliothécaire de la Commune, 21. — Pièces relatives à cette affaire, 114, 115, 116.

Bellet, échevin, signataire de divers actes relatifs à la bibliothèque, 102, 103, 104, 105.

Bignon (Armand-Jérôme), prévôt des marchands, conclut, au nom de la Ville, un arrangement pour l'acquisition de la bibliothèque de Joseph Tauxier; époque de sa prévôté; son acte d'inhumation, 10. — Texte de l'arrangement conclu par lui pour l'acquisition de la bibliothèque de Joseph Tauxier, 95, 96. — Autres documents portant sa signature, 97 à 100.

Bignon (Jérôme III), prévôt des marchands, traite avec Félibien pour la publication de l'*Histoire de Paris*, 2.

Blacque, échevin, signataire d'une délibération relative à la bibliothèque, 107.

Bonamy (Marie-Madeleine), sœur et héritière de Pierre-Nicolas Bonamy; une rente viagère, réversible par moitié sur la tête de son frère, est stipulée en sa faveur, 9, 10, 48.

Bonamy (Pierre-Nicolas), bibliothécaire et historiographe de la Ville; ses actes de naissance, de mariage et de décès, 4, 5. — Il publie dans le *Journal de Verdun* un article annonçant l'ouverture de la bibliothèque au public, 9. — Observations adressées par lui au Bureau de la Ville; il offre de céder sa bibliothèque à la Ville moyennant une rente viagère, 9, 10. — Sa signature sous forme d'*ex libris*, 10. — Reproduction de divers documents concernant sa nomination, la survivance de son emploi, la cession de sa bibliothèque, 31 à 34, 37, 38, 41, 48. — Catalogue des livres cédés par lui à la Ville, 48 à 81.

Bordenave, échevin, signatataire d'une délibération relative à la bibliothèque, 107.

Boucher d'Argis, échevin, signataire d'une délibération du Bureau de la Ville, 96.

Bouquet (Pierre), neveu de l'historien Martin Bouquet, reçoit une commission de bibliothécaire et d'historiographe de la Ville en survivance de Bonamy, 6. — La survivance de son emploi est accordée à Hubert-Pascal Ameilhon, 13. — Son indemnité de logement, 14. — Reproduction de divers documents concernant sa nomination, son indemnité de logement, la survivance de son emploi, 41, 99, 100, 101, 103, 106, 107.

Boutrays (Raoul), auteur du *Lutetia*, offre ce poëme au Prévôt des Marchands, 2.

Boyer (Jean), seigneur de Saint-Leu, échevin, assiste à l'inauguration du service public dans la bibliothèque, 8. — Signataire de divers actes relatifs à la bibliothèque, 34, 38, 40, 41.

Gallinique (L'évêque de), voir Livry (Nicolas de la Pinte de).

Camus de Pontcarré, seigneur de Viarmes, prévôt des marchands, assiste à l'inauguration du service public dans la bibliothèque, 8. — Actes divers dans lesquels figure son nom, 31 à 35, 37 à 43, 46 à 48. — Il paraphe le catalogue des imprimés de Bonamy, 81.

Catalogue des livres cédés à la Ville par Bonamy, 48 à 81. — Des manuscrits de la bibliothèque, 81 à 95.

Chabrol (Le comte de), préfet de la Seine, fait disposer un local pour recevoir la bibliothèque, 28.

Chomel (Louis-Denis), échevin, assiste à l'inauguration du service public dans la bibliothèque, 8. — Signataire de divers actes relatifs à la bibliothèque, 34, 38, 40, 41.

Dameron (Jean-François), chanoine de Saint-Louis-la-Culture, signataire de l'accord fait entre l'Échevinage et le Chapitre, 101, 102.

Darlu, échevin, assiste à l'inauguration du service public dans la bibliothèque, 8. — Signataire de divers actes relatifs à la bibliothèque, 34, 38, 40, 41.

Deshayes, échevin, signataire de divers actes relatifs à la bibliothèque, 42, 43, 47, 48, 81.

Devarenne, échevin, signataire de divers actes relatifs à la bibliothèque, 42, 43, 47, 48.

Directoire exécutif; mesures prises par ce gouvernement à l'égard des bibliothèques de l'Arsenal et de la Commune, 22, 23, 116, 117.

Dubois (Pierre-Ancher-Tobiesen), archéologue, achète la collection de médailles de la Ville; sa vie, 16. — Reproduction de l'acte constatant la vente de médailles qui lui est faite, 104, 105.

Échevins, voir André (Jean), Babille, Basly, Bellet, Blacque, Bordenave, Boucher d'Argis, Boyer (Jean), Chomel (Louis-Denis), Darlu, Deshayes, Devarenne, La Rivière (De), Le Blocteur, Lens (De), Mercier, Pochet, Quatremère, Richer, Sarazin, Sprole, Vieillard, Viel.

Écoles centrales; mesures prises sous le Consulat à l'égard de leurs bibliothèques, 28.

Ermitage (Bibliothèque de l'), près de Saint-Pé-

tersbourg, renfermant un nombre considérable de documents tirés de la Bastille, 22.

Estampilles de la bibliothèque, 25. — Frappées par l'Institut, 27.

Étuis de Corny, procureur du Roi et de la Ville, demande qu'un témoignage de reconnaissance soit adressé par l'Échevinage à l'évêque de Callinique, 107, 108.

Ex Libris d'Antoine Morian, 7. — De Bonamy, 10.

Félibien (Michel), auteur de l'*Histoire de Paris*, traite avec Jérôme Bignon, prévôt des marchands, pour la publication de son ouvrage, 2.

Frochot, préfet de la Seine, reconstitue la bibliothèque, 119, 120.

Gazette de France; article de ce recueil annonçant l'ouverture de la bibliothèque au public, 8.

Gazette de Hollande; ce recueil annonce l'ouverture de la bibliothèque au public, 8.

Gerbault (Pierre), chanoine de Saint-Louis-la-Culture, signataire de l'accord fait entre l'Échevinage et le Chapitre, 101, 102.

Gherardini, peintre, exécute les fresques du plafond dans la bibliothèque de la maison professe des Jésuites, 14.

Ginguené, directeur général de l'instruction publique, est sollicité par Van Thol et Palissot, 24. — Signataire d'un arrêté portant attribution de la bibliothèque de la Ville à l'Institut de France, 117. — Lettre qui lui est adressée par Ameilhon relativement au dépôt littéraire de Saint-Louis-la-Culture et à la bibliothèque de la Commune, 117, 118.

Grand Trésor (Chambre du), à l'Hôtel de Ville, 1.

Hezet, garçon de la bibliothèque de la Commune, 111, 113.

Historiographe de la Ville; création de son emploi par Étienne Turgot, 2. — Ses fonctions sont remplies par Pierre-Nicolas Bonamy, 5. — *Id.* par Pierre Bouquet, 6. — *Id.* par Hubert-Pascal Ameilhon, 13. — Ses devoirs, 97.

Institut de France; il demande et obtient que la bibliothèque de la Commune soit mise à sa disposition, 22, 23. — Il fait transporter cette collection au Louvre, 24. — Nouvelles estampilles qu'il fait ajouter à celles de la Commune, 27. — Documents constatant l'attribution qui lui est faite de la bibliothèque de la Commune; correspondance relative à ce même objet, 116 à 119.

Janson (La marquise de); une rente viagère est stipulée en sa faveur par Joseph Tauxier, comme condition de la cession de sa bibliothèque à la Ville, 96.

Jean de Terre-Vermeille, auteur d'un Traité sur la folie des rois de France, 11, 96. — Son origine, ses fonctions, 11.

Jollivet de Vannes, procureur du Roi et de la Ville, assiste à l'inauguration du service public dans la bibliothèque, 8. — Délibération prise au sujet d'une somme qu'il devait à son prédécesseur et que la Ville était en droit de lui réclamer, 12, 98, 99. — Signataire de divers documents relatifs à la bibliothèque, 34, 38 à 43, 47, 48, 81, 96, 98, 100, 102, 107.

Jourdain, notaire au Châtelet, signataire du bail de l'hôtel de Lamoignon, 35.

Journal de Verdun; article de ce recueil relatant l'ouverture de la bibliothèque au public, 9.

La Grive (L'abbé Jean de), géographe; sa collection de plans est achetée par Du Fresne d'Aubigny, qui la conserve à la Ville, 7. — Reproduction de deux documents relatifs à l'acquisition de sa collection, 41, 42, 43. — État détaillé des objets faisant partie de sa collection, dressé par Du Fresne d'Aubigny, 43 à 46.

La Michodière, prévôt des marchands, expose les motifs de la vente des médailles et jetons de la Ville, 15. — Actes divers dans lesquels figure son nom, 100 à 106.

Lamoignon (Le chancelier de), propriétaire de l'hôtel habité par Antoine Morian, renouvelle le bail de cette maison à la Ville, 5. — Reproduction de ce bail, 34, 35.

La Morlière (Claude-Nicolas de), chanoine de Saint-Louis-la-Culture, signataire de l'accord fait entre le Bureau de la Ville et le Chapitre, 101, 102.

Laponce (La veuve), propriétaire de l'hôtel des Vivres, loue cette maison à l'Échevinage pour y installer la bibliothèque, 28.

La Rivière (De), échevin, signataire de divers actes relatifs à la bibliothèque, 96, 98, 99, 100.

Lassus, bibliothécaire de l'Institut, reçoit l'ordre d'enlever les livres et le mobilier de la bibliothèque de la Commune, 15, 119.

Le Blocteur, échevin, assiste à l'inauguration du

service public dans la bibliothèque, 8. — Signataire de divers actes relatifs à la bibliothèque, 34, 35, 40, 41.

Lefèvre de Caumartin, prévôt des marchands; offre qui lui est faite par l'évêque de Callinique, 18.

Lens (De), échevin, signataire de divers actes relatifs à la bibliothèque, 96, 98, 99, 100.

Le Peletier (Louis), seigneur de Mortefontaine, prévôt des marchands; sa sollicitude pour la bibliothèque, 16, 18.

Lévesque, chargé du triage des papiers de la Bastille, reçoit une indemnité de 200 livres pour ce travail, 116.

Liden, savant suédois, visite la bibliothèque et lui assigne un des premiers rangs parmi les bibliothèques de Paris; son voyage, 18.

Livry (Nicolas de la Pinte de), évêque de Callinique, bienfaiteur de la bibliothèque; sa vie, sa mort, 16, 17. — Sa marque bibliographique, 17. — Témoignage de reconnaissance qui lui est offert par le Bureau de la Ville, 18. — Document constatant la reconnaissance du Bureau, 107, 108. — Lettre adressée par lui au Bureau, 108.

Lobineau, auteur de l'*Histoire de Paris*, traite avec Charles Trudaine, prévôt des marchands, pour la publication de son ouvrage, 2.

Loménie (Le cardinal Étienne-Charles de), comte de Brienne, décrété d'accusation sous la Terreur, 17.

Maison professe des Jésuites; elle est donnée aux chanoines réguliers de Saint-Louis-la-Culture, 13. — On y installe la bibliothèque de la Ville, 13, 14, 100, 101, 102. — Ce que dit Piganiol de la Force des fresques exécutées dans le local de la bibliothèque, 14.

Marques bibliographiques d'Antoine Moriau, 7. — — De Joseph Tauxier, 11. — De l'évêque de Callinique, 17. — De la Ville, 26, 27.

Médailles de la Ville, 3, 15, 16, 104, 105, 106.

Mejet, garçon de la bibliothèque, 110.

Mercier, échevin, signataire de divers actes relatifs à la bibliothèque, 42, 43, 47, 48, 81.

Mercure de France; article de ce recueil annonçant l'ouverture de la bibliothèque au public, 8.

Miron (Pierre), chanoine de Saint-Louis-la-Culture, signataire de l'accord fait entre le Bureau de la Ville et le Chapitre, 101, 102.

Molinos, inspecteur général des bâtiments civils, contribue à empêcher l'enlèvement du mobilier de la bibliothèque de la Commune, 25.

Moriau (Antoine), procureur du Roi et de la Ville; importance de sa bibliothèque; ses actes de naissance et de décès, 3. — Il lègue à la Ville sa bibliothèque et ses médailles, 3, 4, 31. — Son habitation au moment de sa mort, 5. — Son *ex libris* et ses marques, 7. — Sa libéralité est rappelée par des recueils périodiques, à l'occasion de l'ouverture de la bibliothèque de la Ville au public, 8. — Sa succession est liquidée définitivement par une délibération du Bureau de la Ville, 11, 12, 98, 99. — Volumes précieux appartenant à sa bibliothèque, 25.

Moriau (Guillaume), père du précédent, procureur du Roi et de la Ville, 3.

Mulattier (Jean-Baptiste), sous-bibliothécaire de la Ville, 5, 32, 33, 40. — Son acte de décès, 6, 7. — La survivance de son emploi est accordée à Hubert-Pascal Ameilhon, 6, 40, 41.

Nicoleau, bibliothécaire de la 3e École centrale, empêche que le mobilier de la bibliothèque de la Commune soit transporté au Louvre, 25, 119. — Son zèle, son désintéressement, 27, 28. — Le dépôt confié à ses soins forme une nouvelle bibliothèque pour la Ville, et il en reste le gardien, 28, 120. — Observations adressées par lui sur son installation personnelle à l'ancien hôtel des Vivres, 121, 122. — Sa signature, 122.

Oudard, chargé par la Commune de suivre l'affaire des papiers de la Bastille, propose de mettre en vente ces documents, 21. — Certificat délivré par lui au sujet de ces mêmes documents, 114.

Palissot (Charles), désigné comme successeur de Hubert-Pascal Ameilhon, insiste auprès du directeur général de l'instruction publique pour être mis en possession de son emploi, 24.

Pétion, maire de Paris, signataire d'un mandat de payement délivré à un employé de la bibliothèque de la Ville, 116.

Petit-Trésor (Chambre du), à l'Hôtel-de-Ville, 1.

Pièces justificatives : délibération prise, le 2 septembre 1760, pour la formation de la bibliothèque; règlement, 31 à 34. — Devoirs du sous-bibliothécaire, 34. — Bail passé avec le chancelier de Lamoignon pour la location de son hôtel, 34, 35. — Devis de travaux divers à exécuter dans le local de la collection, 36, 37. — Commission de bibliothécaire délivrée à Bonamy, 37, 38. — Remise des clefs de la

collection entre les mains de Bonamy, 38. — Devoirs du bibliothécaire, 39, 40. — Commission de sous-bibliothécaire délivrée à Jean-Baptiste Mulattier, 40. — Commission de sous-bibliothécaire accordée à Hubert-Pascal Ameilhon en survivance de Mulattier, 40, 41. — Commission d'historiographe et de bibliothécaire accordée à Pierre Bouquet en survivance de Bonamy, 41. — Documents relatifs à l'acquisition des gravures, dessins et manuscrits de l'abbé de La Grive, 41, 42, 43. — État détaillé des objets faisant partie de la collection de La Grive, dressé par Du Fresne d'Aubigny, 43 à 46. — Délibération relative à l'état des livres qui ont formé le premier noyau de la collection, 46, 47. — Délibération portant acquisition de la bibliothèque de Bonamy, 47, 48. — Extraits du catalogue des livres de Bonamy, 48 à 81. — Extraits du catalogue des manuscrits de l'ancienne collection, 81 à 95. — Délibération prise pour l'acceptation de la bibliothèque de Joseph Tauxier, 95, 96. — Devoirs de l'historiographe et du bibliothécaire, 97, 98. — Délibération relative à la succession d'Antoine Moriau, 98, 99. — Acte qui confère à Ameilhon la survivance de Bouquet, 99, 100. — Accord avec les religieux de Saint-Louis-la-Culture pour la cession du local destiné à la collection, 100, 101, 102. — Ratification de ce même accord par l'abbé de Sainte-Geneviève, 102, 103. — Délibération relative au logement et aux appointements du personnel attaché à la collection, 103. — Documents relatifs à la vente des médailles et jetons de la Ville, 104, 105, 106. — Confirmation de Hubert-Pascal Ameilhon dans son emploi d'historiographe et de bibliothécaire, 106, 107. — Délibération portant qu'une bourse de cent jetons sera offerte à l'évêque de Callinique, 107, 108. — Lettre de l'évêque de Callinique au Bureau de la Ville, 108. — Lettre du baron de Breteuil au Prévôt des Marchands; budget de la collection pour l'année 1787, 109. — Délibération relative au personnel de la collection, 110. — Budget de la collection, devenue bibliothèque de la Commune, en 1791 et 1792, 110 à 113. — Documents relatifs à l'affaire des papiers de la Bastille, 114, 115, 116. — Attribution de la collection à l'Institut; correspondance engagée à ce sujet, 116 à 119. — Reconstitution de la collection, 119, 120. — Observations du bibliothécaire sur son installation personnelle, 121, 122.

Pochet, échevin, signataire d'une délibération relative à la bibliothèque, 107.

Poinsot, libraire, propose à la Commune de faire le triage des papiers de la Bastille, 21, 114. — Indemnité qui lui est accordée pour ce travail, 115.

Prêt des livres au dehors; dispositions qui l'interdisent, 39.

Prévôts des Marchands, voir Bignon (Armand-Jérôme), Bignon (Jérôme III), Camus de Pontcarré, La Michodière, Lefèvre de Caumartin, Le Peletier (Louis), Sanglin (Jacques), Tudaine (Charles), Turgot (Michel-Étienne).

Procureurs de la Ville, voir Éthis de Corny, Jollivet de Vannes, Moriau (Antoine), Moriau (Guillaume).

Quatremère, échevin, signataire de divers actes relatifs à la bibliothèque, 102, 103, 104.

Quemadeu (La dame de), femme de Jollivet de Vannes, mentionnée dans une délibération de l'Échevinage, 12, 99.

Règlement de la bibliothèque, 32, 33, 34.

Richer, échevin, signataire d'une délibération relative à la bibliothèque, 107.

Rolle (Pierre-Nicolas), successeur de Nicoleau dans ses fonctions de bibliothécaire de la Ville, 29.

Rousselet (Claude), prieur de Saint-Louis-la-Culture, traite avec l'Échevinage pour la cession d'un local destiné à la bibliothèque de la Ville, 101, 102.

Rousselle, chanoine de Saint-Louis-la-Culture, signataire de l'accord fait entre le Bureau de la Ville et le Chapitre, 101, 102.

Saint-Louis-la-Culture (Chanoines de); on leur accorde les bâtiments de la maison professe des Jésuites, située dans la rue Saint-Antoine, 13. — Ils consentent à recevoir la bibliothèque de la Ville dans le local de la rue Saint-Antoine, 13, 100, 101, 102.

Saint-Louis-la-Culture (Dépôt littéraire de); des emblèmes royalistes sont signalés dans le local de cet établissement par le bibliothécaire de la Commune, 20, 21. — Le même bibliothécaire demande l'autorisation d'y puiser des livres pour augmenter la collection confiée à sa garde, 22.

Sainte-Geneviève (Abbaye de); son abbé ratifie le bail fait à la Ville par les chanoines de Saint-Louis-la-Culture, 102, 103.

Sanglin (Jacques), prévôt des marchands, fait mettre dans la chambre du Trésor, à l'Hôtel de Ville, le *Lutetia* de Raoul Boutrays, 2.

Sarazin, échevin, signataire de divers actes relatifs à la bibliothèque, 98, 99, 100.

Secousse (Denis), avocat; la plupart de ses livres sont achetés par Joseph Tauxier, 11.

Sermente, chanoine de Saint-Louis-la-Culture, signataire de l'accord fait entre l'Échevinage et le Chapitre, 101, 102.

Signatures: Ameilhon (Hubert-Pascal), 21. — Bailly (Sylvain), 20. — Bonamy (Pierre-Nicolas), 10. — Nicolean, 122.

Sprole, échevin, signataire de divers actes relatifs à la bibliothèque, 103, 104, 105.

Taitbout (Jean-Baptiste-Julien), greffier en chef de l'Hôtel de Ville, reçoit les livres, les médailles et les autres objets légués à la Ville par Antoine Moriau, 31.

Tauxier (Joseph), avocat au Parlement, offre sa bibliothèque à la Ville, moyennant certaines conditions, qui sont acceptées, 10. — Sa marque armoriée, 11. — Reproduction d'une délibération ayant pour objet l'acceptation de son legs, 95, 96. — Extrait du second de ses codicilles, 96.

Tersan (L'abbé de), antiquaire, achète les jetons et les bronzes de la Ville; sa vie, sa mort; sa collection d'antiques, 16. — Procès-verbal de la vente de jetons qui lui est faite, 105, 106.

Trajanopolis (L'évêque de), neveu du cardinal Loménie de Brienne, est décrété d'accusation sous la Terreur, 17.

Trechard, aide-bibliothécaire de la Commune, 111, 112.

Trudaine (Charles), prévôt des marchands, traite avec Lobineau pour la publication de l'*Histoire de Paris*, 2.

Turgot (Michel-Étienne), prévôt des marchands, prend des mesures pour former la bibliothèque et crée un emploi d'historiographe; sa vie, sa mort, 2.

Vacances de la bibliothèque, 18.

Van Thol, désigné comme successeur de Hubert-Pascal Ameilhon, insiste auprès du directeur général de l'instruction publique pour être mis en possession de son emploi, 24.

Vastan (Le marquis de); une rente viagère est stipulée en sa faveur par Joseph Tauxier, comme condition de la cession de sa bibliothèque à la Ville, 96.

Viallet, abbé de Sainte-Geneviève, ratifie le bail fait à la Ville par le Chapitre de Saint-Louis-la-Culture, 102, 103.

Vieillard, échevin, signataire d'une délibération relative à la bibliothèque, 96.

Viel, échevin, signataire de divers actes relatifs à la bibliothèque, 102, 103, 104, 105.

Vivres (Hôtel des); sa situation; on y transfère la bibliothèque, 28. — Observations adressées par le bibliothécaire sur son installation personnelle dans ce local, 121, 122.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

Réseau de bibliothèques
Université d'Ottawa
Échéance

Library Network
University of Ottawa
Date Due

a39003 002770138b

CF DC 0703
.F67T5 1873
CCC TISSERAND, L PREMIERE DIV
ACC# 1071699

COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 10 09 09 07 01 9

HISTOIRE GÉNÉRALE DE PARIS.

Introduction à l'Histoire générale de Paris. (Plan de la Collection. Précédents historiques, par L. M. Tisserand, appendices et pièces justificatives.) 1 vol. ..... 15 fr.

GÉOLOGIE ET PALÉONTOLOGIE.

La Seine. — I. Le Bassin parisien aux âges antéhistoriques, par E. Belgrand, inspecteur général des Ponts et chaussées, directeur des Eaux et des Égouts de la Ville de Paris: trois volumes avec de nombreuses planches sur bois, en chromolithographie et en photolithographie ..... 100 fr.

TOPOGRAPHIE.

Topographie historique du Vieux Paris (Région du Louvre et des Tuileries, t. I et II), par feu A. Berty et H. Legrand, architecte-topographe; deux volumes avec soixante et une planches sur acier, vingt et un bois gravés, deux héliographies et deux feuilles d'un plan général de restitution..... 11[illegible]
T. III (Bourg et Faubourg Saint-Germain) *sous presse*

Plans de res[illegible]50, plan cavalier restit[illegible], continuateur de la *Topogra-*[illegible] le grand aigle, accompagnée d'un *Plan de renvoi*, d'une *Notice historique* et d'une *Légende expl*[illegible] le tout dans une reliure-boîte... 30 fr.
B. [illegible] *acquéreurs de l'ouvrage intitulé :* Paris et ses Histoires aux XIVe et XVe siècles.... 10 fr.

NUMISMATIQUE ET HÉRALDIQUE.

Les Armoiries de la Ville de Paris : I. Sceaux et emblèmes; II. Devises; III. Couleurs et livrées; ouvrage posthume du Comte A. de Coëtlogon, refondu et complété par le Service historique de la Ville de Paris, sous la direction de L. M. Tisserand; un volume avec trente planches hors texte, en noir et en couleur, et plus de trois cents bois gravés dans le texte (*sous presse*)..... 50 fr.

MÉTIERS ET CORPORATIONS.

Le Livre des Mestiers d'Estienne Boileau, édition *variorum*, publiée sous la direction de M. Léopold Delisle, par MM. de Lespinasse et Bonnardot, archivistes-paléographes, attachés au Service des Travaux historiques de la Ville de Paris. 1 vol. (*sous presse*)..... 40 fr.

SCRIPTORES RERUM PARISIENSIUM.

Paris et ses Historiens aux XIVe et XVe siècles. Documents et Écrits originaux, recueillis et commentés par feu Le Roux de Lincy, conservateur honoraire de la bibliothèque de l'Arsenal, et L. M. Tisserand, secrétaire-archiviste de la Commission des Travaux historiques de la Ville de Paris; un très-fort volume avec trente-huit planches hors texte, dont treize tirées en or et en couleur, et cinquante gravures sur bois ou en héliographie dans le texte. 100 fr.

BIBLIOTHÈQUES.

Les anciennes Bibliothèques de Paris (Églises, Monastères, Colléges, etc.), par Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine; trois volumes avec vingt-quatre planches hors texte et plus de trois cents gravures dans le texte. Chaque volume pris séparément..... 40 fr.
Les trois volumes pris ensemble..... 100

Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale. Étude sur la formation de ce dépôt, comprenant les éléments d'une histoire de la calligraphie, de la miniature, de la reliure et du commerce des livres à Paris avant la découverte de l'imprimerie, par Léopold Delisle, membre de l'Institut, t. I ... 40 fr.
T. II (*sous presse*).

La première Bibliothèque de l'Hôtel de Ville de Paris, par L. M. Tisserand, chef du bureau des Beaux-Arts et des Travaux historiques à la Préfecture de la Seine. 1 vol. tiré à très-petit nombre, avec quatre planches hors texte et dix huit bois gravés..... 20 fr.

N. B. *Tous les volumes de la Collection sont tirés sur papier vélin très-fort. Il y a un p*[illegible] *emplaires sur vergé. Leur prix est d'un tiers plus élevé* [illegible] *ordinaire.*

LIBRAIRES DÉPOSITAIRES :

Aubry, rue Séguier, 18.
Dumoulin, quai des Augustins, 13.
Dunod, quai des Augustins, 49.
Durand, rue Cujas, 9.
F. S. Ellis, à Londres, King Street, 33.
Fontaine, passage des Panoramas, 35-36.
Maupon, [illegible]eries de l'Odéon.
Porquet, quai Voltaire, 1.
Rapilly, quai Malaquais, 5.
Renouard, rue de Tournon, 6.
Sandoz et Fisbacher, rue de Seine, 33.
Rothschild, rue des Saints-Pères, 13.